Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-douzième session
Supplément nº 7

A/72/7

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Nations Unies • New York, 2017

Merci de recycler

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

ISSN 0255-1489

[4 août 2017]

Table des matières

Chapitre		*Page*
	Préface	7
I.	Considérations, observations et recommandations d'ordre général	9
	A. Méthodes d'établissement, structure et mode de présentation du budget	16
	B. Montant des ressources proposé	20
	C. Questions relatives aux postes et au personnel	28
	D. Objets de dépense autres que les postes	33
	E. Pratiques en matière de recouvrement des coûts	36
	F. Ressources extrabudgétaires	37
	G. Coopération avec les autres organes des Nations Unies	39
	H. Conclusion	39
II.	Recommandations détaillées relatives au projet de budget-programme	40
	Prévisions de dépenses	40
	Titre premier **Politique, direction et coordination d'ensemble**	40
	Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble	40
	Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	52
	Titre II **Affaires politiques**	62
	Chapitre 3. Affaires politiques	62
	Chapitre 4. Désarmement	66
	Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix	69
	Chapitre 6. Utilisations pacifiques de l'espace	75
	Titre III **Justice internationale et droit international**	77
	Chapitre 7. Cour internationale de Justice	77
	Chapitre 8. Affaires juridiques	83
	Titre IV* **Coopération internationale pour le développement**	89
	Chapitre 9. Affaires économiques et sociales	89

* Le chapitre 13 (Centre du commerce international) sera examiné séparément (voir par. 20).

Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement 95
Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique 97
Chapitre 12. Commerce et développement 100
Chapitre 14. Environnement 104
Chapitre 15. Établissements humains 108
Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale 112
Chapitre 17. ONU-Femmes 117
Titre V
Coopération régionale pour le développement 120
Chapitre 18. Développement économique et social en Afrique 123
Chapitre 18A. Commission régionale en Afrique 123
Chapitre 18B. Bureau des commissions régionales à New York 133
Chapitre 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique 134
Chapitre 20. Développement économique en Europe 141
Chapitre 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes 146
Chapitre 22. Développement économique et social en Asie occidentale 151
Chapitre 23. Programme ordinaire de coopération technique 156
Titre VI
Droits de l'homme et affaires humanitaires 159
Chapitre 24. Droits de l'homme 159
Chapitre 25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance 165
Chapitre 26. Réfugiés de Palestine 169
Chapitre 27. Aide humanitaire 173
Titre VII
Information 177
Chapitre 28. Information 177
Titre VIII
Services d'appui commun 184
Chapitre 29. Services de gestion et d'appui 184
Chapitre 29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion 187
Chapitre 29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité 191
Chapitre 29C. Bureau de la gestion des ressources humaines 194
Chapitre 29D. Bureau des services centraux d'appui 199
Chapitre 29E. Bureau de l'informatique et des communications 206

Chapitre 29F. Administration (Genève) 212
Chapitre 29G. Administration (Vienne) 216
Chapitre 29H. Administration (Nairobi) 220
Titre IX
Contrôle interne 224
Chapitre 30. Contrôle interne 224
Titre X
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales 231
Chapitre 31. Activités administratives financées en commun 231
Commission de la fonction publique internationale 232
Corps commun d'inspection 233
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public 235
Chapitre 32. Dépenses spéciales 237
Titre XI
Dépenses d'équipement 241
Chapitre 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien 241
Titre XII
Sûreté et sécurité 250
Chapitre 34. Sûreté et sécurité 250
Titre XIII
Compte pour le développement 257
Chapitre 35. Compte pour le développement 257
Titre XIV
Contributions du personnel 260
Chapitre 36. Contributions du personnel 260
Prévisions de recettes 260
Chapitre 1 des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel 260
Chapitre 2 des recettes. Recettes générales 261
Chapitre 3 des recettes. Services à l'intention du public 264

Annexes

I. Budget ordinaire : postes permanents et temporaires proposés, par titre du budget-programme 272
II. Récapitulatif des modifications proposées concernant les postes permanents et les postes temporaires par chapitre du budget-programme 274
III. Autres dépenses de personnel par chapitre du budget-programme (avant actualisation des coûts) 287

IV. Tarifs standards des billets d'avion aller-retour depuis ou vers New York appliqués aux fins de l'élaboration du projet de budget-programme 289

V. Respect de la politique d'achat anticipé des billets d'avion 292

VI. Autres documents des entités des Nations Unies examinés par le Comité consultatif 295

VII. Parts des organisations participantes et montants correspondants dans les budgets des organes cofinancés 299

Préface

1. Les principales fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui sont définies dans la résolution 14 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946, sont les suivantes :

a) Procéder à un examen du budget soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et faire rapport sur ce budget;

b) Donner à l'Assemblée générale des avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui sont renvoyées;

c) Examiner au nom de l'Assemblée générale les budgets administratifs des institutions spécialisées et les propositions visant les arrangements financiers à conclure avec ces institutions;

d) Examiner les rapports des vérificateurs des comptes de l'Organisation et des institutions spécialisées et faire rapport à l'Assemblée générale à leur sujet.

En outre, le Comité consultatif présente des rapports sur le financement des opérations de maintien de la paix, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Il soumet également des rapports sur les budgets administratifs et sur d'autres questions aux organes directeurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (contributions volontaires), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (Fonds des Nations Unies pour l'environnement), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), de l'Université des Nations Unies (UNU), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

2. Aux termes de l'article 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les membres du Comité consultatif, tous de nationalités différentes, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels.

3. Au 7 août 2017, le Comité consultatif se composait des membres suivants :

Carlos Ruiz Massieu (Président)
Babou Sene (Vice-Président)
Takeshi Akamatsu
Pavel Chernikov
Ihor Humennyi
Conrod Hunte
Mutaz Hyassat
Marcel Jullier
Mahesh Kumar
Ali A. Ali Kurer

Dietrich Lingenthal
Olivier Myard
Fernando de Oliveira Sena
Tesfa Alem Seyoum
David Traystman
Ye Xuenong

4. Le présent rapport regroupe les conclusions et les recommandations auxquelles le Comité consultatif a abouti à partir des propositions faites par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, lesquelles ont été complétées, dans la mesure du possible, par les renseignements supplémentaires donnés verbalement ou par écrit par les représentants du Secrétaire général.

Le Président
(*Signé*) Carlos G. Ruiz **Massieu**

Chapitre I
Considérations, observations et recommandations d'ordre général

1. Au cours de son examen du rapport du Secrétaire général sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/6)[1], le Comité consultatif s'est entretenu à plusieurs reprises avec le Secrétaire général et ses représentants entre le 22 mai et le 12 juillet 2017. Le Secrétariat, dont il a reçu des réponses écrites le 2 août 2017, lui a également fourni des informations et des précisions complémentaires sur tous les chapitres du budget.

2. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 7 de sa résolution 71/274, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à établir son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 en se fondant sur une estimation préliminaire de 5 395,0 millions de dollars aux taux révisés de 2016-2017, dont un montant de 1 124,4 millions de dollars pour les missions politiques spéciales. Au paragraphe 8 de cette résolution, l'Assemblée a également décidé que le projet de budget-programme prévoirait une réévaluation des coûts selon la méthode en vigueur.

3. Aux paragraphes 9 et 10 de la même résolution, l'Assemblée générale a par ailleurs arrêté les priorités de l'exercice biennal 2018-2019, et prié le Secrétaire général d'en tenir compte dans son projet de budget-programme pour la période. Ces priorités sont les suivantes :

a) Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies;

b) Maintien de la paix et de la sécurité internationales;

c) Développement de l'Afrique;

d) Promotion des droits de l'homme;

e) Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire;

f) Promotion de la justice et du droit international;

g) Désarmement;

h) Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

4. L'Assemblée générale a également souligné que l'esquisse budgétaire représentait une estimation préliminaire des ressources, et réaffirmé que, dans ses propositions budgétaires, le Secrétaire général devait prévoir des ressources suffisantes pour exécuter intégralement et de manière efficace et efficiente les activités prescrites (ibid., par. 5 et 6).

Note : Les abréviations suivantes ont été utilisées dans le présent rapport : ACM = agent des corps de métier, AL = agent local, AN = administrateur recruté sur le plan national, ASS = agent du Service de sécurité, G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), G = agent des services généraux, G(1°C) = agent des services généraux (1re classe), PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions), SM = agent du Service mobile, SGA = secrétaire général adjoint, SSG = sous-secrétaire général, VSG = vice-secrétaire général.

[1] A/72/6 (Introduction et Corr.1) (Sect. 1 à 3), (Sect. 4 et Corr.1), (Sect. 5 et Corr.1), (Sect. 6), (Sect. 7 et Corr.1), (Sect. 8 et Corr.1), (Sect. 9 à 11), (Sect. 12 et Corr.1), (Sect. 14 à 23), (Sect. 24 et Corr.1), (Sect. 25), (Sect. 26 et Corr.1), (Sect. 27 et 28), (Sect. 29A et 29B), (Sect. 29C et Corr.1 et 2), (Sect. 29D à 29H), (Sect. 30 à 32), (Sect. 33 et Corr.1), (Sect. 34 à 36) et (Income Sect. 1 à 3).

5. Enfin, l'Assemblée générale a décidé que le montant du fonds de réserve pour l'exercice biennal 2018-2019 serait égal à 0,75 % du montant de l'estimation préliminaire, soit 40,46 millions de dollars, et que cette somme serait utilisée conformément à la procédure régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds (ibid., par. 11).

6. Le Secrétaire général indique que le projet de budget-programme pour 2018-2019 a été établi sur la base du plan-programme biennal approuvé pour 2018-2019 et des priorités définies pour cette période dans la résolution 71/6 de l'Assemblée générale (A/72/6 (Introduction), par. 1).

Vue d'ensemble des ressources

7. Le projet de budget-programme proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2018-2019 prévoit 5 405,05 millions de dollars de dépenses avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 10 millions de dollars (0,2 %) par rapport à l'estimation préliminaire de l'esquisse budgétaire approuvée pour l'exercice biennal (ibid., par. 15). Le Secrétaire général indique que l'accroissement de 10 millions de dollars s'explique principalement par : a) la budgétisation de dépenses imprévues liées au renforcement de la Cour internationale de Justice (2,8 millions de dollars); b) la prise en compte des ressources nécessaires au titre du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, conformément à la résolution 71/272 B de l'Assemblée générale (7,6 millions de dollars). Il convient de noter que tous les chiffres concernant les ressources budgétaires qui figurent dans le présent rapport sont calculés aux taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant réactualisation). Les exceptions expressément signalées sont des montants calculés aux taux préliminaires de 2018-2019.

8. Le montant des recettes prévues de l'exercice biennal 2018-2019, dont les recettes provenant des contributions du personnel, s'élève à 554,1 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 14,9 millions de dollars (2,8 %) par rapport au montant prévu pour l'exercice 2016-2017 (539,2 millions de dollars) (ibid., par. 16). Les recettes générales et celles provenant des services destinés au public (48,4 millions de dollars) sont également prises en compte dans ces prévisions.

9. Dans le tableau 1 ci-après, le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2018-2019 est comparé au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017, que l'Assemblée générale a approuvé dans les résolutions adoptées au cours de la partie principale et de la première partie de la reprise de sa soixante-dixième session, ainsi qu'au montant définitif des dépenses de 2014-2015. Comparé au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 (5 620,2 millions de dollars), le montant des ressources demandées représente une réduction nette de 215,2 millions de dollars, soit 3,8 % (ibid., par. 1 et 15).

10. Le Secrétaire général indique que le projet de budget pour 2018-2019 permettra à l'Organisation d'exécuter intégralement et efficacement ses mandats (ibid., par. 15)

11. Après actualisation préliminaire des coûts, le montant des ressources demandées s'élève à 5 532,6 millions de dollars, soit une diminution de 87,6 millions de dollars (1,5 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 (ibid., par. 42). Cette enveloppe est également inférieure de 155,9 millions de dollars (2,7 %) au montant total des dépenses effectivement engagées au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

Tableau 1
Comparaison des ressources nécessaires pour les exercices biennaux 2014-2015, 2016-2017 et 2018-2019
(Chiffres arrondis, en millions de dollars des États-Unis)

Dépenses de 2014-2015	5 688,5
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (résolutions 71/272 B et 71/280)	5 620,2
Esquisse budgétaire approuvée pour 2018-2019	5 395,0
Ressources demandées pour 2018-2019 (avant actualisation des coûts)	5 405,1
Ressources demandées pour 2018-2019 (après actualisation préliminaire des coûts)	5 532,6

12. La méthode établie pour l'établissement du budget est définie dans la résolution 47/212 A de l'Assemblée générale, le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation (ST/SGB/2013/4) ainsi que le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2016/6). Selon cette méthode, c'est le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours qui sert de base pour calculer les variations des ressources et évaluer les ressources à demander pour l'exercice biennal suivant. Le tableau 2 de l'introduction au projet de budget-programme fait apparaître qu'en application de cette méthode, le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 qui a servi de base au projet de budget pour 2018-2019 s'élève à 5 620,2 millions de dollars.

13. Le Secrétaire général indique que le projet de budget comprend : a) une réduction nette de 231,7 millions de dollars tenant à la non-reconduction en 2018-2019 de dépenses non renouvelables (245,2 millions de dollars) et à des ajustements techniques liés essentiellement à la diminution de la part qui revient au Secrétariat dans le financement du système de gestion de la sécurité des Nations Unies (2,8 millions de dollars), contrebalancée en partie par une augmentation des ressources nécessaires découlant de l'effet-report sur l'exercice biennal de 104 postes créés en 2016 et 2017 (16,3 millions de dollars); b) une augmentation de 79,4 millions de dollars au titre des mandats nouveaux ou élargis (voir également par. 15 ci-après); c) une réduction nette de 4 millions de dollars liée à la redistribution des ressources au sein des chapitres ou entre chapitres découlant de restructurations opérées dans plusieurs départements; d) une réduction nette de 58,9 millions de dollars au titre d'« autres variations », résultant selon le Secrétaire général de gains d'efficience contrebalancés en partie par une augmentation des ressources nécessaires pour financer un certain nombre d'initiatives (voir également par. 61 à 75 du présent rapport).

14. Le tableau 2 figurant dans l'introduction du projet de budget-programme rend compte de l'effet net des changements proposés par titre du budget. Le graphique X du même document illustre la variation des ressources demandées par facteur.

15. La catégorisation et la présentation de ces ajustements ainsi que le montant des ressources demandées sont analysés en détail dans les sections A et B du présent rapport. Les observations et les recommandations détaillées du Comité consultatif sur le montant des ressources demandées au titre des mandats nouveaux ou élargis sont présentées dans les sections correspondantes du chapitre II du présent rapport.

16. Le Secrétaire général précise également qu'un montant de 1 109,6 millions de dollars a par ailleurs été inscrit au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 du projet de budget. Les projets de budget détaillés de ces missions pour

2018 et 2019 seront présentés à l'examen de l'Assemblée générale aux derniers trimestres de 2017 et 2018 respectivement (ibid., par. 17). Une réduction ultérieure de 14,8 millions de dollars, incorporée dans les 58,9 millions de dollars visés au paragraphe 13 ci-dessus (« autres variations »), a été prise en compte dans l'estimation préliminaire concernant les missions politiques spéciales (ibid., par. 33). On trouvera des développements supplémentaires sur les estimations relatives aux missions politiques spéciales aux paragraphes 55 à 57 du présent rapport.

17. Dans l'introduction du Secrétaire général, on trouve deux figures montrant, l'une, la répartition des ressources demandées dans le projet de budget-programme pour 2018-2019 entre les huit priorités arrêtées par l'Assemblée générale, les thèmes programmatiques fixés par le Conseil des chefs de secrétariat et les titres du budget, l'autre, la répartition de ces ressources par titre, chapitre et rubrique du budget (ibid., fig. II et III). En ce qui concerne l'évolution générale des financements approuvés au titre du budget ordinaire et des dépenses connexes durant les exercices précédents, le Comité consultatif s'est fait communiquer les précisions qui sont récapitulées dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2
Évolution générale des financements approuvés au titre du budget ordinaire et des dépenses connexes entre 2006-2007 et 2014-2015
(En dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire	
Exercice biennal	*Crédits définitifs*	*Dépenses définitives*
2006-2007	4 193 772 400	4 146 278 000
2008-2009	4 799 914 500	4 749 421 000
2010-2011	5 416 433 700	5 414 152 000
2012-2013	5 565 067 800	5 524 829 000
2014-2015	5 808 565 500	5 688 535 000

18. Pour l'exercice biennal 2018-2019, un effectif total de 9 998 postes est proposé, ce qui représente une diminution nette de 92 postes par rapport à l'effectif approuvé pour 2016-2017. Cette baisse résulte de la suppression de 175 postes, compensée en partie par la création de 79 postes et la transformation en postes de 4 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (ibid., par. 46 et tableaux 5 à 7). On trouvera de plus amples détails sur les questions relatives aux postes et au personnel dans la section C du présent rapport.

Projets de réforme et autres rapports devant être présentés à l'Assemblée générale

19. Dans son avant-propos au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, le Secrétaire général indique que le projet ne tient pas encore compte de ses propositions de réforme et de son ambition pour l'Organisation en raison des délais fixés pour l'élaboration et la présentation du budget et du fait qu'il s'agit de son premier projet depuis sa prise de fonctions. Il explique qu'à la date de publication du projet, plusieurs initiatives de réforme avaient également été lancées. Il a informé le Comité consultatif que ces projets de réforme s'articulaient autour de trois priorités stratégiques : l'action de l'Organisation en faveur de la paix; l'appui au développement durable; la gestion interne. Il a présenté brièvement son plan d'action à cet égard dans une lettre datée du 3 mai 2017 adressée aux États

Membres, et indiqué qu'il soumettrait ses propositions de réforme à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Il a précisé que les éventuels ajustements à apporter au projet de budget seraient présentés dans le rapport sur les prévisions révisées (ibid., par. 21).

20. Le Secrétaire général indique que plusieurs autres propositions qui n'ont pas été prises en compte dans le projet de budget-programme auront une incidence sur le montant des ressources. Il s'agit notamment des ressources nécessaires au titre des activités suivantes : l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies[2]; la mise en place du dispositif de prestation de services centralisée; l'administration de la justice; la mise en œuvre des projets de construction en cours et à venir dans les bureaux hors siège, dont le plan stratégique patrimonial à Genève; la réalisation de gros travaux de maintenance dans les locaux de l'ensemble du Secrétariat (ibid., par. 19 et 20). Par ailleurs, le Comité consultatif constate qu'un montant de 36,7 millions de dollars au titre du Centre du commerce international a été inscrit dans le projet de budget global, mais que le fascicule budgétaire détaillé, qui doit paraître sous la cote A/72/6 (Sect. 13), ne sera pas examiné avant la fin de 2017, conformément à la procédure budgétaire simplifiée approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A.

21. **Tout en prenant acte du fait que plusieurs initiatives de réforme ont été lancées à la date de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, lesquelles peuvent avoir une incidence sur le montant des ressources nécessaires, le Comité consultatif note que les ajustements correspondants à apporter au projet sont susceptibles d'intervenir au cours de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale et ultérieurement, et qu'ils seront examinés suivant les procédures budgétaires en vigueur.**

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

22. Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire, qui s'élève à 670,5 millions de dollars et correspond aux prévisions relatives au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et au Mécanisme appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux, est indiqué au tableau 9 de l'introduction du Secrétaire général. Ce montant représente une augmentation de 5,2 millions de dollars (0,8 %) par rapport à 2016-2017. Le Secrétaire général explique que cette hausse résulte principalement des prévisions au titre du compte d'appui (ibid., par. 56).

23. Le montant estimatif des ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 21,3 milliards de dollars, ce qui représente une diminution de 178,4 millions de dollars (0,8 %) par rapport à 2016-2017 (ibid., tableau 10 et par. 57).

24. Comme il est indiqué au tableau 1 de l'introduction du projet de budget-programme, le montant estimatif des dépenses prévues pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre des activités financées sur les ressources du budget ordinaire (4 978,6 millions de dollars), sur les quotes-parts hors budget ordinaire (670,5 millions de dollars) et sur les ressources extrabudgétaires (21,3 milliards de dollars) s'élève au total à 26,96 milliards de dollars après actualisation préliminaire des coûts, soit 1 % de moins que le niveau des ressources pour 2016-2017 (hors

[2] Les prévisions révisées relatives au Bureau de lutte contre le terrorisme au titre des chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) ont depuis fait l'objet d'un rapport distinct du Secrétaire général (A/72/117). Les conclusions et les recommandations du Comité consultatif seront présentées dans un autre rapport à paraître sous la cote A/72/7/Add.1.

estimations relatives aux missions de maintien de la paix). On trouvera dans la section F du présent rapport des précisions sur les dispositions prises par le Comité en ce qui concerne les activités et les postes financés par des contributions volontaires.

Documents à l'appui du projet de budget

25. En règle générale, dans le cadre de l'examen des projets de budget, le Comité consultatif cherche systématiquement à obtenir des précisions et des informations complémentaires en vue de mieux comprendre les propositions dont il est saisi, d'éclairer ses délibérations et d'arrêter les observations et les recommandations qu'il formule dans les rapports correspondants.

26. Lors de l'examen du projet de budget-programme du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2018-2019, le Comité consultatif a été amené à adresser un certain nombre de demandes d'informations qui soit ont donné lieu à une réponse insatisfaisante, soit sont demeurées sans suite, soit encore n'ont reçu une réponse que plusieurs semaines après la demande initiale.

27. En particulier, le Comité consultatif a demandé à se faire communiquer un récapitulatif des « autres variations » (58,9 millions de dollars) visées à l'alinéa d) du paragraphe 13 ci-dessus, précisant : a) les moyens envisagés pour réaliser les réductions proposées; b) la mesure dans laquelle les réductions en question constituent des gains d'efficience; c) la mesure dans laquelle les gains d'efficience mis en évidence sont directement imputables à la mise en service du progiciel de gestion intégré du Secrétariat, Umoja.

28. Le Comité consultatif rappelle que, lors de l'examen du projet de budget pour 2016-2017, il avait formulé des demandes d'éclaircissement similaires au sujet des gains d'efficience prévus. À l'époque, le Secrétariat avait donné suite à la majorité des demandes d'informations complémentaires. Ainsi, il avait notamment communiqué un récapitulatif des réductions prévues au titre des postes et des autres objets de dépense par chapitre du budget, une liste des postes dont le gel était proposé, une description des mesures d'efficacité communes, ainsi que des éclaircissements sur la répartition des différentes réductions entre les chapitres du budget (A/70/7, par. 42 à 44, et annexes III et IV).

29. Un autre exemple concerne les informations complémentaires demandées par le Comité consultatif au sujet des dépenses constatées lors des exercices antérieurs, notamment l'analyse qui doit être faite des écarts entre les dépenses prévues et les dépenses effectives au titre de tous les objets de dépense de tous les chapitres du budget. Le Comité a recommandé pour la première fois que ces renseignements supplémentaires soient communiqués lors de l'examen du projet de budget pour 2016-2017 (ibid., par. 67). Dans sa résolution 70/247, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que ce type d'information figure systématiquement dans les prochains projets de budget en vue de mieux justifier les prévisions de dépenses de l'exercice suivant et de permettre la prise de décisions plus éclairées en matière d'allocation des ressources.

30. Le Comité consultatif relève que les écarts budgétaires de l'exercice 2014-2015 ne sont pas analysés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 et que les informations portant sur la période courante (2016-2017) n'ont été communiquées que sur demande et ne présentaient parfois que peu de précisions utiles. En outre, dans un certain nombre de chapitres du budget, plusieurs rubriques budgétaires différentes présentaient des erreurs de code et de classification. Le Comité a cherché à obtenir une liste récapitulative de ces erreurs précisant leur incidence totale sur le projet de budget global, mais sa demande est restée sans

réponse. **Le Comité estime que la communication d'informations renfermant des erreurs nuit à la valeur analytique et à l'utilité générale desdites informations.**

31. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que l'un des grands avantages attendus du progiciel Umoja était de mettre à disposition des informations actualisées, exactes et détaillées permettant d'analyser l'exécution du budget du dernier exercice achevé et ainsi d'éclairer l'établissement des prévisions pour les exercices suivants (ibid.). Le Comité rappelle également que le coût direct de la mise en œuvre du projet Umoja devrait se monter à 466,2 millions de dollars d'ici à la fin de 2017 (voir A/71/628, par. 50).

32. **Le Comité consultatif constate avec une vive préoccupation que, alors même que des ressources importantes ont été investies et qu'il a été affirmé à plusieurs reprises que la mise en place et l'utilisation d'Umoja amélioreraient la disponibilité de l'information et de l'analyse, la mise en service du progiciel ne s'est pas traduite par les améliorations attendues en matière de qualité et d'actualité des informations fournies par le Secrétaire général à l'appui du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019**. On trouvera des observations et des recommandations supplémentaires sur Umoja dans la section B du présent rapport.

33. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier d'urgence à l'insuffisance des informations communiquées à l'appui des projets de budget.**

34. En outre, la suite donnée aux demandes tendant à la communication de données ventilées sur les dépenses passées et les dépenses prévues au titre des rubriques budgétaires afférentes aux voyages et aux consultants dans tous les chapitres du budget n'a été que partiellement satisfaisante. Ainsi, par exemple, les prévisions de dépenses relatives aux voyages et à l'engagement de consultants n'ont pas été indiquées et aucune précision n'a été donnée sur l'écart entre les dépenses prévues et les dépenses engagées pendant la période en cours (2016-2017) pour la plupart des chapitres du budget, alors même que des informations similaires pour la période allant de juillet 2016 à juin 2017 avaient été fournies récemment lors de l'examen par le Comité des projets de budget des opérations de maintien de la paix. S'agissant des consultants, le Comité a demandé que le montant des dépenses prévues soit converti en « équivalent plein temps » (en dollars), mais cette demande est restée sans suite. **Le Comité souligne que l'absence d'informations suffisantes l'empêche de procéder à une analyse complète de ces deux rubriques budgétaires**. On trouvera dans la section D du présent rapport des observations supplémentaires sur les ressources demandées au titre des voyages et des consultants.

35. Dans le même ordre d'idées, le Secrétaire général retrace en général, dans son projet de budget, l'état d'application des recommandations formulées par les organes de contrôle auxquelles l'Assemblée générale a souscrites et que le Secrétaire général a l'obligation de mettre en œuvre. À cet égard, le Comité consultatif relève que, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, les informations communiquées dans les annexes jointes aux fascicules budgétaires sont souvent incomplètes. **Le Comité espère que, dans les projets de budget futurs, les informations portant sur l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle seront présentées avec la cohérence nécessaire pour tous les chapitres du budget**.

A. Méthodes d'établissement, structure et mode de présentation du budget

36. Le Comité consultatif note que l'Assemblée générale a réaffirmé les procédures et principes budgétaires arrêtés dans ses résolutions 41/213 et 42/211, et qu'elle a également réaffirmé qu'aucune modification ne pouvait être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du Règlement financier sans qu'elle l'ait préalablement examinée et approuvée, conformément aux procédures budgétaires convenues (résolution 70/247, par. 9 et 10).

37. Le Secrétaire général indique que la méthode employée pour calculer les montants à inscrire au projet de budget-programme s'appuie sur les principes énoncés dans la résolution 47/212 A de l'Assemblée générale, le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation et le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Il indique également que conformément à la résolution 71/274 de l'Assemblée générale, le montant proposé dans le projet de budget-programme a fait l'objet d'une actualisation préliminaire des coûts effectuée selon la méthode en vigueur (A/72/6, (Introduction), par. 4 et 5). On trouvera aux paragraphes 40 à 43 du présent rapport des informations détaillées concernant l'actualisation des coûts.

Présentation des mesures de résultats et des produits

38. Le Secrétaire général indique que chacun des fascicules du budget-programme renvoie aux éléments du cadre logique, à savoir les objectifs de l'Organisation, les réalisations escomptées du Secrétariat et les indicateurs de succès, approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/6 et repris dans le plan-programme biennal et priorités pour la période 2018-2019 (A/71/6/Rev.1) (A/72/6, (Introduction), par. 6). Les modifications proposées qui découlent de mandats nouveaux ou modifiés ont été soumises au Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-septième session. Celui-ci a présenté dans son rapport (A/72/16), ses conclusions et recommandations à ce sujet.

39. En application de la résolution 70/247 de l'Assemblée générale, les informations communiquées sur la mesure des résultats portent désormais sur quatre exercices biennaux pour permettre une comparaison des tendances à long terme (voir A/72/6 (Introduction), par. 9). D'autres modifications touchant à la présentation ont également été intégrées dans le projet de budget-programme. Dans son introduction, le Secrétaire général indique qu'il est possible d'apporter d'autres améliorations, notamment de décrire les produits de façon plus complète et significative, d'utiliser des termes précis et harmonisés et d'améliorer l'unité de mesure des produits. Il annonce également qu'il compte améliorer encore la présentation des informations dans le prochain projet de budget-programme (ibid., par. 12). **Le Comité consultatif est d'avis que les modifications susmentionnées améliorent, dans l'ensemble, la clarté des documents budgétaires et en facilitent l'examen par les États Membres, notamment à des fins de comparaison. Le Comité salue les efforts faits par le Secrétaire général pour améliorer encore la présentation des mesures des résultats et des produits et compte qu'à l'avenir, toutes les modifications qu'il est proposé d'y apporter seront soumises à l'Assemblée générale pour examen**.

Actualisation des coûts

40. Le Secrétaire général indique que, conformément à la méthodologie en vigueur et aux dispositions de la résolution 71/274 de l'Assemblée générale, les prévisions de dépenses pour 2018-2019, avant actualisation des coûts, sont établies à partir des prévisions aux taux révisés de 2016-2017 présentées dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576). Les montants demandés sont ensuite actualisés en fonction des taux d'inflation prévus pour 2018-2019, des coefficients d'ajustement, des taux d'ajustement au coût de la vie et des taux de change (A/72/6 (Introduction), par. 51 et 52 et annexe, tableaux 6 et 7).

41. Dans sa résolution 69/274 A, l'Assemblée générale a décidé que les taux de change à terme seraient utilisés aux fins de l'établissement des prévisions budgétaires à compter de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Le Comité ayant demandé des précisions à ce sujet, il a été informé que l'ONU avait conclu en octobre 2016 un contrat à terme de gré à gré concernant l'achat de francs suisses et d'euros, et que des taux de change prédéfinis pour ces deux monnaies avaient été utilisés dans la préparation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Les taux seront actualisés en décembre 2017 conformément à la méthode établie.

42. L'Assemblée générale a par ailleurs prié le Secrétaire général de communiquer les prévisions d'inflation les plus précises possible à la Commission de la fonction publique internationale pour lui permettre d'actualiser au mieux les coûts en fonction de l'inflation. À cet égard, le Secrétaire général indique que les prévisions relatives aux taux d'inflation pour la composante médicale des coefficients d'ajustement pour 2018-2019 sont fondées sur les résultats de l'évaluation actuarielle, arrêtée au 31 décembre 2016, des prestations dues à la cessation de service et des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi (ibid., par. 52). Les observations du Comité en ce qui concerne les provisions faites au titre de l'assurance maladie après la cessation de service figurent à la section 32 du chapitre II du présent rapport.

43. Les premières estimations d'actualisation de coûts correspondent à un montant de 127,6 millions de dollars, soit 2,9 % du projet de budget ordinaire (sauf missions politiques spéciales) et sera actualisé en décembre 2017 en fonction des derniers taux disponibles avant le début de l'exercice biennal 2018-2019 (ibid., par. 55). Le Comité consultatif reviendra sur cette question dans le cadre de son examen du rapport du Secrétaire général contenant les prévisions révisées pour le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, qui tiendront compte de l'actualisation des coûts fondée sur l'évolution des taux de change et des taux d'inflation.

Taux de vacance

44. En ce qui concerne les taux de vacance de postes utilisés pour établir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, le Secrétaire général, conformément à la méthode habituelle, propose de maintenir les taux de vacance de postes approuvés pour les postes reconduits (10,1 % pour les administrateurs, 7,1 % pour les agents des services généraux) et pour les nouveaux postes (50 %), comme indiqué dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017 (ibid., par. 54). À titre de comparaison, les taux de vacance moyens constatés pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 mars 2017 étaient de 9,9 % pour les postes d'administrateur et de 7,5 % pour les postes d'agent des services généraux. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des données actualisées, qui font apparaître peu de variations dans le taux effectif moyen de

vacance de postes pour les mois d'avril et mai 2017. **Le Comité recommande que les taux de vacance de postes proposés par le Secrétaire général servent de base au calcul du budget de l'exercice biennal 2018-2019**.

Produits non reconduits

45. Conformément à l'article 5.6 du Règlement financier et à la règle 105.6 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, le Secrétaire général indique que 287 produits de l'exercice biennal 2016-2017, soit 0,6 % du nombre total de produits prévus, ne seront pas reconduits en 2018-2019. Les produits non reconduits sont signalés dans les chapitres correspondants du budget (ibid., par. 61 et tableau 8).

Suivi et évaluation

46. Le projet de budget-programme précise dans chaque chapitre le montant des ressources consacrées aux activités de suivi et d'évaluation, conformément au paragraphe 20 de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale. Un bref aperçu de ces ressources, qui permettent de financer les auto-évaluations obligatoires et facultatives, est présenté aux paragraphes 62 à 66 de l'introduction au projet de budget-programme.

47. Le Secrétaire général indique que, pour 2018-2019, le montant des ressources prévues au titre des activités de suivi et d'évaluation s'élève à 61,7 millions de dollars, soit une augmentation de 2,1 millions de dollars par rapport aux prévisions pour l'exercice 2016-2017. Le montant des ressources inscrites au budget ordinaire s'élève à 26,1 millions de dollars, soit 2,3 millions de dollars de moins qu'en 2016-2017, tandis que le montant des ressources au titre des quotes-parts hors budget ordinaire et celui des ressources extrabudgétaires s'élèvent respectivement à 4,4 millions de dollars et 31,3 millions de dollars (A/72/6 (Introduction), Corr.1, par. 64 et tableau 9).

48. Dans son rapport sur le projet de budget de l'exercice biennal 2016-2017, le Comité consultatif a demandé qu'un complément d'information sur les principales activités d'évaluation prévues par chaque département soit ajouté aux projets de budget à venir, ainsi que des informations sur les activités passées et les enseignements qui en ont été tirés (A/70/7, par. 61). Le Comité constate que des informations supplémentaires ont été communiquées par le Secrétaire général dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, notamment des exemples précis de cas où les résultats d'évaluations antérieures et les retours des bénéficiaires ont aidé à cerner les améliorations à apporter aux programmes (A/72/6 (Introduction), par. 66). Le Comité note toutefois qu'une de ses recommandations connexes, appuyée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247, à savoir que le Secrétaire général soit prié de procéder à une évaluation d'ensemble des répercussions qu'ont les activités de suivi et d'évaluation sur la conception des programmes et l'allocation des ressources aux différents chapitres, n'a toujours pas été prise en compte dans le projet de budget-programme.

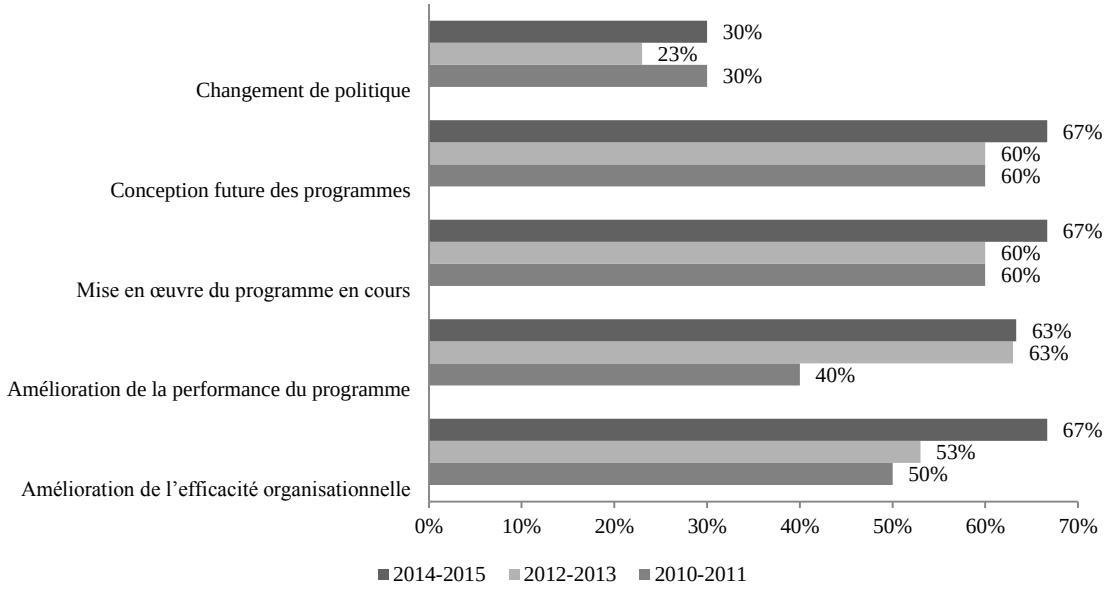
49. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la question était traitée dans un rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) (A/72/72). On trouvera dans le tableau 3 un récapitulatif des différentes structures chargées des fonctions d'évaluation. Ayant demandé davantage de détails, le Comité a été informé que les entités qui n'étaient pas encore dotées d'unité d'évaluation ou qui ne pratiquaient pas l'évaluation en 2015 (à savoir le Bureau des affaires de désarmement, l'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies à Nairobi) prévoyaient des activités d'évaluation pour l'exercice biennal 2018-2019.

La figure I ci-après montre l'incidence des rapports d'évaluation au cours des trois derniers exercices biennaux Néanmoins, le Comité a également été informé que d'après le BSCI, seules 27 % des entités avaient mis en place des procédures officielles de suivi des recommandations issues des évaluations et qu'il n'existait pas de recueil global dans lequel serait consignées toutes les évaluations et les recommandations auxquelles elle ont donné lieu.

Tableau 3
Structures exerçant des fonctions d'auto-évaluation, au 31 décembre 2015

Groupe autonome d'évaluation	*Groupe spécialisé dans l'évaluation au sein d'une division multifonctionnelle*	*Groupe ne s'occupant pas exclusivement de l'évaluation (chargé d'autres activités au sein d'une division multifonctionnelle)*	*Absence de groupe de l'évaluation mais réalisation d'activités d'évaluation*	*Absence de groupe de l'évaluation, pas d'activité d'évaluation*
Département de l'information	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Commission économique pour l'Europe	Département des affaires économiques et sociales	Bureau des affaires de désarmement
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Département de la gestion	Office des Nations Unies à Nairobi
Programme des Nations Unies pour l'environnement	Département de la sûreté et de la sécurité	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	Département des affaires politiques	Office des Nations Unies à Vienne
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Commission économique pour l'Afrique		Bureau des affaires spatiales	
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique		Bureau des affaires juridiques	
Centre des Nations Unies pour les établissements humains	Centre du commerce international		Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique	
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Bureau de la coordination des affaires humanitaires		Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	
	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme		Office des Nations Unies à Genève	
	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient			

Figure I
Résultats des rapports d'évaluation, 2010-2015
(En pourcentage d'entités)



Source : Enquête du BSCI auprès des interlocuteurs.

50. **S'il constate que les informations divulguées dans les fascicules du budget sur les activités de suivi et d'évaluation sont plus nombreuses et de meilleure qualité, le Comité consultatif continue toutefois de relever des différences dans leur degré de précision en fonction des fascicules (voir A/68/7, par. 67, et A/70/7, par. 61). Par ailleurs, la source de financement de ces activités et les modalités de leur exécution (auto-évaluation, évaluation par le BSCI ou évaluation par un tiers externe) varient considérablement d'un chapitre à l'autre du budget.**

51. **Le Comité consultatif ne doute pas que des efforts seront faits pour améliorer la cohérence des informations communiquées sur les activités d'évaluation dans tous les chapitres du budget et que leur incidence escomptée sur les programmes et l'application des enseignements tirés de l'expérience y seront plus clairement décrites. Une description de l'incidence des évaluations antérieures sur les projets de budget devrait également être ajoutée.**

B. Montant des ressources proposé

52. Comme indiqué au paragraphe 7 ci-dessus, le montant de 5 405,05 millions de dollars proposé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 est supérieur de 10,0 millions de dollars (0,2 %) au montant indicatif (5 395,0 millions de dollars) calculé dans l'esquisse budgétaire approuvée. **Le Comité consultatif se félicite que le montant des ressources demandées par le Secrétaire général dans son projet de budget-programme pour 2018-2019 corresponde globalement au montant indicatif établi par l'Assemblée générale dans sa décision sur l'esquisse budgétaire pour la même période (résolution 71/274, par. 7)**.

53. **Le Comité fait également observer que le montant indicatif énoncé dans l'esquisse budgétaire ne constitue pas un plafond préapprouvé mais plutôt une estimation préliminaire des ressources nécessaires, sachant qu'il incombe au Secrétaire général, en tant que Chef de l'administration de l'ONU, de présenter un projet de budget conforme aux ressources nécessaires pour mener à bien les programmes et activités prescrits par l'Assemblée générale et d'autres organes.**

54. **Le Comité consultatif réaffirme une fois encore que les ressources nécessaires et la structure générale des effectifs du Secrétariat doivent toujours être déterminées dans le souci premier d'assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats (A/68/7, par. 19, et A/70/7, par. 21).**

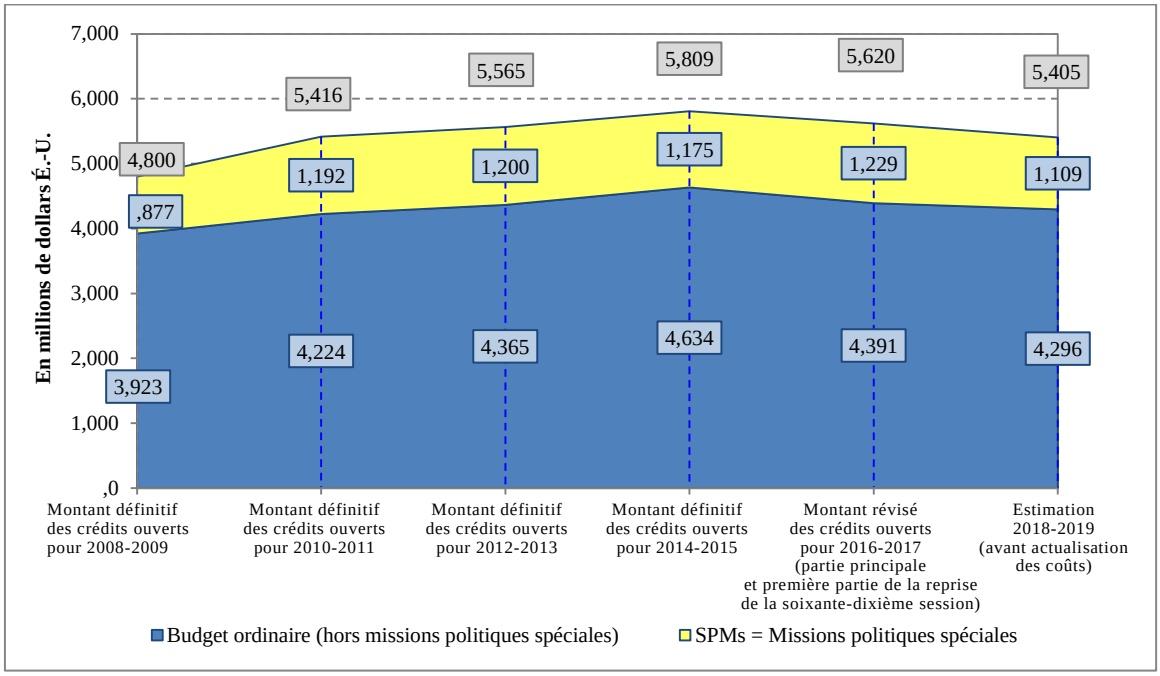
55. En ce qui concerne les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, le Comité note que la décision de l'Assemblée générale sur l'esquisse du projet de budget-programme prescrit également que l'estimation préliminaire doit être inclusive d'un crédit de 1 124,4 millions de dollars. Toutefois, le projet de budget-programme pour 2018-2019 prévoit un montant, inférieur, de 1 109,6 millions de dollars qui, selon le Secrétaire général, tient compte des gains d'efficacité d'un montant total de 14,8 millions de dollars qu'il est prévu de réaliser dans l'ensemble des missions politiques spéciales. Le Comité souligne que les projets de budget détaillés de ces missions pour 2018 et 2019 ne seront pas examinés avant la fin de 2017 et de 2018, respectivement, et qu'il ne sera pas possible, avant lors, de vérifier le détail des gains d'efficacité promis.

56. Le Comité consultatif note que le projet de budget global pour 2018-2019, dont le montant s'élève à 5 405,05 millions de dollars, est en fait supérieur de 24,8 millions[3] de dollars au montant de référence, si l'on tient compte des estimations ajustées pour les missions politiques spéciales.

57. Le Comité consultatif a reçu des informations à ce sujet. Elles sont résumées à la figure II ci-dessous, qui reprend les ressources approuvées pour les missions politiques spéciales en pourcentage du total du budget-programme depuis 2008. Le Comité note que le montant des ressources approuvées pour les missions politiques spéciales au cours des derniers exercices biennaux est supérieur de 7 % à 10 % au montant réservé à ces missions dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. **Le Comité note que le montant du crédit réservé aux missions politiques spéciales, que ce soit dans l'esquisse budgétaire, dans la résolution de l'Assemblée générale y afférente ou dans le projet de budget-programme, ne peut être considéré que comme un montant indicatif, qui ne peut être correctement examiné avant que les projets de budget des différentes missions soient présentés**.

[3] Les 24,8 millions de dollars correspondent aux 10,0 millions et 14,8 millions de dollars respectivement mentionnés aux paragraphes 52 et 55 ci-avant.

Figure II
Ressources allouées aux missions politiques spéciales en proportion du budget-programme biennal



Approche globale

58. S'agissant de l'approche globale adoptée par le Secrétaire général dans le projet de budget, le Comité consultatif constate certaines incohérences en ce qui concerne les crédits qui ont été inclus ou non au projet. Par exemple, les 13 321 574,0 millions de dollars correspondant à la contribution du Secrétariat au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies ont été inclus au titre des nouveaux mandats, alors même que la proposition plus élaborée concernant le mécanisme de partage des coûts, demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/272 B, n'avait pas été communiquée. Le Comité note que le montant de la provision a simplement été repris du montant inclus dans les estimations pour l'exercice biennal 2016-2017. Cette approche de la proposition de budget n'est pas conforme à la décision d'exclure les ressources demandées au titre des divers projets de construction et d'entretien, conformément à la recommandation du Comité, que l'Assemblée générale a approuvée par la suite dans sa résolution 70/247 (voir également par. 20 ci-dessus).

59. De même, des ressources supplémentaires d'un montant de 1,3 million de dollars ont été allouées à ONU-Femmes (chap. 17) au titres des postes et autres rubriques pour accroître son appui aux mécanismes normatifs intergouvernementaux. Cette augmentation est attribuée à des résolutions de l'Assemblée générale datant de plusieurs années (résolutions 64/289 et 65/259) [voir A/72/6 (Introduction), par. 28 i)]. Dans le même temps, aucune ressource supplémentaire n'est proposée pour le renforcement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (chap. 26, Réfugiés de Palestine), en dépit de la décision prise en ce sens par l'Assemblée générale, datant également de sa soixante-cinquième session, d'aider au renforcement institutionnel de l'Office en lui fournissant des ressources financières suffisantes imputées sur le budget ordinaire (résolution 65/272, par. 4).

60. **Le Comité consultatif est d'avis que le Secrétaire général doit renforcer le niveau du contrôle stratégique qu'il exerce sur la préparation de son projet de budget de façon que l'approche adoptée pour l'établissement du budget des différents départements et bureaux soit cohérente.**

Classification des variations

61. La présentation du projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2019 est conforme à la recommandation du Comité consultatif concernant la classification et la présentation des variations des ressources demandées, qui a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247. Le Comité note toutefois que la présentation de certaines de ces variations n'est toujours pas suffisamment claire. C'est notamment le cas de la classification des ressources qu'il est proposé d'inscrire à la rubrique des nouveaux mandats au titre de la contribution du Secrétariat au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies (voir par. 58 ci-dessus). Le Comité se demande également si les ressources supplémentaires demandées au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme) peuvent réellement être inscrites à la rubrique des mandats nouveaux ou élargis, puisque les crédits demandés dans un rapport du Secrétaire général sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme (A/71/118) n'ont pas été approuvés dans la résolution connexe de l'Assemblée générale (résolution 71/185). On trouvera dans les sections correspondantes du chapitre II ci-après d'autres observations et recommandations formulées par le Comité sur ces deux questions.

62. Les montants demandés tiennent compte de réductions nettes de 58,9 millions de dollars, rendues possibles par des gains d'efficience totaux de 64,3 millions de dollars prévus par différents bureaux et départements. Ces gains sont contrebalancés en partie par une augmentation de 5,4 millions de dollars des ressources nécessaires pour financer de nouvelles initiatives (A/72/6 (Introduction), par. 32 et 41). Le Secrétaire général indique dans son rapport que ces gains d'efficience sont imputables à : a) des initiatives spécifiques (telles qu'Umoja et d'autres technologies, notamment les nouvelles applications adoptées par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (ibid., par. 34 à 38); b) la mise en œuvre de mesures transversales visant à réduire les ressources nécessaires au titre des consultants, du matériel et des voyages (ibid., par 39); c) des variations découlant de la réorganisation des travaux dans différents départements (ibid., par. 34 à 40).

63. Après examen des différents chapitres du budget, le Comité consultatif estime que sont inscrites à la rubrique « Autres variations » des réductions des ressources demandées qui ne peuvent pas être attribuées à des initiatives visant spécifiquement à améliorer l'efficience ou l'efficacité. Sont notamment concernés : la réduction du nombre et de la fréquence de certaines réunions de groupes d'experts; le fait que certains documents ne soient plus publiés qu'en ligne; la réduction des provisions faites au titre des congés de maladie et de maternité; les réductions découlant de l'analyse des dépenses passées; la réduction des provisions faites au titre des frais de représentation. Le Comité fait également observer que sur le montant total des réductions, 14,8 millions de dollars correspondent à des gains d'efficience attendus dans les missions politiques spéciales dont le détail n'est pas encore connu (voir par. 55 ci-dessus). En outre, de l'avis du Comité, la réduction de 717 500 dollars qu'il est proposé d'appliquer à la somme forfaitaire versée au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au titre de ses dépenses d'administration n'a, en soi, aucun lien avec les gains d'efficience, notamment parce qu'aucune donnée ne vient confirmer l'existence d'un tel lien (voir aussi chap. II, sect. 25 ci-dessous).

64. **Le Comité consultatif estime qu'il convient de clarifier encore davantage les modifications apportées aux ressources demandées dans les futurs projets de budget. Il faudra notamment : a) veiller à ce que toutes les variations des ressources demandées au titre de mandats nouveaux ou élargis découlent directement de décisions récentes prises par des organes intergouvernementaux; b) distinguer clairement les réductions résultant de mesures d'efficacité ou d'améliorations technologiques vérifiables de toutes les autres variations.**

Détail des réductions proposées à la rubrique « Autres variations »

65. On trouvera dans le tableau 4 ci-dessous la répartition des réductions proposées dans les différents chapitres du budget, en chiffres et en pourcentage, par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017.

Tableau 4
Réductions proposées à la rubrique « Autres variations », par chapitre du budget
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre		*2016-2017 Crédits*	*Réduction proposée pour 2018-2019*	*Pourcentage*
1	Politique, direction et coordination d'ensemble	117 372,9	(723,2)	(0,6)
2	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	631 101,5	(7 139)	(1,1)
3	Affaires politiques	1 346 045,3	(15 839,6)[a]	(1,2)
4	Désarmement	24 868,9	(315,9)	(1,3)
5	Opérations de maintien de la paix	109648,4	(1 447,9)	(1,3)
6	Utilisations pacifiques de l'espace	7 222,6	(60,7)	(0,8)
7	Cour internationale de Justice	45814,7	---	(0,0)
8	Affaires juridiques	61 539,6	(548,4)	(0,8)
9	Affaires économiques et sociales	162 147,6	(1 725,1)	(1,0)
10	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10 763,0	(113,6)	(1,0)
11	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16 605,8	(153,8)	(0,9)
12	Commerce et développement	138 422,2	(1 698,1)	(1,2)
13	Centre du commerce international	37 091,8	(406,5)[b]	(1,0)
14	Environnement	37 097,3	(613,0)	(1,6)
15	Établissements humains	22 074,4	(282,3)	(1,3)
16	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	37232,3	(967,4)	(2,5)
17	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	15 089,7	(99,6)	(0,7)
18	Développement économique et social en Afrique	153 449,1	(2 200,6)	(1,4)
19	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	95 411,4	(1 385,4)	(1,4)
20	Développement économique en Europe	65 938,5	(1 015)	(1,5)
21	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	106 931,0	(1 304,1)	(1,2)
22	Développement économique et social en Asie occidentale	70 088,3	(969,3)	(1,3)

Chapitre		*2016-2017 Crédits*	*Réduction proposée pour 2018-2019*	*Pourcentage*
23	Programme ordinaire de coopération technique	59 432,0	(603,9)	(1,0)
24	Droits de l'homme	212 034,3	(2 757,8)	(1,3)
25	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	85 362,6	(717,5)	(0,8)
26	Réfugiés de Palestine	55137,3	---	(0,0)
27	Aide humanitaire	36 946,1	(779,2)	(2,1)
28	Information	187 570,1	(2 047,7)	(1,1)
29A	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	22 710,9	(275,6)	(1,2)
29B	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	34 706,1	(500)	(1,4)
29C	Bureau de la gestion des ressources humaines	70 288,3	(829,3)	(1,1)
29D	Bureau des services centraux d'appui	166 996,3	(1 422,3)	(0,8)
29E	Bureau de l'informatique et des communications	97 771,0	(3 718,3)	(3,8)
29F	Administration (Genève)	139 377,9	(1 972,4)	(1,4)
29G	Administration (Vienne)	34 030,8	(558,4)	(1,6)
29H	Administration (Nairobi)	29 405,7	(691,2)	(2,3)
30	Contrôle interne	40 148,4	(453,1)	(1,1)
31	Activités administratives financées en commun	11 503,6	(13,4)	(0,1)
32	Dépenses spéciales	153 244,8	(326,5)	(0,2)
33	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	109 309,0	(670,9)	(0,6)
34	Sûreté et sécurité	238 283,4	(2 077,7)	(0,8)
35	Compte pour le développement	28 398,8	---	(0,0)
36	Contribution du personnel	495 607,9	(4 867,1)	(0,9)
	Total	**5 620 221.60**	**(64 290,80)**	**(1,1)**

[a] Comprend 14,8 millions de dollars de réductions relatives aux missions politiques spéciales, soit une réduction de 1,3 % par rapport au montant préliminaire inscrit dans l'esquisse budgétaire.

[b] Le projet de budget du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 2018-2019 doit être soumis pour examen dans le courant de l'année.

66. Le Comité consultatif note qu'au total, ces réductions représentent 1,1 % du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016 2017. En ce qui concerne leur impact relatif sur les différents chapitres du budget, elles vont de 0,6 % à 3,8 % des crédits approuvés pour les différents chapitres du budget en 2016-2017. En pourcentage, les chapitres les moins touchés sont : le chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble), le chapitre 6 (Utilisations pacifiques de l'espace), le chapitre 8 (Affaires juridiques), le chapitre 17 (ONU-Femmes), le chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui), le chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et le chapitre 34 (Sûreté et sécurité). Le Comité note par ailleurs qu'aucune réduction n'a été proposée au titre des chapitres 7 (Cour internationale de Justice) et 26 (Réfugiés de Palestine). Il note également que ni la Cour internationale de Justice, ni l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient n'ont choisi d'utiliser Umoja.

67. De plus, après avoir examiné individuellement les chapitres du budget, le Comité consultatif constate que certains des 125 postes qu'il est proposé de

supprimer par plusieurs départements et bureaux au titre des gains d'efficience sont des postes organiques. Cela concerne, notamment : un poste d'économiste de classe D-1 (administrateur général) à la Commission économique pour l'Europe, un poste d'informaticien de classe P-4 à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, un poste de spécialiste des questions sociales de classe P-3 au Département des affaires économiques et sociales, deux postes de classe P-2 (1 économiste adjoint et 1 administrateur adjoint de 1re classe spécialiste des systèmes informatiques) à la Commission économique pour l'Afrique, un poste d'économiste de classe P-2 à la CNUCED et un poste de statisticien adjoint de classe P-2 à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le Secrétaire général indique dans son rapport que les changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs ne compromettront pas l'exécution intégrale et efficace des mandats (ibid., par. 46).

68. D'après les renseignements communiqués au Comité consultatif, la plupart de ces postes étaient vacants ou sur le point de l'être, ce qui, de l'avis du Comité, semble avoir participé de la décision de proposer leur suppression. **Le Comité souligne que la décision de demander ou non des crédits au titre des postes dans le projet de budget devrait dépendre de si oui ou non les fonctions associées à ces postes sont toujours requises et reposer sur une évaluation de la manière dont ces fonctions peuvent être exercées au mieux**.

69. Le Comité consultatif note par ailleurs avec préoccupation que quatre des sept postes mentionnés ci-dessus sont de la classe P-2, à savoir la classe à laquelle les administrateurs entrent habituellement en fonctions au Secrétariat, et que le fait de réduire le nombre de postes de cette classe pourrait avoir des incidences à long terme sur l'effort de rajeunissement des effectifs et d'autres objectifs que l'Organisation s'est fixés en matière de ressources humaines (voir également les par. 89 à 95 ci-dessous). On trouvera dans les sections pertinentes du chapitre II ci-après le détail des observations et recommandations formulées par le Comité au sujet des postes.

70. En ce qui concerne les gains d'efficience imputables à la mise en service d'Umoja, le Comité a demandé des précisions et été informé que des économies d'un montant de 27,8 millions de dollars liés à Umoja au titre du budget ordinaire avaient déjà été constatées et signalées par le Secrétaire général dans son huitième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré, et ce avant la décision de l'Assemblée générale sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/71/390, tableau 2). Ces gains d'efficience sont le fruit de l'analyse de l'incidence des gains réalisés lors des précédents exercices biennaux et grâce aux mises en service à venir, ainsi que des améliorations apportées aux procédures internes grâce au progiciel. Selon le Secrétariat, ces améliorations touchent à la fois les procédures relatives aux finances, les ressources humaines, l'administration des voyages, l'informatique et la gestion des données. Elles sont décrites dans l'introduction au projet de budget-programme (A/72/6 (Introduction), par. 35 à 37). Il est également indiqué dans l'introduction que les gains d'efficience liés à Umoja en matière de temps et de processus, d'abord calculés à l'échelle mondiale sous forme de valeur d'un équivalent plein temps appliquée à toute la gamme des opérations de l'ONU, ont été recalculés en fonction de leur incidence budgétaire et des réductions correspondantes proposées (de postes ou d'autres objets de dépense) par département ou bureau (ibid., par. 40).

71. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de la décision de l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à présenter une esquisse budgétaire en se fondant sur une estimation préliminaire inférieure de quelque 217 millions de dollars au montant qu'il proposait, un examen

approfondi a été mené, à la suite duquel les départements ont proposé des mesures visant à réaliser des gains d'efficience, grâce à Umoja et à d'autres facteurs. Le Comité a également été informé que, selon le Secrétariat, il était impossible de distinguer clairement les gains d'efficience permis par Umoja des autres.

72. À cet égard, le Comité rappelle que, dans le contexte de son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, il a reçu des renseignements détaillés concernant des économies d'un montant estimatif de 4,7 millions de dollars directement imputables à Umoja, qui seront portées au crédit de ces opération pour l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 2018 (A/71/836, par. 82). **Le Comité note que la méthode utilisée pour recenser les économies quantifiables directement liées à Umoja n'est pas la même dans les opérations de maintien de la paix que dans les entités du Secrétariat financées par le budget ordinaire**.

73. **Le Comité consultatif souligne que le projet de budget du Secrétaire général semble attacher plus d'importance à la réalisation des objectifs de réduction de dépenses qu'aux conséquences escomptées des réductions proposées sur les différents programmes (voir également A/70/7, par. 77). Le Comité n'est pas convaincu que l'ensemble des réductions proposées puissent être attribuées à des mesures d'efficacité, et notamment à la mise en service d'Umoja.**

74. **Le Comité consultatif ne doute pas que l'Assemblée générale recevra une liste récapitulative des réductions classées à la rubrique « Autres variations » lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Ces informations devraient permettre à l'Assemblée d'évaluer : a) la manière dont ces réductions seront obtenues; b) dans quelle mesure les réductions en question constituent des gains d'efficience; c) lesquelles, parmi ces réductions, peuvent être directement attribuées à la mise en service d'Umoja.**

75. **Le Secrétaire général ayant garanti que les projets de budget pour l'exercice biennal 2018-2019 permettraient l'exécution intégrale et efficace des mandats, le Comité consultatif ne s'oppose à aucune des réductions susmentionnées, mais souligne que le Secrétaire général devrait surveiller l'incidence de ces dernières tout au long de l'exercice biennal, et en rendre compte dans ses rapports d'exécution.**

76. En ce qui concerne la question plus vaste des effets et des avantages d'Umoja, le Comité consultatif rappelle l'observation qu'il a formulée lorsqu'il a examiné le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Il avait alors souligné qu'il fallait disposer d'une analyse plus solide des avantages attendus du projet Umoja, et que cette analyse devrait selon lui rendre compte des gains d'efficacité et des avantages effectifs obtenus grâce à la mise en service d'Umoja plutôt que des objectifs artificiels portant sur les économies budgétaires. Le Comité a également indiqué que les plans de valorisation des avantages devraient être élaborés de manière réaliste pour les entités chargées de l'exécution, et assortis de renseignements précis sur les avantages tant qualitatifs que quantitatifs (voir aussi A/71/628, par. 37).

77. L'Assemblée générale a noté que l'élaboration d'un plan de valorisation des avantages n'avait pas suffisamment progressé et prié le Secrétaire général d'accélérer les travaux, en tenant pleinement compte des recommandations correspondantes du Comité des commissaires aux comptes, et de lui en rendre compte dans le prochain rapport d'étape. Elle a également prié le Secrétaire général de lui présenter, à la partie principale de sa soixante-douzième session, une étude de

viabilité actualisée concernant le projet Umoja, notamment une analyse des coûts et avantages directs et indirects (résolution 71/272 A, sect. XIV, par. 13 et 15).

78. **Le Comité consultatif compte que le prochain rapport d'étape annuel sur la mise en service d'Umoja contiendra l'étude de viabilité actualisée susmentionnée et des détails concernant le plan de valorisation des avantages. Le Comité espère également que seront fournis dans ce rapport des renseignements détaillés sur les avantages quantitatifs et qualitatifs réalisés, y compris en ce qui concerne l'incidence sur les effectifs et prévisions de dépenses des différents bureaux et départements. Le Comité attend avec intérêt d'examiner le prochain rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en œuvre du projet (A/72/157) et de prendre connaissance de ses conclusions et recommandations, en particulier en ce qui concerne la réalisation et l'identification d'avantages vérifiables.**

79. **Le Secrétariat n'ayant pas été en mesure de fournir suffisamment d'informations permettant de quantifier les gains d'efficience et les avantages liés à la mise en service d'Umoja dans le cadre du projet de budget-programme pour 2018-2019, et compte tenu des graves lacunes et défaillances constatées dans les renseignements communiqués sur les avantages attribués à Umoja (voir par. 25 à 33 ci-dessus), le Comité consultatif a l'intention de demander au Comité des commissaires aux comptes de procéder à une vérification détaillée visant à valider un bilan des avantages quantifiables liés à la mise en service du progiciel.**

C. Questions relatives aux postes et au personnel

Tableau 5
Postes nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Total*		
Postes	*2016-2017*	*2018-2019*	*Augmentation/ (diminution)*	*2016-2017*	*2018-2019*	*Augmentation/ (diminution)*	*2016-2017*	*2018-2019*	*Augmentation/ (diminution)*
Postes permanents	4 748	4 775	27	5 283	5 154	(129)	10 031	9 929	(102)
Postes temporaires	69	67	(2)	70	70	–	139	137	(2)
Total	**4 817**	**4 842**	**25**	**5 353**	**5 224**	**(129)**	**10 170**	**10 066**[a]	**(104)**

[a] Y compris 68 postes au titre du chapitre 3 des recettes.

80. Le tableau 5 ci-dessus permet de comparer les postes demandés pour 2018-2019 au tableau d'effectifs autorisé pour 2016-2017. Pour l'exercice biennal 2018-2019, un effectif total de 9 998 postes permanents et temporaires est proposé au titre des chapitres des dépenses du budget ordinaire, ce qui représente une diminution nette de 92 postes par rapport à l'exercice biennal 2016-2017. Dans l'ensemble, cette diminution tient à la suppression proposée de 175 postes, compensée en partie par la création de 79 postes et la transformation de 4 postes (A/72/6 (Introduction), par. 46). De plus, 68 postes sont proposés au titre des chapitres des recettes pour l'exercice 2018-2019, contre 80 postes approuvés pour 2016-2017; cette diminution s'explique par la suppression proposée de 12 postes.

81. Sur les 79 nouveaux postes, 42 sont proposés pour l'exécution de mandats nouveaux ou élargis : a) 5 nouveaux postes inscrits au budget ordinaire au titre du chapitre 17 (ONU-Femmes), pour appuyer les mécanismes normatifs

intergouvernementaux, conformément aux résolutions 64/289 et 65/259 de l'Assemblée générale; b) 3 postes proposés au titre du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale), en application de la résolution 71/208 de l'Assemblée générale; c) 11 postes proposés au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme), à l'appui du fonctionnement efficace du système des organes de surveillance des traités et des diverses décisions du Conseil des droits de l'homme; d) 18 postes proposés au titre du chapitre 28 (Information), à l'appui de l'égalité des six langues officielles; e) 5 postes proposés au titre du chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications), afin de renforcer la sécurité de l'information.

82. En outre, il est proposé de transformer quatre emplois de temporaire (autres que pour les réunions) : 2 postes au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) et 2 postes au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales).

83. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, sur les 175 suppressions de postes proposées, 43 étaient dues aux modifications qu'il était proposé d'apporter à la structure des postes et étaient prises en compte dans la catégorie « Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres », et 132 s'expliquaient par les gains d'efficience prévus au titre de la catégorie « Autres variations » (voir aussi les paragraphes 65 à 75 ci-dessus) (ibid., par. 46, et tableaux 5 et 6).

84. En outre, le projet de budget tient compte de plusieurs transferts de postes entre chapitres, notamment les transferts proposés : a) du Bureau du porte-parole du chapitre 28 (Information) au chapitre 1 (Cabinet du Secrétaire général); b) de la Section de l'information relative à la gestion des crises du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications) (ibid., par. 30).

85. Les tableaux 6 et 7 de l'introduction du Secrétaire général donnent une ventilation de l'effectif proposé par titre du budget, où les modifications proposées sont réparties par type et par source du changement. On trouve des précisions concernant les postes permanents et temporaires approuvés pour 2016-2017 et ceux proposés pour 2018-2019, répartis par chapitre du budget et par classe, dans le tableau 4 de l'annexe à l'introduction. Le Comité a également obtenu une ventilation par titre du budget du nombre de postes inscrits au budget ordinaire, ainsi qu'un récapitulatif par chapitre des modifications apportées (voir les annexes I et II ci-après).

86. Dans l'ensemble, le Comité note que le projet de budget du Secrétaire général se traduit par une augmentation nette du nombre de postes inscrits au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) (14 postes), au chapitre 17 (ONU-Femmes) (4 postes), au chapitre 24 (Droits de l'homme) (9 postes), au chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) (3 postes), au chapitre 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines) (1 poste), au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) (1 poste) et au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications) (10 postes). Pour tous les autres chapitres, le projet de budget se traduit par une diminution nette des postes. Les réductions les plus importantes concernent le chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (40 postes); le chapitre 17 (Développement économique et social en Afrique) (11 postes); le chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) (12 postes); et le chapitre 34 (Sûreté et sécurité) (13 postes). On trouvera davantage de précisions sur le tableau d'effectifs proposé dans les sections correspondantes du chapitre II ci-après.

87. Le Comité note que, dans plusieurs fascicules, il est indiqué que les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs sont sans incidence sur les coûts, les suppressions de postes ou les déclassements proposés compensant les dépenses supplémentaires occasionnées par les reclassements proposés ou la création de nouveaux postes. **Le Comité estime que les propositions concernant les postes doivent toujours être justifiées au cas par cas, compte tenu des ressources nécessaires pour absorber la charge de travail et assurer l'exécution des programmes et activités prescrits**. **Les ressources dégagées grâce aux déclassements ou à la suppression des postes qui ne sont plus nécessaires ne devraient pas être considérées comme pouvant être utilisées à d'autres fins.**

88. On trouve également des précisions sur la répartition des postes, par catégorie, sur une période de 12 ans dans l'introduction du projet de budget-programme (ibid., fig. XVII). La figure montre une diminution de la proportion d'agents des services généraux et des catégories apparentées, qui est passée de 56 % en 2008-2009 à 52 % en 2018-2019 (sur la base des prévisions). En conséquence, le ratio entre les postes d'agent des services généraux et les postes d'administrateur est tombé de 1,26 à 1,07 au cours de la même période. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu le nombre de postes de classe D-1 et de rang supérieur au cours de la même période, ainsi que le ratio entre les postes de classe D-1 et tous les autres postes d'administrateur et d'agent des services généraux, qui est indiqué dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6
Ratio entre les postes de classe D-1 et de rang supérieur et les postes d'administrateur et ratio entre les postes de classe D-1 et de rang supérieur et les postes d'administrateur et d'agent des services généraux

	2008-2009[a]	*2010-2011*[a]	*2012-2013*[a]	*2014-2015*[a]	*2016-2017*[b]	*2018-2019*[c]
Nombre de postes						
Vice-secrétaire général/secrétaire général adjoint/sous-secrétaire général/D-2/D-1	428	440	455	464	470	476
P-1 à P-5	4 035	4 120	4 176	4 272	4 334	4 353
Services généraux	5 622	5 745	5 706	5 450	5 286	5 169
Total	**10 085**	**10 305**	**10 337**	**10 186**	**10 090**	**9 998**
Ratio (pourcentage)						
Postes de classe D-1 et de rang supérieur/postes d'administrateur	10,6	10,7	10,9	10,9	10,8	10,9
Postes de classe D-1 et de rang supérieur/postes d'administrateur et d'agent des services généraux	4,4	4,5	4,6	4,8	4,9	5,0
Postes de classe D-1 et de rang supérieur/total des postes	4,2	4,3	4,4	4,6	4,7	4,8

[a] Sur la base du montant final des crédits ouverts.
[b] Sur la base des crédits ouverts pour 2016-2017.
[c] Sur la base des prévisions.

89. Le Comité note une diminution progressive de la proportion d'agents des services généraux dans l'ensemble des effectifs depuis l'exercice 2008-2009, tandis que la proportion de postes de haut niveau par rapport à tous les autres postes s'est accrue au cours de cette période. Le nombre de postes de haut niveau (classe D-1 et rang supérieur) a même augmenté de plus de 11 %. Ayant demandé davantage de précisions, le Comité a obtenu une liste des fonctionnaires ayant rang de secrétaire général adjoint ou de sous-secrétaire général. Au 31 mai 2017, ceux-ci étaient au nombre de 178 au Secrétariat[4].

90. À cet égard, le Comité rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'indiquer, lorsqu'il fait des propositions relatives à la dotation en effectifs, quelle serait leur incidence sur la structure hiérarchique de l'Organisation, afin que soit réglé le problème persistant de l'augmentation du nombre des postes de classe D-1 et de rang supérieur (résolution 70/247, par. 41).

91. En outre, l'Assemblée générale a noté avec préoccupation l'augmentation du nombre de postes au sommet de la structure hiérarchique du Secrétariat et le nombre relativement faible de postes aux classes les moins élevées, et a prié le Secrétaire général de prendre des mesures concrètes pour inverser cette tendance, déceler les chevauchements de fonctions et de responsabilités et réduire le nombre total de postes à ces niveaux, et de faire rapport à ce sujet dans son prochain projet de budget (résolution 71/263, par. 33).

92. Le Comité note que les réductions de postes proposées concernent principalement les agents des services généraux et catégories apparentées, avec une réduction nette de 117 postes dans l'ensemble, ainsi que les administrateurs des classes inférieures, avec une réduction globale nette de 18 postes à la classe P-3 et de 6 postes à la classe P-2/1 (A/72/6 (Introduction), tableau 7). À cet égard, il rappelle les observations qu'il a formulées lors de l'examen des projets de budget successifs et dans les rapports sur la gestion des ressources humaines concernant l'effet préjudiciable que ces réductions ont sur la capacité de l'Organisation d'attirer et de former de jeunes talents dans le cadre de ses efforts de rajeunissement (voir A/66/7, par. 86, A/68/7, par. 86 et 87, A/69/572, par. 105, et A/71/557, par. 41).

93. **Le Comité constate avec préoccupation que la composition du tableau d'effectifs proposée pour le Secrétariat dans le projet de budget fait apparaître une fois de plus une augmentation du nombre des postes de classe D-1 et de rang supérieur (voir aussi A/68/7, par. 102, et A/70/7, par. 88). Il note en outre que le projet de budget ne contient aucune information concernant les mesures prises par le Secrétaire général pour inverser cette tendance, en dépit des demandes formulées en ce sens par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/247 et 71/263.**

94. **Le Comité craint que les réductions de postes d'administrateur de rang inférieur n'aient une incidence négative sur les initiatives en cours en matière de gestion des ressources humaines, telles que le programme Jeunes administrateurs, et les autres efforts déployés en vue d'atteindre des objectifs importants dans le domaine des ressources humaines, tels que ceux relatifs à l'équilibre géographique et à la parité des sexes, et de rajeunir les effectifs du Secrétariat.**

95. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il soit dûment tenu compte dans le projet de budget des différentes directives de l'Assemblée relatives aux ressources humaines**

[4] Postes financés au moyen de tous les types de ressources, y compris les fonctionnaires engagés en vertu d'un contrat-cadre ou d'un contrat prévoyant une rémunération d'un dollar par an.

ainsi que des objectifs de l'Organisation en matière d'effectifs, notamment grâce à une participation plus active du Bureau de la gestion des ressources humaines, le cas échéant. Dans son prochain examen de la gestion des ressources humaines, le Comité reviendra sur les questions relatives à la composition du tableau d'effectifs, à l'augmentation du nombre de postes de haut niveau et à l'état d'avancement des différentes initiatives prises dans ce domaine.

96. En ce qui concerne les postes et les emplois de temporaire financés au moyen de ressources extrabudgétaires et de quotes-parts hors budget ordinaire, le Comité consultatif a obtenu communication de la répartition détaillée des postes par classe et par chapitre du budget-programme pour 2018-2019 par rapport à 2016-2017. Il est prévu que 1 366 postes seront financés par des quotes-parts hors budget ordinaire (contre 1 375 en 2016-2017)[5]. En ce qui concerne les postes et emplois de temporaire financés au moyen de ressources extrabudgétaires, il est prévu d'en avoir 18 537 en 2018-2019 pour l'ensemble des chapitres du budget, contre 18 504 en 2016-2017.

Postes vacants de longue date

97. Lors de précédents examens des projets de budget et d'aspects de la gestion des ressources humaines, le Comité a estimé qu'il fallait réexaminer la nécessité des postes qui sont vacants depuis deux ans ou plus et justifier leur maintien dans le projet de budget-programme ou, au contraire, proposer leur suppression (voir A/70/7, par. 90, et A/68/7, par. 107). Les postes restés vacants pendant deux ans ou plus sont recensés dans le tableau 15 de l'introduction du projet de budget-programme, par chapitre du budget. Le Comité note que seuls quatre postes sont recensés. Au cours de son examen du projet de budget, le Comité a demandé davantage de précisions sur chaque poste resté longtemps vacant et sur l'état d'avancement des efforts de recrutement. Des éléments détaillés s'y rapportant figurent dans les observations formulées par le Comité sur les fascicules du budget au chapitre II ci-après.

98. Le Comité rappelle qu'il s'était déjà inquiété du fait que la pratique de la « gestion des vacances de postes » pouvait masquer des situations dans lesquelles, sur de longues périodes, des postes étaient utilisés à des fins autres que celles pour lesquelles ils avaient été prévus (A/68/7, par. 108, et A/66/7, par. 93). Au cours de son examen du projet de budget, il a demandé et reçu des informations actualisées sur les cas dans lesquels des postes vacants avaient été utilisés à des fins de recrutement temporaire au cours de l'exercice biennal 2016-2017. **Le Comité souligne qu'il faudrait faire en sorte que les postes soient utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été prévus ou que leur suppression soit proposée. Le Comité compte continuer à examiner cette question dans le cadre de son prochain examen de la gestion des ressources humaines**.

99. Ayant demandé des précisions sur ce point, le Comité a été informé que le Secrétariat faisait une distinction entre les postes considérés comme vacants sur le plan budgétaire et ceux ouverts au recrutement. Les premiers sont des postes permanents pour lesquels personne n'émarge au budget et les seconds sont des postes qui peuvent être temporairement occupés, mais ne sont pas réservés à des fonctionnaires temporairement absents ou à des personnes ayant des droits sur ces postes. **Afin de faciliter son examen des futurs projets de budget, le Comité demande que les renseignements qui lui sont communiqués sur l'état des**

[5] Compte non tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/295 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

vacances de poste fassent la distinction entre les postes vacants d'un point de vue budgétaire et ceux ouverts au recrutement.

D. Objets de dépense autres que les postes

Autres dépenses de personnel

100. Les ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel pour l'exercice 2018-2019 se montent à 342,6 millions de dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une baisse de 27,3 millions de dollars (7,4 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017. Les autres dépenses de personnel comprennent : a) le personnel temporaire pour les réunions; b) le personnel temporaire (autre que pour les réunions); c) les heures supplémentaires et les sursalaires de nuit; d) les contrats de vacataire; e) les autres dépenses liées au personnel; f) l'assurance maladie après la cessation de service. Le Comité consultatif relève que la réduction globale des ressources tient essentiellement à la non-reconduction en 2017-2018 de dépenses ayant servi à financer le personnel temporaire pour certaines réunions intergouvernementales organisées en 2016-2017. On trouvera des informations sur les différentes rubriques de cette catégorie de dépenses à l'annexe III du présent rapport.

101. Au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), un montant de 107,8 millions de dollars est prévu pour l'exercice 2018-2019. La liste des 449 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) financés au 31 mars 2017 figure dans le tableau 14 de l'introduction du projet de budget-programme. Le Comité consultatif rappelle que la vocation du personnel temporaire (autre que pour les réunions) est de faire face aux périodes de forte charge de travail et de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée.

Frais de voyage

102. Les ressources demandées au titre des voyages pour l'exercice 2018-2019 s'élèvent à 42,6 millions de dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une diminution globale de 2,1 millions de dollars (4,8 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017. Le Comité consultatif note que le montant prévu pour 2018-2019 représente une diminution de 29 % par rapport aux dépenses engagées en 2014-2015. Le tableau 16 figurant dans l'introduction du projet de budget donne le détail des ressources demandées pour les voyages du personnel par chapitre du budget.

103. Au début de l'examen du projet de budget, le Comité consultatif a demandé à obtenir le détail des ressources demandées pour les voyages du personnel pour l'exercice considéré (2016-2017) et pour l'exercice 2018-2019 (y compris l'objet du voyage, le nombre de personnes voyageant, la durée du voyage et le coût prévu des billets d'avion et des indemnités journalières de subsistance). En outre, le Comité a demandé des informations sur l'incidence sur les ressources demandées au titre des voyages du recours de plus en plus fréquent à la visioconférence et à d'autres moyens de communication, qui est l'une des raisons citées par le Secrétaire général pour expliquer la réduction des montants demandés au titre des objets de dépense autres que les postes (A/72/6 (Introduction), par. 39).

104. Bien que le Comité consultatif ait reçu quelques informations sur les ressources demandées au titre des voyages pour l'exercice biennal 2018-2019 (plus de six semaines après sa demande), celles-ci ne contenaient aucune précision sur les coûts. Pour ce qui est de l'exercice 2016-2017, le Comité a été informé que les données n'étaient pas disponibles à cause des limites du système, qui ne permettait

pas de suivre les cas où la visioconférence était utilisée comme alternative aux voyages et donc de déterminer les réductions des crédits demandés qui en découlaient (voir aussi par. 34 ci-dessus).

105. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une liste des tarifs aériens standard appliqués dans les projets de budget pour les voyages en provenance et à destination de New York, qui figure à l'annexe IV du présent rapport. Dans le cadre de l'examen de l'un des fascicules du budget, le Comité a obtenu des informations qui lui ont permis de comparer plus aisément un petit nombre des dépenses effectivement engagées au titre des voyages en 2016-2017 par rapport aux prévisions de dépenses utilisées pour déterminer le montant de ressources demandées pour 2018-2019. Au vu de la brièveté de la liste, le Comité ne peut toutefois pas tirer de conclusions définitives à ce stade. **Le Comité compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale davantage de précisions concernant les prévisions de dépenses pour les différents voyages dans le projet de budget pour 2018-2019.**

106. **Le Comité consultatif regrette que, malgré l'introduction du module voyages dans Umoja en 2016, les informations relatives aux tendances et aux coûts des voyages ainsi qu'aux incidences des changements d'orientation intervenus dans ce domaine demeurent manquantes. Le Comité souligne que ces informations contribueraient à assurer une utilisation efficace des ressources au titre des voyages.**

107. **Le Comité rappelle les observations qu'il a déjà formulées sur la bonne utilisation des ressources destinées aux voyages et souligne en particulier qu'avant d'autoriser un voyage, il importe avant tout de déterminer si des contacts directs sur place sont nécessaires à l'exécution d'un mandat** (voir également A/70/7, par. 108).

108. Au cours de ses dernières délibérations consacrées au projet de budget du Secrétaire général pour 2018-2019, le Comité consultatif a obtenu, après en avoir fait la demande, le détail des pourcentages de cas dans lesquels les directives relatives aux délais de réservation des billets avaient été respectées pendant la période allant du 1er janvier 2016 au 30 juin 2017. Ces pourcentages varient considérablement entre les services, entre les centres de conférence et dans le temps (voir annexe V ci-après). Le Comité relève toutefois que ce pourcentage est resté inférieur à 50 % dans 18 des 32 départements et bureaux du Secrétariat dont les membres du personnel effectuent des voyages dans l'exercice de leurs fonctions, ce qui a entraîné des frais de voyage beaucoup plus élevés que nécessaires. Il rappelle que l'objectif fixé pour les opérations de maintien de la paix était que 75 % des billets soient réservés dans les délais prescrits (voir A/71/845, par. 20 et A/70/803, par. 31). **Il espérait un meilleur niveau global d'observation des délais dans l'ensemble de l'Organisation, étant donné en particulier qu'il s'agissait du deuxième exercice pendant lequel celui-ci avait été mesuré et que la plupart des voyages n'étaient pas liés à des situations d'urgence ou à des imprévus. Il estime également qu'aucun bureau ou département du Secrétariat n'est dispensé d'assurer un respect maximal des directives relatives aux délais de réservation des billets**.

109. **Le Comité consultatif recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de mettre en place des mesures visant à restreindre les ressources allouées au titre des voyages aux départements et bureaux qui ne progressent pas dans le respect des délais de réservation des billets et qui ne fournissent pas d'explication écrite lorsque ceux-ci ne peuvent être respectés.**

Consultants

110. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 65/247, l'Assemblée générale s'était inquiétée de ce que l'Organisation avait recours à plus de consultants, en particulier pour l'exécution d'activités de fond. Plus récemment, elle a réaffirmé que le recours aux consultants devait être limité au strict minimum et qu'il ne fallait faire appel à leurs services qu'en cas de nécessité, et a souligné que l'Organisation devait mobiliser ses propres compétences internes pour les activités de base et les fonctions récurrentes devant être assurées à long terme (résolutions 70/247, par. 45 et 71/263, par. 34).

111. Le Comité constate que, dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019, les ressources demandées au titre des consultants se montent à 23,7 millions de dollars, ce qui représente une réduction de 5,5 millions de dollars (18,9 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017. Ayant demandé des précisions, le Comité s'est fait communiquer le détail des services de consultants prévus pour l'exercice 2018-2019, ainsi que le nombre de mois de travail estimé pour chaque sous-composante de chaque chapitre du budget et le niveau d'expérience requis pour ces services.

112. En examinant certains fascicules du budget, le Comité consultatif a identifié des cas dans lesquels l'ampleur des services de consultants prévus, le recours à des consultants plutôt qu'aux compétences internes, la durée prévue des services, la catégorie d'expérience requise ou le niveau de rémunération pouvaient être mis en cause. On trouvera, au chapitre II ci-après, des observations et des recommandations relatives à cette question dans le cadre des chapitres budgétaires pertinents.

113. **Tout en étant conscient qu'il peut être nécessaire de recourir aux consultants externes pour bénéficier d'un savoir-faire spécialisé non disponible en interne, le Comité consultatif rappelle qu'un tel recours doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses propres compétences internes pour les activités de fond ou les fonctions récurrentes à long terme, comme indiqué par l'Assemblée générale. Compte tenu des problèmes susmentionnés, le Comité consultatif entend demander au Comité des commissaires aux comptes de procéder à un audit de performance sur le recours aux consultants dans l'ensemble du Secrétariat et d'en rendre compte dans le volume I de son rapport annuel sur les états financiers de l'Organisation.**

Subventions et contributions

114. Les ressources demandées au titre des subventions et contributions pour l'exercice 2018-2019 s'élèvent à 354,3 millions de dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une augmentation globale de 6,1 millions de dollars (1,7 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017. D'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif constate que les ressources demandées au titre de cette catégorie de dépenses comprennent : a) un subvention forfaitaire de 83,3 millions de dollars visant à financer 218 postes de la rubrique Gestion et administration au HCR et une partie des objets de dépense connexes autres que les postes (voir chap. II, sect. 25 ci-après); b) la part des dépenses prévues pour le Centre du commerce international à la charge du Secrétariat, d'un montant de 36,7 millions de dollars; c) un montant de 45,7 millions de dollars compris dans le montant demandé au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) correspondant principalement à la part des services de conférence de Vienne à la charge de l'Organisation; d) un montant de 57,8 millions de dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité), correspondant principalement à la part des

dépenses cofinancées des dispositifs de sécurité sur le terrain à la charge du Secrétariat; e) un montant de 28,4 millions de dollars au titre du chapitre 35 (Compte pour le développement); f) un montant de 27,1 millions de dollars au titre du chapitre 29 (Services de gestion et d'appui).

115. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que les montants demandés au titre de cette catégorie de dépenses dans plusieurs autres chapitres devaient notamment servir à financer des bourses, les voyages de participants à des réunions, des formations et les services de consultants et d'experts engagés par des partenaires d'exécution.

116. **Le Comité consultatif constate que l'objet de dépense « subventions et contributions » englobe différents éléments, qui varient en fonction des chapitres du budget-programme. Il estime qu'il conviendrait de procéder à une analyse de cette catégorie de dépenses afin que les informations présentées dans les prochains rapports budgétaires soient plus transparentes et cohérentes et compte que des précisions figureront dans ces documents.**

E. Pratiques en matière de recouvrement des coûts

117. Le Siège de l'Organisation, les bureaux hors Siège et les commissions régionales fournissent une vaste gamme de services administratifs et services centraux d'appui à d'autres entités du Secrétariat et du système des Nations Unies ainsi qu'à des partenaires externes. Parmi ces services, on compte par exemple la location de locaux ou d'installations destinées aux services de conférence; des services financiers et bancaires, des services liés à la gestion des ressources humaines, aux achats et aux voyages, et d'autres services administratifs; des services informatiques et de communication; des services médicaux; des services de sécurité; des services linguistiques et d'autres services d'appui, comme les services de courrier et de valise diplomatique. Le Comité consultatif constate que les pratiques concernant le recouvrement des coûts de ces services, qui sont parfois fournis gratuitement, varient.

118. **Le Comité consultatif est d'avis que les coûts des services fournis devraient, en principe, être imputés aux entités bénéficiaires et être recouvrés de la même manière. Quelles que soient les dispositions administratives et les modalités de recouvrement des coûts, des informations transparentes sur le nombre et le type de services fournis sont nécessaires. Le Comité recommande que le Secrétaire général soit prié de faire figurer dans les prochains projets de budget des informations sur le nombre et le type de services fournis par chaque entité, ainsi que sur les postes et autres objets de dépense, et sur les recettes provenant du recouvrement des coûts s'y rapportant.**

119. **Le Comité consultatif estime également que le coût effectif de la prestation de ces services devrait être utilisé pour déterminer les tarifs appliqués afin que les recettes perçues couvrent intégralement les dépenses engagées**. À titre d'exemple, pour ce qui est de la location de locaux, le loyer mensuel par mètre carré devrait couvrir l'intégralité des frais engagés, notamment pour les services de sécurité, la gestion des installations, le nettoyage, les services collectifs de distribution, l'assurance et l'entretien des locaux et des jardins, ainsi que tout autre service administratif ou service central d'appui connexe. **À cet égard, le Comité souligne qu'il faut mettre au point une méthode normalisée d'estimation des coûts réels des services d'appui. Ces chiffres permettraient de comparer de façon pertinente l'évolution des crédits demandés pour les services administratifs, les services de conférence et les services généraux et les gains**

d'efficience réalisés, ainsi que les coûts de la prestation de ces services entre les différents centres de conférence.

120. Le Comité consultatif rappelle que, dans son huitième rapport d'étape sur la mise en service d'Umoja, le Secrétaire général a indiqué que la fonctionnalité de prestation de services du progiciel permettait à toutes les entités du Secrétariat fournissant des services à des clients internes et externes de gérer les coûts et la facturation de ces services et que l'harmonisation du barème des coûts et des catalogues devenait ainsi envisageable (voir A/71/390, par. 20 et 21). Pour ce qui est des services d'appui administratif, le Comité a estimé, dans son dernier rapport sur le dispositif de prestation de services centralisée (A/71/666) qu'il faudrait disposer d'informations sur l'établissement des coûts des services fournis par les centres de services partagés et sur les accords relatifs à la participation à ces coûts. **Il entend revenir sur les questions susmentionnées dans le cadre de l'examen des prochains rapports d'étape du Secrétaire général sur la mise en service d'Umoja et du dispositif de prestation de services centralisée**.

F. Ressources extrabudgétaires

121. Comme il est indiqué au paragraphe 23 ci-dessus, le détail des ressources extrabudgétaires qui devraient être disponibles au cours de l'exercice 2018-2019, dont le montant total s'élève à 21,3 milliards de dollars, figure dans le tableau complémentaire 10 de l'introduction du projet de budget-programme.

122. Le Comité consultatif examine les budgets administratifs et les budgets d'appui et présente des rapports au HCR, à l'UNRWA, à l'ONUDC, au Programme des Nations Unies pour l'environnement, au Programme des Nations Unies pour les établissements humains et à divers programmes, dont on trouvera la liste à l'annexe VI du présent rapport. Dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme, il analyse pour l'essentiel d'autres ressources extrabudgétaires versées dans des comptes spéciaux. À deux reprises dans l'année, il reçoit des renseignements sur l'état des fonds d'affectation spéciale. Ce faisant, il continue d'accorder une attention particulière aux initiatives prises à l'échelle du système telles que la budgétisation axée sur les résultats et l'application des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

123. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la section II de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif examine les propositions de création de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui ne sont pas soumises au contrôle d'un organe intergouvernemental. Depuis la présentation de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017, il a examiné les demandes du Secrétaire général tendant à la création ou à la reconduction des postes de la classe D-1 et de rang supérieur qui seront financés au moyen de ressources extrabudgétaires, dont on trouvera une liste dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7
Demandes tendant à la création ou à la reconduction de postes de la classe D-1 et de rang supérieur examinées par le Comité consultatif entre août 2015 et juillet 2017

Poste	*Date de la demande initiale*
Création et reconduction d'un poste de directeur adjoint de classe D-1 (Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme)	Août 2015
Création d'un poste de sous-secrétaire général (réduction des risques de catastrophe)	Août 2015
Création de 8 postes de classe D-1 au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dont 3 postes de chef de bureau en Iraq, dans le sud de la Turquie et au bureau régional d'Amman dans le contexte de la crise syrienne, et de 5 postes de chef de bureau en République démocratique du Congo, dans les territoires palestiniens occupés, au Pakistan, au Myanmar et au Soudan.	Octobre 2015
Création d'un poste d'analyste principal de la gestion et des programmes (D-1) (Département des affaires économiques et sociales)	Octobre 2015
Création et reconduction d'un poste de chef des observateurs électoraux (D-1) (Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine/Département des affaires politiques)	Avril 2016
Création et reconduction d'un poste d'administrateur général (D-1) (Cabinet du Secrétaire général)	Avril 2016
Reconduction d'un poste d'administrateur général (D-1) (Équipe de soutien sur les changements climatiques du Secrétaire général)	Juin 2016
Reconduction d'un poste de conseiller spécial du Secrétaire général sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (SGA)	Décembre 2016
Reclassement à D-1 du poste de chef du secrétariat du Comité permanent interorganisations (Bureau de la coordination des affaires humanitaires)	Février 2017
Création d'un poste de conseiller spécial chargé des politiques (SGA) (Cabinet du Secrétaire général)	Février 2017
Création et reconduction d'un poste de coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles (SGA) (Cabinet du Secrétaire général)	Février 2017
Création de 2 postes: 1 poste de représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales (SGA) et 1 poste de chef de bureau (D-1)	Mars 2017
Création de 2 postes: 1 poste de chef (SSG) et 1 poste de chef adjoint (D-1) du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République	Avril 2017

Poste	*Date de la demande initiale*
arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables	
Création d'un poste de directeur de la gestion (D-2) (Banque de technologies pour les pays les moins avancés)	Mai 2017
Reconduction d'un poste d'administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) (Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen)	Juin 2017

124. **Le Comité consultatif rappelle les paragraphes 39 à 41 de la résolution 64/243 de l'Assemblée générale, dans laquelle elle a notamment souligné que tous les postes extrabudgétaires devaient absolument être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire, que les ressources extrabudgétaires devaient être utilisées de manière conforme aux politiques, objectifs et activités de l'Organisation, et que les projets de budget-programme devaient donner des indications claires et précises concernant ces ressources, afin que la distinction soit faite entre les contributions volontaires et statutaires et les dépenses d'appui aux programmes. Le Comité continue de souligner qu'il est important d'appliquer les dispositions de ladite résolution à tous les chapitres du budget.**

G. Coopération avec les autres organes des Nations Unies

125. Depuis la publication de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017 (A/70/7), le Comité consultatif a présenté plusieurs rapports distincts sur différentes questions administratives et budgétaires à divers organismes des Nations Unies concernant les documents énumérés à l'annexe VI du présent rapport.

H. Conclusion

126. Les recommandations du Comité consultatif aboutiraient à réduire de 42 891 400 dollars au total l'enveloppe proposée dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019.

Chapitre II
Recommandations détaillées relatives au projet de budget-programme

Prévisions de dépenses

Titre premier
Politique, direction et coordination d'ensemble

Chapitre premier
Politique, direction et coordination d'ensemble

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	117 372 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	117 548 400
Quotes-parts hors budget ordinaire	19 088 200
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	110 781 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/295 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

I.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du budget ordinaire pour le chapitre premier est de 117 548 400 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 175 500 dollars, ou 0,1 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 1), tableau 1.3).

I.2 Le Secrétaire générale attribue cette augmentation nette de 175 500 dollars aux facteurs suivants :

a) Une diminution de 3 780 600 dollars résultant de l'élimination des dépenses non renouvelables relatives aux trois juges *ad litem* du Tribunal du contentieux administratif et à leurs collaborateurs; la résolution 71/260 de l'Assemblée générale sur l'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient; la résolution 71/280 de l'Assemblée générale sur les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières;

b) Des mandats nouveaux ou élargis : une augmentation de 386 500 dollars résultant de l'application de la résolution 70/305 de l'Assemblée générale sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale;

c) Des transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres : une augmentation de 3 477 400 dollars correspondant au transfert proposé du Bureau du porte-parole, avec les ressources correspondantes, y compris 12 postes (1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 G(1e C) et 4 G(AC)] et les ressources autres que celles affectées à des postes du chapitre 28 (Information);

d) D'autres variations : une augmentation nette de 92 200 dollars se décomposant comme suit : a) une augmentation de 815 400 dollars résultant de la création proposée de trois postes (1 SGA , 1 D-1 et 1 P-4) pour assurer le contrôle stratégique des questions de politique générale à l'ensemble des piliers de l'action de l'Organisation des Nations Unies et diriger les efforts déployés pour assurer la cohérence du système en matière de prévention des conflits; pour mettre en œuvre le programme de travail opérationnel de l'initiative « Les droits de l'homme avant tout »; et pour contribuer au traitement des recours et des demandes de protection contre les représailles dans le cadre de la politique de protection des personnes qui signalent des manquements, conformément à la circulaire du Secrétaire général sur la question (ST/SGB/2017/2); et b) une diminution de 723 200 dollars se rapportant aux gains d'efficience que divers bureaux relevant du chapitre premier prévoient de réaliser pour l'exercice biennal 2018-2019. Le Secrétaire général souligne que la réduction proposée découle, entre autres, de ce que les divers bureaux relevant du chapitre premier font pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Lors de son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans l'obtenir, une liste récapitulative des réductions classées dans la catégorie des autres variations dans tous les chapitres du budget, ainsi qu'une explication de la manière dont elles devaient être réalisées et de la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme des gains d'efficience. Les observations et recommandations formulées par le Comité à ce sujet figurent au chapitre premier ci-dessus.

I.3 Le tableau I.1 ci-après récapitule, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour 2018-2019. Y figurent aussi les postes prévus pour 2018-2019 à financer sur les fonds extrabudgétaires et quotes-parts hors budget ordinaire.

Tableau 1
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
Effectifs approuvés pour 2016-2017	10	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 G(1e C) et 2 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	10	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 G(1e C) et 2 G(AC)
Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies		
Effectifs approuvés pour 2016-2017	6	1 D-1, 1 P-3 et 4 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	6	1 D-1, 1 P-3 et 4 G(AC)
Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit		
Effectifs approuvés pour 2016-2017	2	1 P-5 et 1 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	2	1 P-5 et 1 G(AC)
Cabinet du Secrétaire général		
Effectifs approuvés pour 2016-2017	80	1 VSG, 1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 7 D-1, 8 P-5, 9 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 5 G(1e C) et 36 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	93	VSG, 1 SGA, 2 SSG, 6 D-2, 2 8 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 4, 7 P-3, 2 P-2, S G(1e C), et 39 G(AC)

	Nombre de postes	*Classe*
Suppressions	(1)	1 G(AC)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève		
Effectifs approuvés pour 2016-2017	17	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 G(1e C) et 6 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	17	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 G(1e C) et 6 G(AC)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne		
Effectifs approuvés pour 2016-2017	9	
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	9	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1e C) et 4 G(AC)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi		
Effectifs approuvés pour 2016-2017	7	
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	7	1 SGA, 1 D-1, 2 P-4 et 3 AL
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé		
Effectifs approuvés pour 2016-2017	10	
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	10	1 SGA, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1e C) et 2 G(AC)
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit		
Effectifs approuvés pour 2016-2017	8	
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants		
Effectifs approuvés pour 2016-2017	10	
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	10	1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1e C) et 1 G(AC)
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies		
Effectifs approuvés pour 2016-2017	21	1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 5 G(AC) et 3 AL
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	21	1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 5 G(AC) et 3 AL
Bureau de l'administration de la justice		
Effectifs approuvés pour 2016-2017	36	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 11 G(AC) et 2 AL
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	36	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 11 G(AC) et 2 AL
Bureau de la déontologie		
Postes approuvés pour 2016-2017	8	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1e C) et 1 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	9	1 D-2, 1, P-5, 2P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1e C) et 1 G(AC)
Total – Postes proposés pour 2016-2017	**224**	**1 VSG, 5 SGA, 3 SSG, 8 D-2, 16 D-1, 30 P-5, 33 P-4, 28 P-3, 5 P-2/1, 12 G(1e C), 75 G(AC) et 8 AL**
Total – Postes proposés pour 2018-2019	**238**	**1 VSG, 6 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 17 D-1, 31 P-5, 36 P-4, 30 P-3 5 P-2/1, 14 G(1e C), 78 G(AC) et 8 AL**

	Nombre de postes	*Classe*
Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires[a]		
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	1	1 P-4, 1 P-3
Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	1	1 G(AC)
Cabinet du Secrétaire général		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	41	1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 18 P-4/P-3, 1 P-2/P-11 et 8 G(AC)
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	3	3 G(AC)
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	1	1 D-1
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	9	3 P-5, 3 P-4/P-3, 2 SM et 1 G(AC)
Bureau de l'administration de la justice		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	1	1 P-4/P-3
Bureau de la déontologie		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	3	1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)

[a] Dont 19 postes financés au moyen des quotes-parts hors budget ordinaire et 41 postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires.

Observations et recommandations concernant les postes

I.4 Comme le montre le tableau I.1, le Secrétaire général propose un effectif total de 238 postes pour l'exercice 2018-2019, soit une augmentation nette de 14 postes par rapport au nombre total de postes approuvés pour l'exercice 2016-2017, dont la création proposée de trois postes (1 SGA, 1 D-1 et 1 P-4) et le redéploiement du Bureau du porte-parole, avec les ressources correspondantes comprenant 12 postes (1 D-2, 1 P 5, 2 P-4, 2 P-3, 2 G(1e C) et 4 G(AC) du chapitre 28 (Information) au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble), partiellement compensée par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes).

Suppressions

I.5 Comme indiqué dans le tableau I.1 ci-dessus, il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au Cabinet du Secrétaire général. D'après les informations complémentaires fournies par le Secrétariat, le Comité consultatif note que la suppression est proposée en raison des gains d'efficience que le Bureau prévoit de réaliser en 2018-2019.

I.6 **Sous réserve des paragraphes I.20 et I.33 ci-après, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les postes pour les bureaux inscrits au chapitre premier.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

I.7 Les crédits demandés pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre des objets de dépense autres que les postes relatifs au chapitre premier, d'un montant de 46 126 000 dollars, sont en diminution de 3 706 600 dollars, ou 7,4 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017.

I.8 **Sous réserve des paragraphes I.12, I.13, I.20, I.28 et I.33 ci-après, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les ressources autres que les postes pour les bureaux inscrits au chapitre premier.**

Observations et recommandations générales

Assemblée générale

I.9 Au titre des ressources autres que celles affectées à des postes pour appuyer les présidents de l'Assemblée générale, le montant proposé de 2 506 100 dollars fait apparaître une augmentation nette de 386 500 millions de dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. La hausse de 386 500 dollars découle de la résolution 70/305 de l'Assemblée générale sur la revitalisation de ses travaux, plus précisément des facteurs suivants : a) la création d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de classe P-5, dont le titulaire sera chargé de gérer la continuité et le transfert des connaissances entre les présidents et les sessions et de contribuer à l'établissement du rapport de fin de mandat du Président ainsi qu'à la passation de pouvoirs du Président et/ou du Bureau, pour une durée de cinq ans; et b) la création de quatre emplois de temporaire (autres que pour les réunions) supplémentaires (2 D-2, 1 D-1 et 1 P-5) pendant la période d'un mois où les équipes se chevauchent, et ce sur une base annuelle, afin de permettre aux nouveaux présidents de tirer le meilleur parti de la période de transition (A/72/6 (Sect. 1), par. 1.26).

I.10 Le Comité consultatif a reçu des informations supplémentaires du Secrétariat indiquant que conformément aux résolutions 58/126, 59/313 et 68/246 de l'Assemblée générale, les ressources proposées portent sur un total de neuf postes devant être mis à la disposition des présidents de l'Assemblée générale, à savoir : a) le maintien de cinq postes [2 D-2, 1 D-1, 1 P-5 et 1 G(AC)] au titre du chapitre premier du budget-programme, qui seront pourvus sur une base annuelle, en consultation avec le Président entrant, y compris une période de chevauchement d'un mois pour quatre de ces cinq postes (2 D-2, 1 D-1 et 1 P-5) conformément à la résolution 70/305; b) trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), dans la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences; et c) le nouveau poste P-5 proposé conformément à la résolution 70/305 de l'Assemblée générale. Le Comité a été informé que les ressources proposées s'ajoutaient à celles allouées à l'usage exclusif des présidents (voir A/72/6 (Sect. 1), par. 1.20 et tableau 1.9)

I.11 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en plus des huit postes indiqués aux paragraphes I.10 a) et b) ci-dessus dont dispose actuellement le Bureau du Président de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) sont également fournis par le Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, un poste P-5 (en fonction des disponibilités) est fourni par le Département de l'information au titre du chapitre 28 et quatre autres

postes (1 SGA, 1 P-5, 1 P-3 et 1 P-1) sont actuellement financés par le Fonds d'affectation à l'appui du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Enfin, le Comité a été informé que 22 postes supplémentaires étaient actuellement mis à la disposition du Bureau du Président de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale à la suite d'accords bilatéraux entre le Bureau du Président, les États Membres et les fonds et programmes de l'Organisation. Selon les informations reçues par le Comité, les effectifs du Bureau du Président de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale sont actuellement de 40 personnes, y compris un consultant et deux stagiaires.

I.12 Étant donné que le processus de transition a lieu chaque année, le Comité consultatif est d'avis que cet appui serait plus efficace s'il était fourni par des fonctionnaires qui sont déjà familiarisés avec les processus intergouvernementaux et les travaux du Bureau du Président de l'Assemblée générale, et que les fonctions liées au poste P-5 proposé devraient être assurées par le personnel déjà en place au Bureau. **De l'avis du Comité consultatif, les capacités actuelles, y compris les postes permanents fournis par le Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, sont suffisantes pour répondre aux besoins du Bureau pour assurer la transition entre les présidents successifs. Le Comité consultatif recommande donc de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général de créer un nouveau poste de temporaire à la classe P-5 au Bureau du Président de l'Assemblée générale. Les crédits prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence**.

I.13 Les ressources budgétaires proposées serviraient également à financer la période de chevauchement d'un mois pour chacun des quatre postes au Bureau du Président de l'Assemblée générale (2 D-2, 1 D-1 et 1 P-5) au titre du chapitre premier. Le Comité consultatif note que la période de chevauchement d'un mois a pour but de servir de période de transition pour les présidents entrants. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources allouées pour la période de chevauchement d'un mois pour chacun des quatre postes (2 D-2, 1 D-1 et 1 P-5) au Bureau du Président de l'Assemblée générale**.

Cabinet du Secrétaire général

I.14 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Cabinet du Secrétaire général s'élèvent à 28 901 000 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 3 372 700 dollars, soit 13,2 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Dans ce total entrent 26 644 100 dollars pour le financement de 93 postes et 2 256 900 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes (voir A/72/6 (Sect. 1), par. 1.86). La section A de l'annexe I du fascicule du budget présente l'organigramme et la répartition des postes proposés pour le Secrétaire général et le Cabinet du Secrétaire général.

I.15 Sur sa demande, le Comité consultatif a reçu des informations relatives à tous les postes et emplois de temporaire au sein du Cabinet du Secrétaire général au 10 juin 2017. Le Comité note qu'il existe actuellement sept postes de haut niveau au rang de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général dont les titulaires sont recrutés sur la base d'une rémunération de 1 dollar symbolique par an ou de contrats-cadres au sein de l'Organisation. Il est d'avis que plus d'informations et de transparence concernant ces nominations de haut niveau et l'appui fourni au titre du budget ordinaire sont nécessaires et formule des commentaires et observations à ce sujet au chapitre premier ci-dessus.

I.16 Le Secrétaire général propose de transférer le Bureau du porte-parole et les ressources associées du chapitre 28 (Information) au Cabinet du Secrétaire général

(voir A/72/6 (Sect. 1), par. 1.80). Le Bureau du porte-parole est chargé, entre autres, de fournir à la presse des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, et en particulier du Secrétaire général, et le transfert proposé permettra d'assurer une gestion et un développement efficaces des relations avec la presse au nom du Secrétaire général (ibid., par. 1.80 et 1.81). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le transfert du Bureau du porte-parole du chapitre 28 (Information) au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble)**.

I.17 Le Secrétaire général propose de créer un poste de conseiller principal pour les politiques ayant rang de secrétaire général adjoint pour l'appuyer en effectuant régulièrement un bilan et un contrôle stratégique des questions de politique générale touchant à l'ensemble des domaines de compétence de l'Organisation, à l'aide d'une approche intégrée et en dirigeant les activités visant à assurer, à l'échelle du système des Nations Unies, la cohérence de la prévention des conflits (ibid., par. 1.83). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, grâce à ses échanges quotidiens avec des hauts fonctionnaires de l'ONU, le conseiller principal resterait informé des principaux objectifs stratégiques de chaque domaine et interviendrait régulièrement pour s'assurer que les politiques sont conformes aux ambitions du Secrétaire général pour l'Organisation. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général de créer un poste de conseiller principal pour les politiques ayant rang de secrétaire général adjoint.**

I.18 Le projet de budget indique que les fonctions associées au poste de sous-secrétaire général à la coordination stratégique ont été recentrées sur la coordination stratégique conformément à l'intention du Secrétaire général d'appuyer le Cabinet en lui fournissant des analyses et des avis sur l'ensemble des questions de politique générale, de maintien de la paix, de développement, d'aide humanitaire, de droits de l'homme et d'état de droit. En outre, cette fonction supervise et met en œuvre la coordination stratégique, la cohérence et l'intégration des informations et des analyses et fournit également des services de secrétariat au Comité exécutif nouvellement créé en tant que principal organe de décision du Secrétaire général (ibid., par. 1.71 à 1.73). Ayant demandé des précisions quant aux autres fonctions de haut niveau au sein du Cabinet du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que la Vice-Secrétaire générale exercerait ces fonctions comme indiqué dans la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale, en accordant une attention particulière au développement durable, tandis que le rôle du conseiller principal qui est essentiellement tourné vers l'extérieur compléterait celui du Sous-Secrétaire général à la coordination stratégique tourné vers l'intérieur (ibid., par. 1.83). **Le Comité consultatif prend note de la structure du Cabinet, y compris du recentrage du poste de sous-secrétaire général, et estime qu'il faudrait encourager davantage les synergies entre les divers services du Cabinet**.

I.19 Le Secrétaire général propose de créer un poste d'administrateur général (D-1) pour l'initiative « Les droits avant tout » au sein du Groupe des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme du Cabinet du Secrétaire général. L'initiative « Les droits de l'homme avant tout » a pour but de remédier aux carences systémiques de l'Organisation en matière de prévention des crises et des conflits et d'amener les entités des Nations Unies s'occupant du développement, des questions politiques et humanitaires et des droits de l'homme à partager leurs analyses, réflexions, stratégies et décisions en fonction des activités qu'elles mènent et afin de prendre des décisions concertées s'agissant de ces grands domaines pour consolider la prévention (ibid., par. 1.75 et 1.76). Le Comité consultatif a été informé que l'initiative avait été mise en place en 2013 sous l'autorité de l'ancien Secrétaire général en réponse aux carences identifiées dans le

rapport de 2012 du Groupe d'examen interne de l'action des Nations Unies à Sri Lanka[6].

I.20 Le Comité consultatif a également été informé, à sa demande, que l'initiative continuerait de faire partie de la structure du Cabinet du Secrétaire général, comme depuis sa création en avril 2016 en tant que poste financé sur des ressources extrabudgétaires. À cet égard, le Comité observe que les domaines de responsabilité fonctionnels du Conseiller principal pour les politiques semblent similaires à ceux de l'administrateur général en ce qui concerne la coordination entre les trois principaux domaines de compétence. Le Comité note qu'un éventuel chevauchement de fonctions concernant l'action préventive de l'ONU risque d'empêcher toute approche cohérente de l'intégration de l'initiative au sein de la structure organisationnelle, en tant que principal mécanisme de coordination. **Le Comité consultatif est d'avis que plus de précisions sont nécessaires pour ce qui est des domaines fonctionnels des deux postes et de l'orientation opérationnelle de chacun en matière de paix et de sécurité ainsi que de développement et de droits de l'homme. Par conséquent, il juge qu'il est peut-être prématuré de créer le poste et recommande de ne pas approuver sa création. Le Comité consultatif recommande de pourvoir le poste d'administrateur général de classe D-1 au moyen d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions), les ressources correspondantes étant allouées au titre des autres dépenses de personnel en tant qu'autres objets de dépense**.

I.21 Le Comité consultatif reste d'avis que le nom de l'initiative « Les droits avant tout » recouvre bien les priorités en matière de droits de l'homme et son rôle de mécanisme de prévention, mais qu'il ne reflète peut-être pas pleinement toutes les activités de prévention. Il observe également qu'étant donné que le Secrétaire général présentera ses propositions de réforme à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, il souhaitera peut-être réfléchir sur cette initiative afin que son nom recoupe au mieux les domaines de réforme concernés dans les principaux secteurs que sont le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme. À cet égard, dans l'avant-propos de son projet de budget-programme, le Secrétaire général souligne que celui-ci ne tient pas encore compte de ses propositions de réforme et de son ambition pour l'organisation, du fait des délais fixés pour l'élaboration et la présentation du budget. Il indique qu'au moment de la publication du projet de budget, plusieurs volets de la réforme avaient été lancés, qu'il avait défini un plan d'action à cet égard dans une lettre datée du 3 mai 2017

[6] Dans les réponses aux questions posées par le Comité consultatif, le Secrétaire général a évoqué l'initiative « Les droits de l'homme avant tout » en utilisant plusieurs termes pour la définir, notamment méthode, méthodologie et concept. En particulier : a) dans la pratique l'initiative est axée sur les trois principaux domaines de compétence de l'Organisation et sur l'ensemble de ses moyens d'action. Au tout début, cette initiative était réservée aux situations de crise, mais sa méthodologie consistant à réunir les trois principaux domaines de compétence et à éliminer les cloisonnements était manifestement bénéfique à l'action de l'ONU dans toutes les situations. Il a été estimé que l'ONU devrait éviter de recourir à procédures de « prévention » qui ne s'appliquent qu'aux situations de crise, et devrait au contraire adopter une approche générale de la prévention qui s'applique à l'action de l'ONU en toutes circonstances. Ainsi, l'initiative « Les droits de l'homme avant tout » a évolué pour devenir une méthode permettant d'améliorer l'action de l'ONU dans ses trois principaux domaines de compétence, à tout moment et non seulement en temps de crise, et essentiellement axée sur la prévention; b) l'initiative « Les droits de l'homme avant tout » n'est pas un mécanisme des droits de l'homme et elle ne comprend pas de mesures ou de méthodologie spécifiques aux droits de l'homme. Mais elle vise définitivement à assurer une meilleure protection des droits de l'homme. Selon son concept, en veillant à ce que le système des Nations Unies agisse d'un commun accord et de manière structurée pour analyser en même temps les trois axes et inclure pleinement les aspects de la prévention et des droits de l'homme (y compris les droits économiques, sociaux et culturels), l'ONU devrait promouvoir plus efficacement les droits de l'homme que si elle les abordait de manière isolée.

adressée aux États Membres et que ses propositions de réforme seraient soumises à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session (voir A/72/6 (Introduction) et Corr.1, Avant-propos et Introduction, par. 21).

I.22 **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations complémentaires concernant une éventuelle restructuration du Cabinet du Secrétaire général, à l'issue de l'examen par l'Assemblée générale des propositions de réforme du Secrétaire général. Les observations et recommandations du Comité sur cette question sont formulées au chapitre premier ci-dessus.**

I.23 Le Comité consultatif relève dans les informations supplémentaires fournies par le Secrétariat que les ressources demandées au titre des voyages du personnel d'un montant de 1 340 700 dollars font apparaître une diminution de 87 800 dollars. Ce montant comprend le coût des voyages effectués par les membres du personnel à la demande du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale, les voyages de la Vice-Secrétaire générale, ceux effectués par les fonctionnaires qui font partie de l'équipe restreinte du Secrétaire général et par les gardes du corps qui sont responsables de l'appui logistique et administratif, tandis que le Secrétaire général est en déplacement. Le Comité relève dans les informations supplémentaires fournies que la suppression des dépenses non renouvelables d'un montant de 199 400 dollars relatives aux résolutions 71/260 et 71/280 (A/72/6 (Sect. 1), par. 1.87) ainsi que les 86 000 dollars découlant des gains d'efficience ont été compensés par le montant de 197 600 dollars correspondant au transfert interne de ressources autres que celles affectées à des postes provenant du Bureau du porte-parole. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les délégations du Secrétaire général en 2016 et 2017 étaient respectivement composées en moyenne de 7 membres du personnel du Cabinet du Secrétaire général et 11 fonctionnaires d'autres bureaux et départements du Secrétariat et de 3 membres du personnel du Cabinet du Secrétaire général et 7 fonctionnaires d'autres bureaux. Le Comité note que l'effectif actuel des délégations a diminué passant de 18 à 10 fonctionnaires en moyenne, que les ressources nécessaires pour les voyages du personnel d'autres bureaux sont inscrites dans les budgets de voyage de leurs bureaux respectifs et que les ressources extrabudgétaires ont été utilisées depuis longtemps par le Cabinet du Secrétaire général afin de compléter le budget voyages du Secrétaire général, de la Vice-Secrétaire générale et des membres du personnel du Cabinet. **Le Comité consultatif prend note des efforts déployés par le Secrétaire général pour réduire la taille de ses délégations et montrer l'exemple pour ce qui est de l'utilisation du budget voyages de son Cabinet et compte que les économies réalisées seront consignées dans les rapports sur l'exécution du budget**.

Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

I.24 Le montant des ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) reste inchangé à 6 196 900 dollars avant actualisation des coûts, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. L'organigramme et la répartition des postes du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève sont présentés à la section B de l'annexe I du fascicule du budget.

I.25 Le Comité consultatif note qu'aucun gain d'efficience n'a été signalé entraînant une réduction des ressources proposées pour le Bureau. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que des gains d'efficience ont été indiqués dans le fascicule pour le chapitre 33 (Travaux de Construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien). **Compte tenu**

du peu d'économies réalisées au titre du chapitre 33 pour l'ONUG, le Comité consultatif est d'avis que le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève devrait examiner l'approche adoptée par d'autres bureaux pour réduire les frais de voyage et s'efforcer de réaliser plus de gains d'efficience.

Bureau de l'administration de la justice

I.26 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Bureau de l'administration de la justice se montent à 15 529 600 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 3 239 100 dollars (ou 17,3 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2016-2017. Le Secrétaire général précise que la diminution nette de 3 239 100 dollars s'explique par : a) des ajustements techniques se rapportant à la suppression de ressources non renouvelables afférentes aux trois juges *ad litem* et à leur personnel auxiliaire (3 P-3, 2 G(AC) et 1 AL); b) des diminutions correspondant aux gains d'efficience que le Bureau prévoit de réaliser pour 2018-2019. Le Comité consultatif relève dans le complément d'information qui lui a été fourni par le Secrétariat que cette diminution s'explique principalement par des réductions au titre des :

a) Autres dépenses de personnel (1 422 600 dollars), du fait de la non-reconduction de crédits non renouvelables pour le personnel d'appui des trois juges *ad litem* (3 P-3, 2 G(AC) et 1 AL), compte tenu du fait que le mandat des juges *ad litem* arrive à expiration le 31 décembre 2017;

b) Émoluments des non-fonctionnaires (1 626 400 dollars), correspondant à la suppression des dépenses non renouvelables liées aux juges *ad litem* en 2016-2017, le mandat des juges *ad litem* arrivant à expiration le 31 décembre 2017, ainsi que par une réduction du montant des honoraires du Tribunal d'appel des Nations Unies compte tenu de la tendance en ce qui concerne le nombre d'arrêts rendus par ce tribunal.

I.27 Le Comité consultatif note que, même si le projet de budget indique que les réductions résultent de la suppression des dépenses non renouvelables liées aux trois juges *ad litem*, le Secrétaire général va très probablement présenter à l'Assemblée générale une proposition de renouvellement de leur mandat pour examen lors de la partie principale de sa soixante-douzième session, le mandat des juges *ad litem* prenant fin le 31 décembre 2017. Le Comité note également que le Tribunal d'appel des Nations Unies (compétent pour connaître des appels formés contre les jugements du Tribunal du contentieux administratif) se compose de sept juges qui siègent pendant l'année pour délibérer et statuer sur des affaires (A/72/6 (Sect. 1), par. 1.159); le nombre de sessions dépend du nombre d'affaires enrôlées. Le volume de travail est tel que le Tribunal tient trois sessions par an (ibid.). En 2016, le Tribunal a été saisi de 170 nouvelles affaires et en a tranché 221. Au 31 décembre, il comptait 96 affaires pendantes. Il a également été saisi de 45 requêtes interlocutoires en 2016 (ibid.). Le Comité reconnaît qu'en raison de la charge de travail actuelle, même si le présent projet de budget prévoit une réduction des ressources, le budget du Bureau de l'Administration de la justice pourrait être augmenté à l'issue de l'examen par l'Assemblée générale de la demande de renouvellement du mandat des juges. Les commentaires et observations du Comité concernant l'exclusion de ces propositions dans le projet de budget-programme sont formulés au chapitre premier ci-dessus.

I.28 Le Comité consultatif relève dans les renseignements supplémentaires fournis par le Secrétariat que les ressources demandées comprennent un montant de 15 600 dollars au titre des consultants, afin de recruter un consultant en qualification logiciel pour tenir à jour le site Web du Bureau. Le Comité consultatif a été informé,

sur sa demande, que le poste de consultant correspondant à une fourchette de rémunération de niveau E était requis pour un mois. Le Comité n'est pas convaincu de la nécessité d'un consultant pour le site Web à ce niveau de rémunération, étant donné que la maintenance des sites ne nécessite généralement pas des compétences techniques de haut niveau qui ne peuvent être trouvées qu'en dehors de l'Organisation, et que le Bureau de l'informatique et des communications a les compétences requises pour fournir un appui aux clients pour la maintenance des sites Web. **Le Comité consultatif recommande par conséquent de ne pas approuver les crédits de 15 600 dollars demandés par le Secrétaire général pour recruter un consultant pour la maintenance du site Web et encourage le Bureau de l'Administration de la justice à solliciter le concours du Bureau des technologies de l'information et des communications pour pourvoir à ses besoins en la matière**.

Bureau de la déontologie

I.29 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Bureau de la déontologie se montent à 3 701 300 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 157 700 dollars (ou 4,5 %) par rapport au montant révisé du crédit correspondant ouvert pour l'exercice 2016-2017. Dans ce total entrent 2 645 600 dollars pour le financement de neuf postes et 1 055 700 dollars au titre d'autres dépenses (voir A/72/6 (Sect. 1), par. 1.191). La section J de l'annexe du fascicule du budget présente l'organigramme et la répartition des postes pour le Bureau de la déontologie.

I.30 Le Secrétaire général indique que l'augmentation nette de 157 700 dollars s'explique par : a) le poste de juriste (P-4) qu'il est proposé de créer pour garantir la mise en œuvre, conformément aux dispositions de la circulaire pertinente du Secrétaire général (voir ST/SGB/2017/2), des principales améliorations en matière d'appui aux procédures du Bureau relatives aux recours intentés et à l'examen des demandes de protection contre les représailles, ainsi que l'examen des cas de fonctionnaires sollicitant une protection contre les représailles et pour leur fournir des conseils; cette augmentation est partiellement compensées par b) des diminutions correspondant aux gains d'efficience que le Bureau prévoit de réaliser pour 2018-2019 (ibid., par. 1.192).

I.31 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la version révisée de la politique de protection des lanceurs d'alerte, figurant dans la circulaire ST/SGB/2017/2 du Secrétaire général, avait remplacé la précédente politique (ST/SGB/2005/21) et, compte tenu des mécanismes d'examen créés depuis la promulgation de la précédente politique, (à savoir le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, le Tribunal d'appel des Nations Unies et le Groupe de la déontologie des Nations Unies) avait ajouté des fonctions, devoirs et responsabilités associés aux réponses du Bureau de la déontologie et de l'Organisation concernant les présomptions de représailles au stade de l'examen et au stade de la décision finale, ainsi que des contributions de la part du Bureau de la déontologie à l'application des mesures de protection préventive[7]. Le Comité a été informé, après s'en être enquis, qu'une augmentation de 50 % de la charge de travail et des efforts de sensibilisation avait déjà été constatée depuis la promulgation de la nouvelle politique le 20 janvier 2017. Le Comité a également reçu une ventilation détaillée des fonctions et attributions du personnel actuel du Bureau de la déontologie. Le Comité note que sur les 11 postes financés au moyen

[7] Le terme « prima facie » est utilisé pour qualifier une preuve considérée comme suffisante pour établir un fait et pour rendre un décision à première vue sans qu'il soit nécessaire de procéder à une enquête.

du budget ordinaire et d'autres ressources provenant de contributions obligatoires, trois postes d'administrateur sont liés à des fonctions de protection contre les représailles (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3), outre les responsabilités du Directeur du Bureau (D-2) en la matière. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que le Bureau de la déontologie a obtenu en outre des ressources supplémentaires sous la forme d'un poste de déontologue hors classe (P-5) au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix de 2014/15 et que ce poste fournit actuellement un appui au mandat du Bureau dans le traitement des dossiers ayant trait à la protection contre les représailles.

I.32 Le Comité consultatif note, en outre, que même si c'est le Bureau de la déontologie qui décide s'il y a lieu de présumer qu'il y a eu représailles et qui décide en dernier ressort, les enquêtes sont menées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI); que les indicateurs de la charge de travail ne sont pas suffisamment clairs en ce qui concerne le nombre d'affaires de ce type jugées depuis janvier 2017 et les données de référence permettant d'établir une augmentation de 50 % de la charge de travail; et que des connaissances et compétences juridiques existent au sein du Bureau, comme le montrent le nombre et les fonctions des fonctionnaires actuellement en charge de la protection contre les représailles (1 D-2, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3).

I.33 **Le Comité consultatif prend note des fonctions liées au poste proposé et de la mise en place d'une politique de protection renforcée des lanceurs d'alerte, mais étant donné que la politique révisée n'a été promulguée qu'en janvier 2017, il n'est pas possible de déterminer l'impact réel sur le personnel et sur l'Organisation ainsi que la charge de travail effective découlant de la circulaire révisée du Secrétaire général. Le Comité est d'avis que le Bureau de la déontologie devrait présenter à l'Assemblée générale des mises à jour régulières concernant le nombre d'affaires pour lesquelles il y a lieu de présumer qu'il y a eu représailles et résultant directement de la circulaire révisée et que des efforts accrus devraient être faits pour utiliser les ressources de l'Organisation en ce qui concerne les capacités de médiation et de règlement des conflits des Services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies avant que les affaires n'atteignent le stade de la décision *prima facie*. Compte tenu des aspects évoqués ci-dessus, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général de créer un nouveau poste de juriste (P-4) au Bureau de la déontologie. Tous les autres objets de dépense et les coûts afférents au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) devraient être ajustés en conséquence.**

Chapitre 2
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	631 101 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	624 234 600
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	38 869 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

I.34 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du budget ordinaire pour le chapitre 2 est de 624 234 600 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 6 866 900 dollars, ou 1,1 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 [voir A/72/6 (Sect. 2), tableau 2.3].

I.35 Le Secrétaire général impute cette diminution nette de 6 866 900 dollars aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques : une diminution de 12 929 800 dollars due à l'élimination de dépenses non renouvelables par rapport à l'exercice 2016-2017 (13 718 600 dollars), en partie contrebalancée par une hausse des besoins résultant de l'effet-report sur l'exercice biennal de la création de cinq postes (1 P-5, 1 P-4 et 3 P-3) au titre du projet de budget-programme pour 2016-2017;

b) Des mandats nouveaux ou élargis : une augmentation de 15 695 600 dollars concernant : i) la gestion des conférences à New York [pour plus de détails au sujet des conférences et des réunions de haut niveau, voir A/72/6 (Sect. 2), par. 2.10 a)]; ii) la gestion des conférences à Genève : situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme (A/71/118); les résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme lors de ses sessions de 2015 et 2016; la vérification du désarmement nucléaire (résolution 71/67 de l'Assemblée générale); la transparence dans le domaine des armements (résolution 71/44 de l'Assemblée générale); le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires (résolution 71/259 de l'Assemblée générale); iii) la gestion des conférences à Vienne : quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale;

c) Les transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres : la création de 18 postes, qui est sans incidence financière compte tenu de son effet-report sur l'exercice 2020-2021, le reclassement de 26 postes, le transfert d'un poste d'un sous-programme à un autre et la proposition de suppression de 32 postes pour l'exercice biennal 2018-2019;

d) D'autres variations : la réduction de 7 139 000 dollars du montant des crédits demandés imputable aux gains d'efficience que le Département prévoit de réaliser au cours de l'exercice 2018-2019. La réduction proposée découle de ce que le Département fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Lors de son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans les recevoir, une liste récapitulative des réductions inscrites à la rubrique Autres

variations dans tous les chapitres du budget, assortie d'une explication de la manière dont ces réductions pourraient être effectuées et de la mesure dans laquelle elles pourraient être considérées comme des gains d'efficience. Les observations et recommandations formulées par le Comité à ce sujet figurent au chapitre premier ci-dessus.

I.36 Les ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019 sont estimées à 38 869 500 dollars et proviennent principalement des services fournis pour les activités extrabudgétaires du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et des fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que des contributions à certaines activités dans le domaine des services de conférence [A/72/6 (Sect. 2), par. 2.22].

I.37 Le tableau I.2 récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 et ceux que le Secrétaire général propose de créer à ce titre pour 2018-2019. Il indique aussi le nombre de postes qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires pour 2018-2019.

Tableau I.2
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	1 722	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 19 D-1, 191 P-5, 389 P-4, 385 P-3, 9 P-2, 82 G(1e C), 625 G(AC) et 14 AL
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	1 682	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 18 D-1, 204 P-5, 412 P-4, 349 P-3, 9 P-2/1, 83 G(1e C), 585 G(AC) et 14 AL
Nouveaux postes	18	1P-4 et 1P-3 relevant de la composante direction exécutive et administration
		2 G(AC) relevant du sous-programme 1 (New York)
		2 G(AC) relevant du sous-programme 2 (New York)
		6 P-5 et 1 P-3 relevant du sous-programme 3 (New York)
		1 P-3 relevant du sous-programme 2 (Genève)
		1 P-5 et 3 P-4 relevant du sous-programme 3 (Genève)
Reclassement	36	Reclassement à P-4 de 19 postes P-3 relevant du programme 3 (New York)
		Reclassement à P-5 de 6 postes P-4 et à G(1e C) de 3 postes G(AC) relevant du programme 4 (New York)
		Reclassement à P-4 de 6 postes P-3 relevant du sous-programme 3 (Genève)
		Reclassement à P-4 d'1 poste P-3 relevant du sous-programme 2 (Nairobi)
		Reclassement à P-4 d'1 poste P-3 relevant du sous-programme 4 (Nairobi)
Suppressions	(58)	1 P-4 relevant du sous-programme 1 (New York)
		1 G(AC) relevant du sous-programme 2 (New York)
		1 D-1, 1 P-4, 12 P-3, 6 G(1e C) et 5 G(AC) relevant du sous-programme 3 (New York)
		11 G(AC) relevant du sous-programme 4 (New York)
		1 G(AC) relevant de la composante appui aux programmes (New York)

	Nombre de postes	*Classe*
		4 G(AC) relevant du sous-programme 2 (Genève)
		13 G(AC) relevant du sous-programme 3 (Genève)
		2 G(AC) relevant du sous-programme 4 (Genève)
Transferts	1	1 G(1[e]C) relevant du sous-programme 3 transféré au sous-programme 4 (Genève)
Budget cofinancé (Vienne)[a]		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	174	1 D-1, 20 P-5, 43 P-4, 25 P-3, 6 G(1[e]C) et 79 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	181	1 D-1, 20 P-5, 43 P-4, 25 P-3, 6 G(1[e]C) et 86 G(AC)
Transformation de postes de personnel temporaire pour les réunions	8	3 G(AC) relevant du sous-programme 2
		4 G(AC) relevant du sous-programme 3
		1 G(AC) relevant du sous-programme 4
Suppressions		1 G(AC) relevant du sous-programme 2
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	90	1 D-1, 2 P-5, 7 P-4/3, 1 G(1[e]C), 4 G(AC) et 75 AL

[a] En ce qui concerne la gestion des conférences à Vienne, 174 postes ont été financés sur la base du partage des coûts pendant l'exercice 2016-2017 et 181 le seront pendant l'exercice 2018-2019. La répartition des postes est indiquée dans les tableaux 2.38 et 2.61 du fascicule du budget.

Observations et recommandations relatives aux postes

I.38 Comme le montre le tableau I.2, le Secrétaire général propose un effectif total de 1 682 postes pour l'exercice biennal 2018-2019, soit une réduction nette de 40 postes par rapport au nombre total de postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017, et qui comprend la création proposée de 18 postes, le reclassement de 36 postes, la suppression de 58 postes et le transfert de 1 poste.

Nouveaux postes

I.39 Il est proposé de créer 18 postes au total [7 P-5, 4 P-4, 3 P-3 et 4 G(1[e]C)], comme suit :

a) Deux postes au titre de la composante direction exécutive et administration (New York) : un poste de responsable de l'information et du multilinguisme (P-4) pour aider la Secrétaire générale adjointe à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en sa qualité de Coordonnatrice pour le multilinguisme, conformément aux résolutions 69/324 et 70/9 de l'Assemblée générale; un poste de spécialiste de la communication (P-3), qui serait chargé de définir la teneur et les modalités de la stratégie de communication du Département et de tenir à jour les sites Web du Département sur les outils de promotion des langues à l'appui du multilinguisme et les activités de sensibilisation de la Secrétaire générale adjointe [voir A/72/6 (Sect. 2), par. 2.41];

b) Deux postes d'assistant principal au service des séances [agent des services généraux (1[re] classe)] au Service des affaires relatives au désarmement et à la paix et au Service des affaires du Conseil économique et social du Département qui fourniraient une aide plus importante en ce qui concerne la coordination de l'organisation des séances, le formatage, l'édition et la présentation des documents, la coordination des procédures de vote, la mise à jour des sites Web publics, la rédaction de correspondance et la prise en charge des questions émanant des délégations et du personnel du Secrétariat [ibid., par. 2.50 b)];

c) Deux postes relevant du sous-programme 2 (Planification et coordination des services de conférence) (New York) : deux postes d'assistant principal au service des séances [agent des services généraux (Autres classes)], l'un à la Section de la gestion des réunions et l'autre à la Section de l'appui à la gestion, pour augmenter l'effectif des services de séance dans la perspective d'un nombre croissant de réunions [ibid., par. 2.56 a)];

d) Sept postes relevant du sous-programme 3 (Services de documentation) (New York) : un poste de linguiste informaticien (P-3) au Bureau du Directeur; six postes de réviseur hors-classe/chargé de projet (P-5) dans les Services de traduction (ibid., par 2.64);

e) Un poste relevant du sous-programme 2 (Genève) : un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-3) dont le titulaire serait chargé de fournir un appui direct au Chef du Service de la planification centrale et de la coordination [ibid., par. 2.83 a)];

f) Quatre postes relevant du sous-programme 3 (Services de documentation) (Genève) : un poste de spécialiste hors classe de la gestion du changement (P-5) au Bureau du Chef du Service linguistique et trois postes de réviseur (P-4) à la Section espagnole de traduction (ibid., par. 2.91).

I.40 En ce qui concerne la création d'un poste de spécialiste de la communication (P-3) relevant de la composante direction exécutive et administration (New York), le Comité consultatif estime qu'il existe trop peu d'indicateurs relatifs à l'appui dont le Département a besoin pour sa stratégie de communication et que ce dernier doit fournir davantage d'informations sur la charge de travail effective liée à ses nouveaux besoins en matière de communication. **Il recommande donc de ne pas approuver la création d'un poste de spécialiste de la communication (P-3) proposée par le Secrétaire général mais d'approuver plutôt, à ce stade, celle d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions)**.

I.41 En ce qui concerne le poste de spécialiste hors classe de la gestion du changement (P-5) au Bureau du Chef du Service linguistique au titre du sous-programme 3 (Genève), le Comité consultatif a reçu, à sa demande, un complément d'informations concernant les tâches qui incomberaient au titulaire du poste et fait observer que celles-ci consisteraient principalement à piloter et à coordonner les programmes de gestion du changement, à appuyer l'accélération des évolutions technologiques et à encadrer l'amélioration du flux de travail. **Il estime que ces fonctions devraient être assurées et coordonnées par la composante direction exécutive et administration à New York et que, de ce fait, la création du poste n'est pas justifiée. Il recommande de ne pas approuver la création, proposée par le Secrétaire général, d'un poste de spécialiste hors classe de la gestion du changement (P-5) au Bureau du Chef du Service linguistique relevant du sous-programme 3 (Services de documentation) (Genève). Les crédits prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

1.42 En ce qui concerne le poste de responsable de l'information et du multilinguisme (P-4) pour aider la Secrétaire générale adjointe à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en sa qualité de Coordonnatrice pour le multilinguisme, le Comité consultatif a reçu, à sa demande, des informations sur les fonctions de sensibilisation et de communication associées à ce poste, ainsi que sur les orientations générales et le soutien nécessaires à l'appui du réseau de personnes référentes pour le multilinguisme dans l'ensemble de l'Organisation**. Le Comité consultatif souligne l'importance que revêt le multilinguisme dans les activités de l'ONU et recommande d'approuver la création du poste de responsable de l'information et du multilinguisme (P-4)**.

Reclassement de postes

I.43 Il est proposé de reclasser 36 postes au total, comme indiqué dans le tableau I.2 qui montre que les reclassements proposés sont principalement imputables à la réorganisation des Services de traduction et à la simplification des procédures de traitement de texte, de références et d'édition.

Transferts

I.44 Comme le montre le tableau I.2, il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux (1re classe) relevant du sous-programme 3 au sous-programme 4 (Services des publications) à Genève.

Suppressions

I.45 Il est proposé de supprimer 58 postes au total, comme suit :

a) **Gestion des conférences (New York)**. Il est proposé de supprimer 39 postes au total : i) 1 poste de spécialiste des affaires intergouvernementales (P-4) du Service des affaires du Conseil économique et social relevant du sous-programme 1 (A/72/6 (Sect. 2), par. 2.50); ii) 1 poste G(AC) d'assistant (gestion des programmes) à la Section de l'appui à la gestion relevant du sous-programme 2 (ibid., par. 2.56); iii) 25 postes relevant du sous-programme 3 : 1 chef de service (D-1), 1 terminologue (P-4), 1 fonctionnaire d'administration (P-3), 1 éditeur (P-3), 6 assistants aux références multilingues hors classe [agents des services généraux (1re classe)], 3 assistants aux références multilingues [agents des services généraux (Autres classes)] et 2 assistants d'édition [agents des services généraux (Autres classes)] au Service de l'édition; 10 traducteurs (P-3) dans les Services de traduction [ibid., par. 2.64 b) et c)]; iv) 11 postes d'agent des services généraux (Autres classes) à la Section de l'appui aux réunions relevant du sous-programme 4 : 2 postes d'assistant au service des séances, 2 postes d'assistant (conception graphique), 6 postes d'assistant d'édition et de publication assistée par ordinateur et 1 poste d'assistant de publication [ibid., par. 2.71 b) et c)]; v) 1 poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] au Bureau exécutif relevant de l'appui au programme;

b) **Gestion des conférences, Genève**. Il est proposé de supprimer 19 postes au total : i) 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 2 : 3 postes d'assistant à la gestion des documents à la Section de la gestion des documents et 1 poste de commis comptable au Bureau du directeur [ibid., par. 2.83 b)]; ii) 13 postes d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 3 : 4 commis au traitement de texte au Groupe de traitement de texte, 2 assistants d'édition à la Section de l'édition, 2 assistants aux systèmes d'information au Bureau du Chef du Service linguistique, 1 assistant administratif à la Section de traitement de texte, 1 assistant d'équipe à la Section de l'édition, 1 assistant aux systèmes d'information à la Section de traitement de texte et 2 assistants d'édition assistée par ordinateur à la Section de traitement de texte [ibid., par. 2.91 b) c)]; iii) 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 4 : 1 poste d'assistant de secrétariat et 1 poste d'assistant de publication à la Section de l'impression [ibid., par. 2.97 a)].

Restructuration des Services de traduction à New York

1.46 Selon le projet de budget, il faudra, afin d'atteindre les hauts niveaux de qualité et de productivité demandés sans que cela ait une incidence sur les coûts, revoir la méthode de travail en traduction, en passant du système de traduction-révision (dans lequel interviennent un traducteur et un réviseur) à l'autorévision, pratiquée par un traducteur autoréviseur ou par un réviseur. En conséquence, une stratégie de restructuration est proposée pour le Département, qui comprend la réorganisation des Services de traduction (ibid., par. 2.17 à 2.19), avec les modifications qui en résultent au niveau des postes, comme indiqué dans le projet de budget (ibid., tableau 2.2). Concrètement, il est proposé de diminuer le nombre de traducteurs (P-3) dont le travail nécessite une supervision accrue et d'augmenter le nombre de réviseurs (P-4) et de réviseurs hors classe (P-5) qualifiés pour réviser leurs propres brouillons et assurer le contrôle de la qualité des traductions faites à l'extérieur. L'augmentation du nombre de traducteurs à la classe P-4 aiderait à atteindre les objectifs de production car ces traducteurs travailleraient en toute autonomie étant donné que leurs traductions ne devraient pas être revues, contrairement à celles des traducteurs à la classe P-3. Il est également indiqué dans le projet de budget que ce changement a été rendu possible par l'introduction d'outils technologiques de traduction développés spécialement pour la traduction automatique (dont eLuna et gText) et que l'autorévision est plus rentable qu'une traduction suivie d'une révision et permet une amélioration des délais de livraison (ibid., par. 2.17).

1.47 À cet égard, le Comité estime que le Département doit examiner plus avant un certain nombre de questions en vue d'évaluer les modalités actuelles de la réorganisation des Services de traduction et d'affiner sa stratégie pour transposer les changements aux autres lieux d'affectation. Entre autres choses, le Département a éprouvé des difficultés à garantir la continuité des opérations et la fluidité de la relève étant donné qu'un grand nombre de fonctionnaires atteignent l'âge de la retraite, ainsi qu'à doter les services de documentation, de traduction et d'interprétation du nombre de fonctionnaires nécessaires à leurs activités. Il convient également d'adopter des mesures permettant de répondre aux besoins du Département en termes de relève. À cet égard, le Comité note que l'augmentation, de 23 et 13 postes respectivement, du nombre de postes aux classes P-4 et P-5 et la suppression proposée de 36 postes à la classe P-3 sont susceptibles d'avoir des conséquences ultérieures sur la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et l'organisation de la relève dans le Département. Il estime que celui-ci devra faire preuve de discernement en intégrant la diminution du nombre de postes de classe P-3 dans sa gestion prévisionnelle et dans l'action qu'il entreprend pour répondre aux besoins du Département en termes de relève.

1.48 Dans le projet de budget, il est également indiqué que la production de documents de qualité est l'un des objectifs de l'évolution des méthodes de travail des traducteurs. Bien que le Comité reconnaisse l'importance d'une documentation de qualité et qu'il prenne acte des mesures adoptées pour veiller au contrôle de la qualité des traductions, il considère néanmoins qu'il est nécessaire de garantir que la qualité des documents traduits reste élevée même si l'utilisation des outils de traduction et d'édition automatisées va croissant et si dans le même temps des traducteurs deviennent autoréviseurs en accédant à la classe P-4. Le Secrétaire général propose que les réviseurs hors classe (P-5) aient des responsabilités accrues dans les domaines du contrôle de la qualité de la production (interne comme extérieure) et que l'augmentation du volume de documents traduits par des sous-traitants et révisés en interne soit facilitée par l'utilisation d'une plateforme commune de traduction assistée par ordinateur et de terminologie (gText), à laquelle les sous-traitants auront accès. **Le Comité consultatif est d'avis que le**

Département devrait veiller à ce que l'assurance de la qualité de l'ensemble des documents fasse partie des attributions des réviseurs hors classe (P-5), en particulier pour les documents complexes nécessitant un contrôle et une révision plus poussés. Il estime également qu'il est possible d'atteindre l'autonomie tout en veillant à préserver le rôle essentiel du réviseur en matière d'assurance de la qualité, ainsi que les contrôles croisés dans le processus de traduction.

1.49 Dans le projet de budget, il est proposé de procéder à la réorganisation des Services de traduction de manière progressive, en tirant parti des améliorations technologiques (A/72/6 (Sect. 2), par. 2.18). Il est également proposé de rationaliser les fonctions de traitement de texte, de références et d'édition pour tenir compte des avantages présentés par le regroupement des services d'appui aux activités de traduction et d'édition et de l'utilisation croissante de la technologie, notamment d'eLUNa et d'autres éléments de gText, qui ont rendu possible des économies d'échelle et des gains d'efficience dans la traduction et les fonctions d'appui connexes (ibid., par. 2.17). **Le Comité consultatif prend bonne note des efforts entrepris par le Département pour réorganiser les Services de traduction et tirer parti d'eLuna et de gText dans les activités de traduction et d'édition comme mentionné dans le projet de budget. Il est d'avis que la mise en œuvre progressive de la réorganisation proposée, limitée au Siège dans un premier temps, permettra d'évaluer de manière approfondie l'incidence de la restructuration sur les services de traduction, la fourniture des services connexes et le Département dans son ensemble. Il estime également que cette évaluation servirait de point de départ pour tirer des enseignements et ajuster au préalable la réorganisation aux besoins des autres lieux d'affectation, si nécessaire**.

Indicateurs de la charge de travail des Services de traduction

1.50 Le Comité consultatif a reçu, à sa demande, des informations relatives à la répartition des postes dans les Services de traduction et présentées dans le tableau I.3 ci-après.

Tableau I.3
Postes nécessaires dans les Services de traduction

	P-5		*P-4*		*P-3*	
Langue	*Approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017*	*Proposés pour l'exercice biennal 2018-2019*	*Approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017*	*Proposés pour l'exercice biennal 2018-2019*	*Approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017*	*Proposés pour l'exercice biennal 2018-2019*
New York						
Anglais	6	6	10	11	9	8
Arabe	11	12	25	27	26	20
Chinois	11	12	31	31	22	20
Espagnol	11	12	21	27	25	19
Français	12	12	24	27	26	20
Russe	9	12	21	27	28	20
Total	**60**	**66**	**132**	**150**	**136**	**107**
Genève						
Anglais	4	4	9	9	11	11

	P-5		*P-4*		*P-3*	
Langue	*Approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017*	*Proposés pour l'exercice biennal 2018-2019*	*Approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017*	*Proposés pour l'exercice biennal 2018-2019*	*Approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017*	*Proposés pour l'exercice biennal 2018-2019*
Arabe	4	4	8	9	12	11
Chinois	4	4	8	9	9	8
Espagnol	5	5	9	13	12	12
Français	6	6	14	16	18	16
Russe	6	6	16	15	13	13
Total	**29**	**29**	**64**	**71**	**75**	**71**
Nairobi						
Anglais	1	1	2	2	2	2
Arabe	1	1	1	1	1	1
Chinois	1	1	1	1	1	1
Espagnol	–	–	2	2	1	1
Français	1	1	1	1	2	2
Russe	1	1	1	1	–	–
Total	**5**	**5**	**8**	**8**	**7**	**7**
Vienna						
Anglais	1	1	1	1	1	1
Arabe	2	2	3	3	2	2
Chinois	2	2	3	3	2	2
Espagnol	2	2	5	5	3	3
Français	2	2	5	5	3	3
Russe	2	2	3	3	2	2
Total	**11**	**11**	**20**	**20**	**13**	**13**

1.51 À sa demande, le Comité consultatif a reçu un complément d'informations concernant les principaux indicateurs de la charge de travail pour les quatre lieux d'affectation et les six langues officielles, ventilés en fonction des indicateurs effectifs et estimatifs pour 2016 et 2017, respectivement (voir tableau I.4). Il relève dans le même temps des incohérences dans les informations fournies pour justifier la suppression proposée d'un poste dans l'un des services de traduction. **Le Comité consultatif compte que le Secrétariat communiquera les renseignements demandés sur la question à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019**.

1.52 Le Comité consultatif a reçu, à sa demande, un complément d'informations concernant l'évolution de la productivité sur cinq ans, comme le montre le tableau I.4 ci-dessous.

Tableau I.4
Évolution de la productivité sur cinq ans

(Nombre de mots par fonctionnaire et par jour)

Lieu d'affectation	*2012*	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*
Traduction					
New York	1 530	1 596	1 506	1 656	1 743
Genève	1 566	1 533	1 468	1 645	1 741
Vienne	1 429	1 492	1 551	1 725	1 798
Nairobi	1 590	1 449	1 505	1 346	1 340
Édition					
New York	4 415	4 739	4 075	5 513	3 975
Genève	6 865	6 053	5 069	5 016	2 440
Vienne	2 075	3 247	2 640	3 765	3 521
Nairobi	4 456	6 239	4 059	4 349	4 742
Traitement de texte					
New York	4 214	4 402	3 326	6 243	6 880
Genève	7 205	8 145	4 460	5 009	5 804
Vienne	4 442	4 206	4 224	4 488	5 115
Nairobi	3 178	2 944	2 244	2 937	3 267

I.53 **Le Comité consultatif est d'avis que le Secrétaire général devrait fournir des informations sur l'évolution de la productivité dans les futurs projets de budget, ainsi qu'une analyse de l'ajustement des ressources qui en découle.**

I.54 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes I.40 et I.41 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les postes inscrits au chapitre 2.**

Observations et recommandations relatives aux objets de dépense autres que les postes

I.55 Les crédits demandés pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre des objets de dépense autres que les postes relatifs au chapitre 2, d'un montant de 138 433 400 dollars avant actualisation des coûts, font apparaître une augmentation de 441 000 dollars, ou 0,3 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017.

I.56 **Sous réserve des recommandations formulées au paragraphe I.41 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

Services d'interprétation

1.57 Des services d'interprétation sont prévus dans le projet de budget pour les réunions relevant du sous-programme 2 dans les quatre lieux d'affectation. **Étant donné que toutes les langues officielles doivent être placées sur un pied d'égalité et que la budgétisation doit être cohérente afin de garantir la plus grande transparence et de permettre l'analyse de la charge de travail des interprètes, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'envisager d'approuver les postes d'interprète dans les quatre lieux**

d’affectation avec une ventilation non seulement par grade mais également par langue, à l’instar de la procédure en vigueur pour les traducteurs.

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

	Dollars E.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017	1 346 045 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	1 225 058 400
Quotes-parts hors budget ordinaire	15 674 600[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	93 056 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 71/295 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

II.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 3 du budget ordinaire de l'exercice biennal 2018-2019 se montent à 1 225 058 400 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 120 986 900 dollars (soit 9 %) par rapport aux montants révisés des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 3), tableau 3.3). Les ressources demandées au titre du chapitre 3 correspondent aux ressources jugées nécessaires pour financer les activités du Département des affaires politiques (85 568 400 dollars), des missions politiques spéciales (1 109 612 900 dollars), du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (16 895 300 dollars), du Bureau d'appui à la consolidation de la paix (5 792 300 dollars), du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé (5 232 400 dollars) et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (1 957 100 dollars) (ibid.).

II.2 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 71/291, a décidé de créer le Bureau de lutte contre le terrorisme, qui serait dirigé par un secrétaire général adjoint, et de détacher du Département des affaires politiques du Secrétariat l'actuel Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, ainsi que leur personnel et toutes les ressources ordinaires et extrabudgétaires qui leur sont affectées, et de les regrouper pour former le Bureau de lutte contre le terrorisme. Dans son rapport sur les prévisions révisées relatives au Bureau de lutte contre le terrorisme (A/72/117), le Secrétaire général demande des crédits supplémentaires nécessaires au fonctionnement du Bureau de lutte contre le terrorisme et explique qu'en raison de la date à laquelle la résolution 71/291 a été adoptée, ces crédits supplémentaires n'étaient pas pris en compte dans les ressources du budget ordinaire demandées au titre du chapitre 3. On trouvera d'autres observations et recommandations sur les estimations révisées relatives à ce Bureau dans un rapport distinct du Comité consultatif qui sera publié sous la cote A/72/7/Add.1.

II.3 Le Secrétaire général attribue cette diminution nette des ressources nécessaires aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques : une diminution de 105 246 800 dollars correspondant à l'élimination de dépenses non renouvelables suivantes : i) 104 991 900 dollars au titre des missions politiques spéciales; ii) 24 400 dollars au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient; iii) 580 500 dollars au titre du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Cette diminution est annulée par une augmentation de 350 000 dollars découlant principalement de l'effet-report de neuf postes créés au Département des affaires politiques au cours de l'exercice 2016-2017 en application des dispositions de la résolution 70/248 C de l'Assemblée générale (ibid., par. 3.9 et 3.10);

b) Des transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres, dont : un transfert d'un montant de 185 100 dollars de la composante Direction exécutive et administration et des sous-programmes 3 (Affaires du Conseil de sécurité) et 6 (Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme) aux sous-programmes 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) et 2 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) et à la composante Appui au programme, principalement du fait du transfert de ressources au titre des voyages du personnel et des consultants (ibid., par. 3.14);

c) D'autres variations, sont : une réduction nette de 15 740 100 dollars, dont une réduction de 15 839 600 dollars découlant de ce que les entités relevant du chapitre 3 font pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Cette réduction est en partie contrebalancée par les ressources nécessaires au reclassement de six postes d'agent de protection rapprochée (Service de sécurité) en postes d'agent du Service mobile au Bureau du Coordonnateur spécial. Lors de l'examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé en vain une liste récapitulative des réductions classées dans la catégorie Autres variations dans tous les chapitres du budget, assortie d'une explication de la manière dont elles devaient être réalisées et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme des gains d'efficacité. On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif sur la question.

II.4 Le Comité relève que la proposition du Secrétaire général comprend également des prévisions de dépenses au titre des missions politiques spéciales d'un montant de 1 109 612 900 dollars, qui est inférieur de 14 787 100 dollars au montant prévu dans l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant cette question.

II.5 Le tableau II.1 ci-après récapitule les postes dont l'inscription au budget ordinaire a été approuvée pour l'exercice biennal 2016-2017 et ceux dont l'inscription est proposée pour 2018-2019. Y figurent également les postes qu'il est prévu de financer au moyen des ressources extrabudgétaires pour 2018-2019 (ibid., tableaux 3.2 et 3.4).

Tableau II.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	*Classe*
Postes permanents inscrits au budget ordinaire		
Effectifs approuvés pour 2016-2017	376	3 SGA, 3 SSG, 13 D-2, 16 D-1, 48 P-5, 64 P-4, 52 P-3, 22 P-2/1, 5 G(1e C), 100 G(AC), 6 ASS, 7 SM, 32 AL et 5 AN
Reclassements	–	6 ASS en SM au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient
		1 SM en AL au Bureau du Coordonnateur spécial
Suppressions	(3)	1 P-5 au Bureau du Coordonnateur spécial
		1 G(AC) relevant du sous-programme 2 (Assistance électorale)
		1 G(AC) relevant du sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité)
Postes proposés pour 2018-2019	373	3 SGA, 3 SSG, 13 D-2, 16 D-1, 47 P-5, 64 P-4, 52 P-3, 22 P-2/1, 5 G(1e C), 98 G(AC), 12 SM, 33 AL et 5 AN
Quotes-parts hors budget ordinaire[a]		
Effectifs approuvés pour 2016-2017	50	2 D 1, 2 P 5, 23 P 4/P 3,14 AL, 8 SM et 1 AN
Effectifs proposés pour 2018-2019	50	2 D 1, 2 P 5, 23 P 4/P 3,14 AL, 8 SM et 1 AN
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2018-2019	94	3 D-1, 11 P-5, 51 P-4/P-3, 4 P-2/P-1, 1 G(1e C), 21 G(AC), 2 AL et 1 AN

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution A/71/295 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Observations et recommandations concernant les postes

II.6 Comme le montre le tableau II.1, le Secrétaire général propose que soient financés 373 postes pour l'exercice biennal 2018-2019, soit une réduction nette de 3 postes par rapport au nombre total de postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017, du fait de la suppression proposée de 3 postes.

Suppressions

II.7 Comme indiqué dans le tableau II.1, le Secrétaire général propose la suppression de 3 postes [1P-5 et 2 agents des services généraux (Autres classes)], dont un poste de chef de l'appui à la mission (P-5) au Bureau du Coordonnateur spécial en vue d'améliorer les synergies et d'optimiser les gains d'efficacité, le Bureau se trouvant dans les mêmes locaux que l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) à Jérusalem. Les deux entités sont convenues que le chef de l'appui à la mission de l'ONUST (D-1) pourrait également assumer les fonctions de chef de l'appui à la mission pour le Bureau du Coordonnateur spécial. Il est proposé de supprimer un poste d'assistant de bureau [agent des services généraux (Autres classes)] au titre du sous-programme 2, en prévision des gains d'efficience que la Division de l'assistance électorale envisage de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019 concernant l'organisation des réunions et des conférences. Un poste d'assistant au service des séances [agent des services généraux (Autres classes)] serait également supprimé au titre du sous-programme 3, en prévision des gains d'efficience que la Division des affaires du Conseil de sécurité envisage de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019 grâce à l'automatisation de certaines fonctions relatives à la collecte de données.

II.8 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les six

postes inscrits au budget-programme [1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)] et les 32 postes et postes de temporaire financés par le fonds d'affectation spéciale pour la lutte antiterroriste seraient transférés au nouveau Bureau de lutte contre le terrorisme, comme le prévoyait la résolution 71/291 de l'Assemblée générale. Il a en outre été informé que les trois postes [2 P-3 et 1 agent des services généraux (1re classe)], relevant du service administratif du Département et financés par le fonds d'affectation spéciale pour la lutte antiterroriste pour fournir un appui administratif aux responsables du fonds, ne seraient pas transférés (voir par. II.2).

II.9 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

II.10 Les renseignements supplémentaires fournis au Comité consultatif indiquent que les crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2018-2019, d'un montant de 1 120 740 200 dollars, sont en diminution nette de 121 889 700 dollars, ou 9,8 %, par rapport à l'exercice 2016-2017. Le montant comprend une provision au titre des missions politiques spéciales d'un montant de 1 109 612 900 dollars, pour lesquelles les projets de budget annuel seront examinés à la fin de 2017 et en 2018 (on trouvera au chapitre I les observations correspondantes).

Consultants

II.11 Les renseignements supplémentaires fournis au Comité consultatif indiquent que le montant de 127 600 dollars, représentant une diminution de 8 944 500 dollars ou 98,6 % par rapport au montant de la période précédente, comprend le financement de services consultatifs spécialisés indisponibles en interne pour réaliser des missions d'évaluation et la constitution d'équipes spéciales interdépartementales sur des questions telles que les conflits frontaliers, la prévention des conflits et la prestation de compétences spécialisées pour réaliser des études sur les enseignements tirés de l'expérience dans le cadre des missions politiques. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé du nombre de consultants et de vacataires en équivalents plein temps pour les exercices 2016-2017 et 2018-2019. Le Comité note qu'au titre du sous-programme 5 (Question de Palestine), il est proposé de faire appel à un consultant expérimenté qui assurerait la migration et l'intégration de contenu vers un nouveau site Web récemment créé par le Département de l'information. **Il est d'avis que les ressources demandées au titre des services de consultants doivent être à la mesure des prestations attendues.** On trouvera au chapitre I ci-dessus d'autres observations et recommandations formulées par le Comité.

Services contractuels

II.12 Les renseignements supplémentaires fournis au Comité indiquent qu'un montant de 2 012 300 dollars, ce qui représente une diminution de 54 586 600 dollars, soit 96,4 %, est demandé au titre des services contractuels pour l'exercice 2018-2019. Les crédits demandés pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité) pour les services contractuels s'élèvent à 55 800 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 5 000 dollars destinés au service de rafraîchissements lors des séances de présentation des procédures, pratiques et méthodes de travail du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires aux nouveaux membres du Conseil. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette activité n'avait pas été prévue en 2015, au moment de la finalisation du budget 2016-2017.

Il a également été informé que sur la base des retours positifs reçus des nouveaux membres du Conseil de sécurité à l'issue de l'atelier inaugural de 2016, le Département des affaires politiques proposait de prévoir de nouveaux crédits pour financer la tenue régulière de cette activité. **Compte tenu de la nature récurrente des ateliers du Conseil de sécurité et du fait que ces ressources n'ont jamais été prises en compte dans les projets de budget jusqu'à présent, le Comité consultatif se prononce contre l'allocation de fonds à cette fin dans le projet de budget-programme pour 2018-2019.**

II.13 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe II.12 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Chapitre 4
Désarmement

	Dollars E.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	24 868 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	25 561 900
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	25 042 500

Note: Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

II.14 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 4 du budget ordinaire de l'exercice biennal 2018-2019 se montent à 25 561 900 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 693 000 dollars (soit 2,8 %) par rapport aux montants révisés du crédit ouvert pour l'exercice 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 4), tableau 4.3).

II.15 Le Secrétaire général attribue cette augmentation nette aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques : la non-reconduction de dépenses non renouvelables s'agissant des progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (756 000 dollars) et la suppression progressive d'un poste [agent des services généraux (Autres classes)] au cours de l'exercice 2016-2017 (127 000 dollars), tel qu'autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247 (ibid., par. 4.10);

b) Des nouveaux mandats et des mandats élargis : des ressources d'un montant de 1 955 600 dollars permettront de couvrir, d'une part, les dépenses de personnel de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) afin de garantir la viabilité opérationnelle et l'indépendance de l'Institut, conformément à la résolution 70/69 de l'Assemblée générale, et, d'autre part, de financer le nouveau mandat relatif à la création d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire, comme le prévoit la résolution 71/67 de l'Assemblée générale (ibid., par. 4.11);

c) Des transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres : le transfert d'un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) de la composante Direction exécutive et administration au sous-programme 2 (Armes de destruction massive) et d'un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) du Service des armes de destruction massive à l'antenne de Vienne au titre du sous-programme 5 (Désarmement régional) (ibid., par.4.12).

d) D'autres variations : la réduction proposée de 315 900 dollars découle de ce que le Bureau des affaires de désarmement fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Lors de l'examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé en vain une liste récapitulative des réductions classées dans la catégorie « Autres variations » dans tous les chapitres du budget, assortie d'une explication de la manière dont elles doivent être réalisées et la mesure dans laquelle elles peuvent être considérées comme des gains d'efficacité. On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif sur la question.

II.16 Le tableau II.2 ci-après récapitule les postes dont l'inscription au budget ordinaire a été approuvée pour l'exercice biennal 2016-2017 et ceux dont l'inscription est proposée pour 2018-2019. Y figurent également les postes qu'il est prévu de financer au moyen des ressources extrabudgétaires pour 2018-2019 (ibid., tableaux 4.2 et 4.4).

Tableau II.2
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectifs approuvés pour 2016-2017	60	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 8 P-4, 7 P-3, 4 P-2/1, 4 G(1e C), 14 G(AC), 4 AL
Transferts		1 P-5 transféré de la composante Direction exécutive et administration au sous-programme 2 et 1 P-5 transféré du sous-programme 2 au sous-programme 5
Effectifs proposés pour 2018-2019	60	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 8 P-4, 7 P-3, 4 P-2/1, 4 G(1e C), 14 G(AC), 4 AL
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2018-2019	4	2 P-4, 2 G(AC)

Observations et recommandations relatives aux postes

II.17 Comme le montre le tableau II.2, le Secrétaire général propose que soient financés 60 postes pour l'exercice biennal 2018-2019, soit un nombre égal à celui qui avait été approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017.

II.18 Les transferts proposés sont expliqués aux paragraphes 4.33 et 4.48 du fascicule du budget, à savoir : a) un poste de spécialiste des affaires politiques (hors classe) (P-5) du sous-programme 2 (Armes de destruction massive) au bureau de Vienne au titre du sous-programme 5 (Désarmement régional) afin de renforcer la capacité du Bureau des affaires de désarmement à Vienne et sa capacité à mieux se coordonner et à coopérer avec les organisations internationales et les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres entités sises à Vienne; b) un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) de la composante Direction exécutive et administration au Service des armes de destruction massive.

II.19 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un poste P-5, financé par les contributions extrabudgétaires, avait été transféré à Vienne avant 2016. Le financement s'étant arrêté, la Contrôleuse a autorisé, le 4 février 2016, le transfert d'un poste P-5 inscrit au budget ordinaire de New York à Vienne à titre temporaire pour que son titulaire assume les fonctions prévues. Le transfert proposé à Vienne d'un poste P-5 inscrit au budget ordinaire vise à assurer la continuité des fonctions associées sur le long terme. Le Comité a été informé qu'il

n'existait aucune résolution ni décision de l'Assemblée générale concernant le transfert du poste P-5 à Vienne ou, plus généralement, l'exécution d'une composante du programme de travail du Bureau des affaires de désarmement à cet endroit. **En l'absence d'une décision de l'Assemblée générale relative à la création d'une antenne du Bureau des affaires de désarmement à Vienne et d'éléments suffisants justifiant les activités du Bureau, le Comité consultatif recommande, pour l'instant, de ne pas redéployer les deux postes P-5, qui doivent rester dans l'entité pour laquelle ils ont été approuvés.**

11.20 **Le Comité consultatif compte qu'à l'avenir, les ressources du budget ordinaire ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles l'Assemblée générale les a approuvées.**

II.21 **Sous réserve des observations qu'il a formulées au paragraphe II.19 ci-dessus, le Comité consultatif propose d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

II.22 Les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 7 838 600 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 883 700 dollars, soit 12,7 %, par rapport au montant des ressources de l'exercice 2016-2017. Comme il est indiqué au paragraphe II.17 b), l'augmentation proposée comprend un montant de 1 955 600 dollars, principalement au titre des subventions et des contributions, destinée à couvrir les dépenses de personnel de l'UNIDIR ainsi que les coûts afférents à la réunion du groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire.

Subvention versée à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

II.23 Le montant de 3,5 millions dollars au titre des subventions et contributions représente une augmentation de 1,5 million de dollars, soit 77 %, par rapport au montant approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017. L'augmentation nette permettrait de couvrir les dépenses de personnel de l'Institut et ainsi assurer sa viabilité opérationnelle et son indépendance, comme le prévoit la résolution 70/69 de l'Assemblée générale, et conformément à la pratique antérieure consistant à financer une partie des coûts institutionnels par le budget ordinaire au titre du chapitre 4. Au paragraphe 9 de sa résolution 70/69, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de présenter, dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, à titre tout à fait exceptionnel, dans le but de garantir la pérennité de l'Institut mais sans que cela ne crée de précédent, un plan de financement tenant compte des ressources additionnelles préconisées dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (A/70/186).

II.24 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation de 1,5 million de dollars était une mesure ponctuelle destinée à financer 3 postes d'administrateur (1 D-1, 1 P-5 et 1 P-3) et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour l'exercice biennal 2018-2019. Il a également été informé que cette mesure ponctuelle comprenait une provision de 300 000 dollars destinée à la réalisation d'une évaluation indépendante sur les futurs aspects structurels, financiers, administratifs et opérationnels de l'Institut, afin de définir une structure de financement durable et stable et un modèle opérationnel qui permettrait à l'UNIDIR d'exécuter ses mandats et d'atteindre ses objectifs après

l'exercice biennal 2018-2019. Le Comité relève que le montant total des fonds débloqués pour l'évaluation indépendante représente près de 20 % de la subvention ponctuelle demandée pour l'exercice 2018-2019 et 55 % du montant total révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'évaluation devrait commencer à la mi-janvier 2018, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires. Il a également été informé que l'évaluation serait effectuée sur trois mois environ, à partir de la mi-janvier et jusqu'à la mi ou fin avril 2018, mais il n'a eu de plus amples détails sur le montant des honoraires mensuels du prestataire ou de la portée de l'étude devant être réalisée dans le peu de temps disponible. Le Comité note également que les fonds pour l'évaluation indépendante et le choix du prestataire seront gérés par l'Office des Nations Unies à Genève. **Compte tenu des explications et du peu de détails fournis quant à la portée de l'évaluation indépendante et de la nature de la personne ou de l'entité chargée de la réaliser, le Comité consultatif recommande que le montant des crédits supplémentaires demandés au titre de l'évaluation indépendante soit réduit de 100 000 dollars et que le montant total de la subvention versée à l'UNIDIR pour l'exercice biennal 2018-2019 soit ajustée en conséquence.**

Dépenses de représentation

II.25 Les ressources demandées au titre des dépenses de représentation pour l'exercice 2018-2019 s'élèvent à 15 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 172 % par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017. Le Secrétaire général indique qu'une augmentation de 10 000 dollars pour l'exercice biennal correspond aux activités de fond du Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui à la Conférence consistant à couvrir les réunions du groupe d'Experts gouvernementaux, les séances de la Conférence du désarmement et à des activités de sensibilisation. **L'augmentation des crédits demandés n'étant pas suffisamment étayée, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 800 dollars le montant des ressources demandées au titre des dépenses de représentation pour l'exercice biennal 2018-2019.**

II.26 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.24 et II.25 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Chapitre 5
Opérations de maintien de la paix

	Dollars É.-U
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	109 648 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	105 338 000
Quotes-parts hors budget ordinaire	191 770 100[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	117 873 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 71/295 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

II.27 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 5 du budget ordinaire de l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 105 338 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 4 310 400 dollars (soit 3,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017. Les ressources demandées au titre du chapitre 5 serviront à financer les activités du Département des opérations de maintien de la paix (10 478 100 dollars), du Département de l'appui aux missions (8 251 500 dollars), de l'ONUST (67 190 500 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) (19 417 900 dollars) (voir A/72/6 (Sect. 5), tableau 5.3).

II.28 Le Secrétaire général attribue cette diminution nette aux facteurs suivants :

a) Ajustements techniques : une diminution de 2 536 900 dollars liée à la rénovation du nouveau siège de l'UNMOGIP; une augmentation de 151 000 dollars due à l'effet-report d'un nouveau poste P-4, créé en 2016-2017 par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247 pour appuyer l'ONUST; et une diminution de 222 300 dollars relative à la suppression d'un poste P-4 au Département des opérations de maintien de la paix en 2016-2017 (ibid., par. 5.15);

b) Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres: la diminution de 254 300 dollars des crédits demandés s'explique par une réaffectation des ressources à l'intérieur du chapitre. Il s'agit notamment de la suppression proposée de quatre postes (2 agents du Service mobile et 2 agents locaux), du déclassement de quatre postes d'agent du Service mobile en postes d'agent local et de la création de deux postes (1 P-3 et 1 agent du Service mobile) à l'ONUST pour l'exercice biennal 2018-2019 (ibid., par. 5.16);

c) Autres variations : la réduction proposée de 1 447 900 dollars serait permise par les efforts déployés par les entités concernées pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390) (ibid., par. 5.17). Lors de l'examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans toutefois l'obtenir, une liste récapitulative des réductions inscrites dans la catégorie « Autres variations » pour l'ensemble des chapitres du budget, accompagnée d'explications concernant la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme relevant de gains d'efficience. On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif sur la question.

II.29 Les postes dont l'inscription au budget ordinaire a été approuvée pour l'exercice biennal 2016-2017 et ceux dont l'inscription est proposée pour 2018-2019 sont récapitulés dans le tableau II.3. Y figurent également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ou de ressources extrabudgétaires au cours de l'exercice 2018-2019 (ibid., tableaux 5.2 et 5.4).

Tableau II.3
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire[a]		
Postes approuvés pour 2016-2017	374	2 SGA, 5 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 9 P-2/1, 19 G(AC), 200 AL, 102 SM et 2 AN
Nouveaux postes	2	1 P-3 et 1 SM à l'ONUST
Reclassements	–	5 SM reclassés en AL à l'ONUST

	Nombre de postes	*Classe*
Transferts	–	7 SM, 1 AN et 24 AL à l'ONUST
Suppressions	(9)	1 G(AC) relevant du sous-programme 5 et 3 SM et 5 AL à l'ONUST
Postes proposés pour 2018-2019	367	2 SGA, 5 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 6 P-4, 8 P-3, 9 P-2/1, 18 G(AC), 200 AL, 95 SM et 2 AN
Quotes-parts hors budget ordinaire[a]		
Postes approuvés pour 2016-2017	856	8 D-2, 23 D-1, 85 P-5, 479 P-4/3, 14 P-2/1, 20 G(1[e]C) et 230 G(AC)
Postes proposés pour 2018-2019	856	8 D-2, 23 D-1, 85 P-5, 479 P-4/3, 14 P-2/1, 20 G(1[e]C) et 230 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2018-2019	62	7 P-5, 36 P-4/3, 1 G(1[e]C) et 18 G(AC)

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 71/295 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Observations et recommandations concernant les postes

II.30 Comme le montre le tableau II.3, le Secrétaire général propose que 367 postes au total soient financés au cours de l'exercice biennal 2018-2019, soit une réduction nette de 7 postes (suppression de 9 postes et création de 2 postes) par rapport au nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017.

Nouveaux postes

II.31 Il est expliqué dans le fascicule du budget correspondant qu'il est proposé de créer deux postes [1 poste d'analyste de l'information (P-3) et 1 poste d'administrateur chargé de la gestion des immobilisations corporelles (Service mobile)] à l'ONUST (ibid., par 5.94). Le Secrétaire général indique que les postes qu'il est proposé de créer permettraient de renforcer les capacités intégrées de la mission en matière d'analyse, d'établissement de rapports et de gestion des actifs, conformément aux recommandations issues d'un examen des besoins en personnel civil de l'ONUST. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le poste d'analyste de l'information (P-3) était nécessaire pour améliorer la capacité de compréhension de la dynamique régionale dans la zone d'opérations, notamment pour les partenaires régionaux et depuis le Siège, compte tenu en particulier de l'instabilité du contexte régional, et permettre au Chef de mission de diriger et de mener plus efficacement les activités d'évaluation et de liaison de la mission à l'échelle régionale.

Suppressions

II.32 Le Comité consultatif rappelle qu'il a examiné le dernier rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/71/365), dans lequel le Secrétaire général a noté que compte tenu de l'application d'Umoja-Extension 1 au personnel recruté sur le plan national et au personnel en tenue des missions en novembre 2016 (connue sous le nom de groupe 5) et des procédures rigoureuses et de l'interdépendance des fonctions qui seraient ainsi introduites, il serait difficile à chaque mission et à chaque bureau des Nations Unies de continuer de traiter les états de paie. En conséquence, les fonctions de traitement des états de paie ont été regroupées en deux lieux à compter du 1[er] novembre 2016, les états de paie du personnel recruté sur le plan national et des membres du personnel en tenue des missions basées en Afrique étant pris en charge par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et ceux de

toutes les autres missions (à l'exception de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti et la Mission des Nations Unies en Colombie) l'étant par le Bureau d'appui commun de Koweït. Lors de l'examen du rapport, le Comité consultatif n'a soulevé aucune objection à la réaffectation au Bureau d'appui commun de Koweït de postes des services financiers des missions financés au moyen du budget du maintien de la paix et du budget ordinaire, qui constituerait une mesure provisoire visant à faciliter la mise en service d'Umoja, rappelant que, conformément à la résolution 70/248 A, tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services devait recevoir l'approbation de l'Assemblée générale. Le Comité rappelle également sa recommandation, approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 71/272 A, selon laquelle le Secrétaire général devrait présenter une analyse de l'ensemble des coûts et avantages, à la fois qualitatifs et quantitatifs, du Bureau d'appui commun de Koweït (A/71/595, par. 52 à 55).

II.33 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Assemblée générale a depuis approuvé les budgets de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Force de maintien de la paix des Nations Unies en Chypre (UNFICYP) pour la période allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, qui prévoient la suppression d'un poste d'assistant aux états de paie dans chacune de ces missions. Il a en outre ensuite été proposé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 de supprimer un autre poste de ce type à compter de janvier 2018, ce qui porterait à trois le nombre total de postes supprimés dans le cadre de cette initiative. Le Comité consultatif a reçu, sur sa demande, le tableau d'effectifs proposé pour l'appui aux états de paie apporté aux différentes missions par le Bureau d'appui commun de Koweït et les suppressions et redéploiements de postes correspondants (voir tableau II.4).

Tableau II.4
Effectifs des fonctions États de paie du Bureau d'appui commun de Koweït (à compter du 1er janvier 2018)

Missions	*Type de poste*	*Suppression de postes*	*Redéploiement de postes au Bureau d'appui commun de Koweït*
FINUL	Recrutement international		Fonctionnaire des finances et du budget :1 P-3
	Recrutement national	Assistant (budget et finances) : 1 AL	Assistant (budget et finances) : 2 AL
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	Recrutement national		Assistant (budget et finances) : 2 AL
Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement	Recrutement national		Assistant (finances) : 1 AL
UNFICYP	Recrutement national	Assistant (finances) : 1 AL	Assistant (budget et finances) : 1 AL
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	Recrutement international		Assistant (finances) : 1 SM
	Recrutement national		Assistant (finances) : 1 AL
ONUST[a]	Recrutement national	Assistant (finances) : 1 AL	Assistant (finances) : 1 G
UNMOGIP[a]	Recrutement national		Assistant (finances) : 1 AL

[a] Proposé dans le document A/72/6 (Sect. 5).

Le Comité consultatif a également reçu des informations indiquant que les 11 nouveaux postes relatifs aux états de paie énumérés dans le tableau II.4 viendraient s'ajouter aux sept postes que compte le Bureau d'appui commun de Koweït pour s'acquitter des services de paie.

II.34 Il est indiqué dans le fascicule du budget correspondant que, dans le cadre plus général de la centralisation du traitement des états de paie, il est proposé de délocaliser les fonctions États de paie de l'ONUST et de l'UNMOGIP à compter de janvier 2018, ce qui entraînerait un redéploiement du personnel des services financiers des deux missions. Compte tenu de l'évolution de la charge de travail des Sections des finances du Bureau d'appui commun de Koweït, de l'ONUST et de l'UNMOGIP, le Secrétaire général propose que deux postes d'assistant (finances) (agent local), l'un de l'ONUST et l'autre de l'UNMOGIP, soient transférés au Bureau d'appui commun de Koweït (A/72/6 (sect. 5), par. 5.95 et 5.100). Le Comité note, sur la base des renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, que l'un des postes de l'ONUST, qu'il est proposé de transférer au Bureau d'appui commun de Koweït, est vacant depuis août 2015.

II.35 **Compte tenu des arguments avancés, le Comité consultatif recommande le transfert à titre provisoire d'un poste d'assistant (finances) (agent local) de l'UNMOGIP au Bureau d'appui commun de Koweït. Toutefois, étant donné le volume de travail que représente le traitement des états de paie, le fait que l'analyse de l'ensemble des coûts et avantages du Bureau d'appui commun de Koweït n'a toujours pas été réalisée et la vacance de longue date du poste similaire à l'ONUST, le Comité recommande la suppression d'un poste d'assistant (finances) (agent des services généraux), qu'il était proposé de transférer au Bureau de Koweït et qui se trouve actuellement à l'ONUST. Le montant prévu au titre des autres objets de dépense connexes devrait être ajusté en conséquence.**

II.36 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe II.35 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux ressources à affecter aux postes.**

Autres considérations relatives aux effectifs

II.37 En ce qui concerne l'effectif proposé pour l'ONUST, le Comité consultatif note également qu'il est prévu de supprimer le poste de Chef de l'appui à la mission (P-5) du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient à Jérusalem, du fait de la colocalisation de l'ONUST et du Bureau et de la volonté d'accroître les synergies et d'optimiser les gains d'efficience. Les deux entités ont décidé que le Chef de l'appui à la mission de l'ONUST (D-1) assumerait également les fonctions de Chef de l'appui à la mission du Bureau du Coordonnateur spécial. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que la suppression du poste P-5 se traduirait par un surcroît de travail et de responsabilités pour le Chef de l'appui à la mission de l'ONUST, qui devrait notamment rendre compte aux deux Chefs de mission des questions relatives à la prestation de services d'appui (voir tableau II.1 et par. II.7 ci-dessus).

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.38 Les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 35 490 400 dollars, ce qui représente une diminution nette de 2 138 900 dollars (soit 5,7 %) par rapport à l'exercice 2016-2017. Des réductions sont proposées pour la

quasi-totalité des composantes du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions, de l'ONUST et de l'UNMOGIP.

Véhicules

II.39 Le Comité consultatif note que, d'après les informations complémentaires communiquées, un montant de 458 100 dollars demandé au titre des frais généraux de fonctionnement de l'ONUST servirait à financer l'entretien de 166 véhicules dans la zone de la mission, y compris les pièces de rechange nécessaires au fonctionnement de 29 véhicules blindés déployés dans la zone d'opérations de la mission. Il est également proposé d'augmenter de 694 700 dollars les ressources à affecter au mobilier et au matériel, en partie pour remplacer les véhicules qui ont dépassé leur durée de vie utile et qu'il ne serait pas rentable de réparer.

II.40 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le détail des coûts des 15 nouveaux véhicules qu'il est proposé d'acquérir à l'ONUST, ainsi que des précisions sur l'âge et la composition de la flotte qu'il est actuellement nécessaire d'entretenir, ainsi que sur le nombre d'utilisateurs par véhicule (coefficient véhicules/effectifs). Le Comité a noté que pour cinq catégories de personnel, le coefficient véhicules/effectifs de la mission était supérieur au coefficient standard. **Le Comité consultatif estime que l'ONUST devrait prendre des mesures concertées afin de ramener ses dotations en véhicules à un niveau conforme aux coefficients véhicules/effectifs standard. Étant donné que ces coefficients sont supérieurs à la norme pour cinq catégories de personnel de la mission, le Comité recommande également d'acquérir deux nouveaux véhicules lourds tous usages à quatre roues motrices de moins et d'ajuster en conséquence les ressources connexes demandées.**

Voyages

II.41 Les informations complémentaires fournies par le Secrétaire général indiquent qu'un montant de 621 300 dollars est demandé au titre des voyages du personnel de l'UNMOGIP pour 2018-2019, ce qui représente une augmentation de 24 600 dollars (soit 4,1 %) par rapport aux crédits d'un montant de 596 700 dollars ouverts pour 2016-2017. Le Secrétaire général fait également savoir qu'un dépassement de crédits a eu lieu au cours de l'exercice 2016-2017 en raison des déplacements supplémentaires imprévus qu'il a fallu effectuer dans la zone de la mission pour trouver de nouveaux locaux à usage de bureaux et d'hébergement du fait de la réinstallation obligatoire de trois postes avancés. **L'augmentation des crédits demandés pour l'exercice biennal 2018-2019 n'étant pas suffisamment étayée, le Comité consultatif recommande de réduire de 24 600 dollars le montant des ressources demandées.**

II.42 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.40 et II.41 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Chapitre 6
Utilisations pacifiques de l’espace

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	7 222 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	7 161 900
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	2 033 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c’est-à-dire avant actualisation des coûts).

II.43 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 6 du budget ordinaire de l’exercice biennal 2018-2019 s’élèvent à 7 161 900 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 60 700 dollars (soit 0,8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l’exercice 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 6), tableau 6.3).

II.44 Le Secrétaire général attribue cette baisse des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes à l’effet escompté des gains d’efficience que le Bureau des affaires spatiales prévoit de réaliser en 2018-2019 (ibid., par. 6.11). Selon le fascicule du budget correspondant, le Bureau réalisera les économies proposées en améliorant la coordination et les arrangements concernant les voyages des titulaires de bourses, l’objectif étant que ces derniers bénéficient en 2018-2019 des mêmes possibilités offertes grâce aux subventions et contributions qu’auparavant (ibid., par. 6.25) (voir également par. II.48). Lors de l’examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans toutefois l’obtenir, une liste récapitulative des réductions inscrites dans la catégorie « Autres variations » pour l’ensemble des chapitres du budget, accompagnée d’explications concernant la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme relevant de gains d’efficience. On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif sur la question.

II.45 Les postes dont l’inscription au budget ordinaire a été approuvée pour l’exercice biennal 2016-2017 et ceux dont l’inscription est proposée pour 2018-2019 sont récapitulés dans le tableau II.5. Y figurent également les postes qu’il est prévu de financer au moyen des ressources extrabudgétaires au cours de l’exercice 2018-2019 (ibid., tableaux 6.2 et 6.4).

Tableau II.5
Tableau d’effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2016-2017	23	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 11 P-3/4, 3 P-2/1 et 5 G(AC)
Postes proposés pour 2018-2019	23	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 11 P-3/4, 3 P-2/1 et 5 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2018-2019	3	1 P-4 et 2 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.46 Comme le montre le tableau II.5, le Secrétaire général propose de maintenir 23 postes pendant l'exercice biennal 2018-2019, soit un nombre inchangé par rapport au nombre total de postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 (ibid., tableau 6.8).

II.47 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.48 Les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 1 333 300 dollars, ce qui représente une diminution nette de 60 700 dollars (soit 4,4 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017. Cette réduction s'explique principalement par la diminution des crédits demandés au titre des subventions et contributions, ainsi que par d'autres gains d'efficience (voir également par. II.44).

Subventions et contributions

II.49 Le montant de 822 500 dollars demandé au titre des subventions et contributions représente une augmentation de 114 900 dollars (soit 12,3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations détaillées sur les activités, le nombre et le pays d'origine des participants, ainsi que les dépenses engagées au titre des bourses et subventions pendant l'exercice 2016-2017. Le Comité a également appris que le nombre de bourses offertes aux participants de pays en développement ne serait pas réduit en 2018-2019, malgré la diminution des ressources demandées pour cet exercice. **Le Comité consultatif souhaite de nouveau que de plus amples informations au sujet des bourses d'études figurent dans les prochains projets de budget, notamment le nombre prévu de participants et les dépenses prévues à ce titre, et qu'il soit rendu compte des dépenses effectives correspondantes dans les rapports sur l'exécution du budget (voir A/70/7, par. II.77).** On trouvera au chapitre I ci-dessus d'autres observations et recommandations formulées par le Comité sur les subventions et contributions.

Voyages

II.50 Les ressources demandées au titre des voyages pour l'exercice 2018-2019 s'élèvent à 177 700 dollars (avant actualisation des coûts), soit un niveau inchangé par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017. Le Comité consultatif a noté qu'aucune économie résultant de gains d'efficience en matière de voyages ne figurait dans la proposition du Secrétaire général. Le Comité prend note de l'augmentation de 30 500 dollars des ressources affectées aux voyages pour l'exercice 2016-2017 par rapport à l'exercice 2014-2015 et du taux d'utilisation de 56 % du budget des voyages de 2016-2017 au 30 avril 2017. **Étant donné qu'il n'est proposé de réaliser aucune économie sur les frais de voyage et que le taux d'utilisation du budget alloué aux voyages pour 2016-2017 est relativement faible, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 %, soit de 17 800 dollars, le montant qu'il est proposé d'affecter aux voyages pour l'exercice 2018-2019.**

II.51 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe II.50 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Titre III
Justice internationale et droit international

Chapitre 7
Cour internationale de Justice

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	45 814 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	46 963 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

III.1. Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du chapitre 7 du budget ordinaire est de 46 963 700 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 1 149 000 dollars (soit 2,5 %), par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 7) et Corr.1, tableau 7.3).

III.2. Le Secrétaire général attribue l'augmentation nette de 1 149 000 aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques, à savoir une diminution de 1 629 700 dollars, résultant de l'élimination de dépenses non renouvelables du fait de la non-reconduction de services de consultants et de services contractuels;

b) D'autres variations, à savoir une augmentation nette des crédits d'un montant net de 2 778 700 dollars qui servirait à financer le reclassement de deux postes au Greffe ainsi que d'autres objets de dépense permettant d'aider la Cour à faire le point sur les affaires dont elle est saisie, à former le personnel du Greffe et à donner suite aux recommandations relatives aux services informatiques, notamment à mettre en place un progiciel de gestion intégré (Umoja ou autre) et à mettre en œuvre des solutions rendant possible la continuité des opérations en cas de catastrophe.

III.3. On trouvera au tableau III.1 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 et des postes proposés pour 2018-2019.

Tableau III.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	116	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 14 P-4, 19 P-3, 20 P-2/1, 6 G(1e C) et 50 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	116	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 16 P-4, 17 P-3, 20 P-2/1, 6 G(1e C) et 50 G(AC)
Reclassements		2 P-3 relevant du Greffe reclassés à P-4

Observations et recommandations concernant les postes

III.4. Comme on le voit dans le tableau III.1, le Secrétaire général propose un effectif total de 116 postes (60 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 56 agents des services généraux et des catégories apparentées) pour l'exercice biennal 2018-2019, soit le même nombre de postes que celui approuvé pour l'exercice 2016-2017.

III.5. L'augmentation des ressources demandées s'explique par le reclassement, de P-3 à P-4, de deux postes de juriste au Département des affaires juridiques du Greffe. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les principales tâches confiées aux titulaires des postes reclassés seraient les suivantes : a) superviser divers aspects du programme relatif aux greffiers de classe P-2; b) assumer les fonctions de cosecrétaire du Comité du Règlement et des groupes de travail connexes; c) aider les comités de rédaction et apporter un appui global aux activités judiciaires à la Cour dans le cadre de ses séances plénières; d) superviser et examiner les activités juridiques d'autres départements et divisions. Le Comité a également été informé que les titulaires des postes actuels de la classe D-1, P-5 ou P-4 ne pouvaient assumer la fonction de secrétaire par intérim du Comité du Règlement et des groupes de travail connexes car leurs rôles dans la hiérarchie du Département étaient différents. En outre, la charge de travail associée à la supervision du programme relatif aux greffiers de la classe P-2 avait augmenté, le nombre de postes P-2 étant passé de 4 à 12 ces dernières années. **Le Comité consultatif estime que les responsabilités et la charge de travail supplémentaires peuvent être assumées par un juriste de la classe P-4 plutôt que deux. En conséquence, il recommande d'approuver le reclassement d'un poste de juriste de la classe P-3 à la classe P-4 mais se prononce contre un deuxième reclassement similaire au Département des affaires juridiques du Greffe**.

III.6. **Sous réserve des commentaires qu'il a formulés au paragraphe III.5 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées par le Secrétaire général au titre des postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.7. D'après les renseignements complémentaires communiqués par le Secrétaire général, les crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 25 037 400 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 1 024 800 dollars (soit 4,3 %) par rapport au montant des ressources de l'exercice 2016-2017 aux taux révisés. L'augmentation s'explique principalement par les hausses suivantes : a) 508 000 dollars (soit 104,6 %) au titre des consultants; b) 352 000 dollars (soit 119,1 %) au titre du mobilier et du matériel; c) 193 000 dollars (soit 9,4 %) au titre des autres dépenses de personnel. Les crédits demandés tiennent compte également d'augmentations au titre des fournitures et accessoires (41 400 dollars), des services contractuels (35 900 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (24 800 dollars). Les augmentations sont en partie compensées par des réductions des émoluments des non-fonctionnaires (125 500 dollars), en raison du décès d'un ancien membre de la Cour et de deux veuves d'anciens juges, et des frais de représentation (4 800 dollars)

Consultants

III.8. Des ressources d'un montant de 993 600 dollars sont demandées au titre des consultants, ce qui représente une augmentation de 508 000 dollars (soit 104,6 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017.

Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu le tableau ci-après, qui donne la ventilation des ressources demandées.

Tableau III.2
Ventilation des ressources demandées au titre des consultants pour l'exercice biennal 2018-2019
(En dollars des États-Unis)

Consultants pour le Greffe	
Services de vérification interne des comptes	55 396
Infographiste	10 184
Audit externe de la sécurité et test de pénétration	46 765
Administration de la justice (experts chargés d'examiner les allégations de faute, règlement des litiges à l'amiable, etc.)	113 007
Progiciel de gestion intégré (Umoja ou autre) – gestion de projets et conception des modalités de fonctionnement	211 378
Progiciel de gestion intégré (Umoja ou autre) − élaboration d'un projet en vue du déploiement	27 270
Progiciel de gestion intégré (Umoja ou autre) – évaluation technique locale	5 196
Progiciel de gestion intégré (Umoja ou autre) – appui lors des phases initiales	15 588
Progiciel de gestion intégré (Umoja ou autre) – dépenses d'appui (renouvelables ou non renouvelables)	249 414
Total partiel	**734 200**
Services d'experts dans le cadre des affaires	
Recrutement de 6 experts pour les affaires devant être entendues en 2018-2019	259 400
Total partiel	**259 400**
Total	**993 600**

III.9. En ce qui concerne les experts recrutés dans le cadre des affaires, d'après les renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif, un montant total de 259 400 millions de dollars doit couvrir, entre autres, trois voyages de six experts à La Haye pour une durée de 10 jours chacun. Le Comité a relevé quelques inexactitudes dans le calcul du montant : 10 jours d'indemnité journalière de subsistance à La Haye pour chaque expert représentent 2 900 dollars (au lieu de 2 924 dollars) et le coût total de l'indemnité journalière de subsistance pour six experts s'élève à 52 200 dollars pour trois voyages de 10 jours chacun à La Haye (au lieu de 52 638 dollars). **Le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre des experts de la Cour soient recalculées et ajustées en conséquence**.

III.10. Ayant demandé des précisions s'agissant des six experts, le Comité consultatif a été informé que le mandat du Fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice était strictement limité à la fourniture d'une assistance financière aux États pour couvrir les dépenses encourues à l'occasion du renvoi d'un différend à la Cour ou de l'exécution d'un arrêt pris par la Cour (A/59/372, par. 2). Selon le Secrétaire général, le Fonds n'a pas pour vocation ni mandat de financer les dépenses relatives au fonctionnement de la Cour.

III.11. Concernant le recours à des services de consultants pour la réalisation d'audits internes et d'audits externes de sécurité, la conception graphique et la réalisation d'enquêtes ou d'expertises en rapport avec le système d'administration de la justice de l'ONU (pour un montant total de 225 352 dollars), le Comité consultatif a été informé que la Cour était déterminée à faire appel aux compétences et aux moyens internes dans toute la mesure possible et demandait, autant que faire se peut, l'aide du Secrétariat ou d'autres entités des Nations Unies pour examiner certaines procédures et pratiques. Selon le Secrétaire général, il y a toutefois des cas où il n'est pas possible d'obtenir une telle assistance car les entités des Nations Unies ne peuvent pas toujours apporter leur appui dans les délais. **Le Comité consultatif espère que la Cour continuera de s'efforcer à s'appuyer, dans toute la mesure possible, sur les compétences et les moyens des organismes des Nations Unies**.

Progiciel de gestion intégré

III.12. Ayant demandé des précisions en ce qui concerne les ressources demandées au titre des consultants dans la perspective de la mise en service d'un progiciel de gestion intégré, le Comité consultatif a été informé que, lors de l'exercice 2014-2015, sur un crédit total de 473 790 dollars, un montant de 226 321 dollars avait servi à préparer le déploiement d'Umoja. Pendant l'exercice 2016-2017, sur le crédit de 332 496 dollars destiné à l'appui à apporter à Umoja ou à un autre progiciel, un montant de 63 199 dollars avait été utilisé au 30 avril 2017. Au moment de l'établissement du présent rapport, 806 286 dollars avaient été affectés à l'appui à apporter à un progiciel de gestion intégré, dont 310 615 dollars avaient été utilisés au 30 avril 2017.

III.13. Le Comité consultatif a également été informé que le premier groupe de consultants recrutés par la Cour avait conclu, dans son rapport en date du 7 avril 2015, que la Cour n'était pas prête à adopter Umoja. Ils avaient indiqué que, pour se prononcer sur une éventuelle adoption d'Umoja, la Cour avait besoin de comprendre les incidences de ce système. Le deuxième groupe de consultants, qui avait présenté son rapport en août 2016, avait constaté qu'Umoja était disponible en anglais uniquement et noté que cela pourrait poser problème au titre de l'article 39 du Statut de la Cour, qui disposait que « les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais ». Ces consultants avaient également souligné que la petite taille de la Cour et son personnel administratif réduit rendraient très difficile une répartition acceptable des rôles et responsabilités s'agissant d'Umoja. Ils avaient estimé toutefois que les procédures administratives de la Cour pourraient être intégrées à Umoja.

III.14. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Cour avait demandé au Greffe de prendre les mesures nécessaires pour apporter des réponses aux questions soulevées par le deuxième groupe de consultants. À cette fin, le Greffe avait présenté au Secrétariat une demande d'appui aux fins d'élaborer une proposition concernant le choix d'un progiciel de gestion intégré. Pour faire suite à cette demande, le Directeur du projet Umoja et la Contrôleuse avaient chargé une équipe d'experts de l'Office des Nations Unies à Genève de se rendre sur place afin d'analyser les besoins et procédures de la Cour et de se prononcer sur la faisabilité de l'adoption d'Umoja. L'équipe avait conclu que sur le plan matériel, rien n'empêchait que la Cour adopte Umoja avec succès, et que le passage à un progiciel de gestion intégré de ce type permettrait d'améliorer l'efficacité et la transparence des procédures administratives, ainsi que les contrôles internes. Le rapport de l'équipe d'experts avait été communiqué au Greffier le 7 juin 2017.

III.15. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que, en plus d'avoir présenté sa demande à l'équipe Umoja, le Greffe avait mené de nouvelles recherches pour chercher à savoir si d'autres systèmes existants seraient mieux adaptés aux besoins et aux ressources de la Cour. Au 9 juin 2017, la Cour évaluait encore quatre progiciels de gestion intégré potentiels (dont un logiciel déjà utilisé par le Service des finances du Greffe), qui étaient disponibles dans les deux langues officielles de la Cour et utilisés par différentes entités des Nations Unies. Selon les informations fournies au Comité, lorsque les résultats des enquêtes en cours seraient connus, le Comité de l'informatisation et la Commission administrative et budgétaire de la Cour examineraient la question et la Cour plénière prendrait une décision finale.

III.16. Quel que soit le système choisi, le chapitre 7 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 présente les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré, qui s'établissent à 1 108 700 dollars. Ces ressources comprennent : 508 846 dollars pour les services de consultants, 337 700 dollars pour les services de traitement de données, 129 700 dollars pour la formation, 82 600 dollars pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), 29 000 dollars pour les communications et 20 000 dollars pour les dépenses diverses.

III.17. **Tout en reconnaissant l'autonomie administrative de la Cour, le Comité consultatif s'inquiète du temps et des ressources qu'elle a déjà consacrés, au cours des deux derniers exercices biennaux, au choix d'un progiciel de gestion intégré, et du fait que la procédure de sélection n'ait pas abouti. Il prend note du temps considérable que la Cour a passé à étudier la question avant de prendre une décision. Il estime que les ressources allouées pour l'exercice biennal 2016-2017 devraient suffire pour que la Cour puisse prendre une décision et présenter une analyse coûts-avantages de l'option choisie, accompagnée d'un projet de budget détaillé aux fins de sa mise en service, si la Cour devait décider qu'un progiciel de gestion intégré est en effet nécessaire à ce stade. Il espère que, quelle que soit la décision prise, la qualité de l'information produite sera semblable à celle produite par Umoja. Si un système spécifique n'était pas choisi, le projet de budget concernant la mise en service d'un tel système risque d'être sensiblement inexact, chaque progiciel de gestion intégré ayant des coûts d'exécution différents. En conséquence, le Comité recommande de réduire le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre de la mise en service d'un progiciel de gestion intégré à la Cour (actuellement de 1 108 700 dollars).**

Formation

III.18. Pour la première fois, le projet de budget de la Cour prévoit des crédits destinés à la formation. Lors des exercices précédents, le budget formation du Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat finançait les dépenses de formation de la Cour (A/72/6 (Sect. 7) et Corr.1, par. 7.25). Sans compter le montant de 129 700 dollars destiné à la formation au progiciel de gestion intégré et mentionné au paragraphe III.16 ci-dessus, les ressources supplémentaires nécessaires au titre de la formation s'établissent à 268 200 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu le tableau ci-après sur le budget consacré à la formation pendant l'exercice 2014-2015 et en 2016.

Tableau III.3
Ressources consacrées à la formation pendant l'exercice 2014-2015 et en 2016
(En dollars des États-Unis)

Période	*Crédits ouverts*	*Dépenses totales*	*Solde non utilisé*
2014-2015	152 500	148 945	3 555
2016	23 570	22 498	1 072

III.19. **Sachant que les crédits alloués à la formation au cours des périodes antérieures étaient nettement inférieurs aux prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2018-2019 et qu'ils n'ont pas été entièrement utilisés, le Comité consultatif recommande que le montant de 268 200 dollars prévu pour la formation autre que celle au progiciel de gestion intégré soit réduit de 10 %, soit 26 820 dollars.**

Voyages

III.20. Le montant de 49 700 dollars doit servir à couvrir les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance du Président de la Cour lors de sa visite annuelle au Siège de l'Organisation des Nations Unies, sa participation annuelle à la réunion de la Commission du droit international à Genève et un voyage par an du Président ou d'un autre membre de la Cour pour des raisons officielles.

Mobilier et matériel

III.21. Les ressources demandées au titre du mobilier et du matériel se montent à 647 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 352 000 dollars (soit 119,1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la majorité des besoins en mobilier et matériel se rapportait à des dépenses non renouvelables correspondant à l'achat d'étagères pour 23 bureaux de juges et de juges ad hoc. Le Comité a reçu la ventilation des dépenses ci-après :

- Installation d'étagères dans 23 bureaux à raison de 10 896,25 euros chacun : 250 613,75 euros;
- Dépose des étagères actuelles : 7 500 euros (estimation);
- Remise en état des murs après la dépose des étagères actuelles : 11 600 euros (estimation);
- Réserve pour imprévus (15 %) : 38 717 euros;
- Total : 308 430 euros, hors taxe.

III.22. **Le Comité consultatif estime que le coût des étagères demandées (10 896 euros par bureau et 250 613 euros au total) est élevé et encourage la Cour à envisager des solutions plus économiques. En outre, sachant que le remplacement des étagères est une procédure relativement simple et que le coût de la remise en état des murs après la dépose des étagères actuelles est déjà compris, il estime que la réserve pour imprévus n'est pas applicable à un projet de cette nature. En conséquence, il recommande de réduire de 44 337 dollars les prévisions de dépenses au titre du remplacement des étagères.**

III.23. Les ressources demandées au titre du mobilier et du matériel comprennent également un montant de 64 500 dollars destiné au remplacement d'un des véhicules de la Cour. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été

informé que le véhicule était utilisé par la Cour depuis octobre 2009 et devrait avoir parcouru plus de 130 000 kilomètres d'ici à janvier 2018. Il a également été informé que les trois véhicules de la Cour étaient principalement utilisés pour conduire le Président, les juges et le Greffier à des réunions et manifestations officielles. Ils étaient également utilisés pour la remise de documents aux États parties, aux organisations internationales, etc. En outre, il a été indiqué au Comité qu'en 2016, ces véhicules avaient parcouru entre 447 kilomètres et 1 074 kilomètres en moyenne chaque mois (soit entre 278 miles et 667 miles). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande à la Cour d'analyser les coûts de son parc automobile en comparant les coûts d'entretien, de remplacement et d'utilisation des véhicules avec le coût de la location de véhicules**.

III.24. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes III.9, III.17, III.19 et III.22 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes.**

Questions diverses

III.25. Il est indiqué dans le fascicule du budget qu'aux termes de l'article 2.14 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, la Cour internationale de Justice établit ses propositions pour le budget-programme en consultation avec le Secrétaire général, qui les soumet à l'Assemblée générale en les accompagnant des observations qu'il juge utiles. Le Secrétaire général estime qu'en raison de cet article, le projet de budget de la Cour ne tient pas compte des changements introduits par la résolution 71/274 de l'Assemblée générale et dépasse de 1 149 000 dollars le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 (ibid., par. 7.1). **Le Comité consultatif est d'avis que la résolution 71/274 de l'Assemblée générale sur l'esquisse budgétaire, dans laquelle l'Assemblée a notamment décidé que la promotion de la justice et du droit international ferait partie des priorités de l'exercice biennal 2018-2019, s'applique à la Cour internationale de Justice. Le Secrétaire général a demandé aux différents départements et entités de prévoir les gains d'efficacité qu'ils pourraient réaliser et de réduire leurs demandes de crédits en conséquence. Néanmoins, ces exigences ne peuvent être placées sur la Cour, puisque, en vertu de l'article 2.14 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général ne peut l'obliger à réduire les crédits qu'elle demande dans son projet de budget**.

Chapitre 8
Affaires juridiques

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	61 539 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	49 781 800
Quotes-parts hors budget ordinaire	7 671 400[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	11 030 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 71/295 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

III.26. Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 8 du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 s'établit à 49 781 800 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 11 757 800 dollars (19,1 %), par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 8) et Corr.1, tableau 8.3).

III.27. Le Secrétaire général attribue cette diminution nette aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques, à savoir une diminution de 11 760 600 correspondant à l'effet net : i) de la non-reconduction de dépenses non renouvelables d'un montant total de 12 371 200 dollars du fait d'une réduction des crédits ouverts au titre des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone pour l'exercice 2016-2017; ii) d'une augmentation de 610 600 dollars due à l'effet-report sur l'exercice biennal de quatre postes, deux permanents et deux temporaires, créés en 2016-2017 à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer;

b) Des nouveaux mandats et des mandats élargis, à savoir une augmentation de 551 200 dollars afin de fournir un appui au Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques pendant la période 2017-2020, conformément aux dispositions de la résolution 71/257 de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer;

c) Des transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres, qui ne devraient pas avoir d'incidence sur les coûts, à savoir : le déclassement d'un poste de juriste de P-4 à P-3 à la Division de la codification et le reclassement d'un poste d'éditeur de P-2 à P-3 à la Section des traités. Il est également proposé de transférer 77 600 dollars prévus au titre des dépenses autres que les postes du sous-programme 3 et de la composante appui au programme et de les répartir entre les sous-programmes 1, 2, 4 et 6 et la composante direction exécutive et administration;

d) Autres variations, à savoir une baisse de 548 400 dollars découlant des gains d'efficience que le Bureau des affaires juridiques entend réaliser pendant l'exercice 2018-2019. Le Secrétaire général indique que la réduction proposée découle de ce que le Bureau fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans son huitième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Durant son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé une liste récapitulant les réductions qui figurent dans les rubriques Autres variations de tous les chapitres du budget, ainsi que des précisions sur la manière dont elles ont été obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme des gains d'efficience, mais ne les a pas reçues. On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité à ce sujet.

III.28. Le Comité consultatif note que les dépenses non renouvelables de 12 371 200 dollars affectées aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et au Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone correspondaient aux crédits ouverts au titre des subventions et du montant réduit des engagements autorisés, hors budget ordinaire. Si ces dépenses n'avaient pas été prises en compte, le projet de budget ordinaire pour le chapitre 8 en 2018-2019 aurait affiché une augmentation nette de 613 400 dollars, soit 1,2 %, par rapport à 2016-2017.

III.29. On trouvera au tableau III.4 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 et des postes proposés pour 2018-2019. Y figurent aussi les postes prévus pour 2018-2019 à financer à l'aide de ressources extrabudgétaires et de quotes-parts hors budget ordinaire.

Tableau III.4
Tableau d'effectifs proposés

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2016-2017	147	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 23 P-4, 23 P-3, 14 P-2/P-1, 11 G(1e C) et 44 G(AC)
Postes proposés pour 2018-2019	146	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 26 P-3, 13 P-2/P-1, 11 G(1e C) et 42 G(AC)
Reclassements	2	1 P-4 en P-3 au titre du sous-programme 3
		1 P-2 en P-3 au titre du sous-programme 6
Transformations	2	1 P-3 et 1 G(AC) (emplois de temporaire (autres que pour les réunions) transformés en postes au titre du sous-programme 3)
Suppressions	3	1 G(AC) relevant du sous-programme 1
		1 G(AC) relevant du sous-programme 2
		1 G(AC) relevant du sous-programme 5
Postes proposés pour 2018-2019		
Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires[a]	33	2 D-2, 6 P-5, 16 P-4/P-3, 2 P-1/P-2, 7 G(AC)

[a] Dont 19 postes financés à l'aide de quotes-parts hors budget ordinaire et 14 au moyen de ressources extrabudgétaires.

Observations et recommandations concernant les postes

III.30. Comme indiqué au tableau III.4, le Secrétaire général propose de créer au total 144 postes permanents et 2 postes temporaires (93 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 53 agents des services généraux), ce qui représente une diminution nette de 1 poste par rapport au nombre de postes approuvés pour l'exercice 2016-2017.

III.31. Durant l'exercice 2016-2017, deux postes [1 P-4 (administrateur de programme) et 1 P-3 (juriste)] ont été créés au titre du sous-programme 4 (Droit de la mer et affaires maritimes) en application de la résolution 70/235 de l'Assemblée générale. Les autres changements proposés pour 2018-2019 sont les suivants :

a) Reclassements : 1 poste de juriste relevant du sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international) de P-4 à P-3; 1 poste d'éditeur relevant du sous-programme 6 (Garde, enregistrement et publication des traités) de P-2 à P-3;

b) Transformations : 1 poste de juriste (P-3) et 1 poste de producteur de vidéo [agent des services généraux (Autres classes)] relevant du sous-programme 3, de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en postes financés par les ressources ordinaires;

c) Suppressions : 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 1 (Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies); 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 2 (Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies); 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 5 (Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international).

III.32. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé du fait que le reclassement proposé d'un poste d'éditeur de P-2 à P-3 à la Section des traités s'expliquait par la complexité croissante des responsabilités qui y étaient associées. D'après le Secrétaire général, les travaux d'édition que nécessite le *Recueil des Traités* des Nations Unies exigent d'examiner dans le détail des documents juridiques complexes rédigés dans près de 100 langues différentes, afin de s'assurer que les textes reproduits dans le *Recueil* sont exacts, exhaustifs et conformes aux normes éditoriales de l'ONU. Durant les années 90, quand la Section des traités s'est vu confier la responsabilité de préparer les copies pour le *Recueil des Traités*, le nombre moyen de traités enregistrés s'établissait à 1 156 par an. Entre 2007 et 2016, ce chiffre est passé à 1 430. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les traités étaient traduits par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Par ailleurs, en raison du nombre considérable de traités enregistrés et de l'insuffisance des ressources disponibles pour les traduire en interne (surtout ceux qui ne sont pas rédigés dans l'une des langues officielles de l'ONU), le Département faisait de plus en plus appel à des prestataires externes ces derniers temps. Selon le Secrétaire général, les traductions réalisées en externe étant d'une qualité largement inférieure à celles effectuées en interne, elles nécessitent un travail considérable de la part des éditeurs et des correcteurs d'épreuves de la Section des traités. **Dans la mesure où les fonctions éditoriales de la Section des traités n'ont pas fondamentalement changé depuis que la responsabilité de préparer les copies lui a été confiée il y a plus de 10 ans, et que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences continue de se charger de la traduction des traités, le Comité consultatif estime qu'il appartient au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de régler le problème de la qualité des traductions réalisées en externe, et non à la Section des traités par le reclassement d'un poste d'éditeur. Par conséquent, le Comité s'oppose à la proposition de reclassement d'un poste d'éditeur de P-2 à P-3 à la Section des traités (voir également le chapitre 2 du présent rapport).**

III.33. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe III.32 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.34. Les renseignements supplémentaires fournis au Comité consultatif indiquent que les ressources demandées dans le budget ordinaire au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice 2018-2019 s'établissent à 8 816 100 dollars, soit une réduction nette de 12 321 800 dollars ou 58,2 % par rapport aux ressources de 2016-2017 aux taux révisés. La réduction proposée tient essentiellement à : a) une diminution de 12 371 200 dollars au titre des subventions et contributions du fait de la non-reconduction de dépenses non renouvelables au titre des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (voir par. III.27 a) et III.28 ci-dessus); b) une réduction de 321 000 dollars au titre des autres dépenses de personnel en raison de la transformation proposée de deux postes financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 juriste (P-3) et 1 producteur de vidéos [G(AC)]) (sous-programme 3); c) une réduction de 93 600 dollars au titre des achats de fournitures et d'accessoires imputable essentiellement à la redistribution des ressources affectées aux objets de dépense autres que les postes en fonction des besoins prévus (sous-programme 5); d) une diminution de 80 000 dollars des ressources destinées à financer les services de consultants, deux d'entre eux ayant

terminé leurs activités d'appui aux consultations des États parties et celles relatives à l'Accord sur les stocks de poissons de 1995 (sous-programme 4) et des ajustements ayant été apportés aux objets de dépense autres que les postes (sous-programme 5). Des réductions supplémentaires au titre des objets de dépense autres que les postes apparaissent aux rubriques suivantes : Consultants (26 000 dollars), Voyages (21 500 dollars), Mobilier et matériel (13 300 dollars), Frais généraux de fonctionnement (7 300 dollars) et Frais de représentation (1 400 dollars).

Frais de voyage des représentants

III.35. Les réductions susmentionnées sont partiellement annulées par une augmentation de 592 600 dollars au titre des frais de voyage des représentants. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette augmentation s'expliquait par les ressources demandées au titre des voyages des participants originaires de pays en développement assistant au deuxième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques. Les dépenses prévues, estimés à 838 400 dollars, soit une augmentation de 560 400 dollars, pour couvrir les frais de voyage des représentants qui participent au deuxième cycle du Mécanisme (billets d'avion et indemnité journalière de subsistance) sont détaillées ci-après :

a) Pour l'évaluation à l'échelle mondiale : i) 7 000 dollars destinés à couvrir les frais de voyage d'un coordonnateur conjoint pour qu'il se rende à deux réunions du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme; ii) 258 400 dollars destinés à couvrir les frais de voyage de 15 membres du groupe d'experts pour qu'ils participent à quatre réunions dans le but d'élaborer leur plan de travail et de poursuivre les travaux d'évaluation; iii) 86 000 dollars destinés à couvrir les frais de voyage de 20 membres des équipes de rédaction pour qu'ils se mettent d'accord sur la répartition des tâches et la rédaction de l'évaluation;

b) Pour les ateliers régionaux (de deux jours chacun) : i) 52 000 dollars destinés à couvrir les frais de voyage de cinq membres du groupe d'experts et du coordonnateur conjoint pour qu'ils participent à quatre ateliers sur le renforcement des capacités; ii) 160 000 dollars destinés à couvrir les frais de voyage de 20 participants à quatre ateliers régionaux sur le renforcement des capacités; iii) 275 000 dollars destinés à couvrir les frais de voyage de 25 membres des équipes de rédaction (20 originaires de la région et 5 de l'extérieur) pour qu'ils participent à cinq ateliers régionaux sur le renforcement des capacités.

Subventions et contributions

III.36. À la rubrique Subventions et contributions, le montant proposé de 595 100 dollars servirait à financer l'octroi de bourses pour que les participants originaires de pays en développement et de pays en transition puissent assister au Programme de bourses de perfectionnement en droit international en 2018 et en 2019 et aux trois cours régionaux annuels organisés en Afrique, en Asie-Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant demandé couvrait les frais de voyage et l'allocation versée aux participants boursiers, les dépenses engagées au titre des visites d'étude et, pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les frais de scolarité de l'Académie de droit international de La Haye. Au total, 89 boursiers ont bénéficié du programme de bourses de 2016-2017 (21 à La Haye, 20 à Addis-Abeba, 20 à Santiago et 28 à Bangkok). Le coût total

moyen par boursier allait de 1 800 dollars à Bangkok à 5 300 à La Haye. On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif à ce sujet.

Organes directeurs

III.37. Pour la composante organes directeurs, un montant de 2 874 400 dollars est demandé au titre des objets de dépense autres que les postes pour la Commission du droit international. La Commission tient des sessions annuelles d'une durée de 10 à 12 semaines à Genève. D'après le Secrétaire général, il est prévu qu'elle tienne une session scindée en deux d'une durée totale supérieure à 10 semaines en 2018, dont des réunions supplémentaires à Genève et à New York pour marquer les 70 ans de sa création. Elle devrait également tenir une session scindée en deux d'une durée de 10 semaines en 2019. Les dépenses prévues devraient couvrir les deux sessions scindées de la Commission sur une période totale de 21 semaines au cours de l'exercice 2018-2019. **Le Comité consultatif recommande une nouvelle fois que des ressources suffisantes soient affectées à la Commission du droit international pour lui permettre de tenir ses sessions pendant toute la durée voulue, soit 12 semaines au plus par an ainsi que l'a décidé l'Assemblée générale (voir A/70/7, par. III.29). Il compte que le Bureau des affaires juridiques fera tout ce qui est en son pouvoir pour absorber les coûts dans les limites du budget qui lui a été alloué au titre du chapitre 8, compte tenu des économies qui pourraient être réalisées au titre des frais de voyage du personnel en poste à New York. Dans le cas contraire, toute dépense supplémentaire devra être consignée dans le rapport sur l'exécution du budget.**

III.38. **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations générales

III.39. Dans le fascicule du budget, il est indiqué que des activités de suivi et d'évaluation interne continueront d'être menées régulièrement tout au long de l'exercice biennal au niveau des sous-programmes afin d'évaluer en permanence le déroulement du programme de travail du Bureau des affaires juridiques (A/72/6 (Sect. 8) et Corr.1, par. 8.20). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau des affaires juridiques attendait du Bureau des services de contrôle interne qu'il réalise une évaluation transversale de tous ses sous-programmes durant l'exercice 2018-2019. Il a également été informé que la Division des affaires maritimes et du droit de la mer prévoyait de réaliser une auto-évaluation transversale au cours de l'exercice. Les activités d'évaluation menées dans le cadre du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, ont aidé la Division des affaires maritimes et du droit de la mer à élaborer un programme de travail pour 2017-2020, période couvrant le deuxième cycle du Mécanisme. De la même façon, les évaluations réalisées par la Division du droit commercial international sont de nature thématique et transversale. **Le Comité consultatif compte que les informations issues de l'évaluation transversale du Bureau des affaires juridiques, qui doit être réalisée par le Bureau des services de contrôle interne au cours de l'exercice biennal 2018-2019, seront transmises à l'Assemblée générale. Il salue les efforts que le Bureau des affaires juridiques fait pour améliorer l'évaluation transversale de ses activités.**

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	162 147 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	171 266 474
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	137 705 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.1. Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du chapitre 9 du budget ordinaire s'élève à 171 266 474 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 9 118 874 dollars (5,6 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 9), tableau 9.1 et par. 9.7). Les ressources demandées comprennent un montant de 13 321 574 dollars qui représente la contribution du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies au système des coordonnateurs résidents (voir par. IV.16 à IV.21 ci-après). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, non compris le montant de 13 321 574 dollars susmentionné, le montant total des ressources demandées au titre du chapitre s'élevait à 157 944 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représentait une diminution nette de 4 202 700 dollars (2,5 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017.

IV.2. Le Secrétaire général explique l'augmentation nette globale de 9 118 900 dollars par les trois facteurs suivants (voir A/72/6 (Sect. 9), par. 9.9 à 9.12) :

a) Ajustements techniques : une diminution nette de 3 130 800 dollars liée à la non-reconduction de dépenses non renouvelables (4 479 700 dollars et 79 000 dollars, montants respectivement approuvés en application des résolutions 71/272 et 71/280 de l'Assemblée générale), en partie compensée par l'ouverture d'un crédit d'un montant de 1 427 900 dollars pour financer pendant toute la durée de l'exercice quatre postes temporaires [1 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)] relevant du sous-programme 8 (Gestion durable des forêts), créés au 1er janvier 2016 comme suite à la résolution 70/248 de l'Assemblée générale, et cinq postes temporaires relevant des sous-programmes 4 (Statistique) (2 P-5) et 9 (Financement du développement) (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3), créés au 1er janvier 2017 comme suit à la résolution 71/272 de l'Assemblée générale;

b) Nouveaux mandats et mandats élargis : une augmentation de 13 974 774 dollars, qui comprend i) un montant de 13 321 574 dollars au titre de la contribution du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies au système des coordonnateurs résidents; ii) un montant de 653 200 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes liés aux nouveaux mandats qui découlent de la résolution 71/272 de l'Assemblée générale;

c) Autres variations : une réduction de 1 725 100 dollars du montant des crédits demandés qui est rendue possible par les gains d'efficience que le Département des affaires économiques et sociales prévoit de réaliser au cours de l'exercice 2018-2019. La réduction proposée découle de ce que le Département fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Lors de l'examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans toutefois l'obtenir, une liste récapitulative des réductions inscrites dans la catégorie « Autres variations » pour l'ensemble des chapitres du budget, accompagnée d'explications concernant la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme relevant de gains d'efficience. On trouvera au chapitre I ci-dessus les observations et les recommandations du Comité à ce sujet.

IV.3. Les ressources ordinaires demandées au présent chapitre pour l'exercice 2018-2019 seront complétées par des fonds extrabudgétaires d'un montant estimatif de 137 705 700 dollars (non comprises les contributions en nature), qui permettront de financer diverses activités de fond et de coopération technique, notamment des services de consultants, des groupes d'experts, des voyages, des services consultatifs techniques, des programmes de formation, des ateliers, des séminaires et des projets opérationnels [A/72/6 (Sect. 9), par. 9.13].

IV.4. On trouvera au tableau IV.1 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 et de ceux que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire pour l'exercice 2018-2019. Ce tableau montre également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau IV.1
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	502	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 67 P-5, 89 P-4, 67 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1^{e}C) et 160 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	494	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 67 P-5, 90 P-4, 67 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1^{e}C) et 151 G(AC)
Transformations	2	1 P-4 et 1 P-3 relevant du sous-programme 1
Suppressions	(10)	1 G(AC) à la rubrique Direction exécutive et administration
		1 G(AC) relevant du sous-programme 1
		1 P-3 et 1 G(AC) relevant du sous-programme 2
		1 G(AC) relevant du sous-programme 5
		2 G(AC) relevant du sous-programme 6
		3 G(AC) relevant du sous-programme 7
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2018-2019	33	1 D-1, 4 P-5, 10 P-4/3, 1 P-2/1, 3 G(1^{e}C) et 14 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.5. Le Secrétaire général propose au total 494 postes pour l'exercice biennal 2018-2019, ce qui représente une réduction nette de huit postes par rapport

au nombre total de postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 (voir tableau IV.1). Les modifications proposées comprennent la transformation en postes de deux emplois de temporaire et la suppression de dix postes.

Transformation d'emplois de temporaire en postes

IV.6. Le Secrétaire général propose que deux emplois de temporaire (1 P-4 et 1 P-3) soient transformés en postes permanents relevant du sous-programme 1 (Appui au Conseil économique et social et coordination) en vue de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 67/226 de l'Assemblée générale), et compte tenu du fait que cet examen requiert un appui à long terme et qu'il a été demandé qu'une aide durable soit fournie pour assurer l'exécution des activités liées aux mandats nouveaux ou existants découlant de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale [ibid., par. 9.67 c)].

IV.7. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les deux emplois de temporaire, qui avaient été approuvés au cours de l'exercice biennal 2014-2015 en application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, avaient été pourvus en mai 2014. Il est proposé de transformer ces emplois de temporaire en postes permanents afin de renforcer la capacité du Département des affaires économiques et sociales d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale et, en particulier, de contribuer à l'élaboration des rapports annuels du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

IV.8. Ayant demandé des précisions sur les incidences que la réforme de la composante Développement entreprise par le Secrétaire général pourrait avoir sur le Département et le projet de budget pour 2018-2019, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait entamé des recherches et des consultations afin de présenter, en application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, des propositions concernant le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il n'était donc pas possible à ce stade de prévoir les incidences potentielles sur le projet de budget pour 2018-2019. À cet égard, le Comité note qu'une version préliminaire du rapport du Secrétaire général intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un avenir meilleur » (A/72/124-E/2018/3) a été distribuée en juillet 2017. Dans ce rapport, le Secrétaire général présente sa vision du système des Nations Unies pour le développement à la suite de l'examen quadriennal complet et dans le cadre de son programme général de réforme.

IV.9. **Tout en reconnaissant que les deux emplois de temporaire contribuent à renforcer la capacité technique du Département des affaires économiques et sociales d'appuyer la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet, le Comité consultatif estime que les deux postes devraient rester des emplois de temporaire jusqu'à ce qu'on puisse déterminer, après l'examen par l'Assemblée générale des réformes proposées par le Secrétaire général dans le domaine du développement, si les fonctions attachées à ces postes sont nécessaires à plus long terme. Le Comité recommande donc de ne pas approuver à ce stade la proposition tendant à transformer les deux emplois de temporaire (1 P-4 et 1 P-3) en postes permanents et de prendre en compte la réduction correspondante des besoins au titre des objets de dépense autres que les postes (Autres dépenses de personnel).**

Suppressions

IV.10. Comme il est indiqué dans le tableau IV.1, le Secrétaire général propose la suppression de 10 postes (9 G(AC) et 1 P-3). Le Secrétaire général indique que la proposition de supprimer le poste de spécialiste des questions sociales (P-3) au Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones est imputable aux gains d'efficience que le Département prévoit de réaliser au cours de l'exercice 2018-2019 (voir A/72/6 (Sect. 9), par. 9.74). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat ajusterait la charge de travail en redistribuant les tâches entre les autres membres du personnel, dans le cadre des économies que le Département prévoit de faire.

Postes vacants

IV.11. Au 30 avril 2017, un nombre total de 58 postes relevant du chapitre 9 étaient vacants [3 D-1, 8 P-5, 9 P-4, 8 P-3, 4 P-2, 5 G(1e C) et 21 G(AC)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une mise à jour sur l'état du recrutement aux postes, selon laquelle 4 des 58 postes vacants seraient supprimés, 22 avaient été pourvus ou le seraient d'ici au 1er août 2017 et 15 étaient des postes temporairement vacants dont les titulaires gardaient un droit sur leur poste d'origine. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais.**

IV.12. Le Comité consultatif relève que, selon les informations à jour qui lui ont été communiquées sur l'état du recrutement, le poste de chef du Service des statistiques de l'environnement et de l'énergie (D-1) était vacant depuis le mois de juin 2015. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le recrutement était en cours et que des candidats avaient été présélectionnés pour des entretiens qui auraient lieu en juillet 2017. Le Comité a également été informé que la publication de l'avis de vacance avait été reportée afin d'attendre les résultats de l'examen quinquennal complet des travaux du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui a débouché sur l'adoption de la résolution 2016/27 du Conseil économique et social. Les responsabilités attachées au poste avaient été élargies à un nouveau domaine de compétence, la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, outre l'information environnementale, les statistiques sur l'énergie, les statistiques industrielles et les classifications statistiques internationales, ainsi que, en particulier, leur intégration à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

IV.13. **Le Comité consultatif est préoccupé par le fait que le poste D-1 est vacant depuis longtemps. Il compte que ce poste sera pourvu dans les meilleurs délais et que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme, des informations à jour sur l'état du recrutement.**

IV.14. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe IV.9 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les ressources au titre des postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.15. Les crédits demandés pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre des objets de dépense autres que les postes, d'un montant de 16 985 926 dollars (exception faite d'un montant de 13 321 574 dollars prévu pour le système des coordonnateurs résidents) (voir les paragraphes IV.1 ci-dessus et IV.16 à IV.21 ci-dessous), sont en baisse de 4 520 774 dollars (21 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts

pour 2016-2017. Les réductions proposées concernent toutes les rubriques du budget sauf les voyages des représentants (en raison des ressources supplémentaires nécessaires à l'exécution des nouveaux mandats approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/272) [voir A/72/6 (Sect. 9), par. 9.10 b)].

Appui du Secrétariat au système des coordonnateurs résidents

IV.16. Dans la section E du fascicule du budget, le Secrétaire général présente le projet de contribution du Secrétariat de l'ONU au mécanisme de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents administré par le Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'un bref rappel du contexte. Le Secrétaire général indique que le montant de 13 321 574 dollars prévu dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/272 B, se base sur le montant demandé pour 2016-2017 (voir A/70/703). En outre, ce montant est provisoire et sera revu en fonction de la nouvelle proposition du Secrétaire général et des modifications éventuelles qu'il suggérera d'apporter à la contribution du Secrétariat proposée pour 2018-2019 [ibid., par. 9.10 a) et 9.141]

IV.17. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Groupe des Nations Unies pour le développement avait fait réaliser un examen indépendant du mécanisme de partage des coûts qui devait être achevé à la fin du mois de juin 2017. Il était prévu que l'examen déboucherait sur des recommandations concrètes sur les moyens de créer un système de résidents permanents plus efficace grâce à un modèle de financement viable, transparent, responsable, prévisible et rationnel, tel que défini et attendu par les États Membres. Le Groupe examinerait ensuite les recommandations issues de l'examen indépendant et la version finale du rapport du Secrétaire général sur une proposition plus élaborée serait établie en août 2017, pour présentation à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-douzième session. Le Comité a également été informé que, en attendant la nouvelle proposition du Secrétaire général, le chiffre demandé pour 2016-2017, qui avait été inscrit dans le projet de budget-programme pour 2018-2019 à titre de montant provisoire, était considéré comme l'estimation la plus fiable. Après avoir demandé une mise à jour, le Comité a été informé que, à la fin du mois de juillet 2017, le Groupe n'avait pas reçu le rapport final sur l'examen indépendant. **Le Comité consultatif compte que l'Assemblée générale recevra une mise à jour lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme**.

IV.18. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-douzième session, une proposition plus élaborée concernant le mécanisme de partage des coûts et la gestion de son financement ainsi que les dépenses connexes à prévoir dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir la résolution 71/272 B, sect. V). L'Assemblée n'a pas approuvé le montant de 13 321 574 dollars proposé par le Secrétaire général dans son rapport sur la question (A/70/703). Le Comité rappelle en outre que, lors de son examen du projet de budget-programme pour 2016-2017 et du rapport du Secrétaire général (A/70/703), il s'était inquiété du manque d'information sur le montant total des ressources prévues pour le système des coordonnateurs résidents et de l'absence d'un mécanisme unifié permettant un examen intergouvernemental de tous les aspects de l'accord relatif au mécanisme de partage des coûts, y compris le budget global du système des coordonnateurs résidents (voir A/70/7, par. IV.18 à IV.28, et A/70/7/Add.48). Le Comité note que le projet de budget-programme pour 2018-2019 ne contient aucune information à ce sujet. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira tous les renseignements voulus dans la nouvelle proposition qu'il va présenter à**

l'Assemblée générale au sujet du mécanisme de partage des coûts, et qu'il donnera notamment des précisions sur les modalités d'établissement du budget, d'information financière et de contrôle.

IV.19. **Étant donné la situation décrite ci-dessus, le Comité consultatif n'est pas en mesure de recommander d'approuver, avant la présentation d'une proposition plus élaborée à l'Assemblée générale, à sa soixante-douzième session, la proposition du Secrétaire général concernant la contribution du Secrétariat à l'appui du système des coordonnateurs résidents pour 2018-2019. Le Comité recommande donc de ne pas inscrire à ce stade le montant de 13 321 574 dollars dans le projet de budget-programme pour 2018-2019 et de réduire d'autant le montant proposé au titre des objets de dépense autres que les postes (subventions et contributions).**

IV.20. Le Comité consultatif note en outre que, dans son récent rapport intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un avenir meilleur » (A/72/124-E/2018/3) (voir également le paragraphe IV.8 ci-dessus), le Secrétaire général a présenté une proposition visant à réaffirmer l'autorité et l'impartialité des coordonnateurs résidents.

IV.21. **Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe IV.19 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes (voir également le paragraphe IV.9 ci-dessus).**

Observations et recommandations générales]

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

IV.22. Le Comité consultatif note qu'aucun montant n'est prévu au titre des organes directeurs pour financer les voyages des membres du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (voir A/72/6 (Sect. 9), tableau 9.7 et par. 9.23 à 9.25). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, le Comité d'experts ayant une composition universelle et non pas des membres élus, aucun crédit n'était demandé au chapitre 9, qui couvre généralement les frais de voyage des membres des organes subsidiaires. En outre, depuis la création du Comité d'experts par le Conseil économique et social en 2011, les États Membres avaient financé la participation de leurs délégués et le Département s'était efforcé pour sa part de mobiliser des fonds extrabudgétaires afin de permettre aux pays en développement de participer aux réunions du Comité d'experts.

Services contractuels

IV.23. Dans le complément d'information qu'il a reçu, le Comité consultatif note également qu'un montant de 76 200 dollars est demandé au titre des services contractuels, à la rubrique Direction exécutive et administration, afin de fournir les services spécialisés nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques visés, en assurant notamment l'adaptation des progiciels de gestion des contenus, la gestion des publications en ligne et l'amélioration des sites Web du Département des affaires économiques et sociales. **Le Comité consultatif estime que le Département devrait disposer des ressources internes voulues, comme par exemple des informaticiens, pour mener des activités liées à la gestion et à l'amélioration de ses sites Web. Le Comité estime donc que les besoins du Département au titre des services contractuels devraient être réexaminés afin**

d’utiliser pleinement les capacités internes et d’en tenir compte dans les futurs projets de budget.

Chapitre 10
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	10 763 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l’exercice 2018-2019	10 649 400
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	3 000 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c’est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.24. Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l’exercice biennal 2018-2019 au titre du chapitre 10 du budget ordinaire s’élève à 10 649 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 113 600 dollars (1,1 %) par rapport au montant des crédits révisés pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 10), tableau 10.3).

IV.25. Le Secrétaire général indique que la réduction de 113 600 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes est imputable à d’autres variations rendues possibles par les gains d’efficience que le Bureau prévoit pour 2018-2019, qui découlent de ce qu’il a fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d’efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d’étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390) (ibid., par. 10.9). La réduction de 113 600 dollars s’explique par une réduction de 6 000 dollars à la rubrique Direction exécutive et administration et une réduction de 107 600 dollars au titre du programme de travail. Lors de l’examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans toutefois l’obtenir, une liste récapitulative des réductions inscrites dans la catégorie « Autres variations » pour l’ensemble des chapitres du budget, accompagnée d’explications concernant la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme relevant de gains d’efficience. On trouvera au chapitre I ci-dessus les observations et les recommandations du Comité à ce sujet.

IV.26. Le tableau IV.2 ci-dessous présente un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire qui ont été approuvés pour l’exercice biennal 2016-2017 et de ceux que le Secrétaire général propose d’inscrire au budget ordinaire pour 2018-2019.

Tableau IV.2
Tableau d’effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Postes approuvés pour l’exercice biennal 2016-2017	28	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1 et 6 G(AC)
Postes proposés pour l’exercice biennal 2018-2019	28	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1 et 6 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.27. Le Secrétaire général propose au total 28 postes pour l'exercice biennal 2018-2019, soit un chiffre identique au nombre total de postes approuvés pour l'exercice précédent. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.28. Les crédits demandés pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre des objets de dépense autres que les postes, d'un montant de 1 410 900 dollars, sont en diminution de 113 600 dollars (7,5 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Le Secrétaire général attribue cette réduction à d'autres variations rendues possibles par les gains d'efficience que le Bureau prévoit pour 2018-2019 (voir le paragraphe IV.25 ci-dessus).

IV.29. Les transferts de ressources proposés à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres se traduisent par une réduction nette de 28 400 dollars au sous-programme 1 (Pays les moins avancés) et des augmentations nettes de 10 600 dollars et 17 800 dollars, respectivement, aux sous-programmes 2 (Pays en développement sans littoral) et 3 (Petits États insulaires en développement) (voir A/72/6 (Sect. 10), tableau 10.3). Il est indiqué que les transferts sont essentiellement liés à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, qui a été achevé en 2016, et à ceux du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), qui devraient s'achever durant l'exercice biennal 2018-2019 (ibid., par. 10.1, 10.8 et 10.13 et annexe III).

IV.30. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

Montant total des crédits demandés

IV.31. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, tout en étant confrontés à de nombreux problèmes communs, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement avaient des problèmes propres à chaque groupe, tels que l'élimination de la pauvreté pour les pays les moins avancés, la facilitation du commerce pour les pays en développement sans littoral et le changement climatique pour les petits États insulaires en développement. Le Comité a en outre été informé, notamment, que les ressources ordinaires et extraordinaires inscrites au projet de budget-programme pour 2018-2019 permettraient de financer les activités et les prestations nécessaires à l'exécution des mandats relevant des trois sous-programmes prévus au chapitre 10. En outre, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement créerait des partenariats de soutien aux trois groupes de pays, en collaboration avec un large éventail de parties prenantes.

Banque de technologies pour les pays les moins avancés

IV.32. En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions du Conseil d'administration de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés (voir ibid., tableaux 10.8 et 10.12), le Comité consultatif rappelle qu'il a approuvé en mai 2017 la proposition de créer un poste de directeur général (D-2) de la Banque de

technologies qui serait financé pour deux ans, au moyen de fonds extrabudgétaires. On trouvera de plus amples informations à ce sujet au chapitre I ci-dessus.

Chapitre 11
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	16 605,800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	16 452 000
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	200 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.33. Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 11 du budget ordinaire de l'exercice 2018-2019 s'élève à 16 452 000 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 153 800 dollars (0,9 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 11), tableau 11.3).

IV.34. Les trois sous-programmes du chapitre 11, Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), sont mis en œuvre par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique et le Département de l'information (ibid., par. 11.23, 11.30 et 11.36).

IV.35. Le Secrétaire général attribue la diminution de 153 800 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes aux variations rendues possibles par les gains d'efficience que les trois bureaux prévoient de réaliser au cours de l'exercice 2018-2019 grâce, notamment, aux efforts qu'ils font pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Lors de l'examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans toutefois l'obtenir, une liste récapitulative des réductions inscrites dans la catégorie « Autres variations » pour l'ensemble des chapitres du budget, accompagnée d'explications concernant la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme relevant de gains d'efficience. On trouvera au chapitre I ci-dessus les observations et les recommandations du Comité à ce sujet.

IV.36. Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 200 000 dollars pour l'exercice 2018-2019 viendront compléter les ressources inscrites au budget ordinaire au titre du sous-programme 1 pour financer la participation d'un plus large éventail d'acteurs de la société civile et du secteur privé aux activités relevant du NEPAD (voir A/72/6 (Sect. 11), par. 11.16).

IV.37. Le tableau IV.3 indique le nombre de postes inscrits au budget ordinaire qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 et le nombre de postes que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire pour l'exercice 2018-2019.

Tableau IV.3
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Postes approuvés pour 2016-2017	44	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 8 G(AC) et 1 G(AC)
Postes proposés pour 2018-2019	44	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 8 G(AC) et 1 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.38. Le Secrétaire général propose au total 44 postes pour l'exercice biennal 2018-2019, soit un chiffre identique au nombre total de postes approuvés pour l'exercice précédent (voir le tableau IV.3). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Répartition des postes après le renforcement du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique

IV.39. La responsabilité opérationnelle du sous-programme 1 incombe au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (ibid., par. 11.23), qui se compose de deux branches, le Service de l'analyse des politiques et du suivi de leur application et le Service de la coordination, de la mobilisation et de l'élaboration des programmes.

IV.40. Ayant demandé des précisions sur la répartition des postes entre les deux services, le Comité consultatif a été informé que, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique » (A/68/506), le rôle du Bureau et son tableau d'effectifs avaient été examinés à la lumière des nouveaux défis et des nouvelles possibilités apparus aux niveaux mondial et régional au cours des dix années écoulées depuis la création du Bureau en 2003, notamment l'élargissement prévu de son mandat compte tenu de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'établissement d'un mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique (voir également les paragraphes IV.44 et IV.45 ci-dessous). Sur les neuf nouveaux postes approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247 A, six ont été alloués au Service de l'analyse des politiques et du suivi de leur application (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) et trois ont été alloués au Service de la coordination, de la mobilisation et de l'élaboration des programmes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3). Les deux services comptent donc actuellement 13 et 11 postes, respectivement, dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que les neuf postes avaient déjà été pourvus. **Le Comité consultatif prend note des efforts faits par le Bureau afin de pourvoir rapidement les postes vacants.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.41. Le montant de 2 896 400 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes fait apparaître une diminution de 153 800 dollars (5 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Consultants

IV.42. Le montant des ressources demandées pour le chapitre 11 au titre des consultants s'élève à 365 700 dollars, soit une diminution de 34 600 dollars (8,6 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017. Le Comité consultatif note, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, que le montant demandé au titre des consultants pour 2018-2019 représente 36,5 % du montant des dépenses correspondantes pour l'exercice biennal 2014-2015 (1 002 200 dollars).

IV.43. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, compte tenu du renforcement du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (voir par. IV. 39 et IV.40 ci-dessus), le Bureau utilisait de plus en plus des compétences internes tout en réduisant sensiblement le recours aux services de consultants. En outre, les économies ainsi réalisées devraient augmenter régulièrement à mesure que les nouvelles recrues gagnent en expérience dans leur domaine d'activité. **Le Comité consultatif prend note des efforts faits par le Bureau pour utiliser les compétences internes et réduire la dépendance à l'égard des services de consultants.**

Observations et recommandations générales

Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique

IV.44. Ayant demandé des précisions sur le Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique (voir A/72/6 (Sect. 11), par. 11.9), le Comité consultatif a été informé que, comme prévu par la résolution 66/293, le mécanisme assurait le suivi de tous les engagements pris par les pays africains et leurs partenaires de développement en faveur du développement de l'Afrique, et que, depuis la création du mécanisme en 2012, le Secrétaire général avait établi deux rapports biennaux sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, l'un en 2014 et l'autre en 2016. Le Bureau prépare actuellement le troisième rapport, qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session.

IV.45. Le Comité consultatif a été informé en outre que les objectifs et les engagements du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine représentaient d'importants engagements à couvrir par le mécanisme de suivi. Compte tenu des synergies importantes qui existent entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063, les conclusions du mécanisme de suivi alimenteront le processus de suivi et d'évaluation mené à l'échelle mondiale par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et pourraient également contribuer pour beaucoup aux processus de suivi mis en place dans le cadre de l'Agenda 2063. À cet égard, en avril 2016, à la dix-septième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD ont engagé des discussions sur les moyens d'intégrer le mécanisme de suivi à un dispositif commun que les pays africains utiliseraient pour rendre compte, à travers une plateforme unique, des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

Publications

IV. 46. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les publications du Département de l'information, notamment la revue *Afrique*

Renouveau, étaient publiées en anglais et en français, les deux langues les plus parlées en Afrique. Dans le passé, un petit nombre d'articles avaient été traduits en portugais et en swahili lorsqu'ils couvraient des régions où ces langues étaient couramment utilisées. Il était également prévu de traduire certains articles non seulement en portugais et en swahili, mais aussi en arabe pour tenir compte des besoins régionaux. **Le Comité consultatif se félicite des efforts faits pour traduire les publications dans d'autres langues et encourage les bureaux concernés à mobiliser de nouvelles ressources extrabudgétaires pour couvrir les frais de traduction et élargir l'audience des publications.**

Chapitre 12
Commerce et développement

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	138 422 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	138 059 100
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	80 410 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.47. Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 12 du budget ordinaire de l'exercice 2018-2019 s'élève à 138 059 100 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 363 100 dollars (0,3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 12), tableau 12.3).

IV.48. Le Secrétaire général attribue cette diminution nette de 363 100 dollars aux trois facteurs suivants (ibid., par. 12.18 à 12.20) :

a) Ajustements techniques : une augmentation nette de 1 475 300 dollars, qui s'explique par une hausse de 1 582 500 dollars liée à la budgétisation intégrale de sept nouveaux postes (2 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) créés au cours de l'exercice 2016-2017 en application des résolutions 70/247 et 71/272 de l'Assemblée générale (voir également le paragraphe IV.57 ci-dessous). Cette hausse est compensée en partie par la non-reconduction de dépenses non renouvelables, d'un montant total de 107 200 dollars, relatives à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba;

b) Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres : une diminution nette de 140 300 dollars, compte tenu de l'effet-report de la création d'un poste P-3 proposée au titre du sous-programme 5 et financée au moyen de la suppression d'un poste P-3 relevant de la composante appui au programme (voir par. IV.53 à IV.55 ci-dessous). En outre, les variations découlent du transfert de ressources proposé entre les composantes direction exécutive et administration, programme de travail et appui au programme afin de permettre à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) de mieux s'acquitter de ses mandats, notamment ceux énoncés dans le Maafikiano de Nairobi adopté par la Conférence à sa quatorzième session, en juillet 2016;

c) Autres variations : une réduction de 1 698 100 dollars, rendue possible par les gains d'efficience que la CNUCED entend réaliser en 2018-2019 grâce à ses

efforts pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Cela se traduit par des réductions de 1 528 100 dollars au titre des postes et de 170 000 dollars au titre des autres objets de dépense. Lors de l'examen du projet de budget-programme le Comité consultatif a demandé, sans toutefois l'obtenir, une liste récapitulative des réductions inscrites dans la catégorie « Autres variations » pour l'ensemble des chapitres du budget, accompagnée d'explications concernant la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme relevant de gains d'efficience. On trouvera au chapitre I ci-dessus les observations et les recommandations du Comité à ce sujet.

IV.49. Le tableau IV.4 récapitule les postes inscrits au budget ordinaire qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 et ceux que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire pour l'exercice 2018-2019. Ce tableau indique également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau IV.4
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	390	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 50 P-5, 65 P-4, 74 P-3, 33 P-2/1, 10 G(1°C) et 131 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	384	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 50 P-5, 65 P-4, 74 P-3, 32 P-2/1, 10 G(1°C) et 126 G(AC)
Nouveaux postes	1	1 P-3 relevant du sous-programme 5
Transferts	–	1 P-5 et 1 P-3 de la composante appui au programme à la composante direction exécutive et administration
		1 P-4 de la composante direction exécutive et administration programme à la composante appui au programme
Suppressions	(7)	1 P-3 relevant de l'appui au programme
		1 P-2 relevant du sous-programme 1
		1 G(AC) relevant de la composante direction exécutive et administration
		1 G(AC) relevant du sous-programme 2
		1 G(AC) relevant du sous-programme 3
		1 G(AC) relevant du sous-programme 4
		1 G(AC) relevant de la composante Appui au programme
Ressources extrabudgétaires		
Prévisions pour 2018-2019	15	1 D-1, 1 P-5, 4 P-4/P-3 et 9 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.50. Comme l'indique le tableau IV.4, le Secrétaire général propose au total 384 postes pour l'exercice biennal 2018-2019, soit une réduction nette de 6 postes par rapport au nombre total de postes approuvés pour 2016-2017, comme suit : suppression de sept postes [1 P-3, 1 P-2 et 5 G(AC)], création d'un poste (1 P-3) et transfert de trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3).

Suppressions

IV.51. Le Secrétaire général indique que sur les sept suppressions proposées, six postes (1 P-2 et 5 G(AC) seront supprimés en raison des gains d'efficience que la Conférence prévoit pour 2018-2019 [voir A/72/6 (Sect. 12), par. 12.50, 12.57, 12.64, 12.71, 12.78 et 12.93 a) iii)].

IV.52. L'un des six postes qu'il est proposé de supprimer en raison des gains d'efficience, le poste d'économiste adjoint (P-2), relève du sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement) (ibid., par. 12.57). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les fonctions attachées à ce poste n'étaient pas les mêmes que celles attachées aux nouveaux postes temporaires approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/272 A (voir par. IV.57 ci-dessous). Le Comité a été informé en outre que le poste était actuellement vacant. On trouvera au chapitre I ci-dessus les observations du Comité concernant les conséquences possibles des suppressions de postes de début de carrière envisagées.

IV.53. Le Secrétaire général indique qu'il est proposé de supprimer le poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3) à la rubrique Appui au programme afin de financer la création d'un poste d'économiste (P-3) au titre du sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux [ibid., par. 12.93 a) ii)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, pour faire face à la demande croissante de conseils d'orientation aux niveaux national et régional en Afrique (voir par. IV.54 et IV.55 ci-dessous), et compte tenu de la résolution 71/274 de l'Assemblée générale sur l'esquisse budgétaire pour 2018-2019, il était proposé de financer les nouveaux postes au moyens des économies prévues au chapitre 12. Le Comité a également été informé que la suppression proposée du poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3) se justifiait par la diminution des besoins de développement d'applications de gestion locales, qui étaient désormais mises au point dans le cadre d'Umoja. Le Comité a été informé que le poste P-3 était actuellement vacant. **Le Comité consultatif souligne que les ressources libérées par la suppression de postes qui ne sont plus nécessaires ne devraient pas être considérées comme des ressources disponibles pour d'autres fins.** Les questions liées aux postes sont examinées plus haut au chapitre I.

Nouveaux postes

IV.54. Le Secrétaire général propose de créer un poste d'économiste (P-3) au titre du sous-programme 5 afin d'appuyer le Bureau régional de la CNUCED pour l'Afrique et de répondre à la demande accrue de services consultatifs sur mesure, d'un appui technique et d'un soutien direct et sur place aux travaux de la CNUCED dans la région (voir A/72/6 (Sect. 12), par.12.85). Le Secrétaire général indique que cette augmentation est contrebalancée par la proposition de supprimer un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3) au titre de la composante appui au programme (voir par. IV.53 ci-dessus). **Le Comité consultatif estime que les créations de poste doivent se justifier d'elles-mêmes, en tenant compte des ressources nécessaires et des tâches à accomplir pour assurer la mise en œuvre intégrale des programmes et activités prescrits.** Les questions liées aux postes sont examinées plus haut au chapitre I.

IV.55. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la création proposée du poste P-3 permettrait de faire face à la demande croissante de conseils d'orientation aux niveaux national et régional en Afrique, dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, concernant notamment les négociations en cours sur la création d'une zone de libre-échange continentale. Le Secrétariat avait

étudié les moyens de répondre à la nouvelle charge de travail et envisagé la possibilité d'accroître les voyages dans la région, mais il avait conclu qu'il était plus économique et plus rationnel de créer un poste d'administrateur à Addis-Abeba.

Transferts

IV.56. Le Secrétaire général indique que les variations découlent du transfert de ressources proposé afin de permettre à la CNUCED de mieux s'acquitter de ses mandats, notamment [ibid., par. 12.19, 12.50 et 12.93 a) iv)] :

a) Renforcement de la Section de la communication, de l'information et des relations publiques (Direction exécutive et administration) en transférant deux postes [un spécialiste de l'information hors classe (P-5) et un économiste (P-3)] de la composante appui au programme, l'objectif étant de répondre à la charge croissante de travail dans ce domaine;

b) Renforcement de l'appui apporté au Conseil du commerce et du développement et aux deux nouveaux groupes intergouvernementaux d'experts établis conformément au Maafikiano de Nairobi en transférant un poste de fonctionnaire de l'information (P-4) de la composante Direction exécutive et administration à la composante Appui au programme.

Ensemble des effectifs

IV.57. Comme indiqué au paragraphe IV.48 a) ci-dessus, sept postes ont été récemment approuvés par l'Assemblée générale (3 postes permanents et 4 postes temporaires). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les sept nouveaux postes étaient directement liés à des produits spécifiques : pour les trois postes permanents, appui aux États Membres pour la surveillance statistique dans le domaine du commerce et du développement; et pour les quatre postes temporaires, renforcement du rôle central de la CNUCED dans le financement du développement, conformément au paragraphe 88 du Programme d'action d'Addis-Abeba.

IV.58. Le Comité consultatif a également demandé une mise à jour, que l'on trouvera au tableau IV.5 ci-après (voir également A/70/7, tableau IV.6) sur les modifications récentes des effectifs approuvés au titre du chapitre 12 du budget ordinaire.

Tableau IV.5
Modifications des effectifs approuvés au titre du chapitre 12 du budget ordinaire

Exercice biennal	*Postes permanents*	*Postes temporaires*
2010-2011	400	–
2012-2013	400	–
2014-2015	385	–
2016-2017[a]	386	4
2018-2019	380	4

[a] Trois postes ont été supprimés en vertu de la résolution 70/247 (par. 75) de l'Assemblée générale et quatre postes temporaires ont été approuvés dans la résolution 71/272 A (sect. XII).

Postes vacants

IV.59. Le Comité consultatif note, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, que quatre des postes vacants sont de classe P-2. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le secrétariat de la CNUCED n'avait pas eu de difficultés à recruter des participants au programme Jeunes administrateurs, ni à les retenir (contrairement à certains autres bureaux; voir le chapitre I ci-dessus). Sur les quatre postes P-2 vacants, un poste était vacant parce que son titulaire était en détachement temporaire et trois l'étaient en raison de la promotion de leur titulaire. Sur ces trois postes, un avait été pourvu et un autre serait supprimé.

IV.60. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.61. Le montant demandé pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 12 514 400 dollars, soit une diminution de 277 200 dollars (2 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017. Les réductions concernent l'ensemble des chapitres du budget. **Le Comité consultatif d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Commentaires et observations d'ordre général

IV.62. Ayant demandé des précisions sur les activités d'évaluation prévues pour 2018-2019, le Comité consultatif a été informé que la CNUCED suit les directives du Conseil du commerce et du développement, qui arrête un plan d'évaluation pour une période allant de cinq à sept ans. Le plan actuel prévoit une évaluation du sous-programme 5 en 2018, tandis que le plan pour 2019 et au-delà sera examiné et adopté à la soixante-quinzième session du Conseil, prévue pour septembre 2017.

Chapitre 14
Environnement

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	37 097 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	39 364 300
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	749 872 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.63. Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 14 du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 39 364 300 dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une diminution nette de 2 267 000 dollars (soit 6,1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 14), tableau 14.3).

IV.64. Le Secrétaire général attribue cette diminution nette de 2 267 000 dollars aux deux facteurs suivants (ibid., par. 14.6 à 14.10) :

a) Ajustements techniques : une augmentation de 2 880 000 millions de dollars principalement due à l'effet-report sur l'exercice biennal de la transformation, pendant l'exercice biennal 2016-2017, de 21 postes auparavant financés au moyen de ressources extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire, dans le cadre de la deuxième phase du renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/213 (voir par. IV.72 ci-après);

b) Autres variations de ressources : une réduction de 613 000 dollars des crédits demandés au titre des postes et autres ressources, permise par les gains d'efficience auxquels le Programme prévoit de parvenir au cours de l'exercice 2018-2019 en appliquant aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Lors de l'examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans toutefois l'obtenir, une liste récapitulative des réductions inscrites dans la catégorie « Autres variations » pour l'ensemble des chapitres du budget, accompagnée d'explications concernant la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme relevant de gains d'efficience. On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif à cet égard.

IV.65. Les ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019, estimées à 749 872 600 dollars, se répartissent comme suit : 168 851 700 dollars au titre des postes et 581 020 900 au titre des autres objets de dépenses (exception faite des contributions en nature). Le montant total des ressources extrabudgétaires devrait augmenter de 112 029 100 dollars (soit 17 %) au cours de l'exercice biennal 2018-2019 (voir par. IV.80 ci-après) par rapport à l'exercice 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 14), par. 14.11).

IV.66. On trouvera au tableau IV.6 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2016-2017 ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire pour l'exercice 2018-2019. Y figurent également les postes qu'il est prévu de financer au moyen des ressources extrabudgétaires au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau IV.6
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Effectifs approuvés pour 2016-2017	114	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 25 P-5, 41 P-4, 13 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1e C), 5 G(AC) et 10 AL
Postes proposés pour 2018-2019	113	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 25 P-5, 41 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 5 G(AC) et 10 AL
Suppressions	(1)	1 P-2 à la rubrique Direction exécutive et administration
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour 2018-2019	760	1 SSG, 2 D-2, 32 D-1, 75 P-5, 272 P-4/3, 79 P-2/1 et 299 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.67. Le Secrétaire général propose au total 113 postes pour l'exercice biennal 2018-2019, soit une réduction nette d'un poste par rapport aux effectifs approuvés pour 2016-2017.

Suppressions de poste

IV.68. Il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire d'administration adjoint (P-2) au Bureau du Directeur exécutif, du fait des gains d'efficience que le PNUE prévoit de réaliser en 2018-2019 (ibid., par. 14.38). À cet égard, il est proposé d'inscrire au titre des autres dépenses de personnel pour 2018-2019 un montant de 31 100 dollars, afin de recourir à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour faire face à des périodes de forte charge de travail quand les effectifs restants à la suite de la suppression du poste P-2 seraient insuffisants.

IV.69. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les fonctions du poste P-2 qu'il est proposé de supprimer n'ont pas trait aux programmes, sont principalement liées aux prestations et sont actuellement exécutées par les membres du personnel eux-mêmes au moyen du portail libre-service – personnel d'Umoja. Bien que l'utilisation d'Umoja permette de réaliser des gains d'efficience qui signifient que le Bureau n'aura pas besoin d'exécuter ces fonctions administratives, des ressources supplémentaires sont demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour les périodes de pointe.

IV.70. Le Comité consultatif a formulé au chapitre I ci-dessus des observations sur les effets que la suppression proposée de postes de début de carrière pourrait avoir sur la réalisation des objectifs en matière de gestion des ressources humaines, telles que les possibilités de recrutement dans le cadre du programme Jeunes administrateurs.

Renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement conformément à la résolution 67/213

IV.71. Le Comité consultatif rappelle que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/213 de renforcer et de revaloriser le PNUE, 24 créations de poste et 44 transformations de poste financés au moyen des ressources extrabudgétaires en poste imputé sur le budget ordinaire ont progressivement eu lieu (24 nouveaux postes et 23 transformations de poste au cours de l'exercice 2014-2015 en application de la résolution 68/246 et 21 transformations au cours de l'exercice 2016-2017 en application de la résolution 70/247). Le Secrétaire général avait auparavant proposé de transformer au total 60 postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires (voir A/68/7, par. IV.73 et IV.78).

IV.72. Le Secrétaire général indique que, au cours de l'exercice biennal 2016-2017, 21 postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires ont été transformés en postes imputés sur le budget ordinaire, dans le cadre de la deuxième phase du renforcement du PNUE (voir également par. IV.64 a) ci-dessus). Ayant demandé si le renforcement du PNUE prévu par la résolution 67/213 de l'Assemblée générale était achevé, le Comité consultatif a été informé que, compte tenu du fait que l'Assemblée n'avait approuvé la transformation que de 21 des 37 postes qu'il était envisagé de modifier au cours de l'exercice 2016-2017, le PNUE n'avait pas fait figurer dans le projet de budget pour 2018-2019 les 16 postes dont la transformation n'avait pas été approuvée. Le Comité a également été informé que le projet de budget pour 2018-2019 doterait le PNUE de l'assise nécessaire pour continuer à aider les pays à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. **Compte tenu de ces informations, le Comité consultatif estime que le renforcement du PNUE prévu par la résolution 67/213 a été mené à bien.**

IV.73. En ce qui concerne l'impact du renforcement du Programme au cours des deux derniers exercices biennaux, le Comité consultatif a appris, après avoir demandé des précisions à ce sujet, que les bureaux régionaux du PNUE avaient été

renforcés grâce, entre autres, à la création d'un bureau sous-régional pour les Caraïbes en novembre 2016 et au renforcement du bureau de New York.

Postes vacants

IV.74. Le Comité consultatif note que, d'après les informations qui lui ont été fournies, quatre postes (1 D-1, 2 P-4 et 1 P-3) étaient vacants au 30 avril 2017. Le Comité a été informé, sur sa demande, que le poste de fonctionnaire de l'information (P-3) était vacant depuis mai 2015, mais qu'il avait été déterminé qu'un candidat présentait les qualifications requises et que le recrutement était sur le point de s'achever, la sélection devant être finalisée et une offre de nomination présentée dans les semaines à venir. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais.**

IV.75. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.76. Le montant demandé pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 3 528 500 dollars, ce qui représente une diminution de 397 100 dollars (soit 10,1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017.

Consultants

IV.77. Par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017, le montant de 1 764 000 dollars demandé au titre des consultants pour 2018-2019 représente une augmentation de 3 200 dollars (soit 0,2 %), ce qui, selon le Secrétaire général, est conforme aux tendances précédemment constatées. Ayant cherché à obtenir des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées au titre des consultants correspondaient aux besoins, qui ont été évalués selon les paramètres budgétaires standard. Il a été indiqué au Comité que, le PNUE étant une organisation investie d'un rôle normatif et fondée sur des données scientifiques, il lui était souvent demandé par les États Membres de répondre à des problèmes nouveaux ou récents, des problèmes déjà anciens se posant dans de nouveaux contextes et de nouveaux champs d'action géographiques ou des demandes spécialisées.

IV.78. **Le Comité consultatif reconnaît certes la nécessité de disposer de compétences spécialisées pour répondre à des questions et demandes nouvelles ou récentes mais estime qu'il convient de s'efforcer de recourir aux capacités internes dans toute la mesure possible, compte tenu en particulier du renforcement des capacités du PNUE au cours des deux derniers exercices biennaux (voir par. IV.71, ci-dessus). Le Comité est donc d'avis que les ressources à prévoir au titre des consultants pour 2018-2019 devraient être maintenues au même niveau qu'en 2016-2017, soit 1 760 800 dollars.**

IV.79. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes, sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe IV.78 ci-dessus.**

Observations et recommandations générales

IV.80. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le PNUE élaborait actuellement une nouvelle stratégie de mobilisation de ressources visant à assurer la continuité du financement de ses activités de base au moyen du

budget ordinaire et à accroître le nombre d'États Membres qui versent des contributions volontaires. En outre, le PNUE cherche de nouvelles sources de financement complémentaire, notamment grâce à des approches novatrices de la collecte de fonds.

Chapitre 15
Établissements humains

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	22 074 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	20 528 000
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	480 373 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.81. Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 15 du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 20 528 000 dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une diminution nette de 1 546 400 dollars (soit 7 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 15), tableau 15.3).

IV.82. Le Secrétaire général attribue cette diminution nette de 1 546 400 dollars aux trois facteurs suivants (ibid., par. 15.27 à 15.31) :

a) Ajustements techniques : une diminution de 1 888 200 dollars, correspondant à l'élimination des dépenses non renouvelables relatives à la mise en place du secrétariat chargé des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et la réalisation de l'évaluation indépendante et factuelle du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à la suite de l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, conformément aux dispositions de la résolution 71/256 de l'Assemblée générale;

b) Mandats nouveaux ou élargis : une augmentation de 624 100 dollars, qui s'explique principalement par les ressources à affecter à la réalisation des nouveaux mandats définis dans la résolution 71/256 de l'Assemblée générale sur le Nouveau Programme pour les villes (voir par. IV. 91 et IV.92 ci-après);

c) Autres variations : une réduction de 282 300 dollars, correspondant aux gains d'efficience qu'ONU-Habitat prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019 grâce aux efforts qu'il déploie pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Lors de l'examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans toutefois l'obtenir, une liste récapitulative des réductions inscrites dans la catégorie « Autres variations » pour l'ensemble des chapitres du budget, accompagnée d'explications concernant la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme relevant de gains d'efficience. On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif à cet égard.

IV.83. On trouvera au tableau IV.7 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2016-2017 ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire pour l'exercice 2018-2019. Y figurent également les postes qu'il est prévu de financer au moyen des ressources extrabudgétaires au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau IV.7
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Effectifs approuvés pour 2016-2017	75	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC) et 23 AL
Effectifs proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	73	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 15 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC) et 22 AL
Réaffectations	–	1 P-5 et 1 P-3 du sous-programme 3 au sous-programme 5
		2 P-4 et 1 P-3 du sous-programme 7 au sous-programme 5
		1 P-4 et 1 P-2 du sous-programme 7 au sous-programme 6
		1 P-4 du sous-programme 3 au sous-programme 2
		1 AL du sous-programme 4 au sous-programme 2
		1 AL du sous-programme 4 au sous-programme 1
Suppressions	(2)	1 P-4 relevant du sous-programme 3 et
		1 AL relevant du sous-programme 4
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	136	1 SGA, 2 D-2, 6 D-1, 27 P-5, 38 P-4/P-3, 8 P-2/1, 2 G(AC) et 52 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.84. Comme le montre le tableau IV.7, le nombre total de postes proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 73, ce qui représente une réduction nette de deux postes par rapport à 2016-2017 (suppression de 2 postes et transfert de 10 postes).

Suppressions

IV.85. Le Secrétaire général propose la suppression de deux postes, un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) relevant du sous-programme 3 (Économie urbaine et finances municipales) et un poste d'assistant administratif (agent local) relevant du sous-programme 4, (Services urbains de base), en raison des gains d'efficience que le Bureau prévoit de réaliser en 2018-2019 (voir A/72/6 (Sect. 15), par. 15.76 et 15.83).

IV.86. À cet égard, le Secrétaire général indique également que l'augmentation proposée des ressources à affecter aux objets de dépense autres que les postes au titre du sous-programme 3 s'explique principalement par le projet de créer un emploi de temporaire financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de faire face aux périodes de surcroît de travail, compte tenu de la suppression proposée du poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) (ibid., par. 15.77). Ayant demandé des précisions sur la nécessité de créer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions), le Comité consultatif a appris que, plutôt que de proposer la création d'un poste qui aurait été financée par l'intégralité des ressources précédemment affectées au poste

P-4 supprimé, d'un montant net de 310 300 dollars, un montant de 171 400 dollars était demandé au titre du personnel temporaire dans le cadre du sous-programme 3.

Transferts

IV.87. Comme indiqué dans le tableau IV.7 ci-dessus, le Secrétaire général propose de transférer 10 postes afin de tenir compte de la restructuration d'ONU-Habitat dans le cadre de son plan stratégique et des priorités définies par les États Membres dans le Nouveau Programme pour les villes. Ces changements permettront en particulier à ONU-Habitat de renforcer les activités de suivi et d'établissement de rapports actuellement prises en charge par le Service de la recherche et du renforcement des capacités, qui est chargé du sous-programme 7 (Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines). Il est donc proposé de répartir les activités de suivi et d'établissement de rapports entre les sept composantes, le Service de la recherche et du renforcement des capacités jouant davantage un rôle de coordination (ibid., par. 15.29).

IV.88. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que la réorganisation proposée des postes s'expliquait par la décision du Directeur exécutif d'envisager le suivi de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes à l'échelle de l'ensemble d'ONU-Habitat. Le Comité a également été informé que le redéploiement sous d'autres rubriques de 10 postes des sous-programmes 3, 4 et 7 n'aurait pas pour effet d'affaiblir ces sous-programmes car ONU-Habitat adopterait, conformément au Nouveau Programme pour les villes, une approche plus intégrée de l'urbanisation durable, en répartissant de manière équilibrée les postes prévus au titre du budget ordinaire.

IV.89. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général relatives aux dépenses de personnel soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.90. Le montant demandé pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 2 984 600 dollars, ce qui représente une diminution de 1 146 900 dollars (soit 28 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Des réductions sont proposées dans toutes les rubriques du budget, à l'exception des subventions et contributions (en raison de l'affectation de ressources à la réalisation des nouveaux mandats définis dans la résolution 71/256) (voir par. IV.91 et IV.92 ci-après). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que lorsque des activités sont entreprises par les partenaires d'exécution d'ONU-Habitat, les coûts sont automatiquement consignés dans Umoja à la rubrique Subventions et contributions (voir chap. I, ci-dessus).

Ressources relatives aux nouveaux mandats définis dans l'Assemblée générale dans ses résolutions 71/256 et 71/235

IV.91. Le Secrétaire général indique que la variation de 624 100 dollars s'explique principalement par les ressources à affecter à la réalisation des nouveaux mandats définis dans la résolution 71/256 de l'Assemblée générale sur le Nouveau Programme pour les villes (voir par. IV.82 b) ci-dessus). À cet égard, le Comité consultatif note que, si l'Assemblée générale a, dans sa résolution 71/256, approuvé le Nouveau Programme pour les villes adopté lors d'Habitat III en octobre 2016, les ressources supplémentaires nécessaires pour 2018-2019 ont été explicitement mentionnées dans un rapport oral présenté par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité le 12 décembre 2016 dans le cadre de l'examen du projet de résolution A/C.2/71/L.59 sur l'application des décisions

prises par Habitat III et le renforcement d'ONU-Habitat, qui a été adopté sous la forme de la résolution 71/235.

IV.92. En outre, il a été indiqué dans le rapport oral que des dépenses supplémentaires d'un montant de 597 000 dollars seraient inscrites au budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du chapitre correspondant. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le montant de 624 100 dollars qui figurait dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 correspondait à la somme de 597 000 dollars mentionnée dans le rapport oral, majorée de 27 100 dollars après avoir été actualisée selon les taux révisés de 2016-2017.

IV.93. **Le Comité consultatif recommande d'approuver l'ouverture des crédits demandés par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

Répartition des coûts afférents aux services de consultants

IV.94. Dans les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, il a été indiqué qu'un montant de 19 300 dollars était demandé au titre des services de consultants, sur la base de la répartition des coûts avec les ressources extrabudgétaires, pour couvrir les services de consultants spécialisés qui font généralement défaut dans l'Organisation, en vue de faciliter l'élaboration de directives mondiales des Nations Unies sur la planification urbaine et territoriale dans le cadre du sous-programme 2 (Planification et aménagement du milieu urbain). Le Comité a demandé, sans toutefois les obtenir, des précisions sur la méthode de répartition des coûts entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires. **Le Comité consultatif espère que des précisions sur la méthode de répartition des coûts afférents aux consultants entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le projet de budget-programme pour 2018-2019.**

Coût des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi

IV.95. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris qu'il était difficile de déterminer la part de l'appui administratif fourni au titre du chapitre 29H [Administration (Nairobi)] aux trois entités (Office des Nations Unies à Nairobi, PNUE et ONU-Habitat) qui revenait spécifiquement à ONU-Habitat car l'Office des Nations Unies à Nairobi n'avait pas encore adopté une approche transactionnelle. Il a été indiqué au Comité qu'environ 64 % des crédits inscrits au budget finançaient l'appui administratif à fournir à l'Office des Nations Unies à Nairobi, au PNUE et à ONU-Habitat et que 12 % étaient destinés aux services communs dont bénéficiaient tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies associés et 24 % à des dépenses liées aux installations. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans la section I ci-dessus et au chapitre 29H du budget ci-après.

Chapitre 16
Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	37 232 300
Projet du Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	36 761 500
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	567 534 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.96. Le montant des ressources dont le Secrétaire général demande l'inscription au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du chapitre 16 s'élève à 36 761 500 dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une diminution nette de 470 800 dollars (1,3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 16), tableau 16.3).

IV.97. Le Secrétaire général attribue la diminution nette de 470 800 dollars aux facteurs suivants (ibid., par. 16.16 à 16.19) :

a) Ajustements techniques : diminution de 259 700 dollars découlant de la non-reconduction de dépenses non renouvelables liées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 et aux négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en partie contrebalancée par l'effet-report sur l'exercice biennal de la transformation, en 2016-2017, d'un poste D-2 financé au moyen de ressources extrabudgétaires en poste imputé sur le budget ordinaire au titre du sous-programme 8 (Coopération technique et appui opérationnel);

b) Nouveaux mandats et mandats élargis : augmentation de 756 300 dollars au titre des réunions préparatoires au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui se tiendra en 2020 et du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption;

c) Autres variations : diminution de 967 400 dollars résultant des gains d'efficience que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) prévoit pour l'exercice biennal 2018-2019. La réduction proposée découle de ce que l'ONUDC fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Lors de l'examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans toutefois l'obtenir, une liste récapitulative des réductions inscrites dans la catégorie « Autres variations » pour l'ensemble des chapitres du budget, accompagnée d'explications concernant la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme relevant de gains d'efficience. On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif à cet égard.

IV.98. Pendant l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 567 534 200 dollars, soit 400 000 dollars de moins qu'en 2016-2017, viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire. Elles permettraient de continuer à financer 516 postes temporaires (voir A/72/6 (Sect. 16), par. 16.20 et tableau 16.4).

IV.99. Le tableau IV.8 donne une vue d'ensemble des postes approuvés pour 2016-2017 et de ceux proposés pour 2018-2019 au titre du budget ordinaire, ainsi que des postes qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires en 2018-2019.

Tableau IV.8
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2016-2017	123	1 SGA, 3 D-2, 7 D-1, 14 P-5, 32 P-4, 24 P-3, 14 P-2/1, 3 G(1e C) et 25 G(AC)
Postes proposés pour 2018-2019	125	1 SGA, 3 D-2, 7 D-1, 14 P-5, 33 P-4, 26 P-3, 13 P-2/1, 3 G(1e C) et 25 G(AC)
Nouveaux postes	3	1 P-4 et 2 P-3 relevant du sous-programme 3
Suppressions	(1)	1 P-2 relevant du sous-programme 1
Ressources extrabudgétaires		
Postes prévus pour 2018-2019	516	2 D-2, 10 D-1, 42 P-5, 262 P-4/3, 18 P-1/2, 10 G(1e C) et 172 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.100. Comme le montre le tableau IV.8, le nombre de postes proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2018-2019 est de 125, ce qui représente une augmentation nette de deux postes par rapport à 2016-2017 résultant de la création de trois postes et de la suppression d'un poste.

Nouveaux postes

IV.101. Le Secrétaire général propose de créer trois postes de spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (1 P-4 et 2 P-3) au titre du sous-programme 3 (Lutte contre la corruption), dont les titulaires contribueraient aux travaux du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (ibid., par. 16.104). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'une analyse des données recueillies de 2010 à ce jour avait montré que la charge de travail effective associée au Mécanisme d'examen était plus importante qu'estimé et que les nouveaux postes demandés étaient nécessaires pour l'absorber pendant le deuxième cycle d'examen. Cette hausse de la charge de travail résultait d'une augmentation de 15 % du nombre d'États parties à examiner, d'une hausse de près de 100 % du nombre de pays souhaitant que l'examen les concernant s'accompagne d'une visite sur leur territoire, de l'allongement des réponses formulées dans la liste de contrôle pour l'auto-évaluation et de l'augmentation du nombre d'examens multilingues. Le Comité a également été informé que les premiers examens relevant du deuxième cycle avaient été entamés en juillet 2016 et qu'il était prévu de réaliser 78 examens pendant l'exercice en cours et 71 pendant l'exercice 2018-2019.

IV.102. Le Comité consultatif a également été informé, comme suite à ses questions, que le titulaire du poste P-4 qu'il est proposé de créer serait chargé avant tout d'épauler le chef de la Section de l'appui à la Conférence dans la réalisation des examens du respect de la Convention, notamment en exécutant des tâches de secrétariat au service du Mécanisme et du Groupe d'examen de l'application et en facilitant la réalisation de certains examens de pays en particulier. Pour leur part, les titulaires des postes P-3 auraient pour fonction, entre autres, de fournir des conseils fonctionnels et techniques concernant certains examens de pays en particulier et

d'aider les États parties, à titre individuel, à utiliser les résultats des examens pour établir des niveaux de référence et suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 16.

IV.103. **Le Comité consultatif salue l'importance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption et note que la proposition de créer trois postes découle de l'augmentation de la charge de travail associée au deuxième cycle d'examen. Étant donné que ce cycle devrait s'étendre sur cinq ans, à savoir de 2015 à 2020, le Comité est d'avis que les postes proposés devraient être créés pour cette période, sous réserve d'un examen des besoins à long terme des fonctions qui y sont attachées et de la disponibilité des ressources extrabudgétaires nécessaires au financement du deuxième cycle d'examen (voir résolution 71/208 de l'Assemblée générale, par. 9 et 43). Par conséquent, il recommande à l'Assemblée générale de créer trois postes temporaires de spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (1 P-4 et 2 P-3) au titre du sous-programme 3 pour la durée restante du deuxième cycle d'examen. Le maintien éventuel de ces postes au terme de cette période devrait faire l'objet d'une nouvelle justification.**

Suppressions

IV.104. Le Secrétaire général propose de supprimer un poste de statisticien adjoint (P-2) relevant du sous-programme 1 (Lutte contre la criminalité transnationale organisée) à la Section de l'appui à l'application de la Convention (ce qui représente une diminution de 200 500 dollars), compte tenu des gains d'efficience attendus (voir A/72/6 (Sect. 16), par. 16.90). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la décision de supprimer ce poste avait été prise après la réalisation d'un examen global des ressources inscrites au budget ordinaire de l'Office et la tenue de consultations internes approfondies. Il a été évalué que les fonctions associées au poste en question pouvaient être assurées par les titulaires d'autres postes. On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant les postes P-2.

IV.105. **Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe IV.103 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations concernant les ressources autres que les postes

IV.106. Le montant des ressources autres que les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 5 126 000 dollars, ce qui représente une diminution nette de 886 800 dollars (14,7 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Cette diminution tient à la baisse des dépenses relatives aux experts (238 000 dollars), aux consultants (230 600 dollars), aux services contractuels (203 700 dollars), aux autres dépenses de personnel (184 400 dollars), aux voyages du personnel (79 600 dollars), aux frais généraux de fonctionnement (24 200 dollars) et aux achats de fournitures et d'accessoires (3 600 dollars), en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses relatives aux voyages des représentants (55 200 dollars) et aux achats de mobilier et de matériel (22 100 dollars).

Voyages du personnel

IV.107. Le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 679 800 dollars, soit 79 600 dollars (10,5 %) de moins que le montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Les ressources demandées au titre des organes directeurs serviraient, entre autres, à

financer trois voyages de deux fonctionnaires de Vienne à New York en vue de tenir des réunions d'information avec les missions permanentes et l'Assemblée générale au sujet des préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui sera organisé au Japon en 2020. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que l'objectif des réunions était notamment de tenir les délégations et l'Assemblée générale informées de l'état d'avancement des préparatifs du Congrès et des résultats des réunions préparatoires régionales. Le Comité a également été informé que le Bureau de liaison de l'ONUDC à New York ne disposait pas des compétences techniques et des connaissances approfondies requises pour organiser ces réunions. **Le Comité consultatif estime que le Bureau de liaison de l'ONUDC à New York, qui est dirigé par un fonctionnaire de la classe D-1, devrait être capable d'informer les missions permanentes et l'Assemblée générale des activités relatives au prochain Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, une connexion par téléconférence pouvant être établie avec le bureau de Vienne pour faciliter la transmission des connaissances techniques. Par conséquent, il recommande à l'Assemblée générale de ne pas approuver les ressources demandées au titre des organes directeurs pour financer les trois voyages de deux fonctionnaires de Vienne à New York; il convient donc de revoir à la baisse le montant demandé (31 300 dollars).**

Consultants

IV.108. Le montant des ressources demandées au titre des consultants pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 271 500 dollars, soit 230 600 dollars (45,9 %) de moins que le montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements supplémentaires à ce sujet et appris que les ressources demandées serviraient, entre autres, à obtenir les conseils d'experts concernant certains aspects de l'orientation générale des activités, comme la rédaction de documents directifs spéciaux (composante direction exécutive et administration), et à faciliter l'élaboration d'accords de coopération formels entre les entités engagées dans la lutte contre la criminalité organisée (sous-programme 1). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Bureau du Directeur exécutif aurait besoin des conseils d'experts externes pour assurer la coordination des travaux menés par les quatre divisions de l'ONUDC dans le cadre de l'examen de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. En ce qui concerne les services de consultants demandés au titre du sous-programme 1, il a été indiqué au Comité que l'ONUDC ne disposait pas de suffisamment de personnel pour exécuter les activités prévues tout en répondant aux demandes des États Membres. **Le Comité consultatif note que ce sont généralement les fonctionnaires qui se chargent de l'exécution des activités de base comme la rédaction des documents directifs, l'élaboration des accords interinstitutions et la coordination des travaux des divisions internes. Il recommande que l'ONUDC réexamine ses besoins en matière de consultants dans ces domaines.**

IV.109. **Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe IV.107, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources autres que les postes.**

Commentaires et observations générales

Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest

IV.110. En ce qui concerne l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest (voir A/70/7, par. IV.161 à IV.163), le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que les organisations partenaires (Département des affaires politiques, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, Département des opérations de maintien de la paix et Organisation internationale de police criminelle) avaient réalisé une évaluation conjointe en avril et en mai 2017. Elles ont évalué si l'Initiative, qui a été créée en 2009, contribuait toujours à la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues. Les résultats préliminaires ont montré que l'Initiative continuait de susciter un intérêt élevé auprès des pays bénéficiaires. Le rapport d'évaluation sera établi et approuvé par les organisations partenaires, après quoi il éclairera les prochaines réunions du Comité directeur de haut niveau de l'Initiative consacrées à l'avenir de celle-ci. Le Comité consultatif a été informé que les objectifs actuels étaient de recentrer l'Initiative sur la fourniture aux pays bénéficiaires d'un appui à long terme, d'adopter une démarche flexible pour veiller à ce que l'Initiative soit mieux adaptée aux dispositifs de sécurité nationaux, de mener des activités conjointes en matière de collecte de fonds et d'échange et de concevoir la prochaine phase de l'Initiative sur la base du rapport final.

Bonnes pratiques du Forum mondial de lutte contre le terrorisme

IV.111. Les produits que l'ONUDC est appelé à délivrer en 2018-2019, tels que proposés par le Secrétaire général, comprennent la rédaction d'un manuel sur le renforcement de la coopération et de la coordination entre les organismes de lutte contre le terrorisme et de renseignement en vue de favoriser la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des bonnes pratiques du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ce manuel ferait l'inventaire des documents publiés par des États Membres et des organisations internationales et régionales concernant les ripostes juridiques et pénales au terrorisme et à l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Il a également été informé que le Forum mondial de lutte contre le terrorisme ne faisait partie ni de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, ni du système des Nations Unies et que les « bonnes » pratiques définies par le Forum n'étaient pas certifiées comme telles par un organisme des Nations Unies. En outre, il lui a été indiqué que la publication du manuel dépendrait de la disponibilité de ressources extrabudgétaires suffisantes.

Publications

IV.112. Le Comité consultatif a été informé que certaines publications de l'ONUDC seraient disponibles uniquement en format électronique. En réponse à ses questions, il lui a été indiqué que l'ONUDC mettrait à la disposition des États Membres des versions électroniques des publications telles que le Rapport mondial sur les drogues, les rapports sur le trafic de migrants et les homicides, les rapports annuels et les manuels et que ces publications ne seraient plus disponibles en version imprimée.

Chapitre 17
ONU-Femmes

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	15 089 700
Projet du Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	16 295 800
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	870 000 000[a]

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Au cours de son examen du fascicule du budget, le Comité consultatif a été informé que le montant des ressources extrabudgétaires prévu pour 2018-2019 avait été porté à 880 millions de dollars.

IV.113. Le montant des ressources dont le Secrétaire général demande l'inscription au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du chapitre 17 s'élève à 16 295 800 dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une augmentation nette de 1 206 100 dollars (8 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 17), tableau 17.3).

IV.114. Le Secrétaire général attribue cette augmentation nette aux deux facteurs suivants :

a) Nouveaux mandats et mandats élargis : augmentation de 1 305 700 dollars résultant de la proposition de créer cinq postes (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) conformément aux résolution 64/289 et 65/259 de l'Assemblée générale (ibid., par. 17.8 à 17.12);

b) Autres variations : diminution nette de 99 600 dollars découlant de la réduction liée à la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (162 400 dollars), en partie contrebalancée par l'augmentation des autres dépenses de personnel liées au personnel temporaire nécessaire pendant les périodes de pointe (62 800 dollars). Cette diminution concerne le programme de travail et découle de la reconfiguration et de la redistribution prévues de certaines tâches administratives relevant du sous-programme 2 (Politiques et activités).

IV.115. Le Comité consultatif a été informé que le montant total des ressources d'ONU-Femmes pour l'exercice 2018-2019 était estimé à 1 158,7 million de dollars. Ces ressources se composaient de contributions volontaires (880,0 millions de dollars), de recettes diverses et de remboursements escomptés (3,0 millions de dollars) et du solde non utilisé reporté de l'exercice précédent (275,7 millions de dollars).

IV.116. Le tableau IV.9 donne une vue d'ensemble des postes approuvés pour 2016-2017 et de ceux proposés pour 2018-2019 au titre du budget ordinaire ainsi que des postes qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires en 2018-2019.

Tableau IV.9
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2016-2017	45	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 14 P-4/3, 5 P-2/1 et 13 G(AC)
Postes proposés pour 2018-2019	49	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 16 P-4/3, 5 P-2/1 et 12 G(AC)
Nouveaux postes	5	1 P-5 et 1 P-4 relevant du sous-programme 1 et 1 D-2, 1 D-1 et 1 P-3 relevant du sous-programme 2
Suppressions	(1)	1 G(AC) relevant du sous-programme 2
Ressources extrabudgétaires		
Postes prévus pour 2018-2019	462	1 SSG, 4 D-2, 21 D-1, 87 P-5, 98 P-4/3, 5 P-2/1, 45 G(1°C), 123 G(AC) et 78 AN

Observations et recommandations concernant les postes

Nouveaux postes

IV.117. Le nombre de postes proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2018-2019 est de 49, ce qui représente une augmentation nette de quatre postes par rapport au total approuvé pour 2016-2017 (voir tableau IV.9) résultant de la création de cinq postes et de la suppression d'un poste.

IV.118. Le Secrétaire général propose de créer cinq postes dont les titulaires auraient pour fonction d'appuyer les mécanismes normatifs intergouvernementaux, conformément aux résolutions 64/289 et 65/259 de l'Assemblée générale. Ces postes viendraient s'ajouter aux 45 postes existants auxquels sont attachées les mêmes fonctions et se répartiraient comme suit : a) un poste de chef du bureau de liaison d'ONU-Femmes à Genève (P-5) et un poste de spécialiste des programmes (P-4) relevant du sous-programme 1 (Appui aux organes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques); b) un poste de directeur de la Division des politiques (D-2), un poste de chef de la Section Paix et sécurité (D-1) et un poste de spécialiste de la statistique et du suivi (P-3) relevant du sous-programme 2 (Politiques et activités) (voir A/72/6 (Sect. 17), par. 17.14, 17.50 et 17.58).

IV.119. Aux paragraphes 17.8 à 17.12 du fascicule du budget, le Secrétaire général indique que la proposition de création de postes énoncée ci-dessus découle de la résolution 65/259 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée l'a prié de fournir davantage d'informations sur les mécanismes normatifs intergouvernementaux mis en place par ONU-Femmes en vue de l'exécution de son mandat, comme indiqué au paragraphe 75 de sa résolution 64/289, et de préciser si les activités d'ONU-Femmes avaient pour objet d'appuyer des mécanismes normatifs intergouvernementaux ou des mécanismes opérationnels intergouvernementaux et des activités opérationnelles, ou les deux, ou pouvaient être considérées comme relevant de la première ou de la deuxième ou des deux catégories. Dans sa résolution 64/289, l'Assemblée a décidé que les ressources nécessaires au fonctionnement des mécanismes normatifs intergouvernementaux seraient prélevées sur le budget ordinaire, tandis que les ressources nécessaires au fonctionnement des mécanismes opérationnels intergouvernementaux et à l'exécution des activités opérationnelles seraient prélevées sur les contributions volontaires.

IV.120. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que, dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015, le Secrétaire général a présenté dans les

grandes lignes les résultats d'une analyse montrant que, dans la plupart des situations, tous les postes favorisaient le fonctionnement d'un ou plusieurs mécanismes normatifs intergouvernementaux. Le Comité a toutefois indiqué dans ses observations qu'il estimait que l'analyse en question ne répondait pas à la demande de l'Assemblée et recommandé que le Secrétaire général développe davantage l'analyse demandée dans la résolution 65/259 et présente ses conclusions dans le cadre du projet de budget-programme pour 2016-2017. Cependant, le Comité a observé qu'aucune analyse n'était présentée dans le projet de budget pour 2016-2017. Par conséquent, il a demandé que le Secrétaire général présente ses conclusions à l'Assemblée générale au plus tard dans le projet de budget-programme pour 2018-2019 et qu'il prenne en compte, dans son analyse, les postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires auxquels sont attachées des fonctions normatives (voir A/70/7, par. IV.175 à IV.179).

IV.121. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le personnel d'ONU-Femmes avait réalisé l'analyse demandée en trois phases et avait été épaulé par un consultant au cours de la première phase. La première phase couvrait l'ensemble des activités menées au siège de l'Entité. La deuxième phase était axée sur les postes auxquels étaient essentiellement attachées des fonctions d'appui normatif, et une distinction par source de financement avait été opérée. Enfin, la troisième phase était consacrée aux postes analysés au cours de la deuxième phase dont les titulaires appuyaient les activités normatives des mécanismes intergouvernementaux.

IV.122. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, de manière générale, l'appui fourni par ONU-Femmes aux mécanismes normatifs intergouvernementaux prenait la forme de services fonctionnels aux organes directeurs de l'ONU compétents, notamment la Commission de la condition de la femme et son bureau, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, ainsi que de services relatifs à des mécanismes intergouvernementaux particuliers, comme le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et les mécanismes de mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Il a en outre été informé que, d'après les résultats de l'analyse, les titulaires des 45 postes actuellement inscrits au budget ordinaire étaient tous chargés de fournir des services normatifs ou fonctionnels tels que décrits ci-dessus. L'analyse avait également abouti à la conclusion que les postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires étaient aussi associés à des fonctions d'appui normatif et, à ce sujet, il a été indiqué au Comité, en réponse à ses questions, que 26 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires étaient assortis de telles fonctions, et non tous, et qu'il était proposé d'inscrire au budget ordinaire les cinq plus indispensables (voir par. IV.118 ci-dessus). Enfin, il a également été précisé au Comité que l'inscription des cinq postes susmentionnés au budget ordinaire suffirait pour assurer l'appui des activités normatives dans les limites du mandat initial d'ONU-Femmes. **Compte tenu de ces renseignements, le Comité consultatif considère que l'analyse fonctionnelle demandée dans la résolution 65/259 de l'Assemblée générale a été effectuée.**

Suppressions

IV.123. Il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 2 (Politiques et activités) (voir A/72/6 (Sect. 17), par. 17.58). Le Comité consultatif a demandé des renseignements supplémentaires concernant cette suppression et a été informé qu'il s'agissait d'une mesure d'efficacité s'inscrivant dans le cadre de la reconfiguration et de la redistribution prévues de certaines tâches administratives courantes relevant du sous-programme.

IV.124. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations concernant les ressources autres que les postes

IV.125. Le montant des ressources autres que les postes proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 1 455 700 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 244 300 dollars (20,1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (1 211 400 dollars).

IV.126. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les ressources autres que les postes.**

Titre V
Coopération régionale pour le développement

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	551 250 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	551 299 800
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	153 725 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2018-2019 pour le titre V du budget ordinaire s'élève à 551 299 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 49 000 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Ce montant servira à financer les activités des cinq commissions régionales, du Bureau des commissions régionales à New York et du programme ordinaire de coopération technique (voir tableau V.1 et chap. 18 à 23 ci-dessous). Le Compte pour le développement vient compléter ces ressources (voir chap. 35 ci-dessous). Le Comité consultatif fait également des observations sur les activités liées au développement dans la section consacrée au titre IV ci-dessus.

Tableau V.1
Coopération régionale pour le développement : ressources demandées pour 2018-2019
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014-2015 (dépenses effectives)	*2016-2017 (crédits ouverts)*	*Variation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2018-2019 (montant prévu)*
			Montant	*Pourcentage*			
Titre V Coopération régionale pour le développement							
Chapitre							
18. Développement économique et social en Afrique[a]	142 228,1	153 449,1	(2 579,3)	(1,7)	150 869,8	11 378,5	162 248,3
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	99 477,5	95 411,4	(283,5)	(0,3)	95 127,9	1 646,0	96 773,9

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Variation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
20. Développement économique en Europe	73 573,7	65 938,5	(1 098,8)	(1,7)	64 839,7	1 285,0	66 124,7
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	114 239,3	106 931,0	(820,4)	(0,8)	106 110,6	4 340,6	110 451,2
22. Développement économique et social en Asie occidentale	72 773,2	70 088,3	435,4	0,6	70 523,7	1 697,5	72 221,2
23. Programme ordinaire de coopération technique	54 739,0	59 432,0	4 396,1	7,4	63 828,1	3 453,4	67 281,5

[a] Y compris le Bureau des commissions régionales à New York.

Propositions en matière d'effectifs

V.2 Le tableau V.2 récapitule les propositions du Secrétaire général concernant la dotation en effectifs des commissions régionales pour 2018-2019. Il est proposé de créer 2 postes et d'en supprimer 36, ce qui correspond à une réduction nette de 34 postes. Le Comité consultatif formule des observations et des recommandations sur les propositions relatives à la dotation en effectifs des commissions régionales dans les sections consacrées aux chapitres 18 à 22 ci-dessous.

Tableau V.2
Modifications proposées pour 2018-2019 dans les tableaux d'effectifs des commissions régionales

		Variation						
Chapitre	Effectif approuvé pour 2016-2017	Nouveaux postes	Suppressions	Total	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents des services généraux et des catégories apparentées	Pourcentage	Effectif proposé pour 2018-2019
18. Développement économique et social en Afrique[a]	548	1	12	(11)				537
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	431	–	12	(12)				419
20. Développement économique en Europe	190	1	3	(2)				188
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	487	–	6	(6)				481
22. Développement économique et social en Asie occidentale	258	–	3	(3)				255
Total	**1 914**	**2**	**36**	**(34)**				**1 880**

[a] Y compris le Bureau des commissions régionales à New York.

V.3 Les tableaux V.3 et V.4 montrent l'évolution des crédits ouverts au budget ordinaire et des effectifs approuvés pour les commissions régionales au cours des cinq derniers exercices biennaux, ainsi que les montants et les effectifs proposés pour 2018-2019. On trouve au chapitre I les observations formulées par le Comité consultatif au sujet du montant des ressources demandées.

Tableau V.3
Ressources prévues au budget ordinaire pour les commissions régionales au cours des cinq derniers exercices biennaux

Chapitre	*2008-2009*	*2010-2011*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2016-2017*	*2018-2019*
	Dépenses	*Dépenses*	*Dépenses*	*Dépenses*	*Montant révisé des crédits ouverts*	*Total avant actualisation des coûts*
18. Développement économique et social en Afrique	109 068 200	113 366 500	136 520 900	142 228 100	153 449 100	150 869 800
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	91 366 700	100 462 100	105 670 000	99 477 500	95 411 400	95 127 900
20. Développement économique en Europe	63 728 600	71 343 400	73 811 700	73 573 700	65 938 500	64 839 700
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	104 712 800	120 000 600	122 406 700	114 239 300	106 931 000	106 110 600
22. Développement économique et social en Asie occidentale	56 807 800	64 409 200	69 203 100	72 773 200	70 088 300	70 523 700
Total	**425 684 100**	**469 581 800**	**507 612 400**	**502 291 800**	**491 818 300**	**487 471 700**
Total, budget ordinaire	**4 749 420 800**	**5 414 151 900**	**5 524 829 700**	**5 688 535 500**	**5 620 221 600**	**5 405 050 000**
Pourcentage	9,0	8,7	9,2	8,8	8,8	9,0

Source : A/66/6 (Introduction), A/68/6 (Introduction), A/70/6 (Introduction) et A/72/6 (Introduction).

Tableau V.4
Postes approuvés pour les commissions régionales au cours des cinq derniers exercices biennaux

Chapitre	*Exercice biennal*	*Total*	*Variation (en pourcentage)*[a]	*Postes*
18. Développement économique et social en Afrique	2008-2009	553	–	1 SGA, 1 D-2, 15 D-1, 42 P-5, 146 P-4/3, 29 P-2/1, 304 AL, 2 SM et 13 AN
	2010-2011	553	0,0	1 SGA, 1 D-2, 15 D-1, 42 P-5, 71 P-4, 75 P-3, 29 P-2/1, 304 AL, 2 SM et 13 AN
	2012-2013	553	0,0	1 SGA, 1 D-2, 15 D-1, 42 P-5, 147 P-4/3, 29 P-2/1, 1 SM, 14 AN et 303 AL
	2014-2015	548	(0,9)	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 41 P-5, 72 P-4, 75 P-3, 29 P-2/1, 1 SM, 14 AN et 298 AL
	2016-2017	548	0,0	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 41 P-5, 148 P-4/3, 29 P-2/1, 15 AN et 297 AL
(Effectif proposé)	2018-2019	537	(2,0)	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 146 P-4/3, 27 P-2/1, 15 AN et 288 AL
Variation[b]		(16)	(2,9)	
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	2008-2009	440	–	1 SGA, 1 D-2, 13 D-1, 36 P-5, 107 P-4/3, 35 P-2/1, 244 AL et 3 AN
	2010-2011	440	0,0	1 SGA, 1 D-2, 13 D-1, 36 P-5, 57 P-4, 50 P-3, 35 P-2/1, 244 AL et 3 AN
	2012-2013	441	0,2	1 SGA, 1 D-2, 14 D-1, 36 P-5, 107 P-4/3, 35 P-2/1, 244 AL et 3 AN
	2014-2015	428	(2,9)	1 SGA, 2 D-2, 13 D-1, 36 P-5, 58 P-4, 49 P-3, 35 P-2/1, 231 AL et 3 AN
	2016-2017	431	(0,7)	1 SGA, 2 D-2, 14 D-1, 36 P-5, 63 P-4, 51 P-3, 35 P-2/1, 226 AL et 3 AN
(Effectif proposé)	2018-2019	419	(2,8)	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 64 P-4, 52 P-3, 33 P-2/1, 214 AL et 3 AN
Variation[b]		(21)	(4,8)	
20. Développement	2008-2009	199	–	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 69 P-4/3, 21 P-2/1, 6 G(1eC) et 69 G(AC)

Chapitre	*Exercice biennal*	*Total*	*Variation (en pourcentage)*[a]	*Postes*
économique en Europe	2010-2011	200	0,5	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 34 P-4, 36 P-3, 21 P-2/1, 6 G(1[e]C) et 69 GS (OL
	2012-2013	200	0,0	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 34 P-4, 36 P-3, 21 P-2/1, 6 G(1[e]C) et 69 G(AC)
	2014-2015	196	(2,0)	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 34 P-4, 36 P-3, 21 P-2/1, 6 G(1[e]C) et 65 G(AC)
	2016-2017	190	(3,1)	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 34 P-4, 36 P-3, 21 P-2/1, 6 G(1[e]C) et 59 G(AC)
(Effectif proposé)	2018-2019	188	(1,1)	1 SGA, 1 D-2, 8 D-1, 23 P-5, 35 P-4, 36 P-3, 21 P-2/1, 6 G(1[e]C) et 57 GS (OL
Variation[b]		(11)	(5,5)	
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	2008-2009	496	–	1 SGA, 1 D-2, 14 D-1, 29 P-5, 122 P-4/3, 49 P-2/1, 4 G(AC), 274 AL et 2 AN
	2010-2011	496	0,0	1 SGA, 1 D-2, 14 D-1, 29 P-5, 63 P-4, 59 P-3, 49 P-2/1, 4 G(AC), 274 AL et 2 AN
	2012-2013	496	0,0	1 SGA, 1 D-2, 14 D-1, 30 P-5, 62 P-4, 59 P-3, 49 P-2/1, 4 G(AC), 274 AL et 2 AN
	2014-2015	488	(1,6)	1 SGA, 2 D-2, 13 D-1, 30 P-5, 62 P-4, 60 P-3, 49 P-2/1, 4 G(AC), 264 AL et 3 AN
	2016-2017	487	(0,2)	1 SGA, 2 D-2, 13 D-1, 31 P-5, 62 P-4, 62 P-3, 48 P-2/1, 4 G(AC), 261 AL et 3 AN
(Effectif proposé)	2018-2019	481	(1,2)	1 SGA, 2 D-2, 13 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 47 P-2/1, 4 G(AC), 257 AL et 3 AN
Variation[b]		(15)	(3,0)	
22. Développement économique et social en Asie occidentale	2008-2009	261	–	1 SGA, 1 D-2, 7 D-1, 24 P-5, 64 P-4/3, 18 P-2/1,1 AN, 144 AL et 1 SM
	2010-2011	261	0,0	1 SGA, 1 D-2, 7 D-1, 24 P-5, 35 P-4, 29 P-3, 18 P-2, 1 SM, 2 AN et 143 AL
	2012-2013	264	1,1	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 25 P-5, 35 P-4, 29 P-3, 18 P-2, 1 SM, 2 AN et 143 AL
	2014-2015	260	(1,5)	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 36 P-4, 29 P-3, 18 P-2/1, 1 SM, 3 AN et 137 AL
	2016-2017	258	(0,8)	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 37 P-4, 33 P-3, 17 P-2/1, 1 SM, 3 AN et 131 AL
(Effectif proposé)	2018-2019	255	(1,2)	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 35 P-4, 32 P-3, 18 P-2/1, 1 SM, 4 AN et 129 AL
Variation[b]		(6)	(2,3)	

Source : Fascicules du budget correspondant aux chapitres en question pour les exercices biennaux 2010-2011, 2012-2013, 2014-2015, 2016-2017 et 2018-2019 (données relatives aux postes approuvés).

[a] Par rapport à l'exercice biennal précédent.
[b] De l'exercice 2008-2009 à l'exercice 2018-2019.

Chapitre 18
Développement économique et social en Afrique

Chapitre 18A
Commission régionale en Afrique

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	151 488 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	148 893 100
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	47 553 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.4 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 18A du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 148 893 100 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution

nette de 2 595 000 dollars (soit 1,7 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 18), tableau 18A.3). Les ressources demandées sont complétées par celles du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir également les chapitres 23 et 35 ci-après).

V.5 Le Secrétaire général attribue la diminution nette des ressources demandées aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques, liés à une réduction nette de 218 600 dollars des crédits demandés qui s'explique par : i) la non-reconduction de dépenses non renouvelables d'un montant de 1 116 400 dollars au titre de l'appui au programme, correspondant aux travaux de rénovation du bâtiment Africa Hall, et d'un montant de 97 100 dollars au titre du sous-programme 9 (Développement social), conformément à la résolution 71/280 de l'Assemblée générale relative aux modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières; ii) une augmentation de 994 900 dollars due à l'effet-report sur l'exercice biennal de six postes créés après l'approbation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 dans le cadre de la phase finale de restructuration de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ainsi que de deux postes créés au cours de l'exercice 2016-2017 (avec effet au 1er janvier 2017), en application de la section XII de la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale, pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

b) Des transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres, qui correspondent à une réaffectation interne de ressources des composantes appui au programme et programme de travail à la composante direction exécutive et administration, y compris le reclassement de deux postes (1 poste P-4 de spécialiste des finances et du budget transformé en poste P-5 de chef de section et 1 poste de chef de groupe (information) reclassé de P-3 à P-4) et le déclassement de P-4 à P-3 de trois postes (spécialiste de la gestion des programmes, économiste et spécialiste des questions sociales);

c) D'autres variations des ressources, à savoir une réduction de 2 200 600 dollars permise par les gains d'efficience que la CEA prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019 grâce aux efforts déployés pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Lors de l'examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans toutefois l'obtenir, une liste récapitulative des réductions figurant dans la catégorie Autres variations pour tous les chapitres du budget, accompagnée d'une explication de la manière dont elles devaient être réalisées et de la mesure dans laquelle elles pourraient être considérées comme relevant de gains d'efficience. Les observations et recommandations du Comité sur la question sont formulées au chapitre I ci-dessus.

V.6 On trouvera au tableau V.5 un récapitulatif des postes dont l'inscription au budget ordinaire a été approuvée pour l'exercice biennal 2016-2017 et des postes qu'il est proposé d'y inscrire pour l'exercice 2018-2019. Y figurent également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau V.5
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	548	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 41 P-5, 148 P-4/3, 29 P-2/1, 15 AN et 297 AL
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	537	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 146 P-4/3, 27 P-2/1, 15 AN et 288 AL
Nouveau poste	1	1 P-5 relevant de la composante appui au programme
Reclassements	–	1 P-4 relevant de la composante direction exécutive et administration reclassé en P-5
		1 P-4 relevant de la composante direction exécutive et administration reclassé en P-3
		1 P-4 relevant du sous-programme 7 (composante 3) reclassé en P-3
		1 P-4 relevant du sous-programme 9 reclassé en P-3
		1 P-3 relevant de la composante appui au programme reclassé en P-4
Transferts	–	1 P-2 relevant de la composante appui au programme à la composante direction exécutive et administration
		1 AL relevant du sous-programme 2 transféré à la composante direction exécutive et administration
		1 AL relevant de la composante appui au programme transféré au sous-programme 5
Suppressions	(12)	1 P-3 relevant de la composante appui au programme
		1 P-2 relevant du sous-programme 3
		1 P-2 relevant du sous-programme 2
		6 AL relevant de la composante appui au programme
		1 AL relevant du sous-programme 1
		1 AL relevant du sous-programme 2
		1 AL relevant du sous-programme 9
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	153	3 D-1, 12 P-5, 53 P-4/3, 5 P-2/1, 12 AN et 68 AL

Observations et recommandations relatives aux postes

V.7 Le Secrétaire général propose un effectif total de 537 postes au titre du chapitre 18A, dont 249 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 288 dans la catégorie des agents locaux, soit une réduction nette de 11 postes (du fait de la suppression proposée de 12 postes (1 P-3, 2 P-2 et 9 AL) et du projet de création d'un poste de la classe P-5).

Nouveaux postes

V.8 Il est proposé de créer un poste de Chef du Bureau (P-5) au Bureau du Directeur de l'administration au titre de l'appui au programme, pour renforcer la responsabilisation des cadres supérieurs ainsi que l'efficacité et la grande qualité des activités prévues au titre du programme, conformément aux principes de gestion axée sur les résultats (voir A/72/6 (Sect. 18), par. 18A.162). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le titulaire de ce poste s'occuperait entre autres de projets spéciaux de la Division présentant des risques élevés et ayant de grandes répercussions financières, dont il assurerait la supervision efficace par la

mise en place de solides dispositifs de contrôle interne. Le titulaire du poste exercerait également les fonctions de conseiller principal du Directeur en ce qui concerne la gestion des locaux à usage de bureaux avec les partenaires des Nations Unies siégeant au comité consultatif du complexe (voir par. V.28 et V.29 ci-après), superviserait la gestion de la performance et la réalisation des principaux objectifs de résultats de la Division et faciliterait l'élaboration et la mise en œuvre de directives relatives aux vacances de poste, aux locaux à usage de bureaux, au stationnement, à l'aménagement des modalités de travail, aux contrats, aux voyages, aux transports, à la restauration et la gestion des marchés. Le Comité a également été informé que la création de ce poste permettrait au Directeur de suivre de près les principaux projets de gestion transformationnels, comme le dispositif de prestation de services centralisée, la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications et le programme de réforme de la gestion des ressources humaines.

V.9 Il est indiqué dans le fascicule du budget que la création proposée du poste de Chef du Bureau (P-5) susmentionnée n'aurait pas d'incidence financière et serait compensée par la suppression d'un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) et d'un poste d'assistant aux fournitures (AL). **Le Comité consultatif estime que la création d'un poste, quel qu'il soit, doit être justifiée sur le fond, compte tenu des conditions à satisfaire ou du volume de travail à accomplir pour mettre en œuvre intégralement les programmes et activités prescrits.** On trouvera au chapitre I ci-dessus les observations du Comité consultatif sur les questions relatives aux postes.

Suppressions

V.10 Au total, il est proposé de supprimer 12 postes, dont 5 relevant de la composante programme de travail (2 P-2 et 3 AL) et 7 relevant de la composante appui au programme (1 P-3 et 6 AL) :

a) Au titre du programme de travail, il est proposé de supprimer les postes suivants : un poste d'administrateur adjoint de 1re classe spécialiste des systèmes informatiques (P-2) relevant du sous-programme 3 (Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique); un poste d'économiste adjoint de 1re classe (P-2) relevant du sous-programme 2 (Intégration régionale et commerce); un poste d'assistant principal de recherche (agent local) relevant du sous-programme 9 (Développement social); un poste d'assistant de secrétariat (agent local) relevant du sous-programme 1 (Politique macroéconomique); et un poste d'assistant de secrétariat (agent local) relevant du sous-programme 2 (Intégration régionale et commerce);

b) Au titre de l'appui au programme, il est proposé de supprimer les postes suivants : un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3); un poste d'assistant (finances) (agent local); un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent local); un poste d'opérateur de presse à imprimer (agent local); un poste de technicien en télécommunications (agent local); un poste d'assistant d'équipe (agent local); et un poste d'assistant aux fournitures (agent local).

V.11 Le Comité consultatif a appris que les 12 postes qu'il était proposé de supprimer étaient tous vacants.

Reclassements

V.12 Il est proposé de reclasser cinq postes au total, dont deux reclassements à un niveau plus élevé et trois déclassements :

a) Le reclassement d'un poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-4) en poste de chef de section (P-5) relevant de la composante direction

exécutive et administration, à la Division de la planification stratégique, des partenariats et de la qualité opérationnelle (ibid., par. 18A.61; voir aussi par. 18A.53 et 18A.54);

b) Le reclassement d'un poste de Chef du Groupe de l'information (P-3) en poste de classe P-4 de Chef du Groupe de la reproduction et de la publication relevant de la composante appui au programme. Il est indiqué dans le fascicule du budget que ce reclassement est lié à la restructuration et au renforcement des services d'impression (ibid., par. 18A.161). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les documents de la CEA, y compris les publications phares, étaient désormais imprimés en interne, ce qui permettait de réaliser d'importantes économies au lieu de faire appel à des services d'impression extérieurs. Le titulaire du poste de Chef du Groupe (P-4) qu'il est proposé de créer serait chargé d'élaborer et de définir des normes de qualité applicables à tous les entrants, processus et produits, afin de fournir des services de reproduction de qualité uniformément élevée et de fournir des conseils techniques aux divisions fonctionnelles et aux clients externes sur la qualité escomptée des publications et la production de documents. Le Comité a également appris que la CEA était le quatrième bureau, après les Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne, à obtenir la certification ISO 14001:2004 portant sur les systèmes de management environnemental et que les services de publication et d'impression de ces bureaux étaient tous dirigés par des chefs de la classe P-5 ou P-4;

c) Le déclassement de P-4 à P-3 d'un poste de spécialiste de la gestion des programmes relevant de la composante direction exécutive et administration (ibid., par. 18A.61);

d) Le déclassement de P-4 à P-3 d'un poste de spécialiste des affaires économiques relevant du sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement), afin de mieux tenir compte de la priorité donnée, dans le sous-programme, à la collecte et à la gestion des données au niveau sous-régional (ibid., par. 18A.127);

e) Le déclassement de P-4 à P-3 d'un poste de spécialiste des questions sociales relevant du sous-programme 9 (Développement social), afin de mieux tenir compte de la priorité accordée, dans le cadre du sous-programme, à la collecte de données et de statistiques fiables (ibid., par 18A.154).

Transferts

V.13 Au total, il est proposé de transférer trois postes, comme suit : a) un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 1re classe) (P-2), de la composante appui au programme à la Division de la planification stratégique, des partenariats et de la qualité opérationnelle (composante direction exécutive et administration), afin de disposer d'effectifs suffisants pour s'acquitter des fonctions d'assurance de la qualité; b) un poste d'assistant de secrétariat (agent local) du sous-programme 2 (Intégration régionale et commerce) à la composante direction exécutive et administration, pour renforcer la Section de l'élaboration des politiques et de la gestion des programmes, aux fins du perfectionnement des systèmes informatiques et de gestion des données servant à l'élaboration du tableau de bord de la gestion de la performance et d'autres bases de données; c) un poste d'assistant de secrétariat (agent local), de la composante appui au programme au sous-programme 5 (Renforcement des capacités), dont le titulaire serait chargé d'aider le Directeur à régler des questions administratives (ibid., par. 18A.61 et 18A.98).

Postes vacants

V.14 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2017, on comptait au total 67 postes vacants à la CEA, dont 31 postes d'administrateur (1 SGA, 2 D-1, 3 P-5, 12 P-4, 9 P-3 et 4 P-2), 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 33 postes d'agent local, ce qui correspondait à un taux de vacance de postes global de 12,2 % (13,1 % pour les postes d'administrateur, 20,0 % pour les postes d'administrateur recruté sur le plan national et 11,1 % pour les postes d'agent local). Le Comité consultatif a ensuite appris qu'au 31 mai 2017, le nombre de postes vacants à la CEA avait été ramené à 53, dont 21 postes d'administrateur (1 SGA, 1 D-1, 10 P-4, 4 P-3 et 5 P-2), 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 30 postes d'agent local, ce qui correspondait à un taux de vacance de postes global de 9,7 % (8,9 % pour les postes d'administrateur, 13,3 % pour les postes d'administrateur recruté sur le plan national et 10,1 % pour les postes d'agent local).

V.15 Le Comité consultatif a appris que le tableau d'effectifs proposé pour la CEA comprenait trois postes qui étaient vacants depuis plus de deux ans, mais qu'il n'était pas proposé de les supprimer car ils demeuraient essentiels pour l'appui à apporter à la mise en œuvre du programme de travail. Le Comité a également été informé que les fonctions relevant de ces postes étaient exécutées par du personnel temporaire tandis que l'on s'efforçait de les pourvoir. En outre, le Comité a appris que les trois postes qui étaient vacants depuis plus de deux ans relevaient du sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement). Il s'agissait de :

a) Deux postes d'agent local relevant de la composante 2 (Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest), vacants depuis le 1er septembre 2012, pour l'un, et le 30 novembre 2014, pour l'autre. Les avis de vacance de poste correspondants avaient de nouveau été publiés après l'échec des candidats au test d'aptitude standardisé pour les services généraux, et les fonctions associées à ces postes étaient remplies par des vacataires;

b) Un poste d'agent local relevant de la composante 5 (Activités sous-régionales en Afrique australe) était vacant depuis le 31 août 2014. Le poste n'avait pas été pourvu car la fonctionnaire sélectionnée pour l'occuper avait prorogé son congé spécial sans traitement. L'avis de vacance de poste avait été publié le 8 septembre 2016 et des examens écrits avaient eu lieu depuis.

V.16 En ce qui concerne les postes vacants depuis plus de deux ans, le Comité consultatif rappelle sa position selon laquelle il convient de déterminer si ces postes demeurent nécessaires et de justifier le maintien de leur inscription au projet de budget-programme, ou d'en proposer sinon la suppression (voir A/70/7, chap. I). Le Comité note que les fonctions associées à deux des trois postes vacants depuis longtemps sont actuellement exécutées par des vacataires et que la procédure de recrutement ne fait que débuter dans le cas du troisième poste. Le Comité note également que la CEA considère que les fonctions associées à ces postes sont essentielles à la mise en œuvre de son programme de travail. **Compte tenu des explications fournies, le Comité consultatif ne recommande pas de supprimer ces postes à ce stade. Le Comité compte cependant que les progrès réalisés en ce qui concerne le recrutement aux trois postes susmentionnés seront communiqués à l'Assemblée générale lors de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Il rappelle que tout poste vacant doit être pourvu rapidement.**

V.17 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations relatives aux objets de dépense autres que les postes

V.18 Le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes se monte à 54 834 900 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019, ce qui représente une diminution de 2 533 200 dollars (soit 4,4 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Cette diminution s'explique par la réduction des montants demandés au titre des autres dépenses de personnel, des experts, des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et accessoires, et du mobilier et du matériel, qui est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des consultants, des voyages et des subventions et contributions.

Consultants

V.19 Le montant des ressources demandées au titre des consultants s'élève à 2 462 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 265 500 dollars (soit 12,1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. D'après les renseignements complémentaires que le Comité consultatif a reçus, cette augmentation s'explique par les ressources supplémentaires demandées au titre des rubriques suivantes :

a) Sous-programme 2 (Intégration régionale et commerce) (107 900 dollars, soit 57,8 %), du fait de l'obligation de recruter des consultants de haut niveau pour assurer le fonctionnement de l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique, cette augmentation étant compensée par la réduction des dépenses demandées au titre des experts;

b) Composante 2 du sous-programme 7 (Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest) (188 600 dollars, soit 182,6 %), principalement en raison de la réaffectation de ressources précédemment affectées aux experts, pour faire appel aux services spécialisés supplémentaires nécessaires aux fins de la réalisation des profils de pays et d'autres études et répondre à la demande croissante de publications sur les politiques à adopter émanant d'États Membres;

c) Sous-programme 1 (Politique macroéconomique) (16 700 dollars, soit 7,2 %) et composante 1 (Activités sous-régionales en Afrique du Nord) (4 700 dollars, soit 4,8 %), composante 3 (Activités sous-régionales en Afrique centrale (8 100 dollars, soit 12,6 %) et composante 4 (Activités sous-régionales en Afrique de l'Est) (1 600 dollars, soit 2,0 %) du sous-programme 7, pour financer le recours à des services spécialisés extérieurs et à un plus grand nombre de consultants chargés de contribuer à des notes d'information et des publications et d'entreprendre des activités de collecte de données nécessaires aux rapports et publications.

V.20 Le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des ressources demandées au titre des consultants serait en partie compensée par une baisse des dépenses prévues au titre des consultants dans le cadre du sous-programme 9 (Développement social) (54 000 dollars, soit 44,3 %), principalement du fait de la suppression des dépenses non renouvelables engagées en application de la résolution 71/280 de l'Assemblée générale (voir par. V.5 a) ci-dessus).

V.21 Ayant demandé des explications plus détaillées quant à la nécessité de faire appel à des consultants de haut niveau et à la différence entre de tels consultants et des experts, le Comité consultatif a appris que les consultants effectuaient des recherches sur les thèmes des réunions des groupes d'experts et établissaient les rapports correspondants, tandis que les experts examinaient ou étudiaient ces rapports lors des réunions de groupes d'experts. La démarche du Secrétariat

s'explique par le raisonnement suivant : en consacrant davantage de ressources aux services de consultants très expérimentés et qualifiés sur un sujet particulier, il serait possible de réduire le nombre d'experts à inviter aux réunions des groupes d'experts.

V.22 Le Comité consultatif a également souhaité savoir pourquoi, dans le cadre du sous-programme 1 (Politique macroéconomique), les contributions aux publications et les services spécialisés en matière de collecte de données ne pouvaient être assurés par des membres du personnel de la CEA. Il a été informé que, depuis la restructuration de la CEA, la mise au point de trois publications phares (le *Rapport économique sur l'Afrique*, le *Rapport sur la gouvernance en Afrique* et le *Rapport sur les objectifs de développement durable*), en plus d'autres études importantes, incombait désormais au sous-programme. Pour certaines des études nécessitant des données nationales primaires, il est préférable de faire appel à des consultants nationaux qui possèdent des connaissances plus approfondies et spécialisées sur un pays donné que le personnel de la CEA.

V.23 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des renseignements supplémentaires indiquant qu'il était proposé de financer au total 91 missions de consultants au cours de l'exercice biennal 2018-2019, dont 18 missions nécessitant des compétences techniques limitées, 21 présentant un degré de complexité modérée, 39 nécessitant une longue expérience professionnelle et 13 nécessitant des connaissances très spécialisées. On trouvera au chapitre I ci-dessus les observations du Comité consultatif sur le recours aux consultants.

Voyages

V.24 Le montant des ressources demandées au titre des voyages s'élève à 3 245 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 308 400 dollars (soit 10,5 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. D'après les renseignements supplémentaires fournis au Comité consultatif, des ressources supplémentaires sont principalement demandées dans les rubriques suivantes : a) direction exécutive et administration, pour apporter aux cinq bureaux sous-régionaux l'appui technique nécessaire en ce qui concerne les communications et le Web; b) sous-programme 1 (Politique macroéconomique), pour financer pendant deux ans des activités de collecte de données devant être entreprises par le personnel aux fins de l'élaboration du *Rapport sur la gouvernance en Afrique* au cours de l'exercice biennal 2018-2019; c) sous-programme 5 (Renforcement des capacités), du fait de la réaffectation de ressources précédemment allouées aux services d'experts, pour répondre aux besoins accrus des missions techniques et consultatives et des missions de collecte de données, en permettant à deux fonctionnaires au lieu d'un seul de fournir un appui technique; d) sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement), pour permettre à un plus grand nombre de personnes de se déplacer pour participer à des activités ayant trait aux services fonctionnels pour les réunions, à la diffusion des produits de la CEA et des produits sous-régionaux, à la facilitation des consultations sur les politiques à adopter, ainsi qu'à des missions consultatives et des missions de collecte de données aux fins de l'établissement de profils de pays dans le cadre desquels la préférence est donnée aux données nationales plutôt qu'aux données provenant de sources extérieures.

Subventions et contributions

V.25 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que la subvention d'un montant de 2,6 millions de dollars accordée à l'Institut africain de développement économique et de planification au titre du sous-programme 8 (Planification et administration du développement) (voir A/72/6 (Sect. 18),

par. 18A.148) se composait des crédits suivants : a) un montant de 1 443 000 dollars pour financer le recours à du personnel temporaire pour six postes (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 AL); b) un montant de 100 000 dollars destiné à financer le recrutement de personnel d'appui administratif supplémentaire au niveau local dans le cadre du programme de formation; c) un montant de 68 000 dollars visant à contribuer au financement d'au moins quatre sessions du Conseil d'administration de l'Institut; d) un montant de 949 000 dollars destiné à financer en partie l'organisation des 7 stages de formation de base de l'Institut, ainsi que de 4 ateliers consacrés à l'élaboration de programmes scolaires, de 4 missions d'évaluation des besoins et de 18 séminaires sur le développement, le solde des fonds nécessaires provenant des ressources extrabudgétaires; e) un montant de 40 000 dollars visant à financer en partie la réalisation d'une auto-évaluation obligatoire, le solde des fonds nécessaires provenant des ressources extrabudgétaires. On trouvera au chapitre I ci-dessus d'autres observations du Comité consultatif sur les subventions et contributions.

Fournitures et accessoires et mobilier et matériel

V.26 Les renseignements supplémentaires fournis au Comité consultatif font apparaître d'importants écarts d'un bureau sous-régional à l'autre en ce qui concerne le montant moyen par fonctionnaire des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires et du mobilier et matériel dans le cadre du sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement). Par exemple, alors que les cinq bureaux sous-régionaux ont des effectifs comparables (compris entre 20 et 22 postes), le montant des ressources demandées varie de 99 400 à 592 000 dollars pour les fournitures et accessoires et de 89 500 à 292 800 dollars pour le mobilier et le matériel. Le Comité a été informé que ces écarts sont principalement imputables aux échéanciers différents des bureaux sous-régionaux pour ce qui est du remplacement du mobilier, ainsi qu'aux différences de prix, entre les cinq sous-régions, des articles relevant de ces deux catégories. **Le Comité consultatif estime qu'il convient d'apporter des précisions à ce sujet et compte que des explications plus détaillées seront présentées à l'Assemblée générale lors de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.**

V.27 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

Services fournis à d'autres entités

V.28 Le Comité consultatif a été informé que la CEA était responsable de l'exploitation, de l'entretien, des réparations et des modifications d'un complexe de 13 hectares qui était entré en services en 2015, lors de l'ouverture des nouveaux locaux à usage de bureaux, ainsi que de l'aménagement du cadre environnant, et que ce complexe constituait le troisième portefeuille d'actifs immobiliers de l'ONU regroupés en un seul lieu, dont la valeur était estimée à plus de 250 millions de dollars.

V.29 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris qu'en louant des locaux et des salles de conférence, ainsi que par divers autres méthodes de recouvrement des coûts, la CEA percevait les revenus suivants : a) en ce qui concerne la location de locaux, 19 773,7 mètres carrés au total ont été loués au tarif mensuel de 8,66 dollars le mètre carré, à 26 locataires occupant des locaux de la CEA, dont 5 organes du Secrétariat et 21 organismes des Nations Unies et autres entités, des revenus locatifs d'un montant estimatif de 2 054 884 dollars devant être

perçus en 2017; b) en ce qui concerne la location de salles de conférence et du Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba, les revenus devraient s'élever à 720 232 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019, dont 326 341 dollars en 2018 et 393 891 dollars en 2019; c) en ce qui concerne les services divers, le montant estimatif des revenus devrait se monter à 450 220 dollars en 2018-2019, provenant principalement des services de reproduction de documents (300 000 dollars), ainsi que des droits de scolarité, des services de la valise diplomatique, des services de restauration, de la cession de biens de la CEA tels que des véhicules usagés, et du remboursement de dépenses engagées lors d'exercices antérieurs. On trouvera au chapitre I ci-dessus d'autres observations du Comité sur les questions de recouvrement des coûts.

Cadre de responsabilisation

V.30 Le Comité consultatif a demandé des exemples de mesures et d'activités entreprises pour mettre en œuvre les initiatives mentionnées au paragraphe 18A.33 du fascicule du budget, notamment : a) la promotion du principe de responsabilité individuelle auprès des cadres et autres membres du personnel; b) le réexamen et la révision des procédures existantes afin d'accroître l'efficacité de la gestion et de l'exécution des programmes; c) la reconnaissance de l'importance que revêtent les organes de contrôle et l'application effective des recommandations acceptées. Le Comité a appris que parmi les mesures mises en œuvre figuraient : a) l'élaboration d'un tableau de bord de la gestion de la performance, portant sur les quatre grands axes de l'orientation stratégique de la Commission (qui consiste à devenir un groupe de réflexion sur les questions de politique de développement de l'Afrique), les mesures de résultats étant axées sur l'influence sur les décideurs, la crédibilité et le degré de confiance pour ce qui est des services de production et de diffusion de connaissances de la CEA, ainsi que la responsabilisation et l'apprentissage et l'efficacité opérationnelle; b) la mise au point du manuel de la Commission sur la gestion des programmes et projets. Les résultats étaient évalués par divers moyens, dont des enquêtes auprès des partenaires.

V.31 En ce qui concerne l'aspiration suprême de la CEA, à savoir devenir le groupe de réflexion de référence sur les questions de politique de développement de l'Afrique (voir A/70/6 (Sect. 18) et Corr.1, par. 18A.29), le Comité consultatif a appris que la direction stratégique de la Commission n'avait pas changé et que le projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2019 s'inscrivait dans le prolongement des activités menées en 2014-2015 et 2016-2017. Les objectifs stratégiques de la Commission étaient les suivants : exercer une plus grande influence sur les politiques adoptées pour appuyer le programme de transformation de l'Afrique; bénéficier d'un plus haut degré de crédibilité et de confiance en fournissant des services de recherche décisionnelle et de diffusion de connaissances qui soient adaptés, fondés sur des données factuelles et de qualité élevée; renforcer ses mécanismes de responsabilisation et approfondir la culture de l'apprentissage dans tous ses domaines d'activités; et renforcer son efficacité opérationnelle afin d'apporter un meilleur appui à la fourniture en temps voulu de ses services de production de connaissances et de renforcement des capacités.

V.32 **Le Comité consultatif note avec intérêt les mesures et les activités entreprises dans le contexte du cadre de responsabilisation, ainsi que la direction stratégique de la Commission. Il compte que la CEA fera bénéficier les autres commissions régionales des enseignements tirés de l'expérience.**

Chapitre 18B
Bureau des commissions régionales à New York

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	1 961 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	1 976 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.33 Le montant des ressources dont le Secrétaire général demande l'inscription au chapitre 18B du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 1 976 700 dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une augmentation nette de 15 700 dollars (soit 0,8 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 18), tableau 18B.7).

V.34 On trouvera au tableau V.6 un récapitulatif des postes dont l'inscription au budget ordinaire a été approuvée pour l'exercice biennal 2016-2017 et de ceux qu'il est proposé d'y inscrire pour l'exercice 2018-2019.

Tableau V.6
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	6	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	6	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)

V.35 Le Secrétaire général attribue l'augmentation nette de 15 700 dollars des ressources demandées à des transfert de ressources à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres, du fait de la réaffectation de ressources depuis le chapitre 19, conformément à la résolution 70/247 de l'Assemblée générale et à la recommandation du Comité consultatif formulée dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (voir A/70/7, par. V.36), qui a été approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 70/247, visant à financer les déplacements d'un membre du personnel du Bureau de New York qui se rendra aux sessions annuelles de la Commission afin de veiller à ce que des questions de portée mondiale soient portées à l'attention de celle-ci (voir également chap. 19 ci-après).

V.36 Le Secrétaire général demande pour l'exercice biennal 2018-2019 des ressources d'un montant de 131 900 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui permettront de financer les autres dépenses de personnel (19 100 dollars), les voyages (48 900 dollars), les services contractuels (27 000 dollars), les frais généraux de fonctionnement (14 600 dollars), les frais de représentation (1 600 dollars), les achats de fournitures et d'accessoires (5 200 dollars) et les achats de mobilier et matériel (15 500 dollars).

V.37 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes et les autres objets de dépense.**

Chapitre 19
Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	95 411 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	95 127 900
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	33 622 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.38 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du chapitre 19 du budget ordinaire s'élève à 95 127 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 83 500 dollars (0,3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 19), tableau 19.3). Ce montant est complété par les ressources du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir également les chapitres 23 et 35 ci-dessous).

V.39 Le Secrétaire général attribue la diminution nette du montant demandé aux facteurs suivants :

a) Ajustements techniques : une diminution nette de 791 900 dollars, qui s'explique par : i) la baisse de 504 300 dollars imputable au non-renouvellement, pendant l'exercice biennal 2016-2017, d'un crédit exceptionnel ouvert au titre de la création de six emplois de temporaire (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 emploi d'agent local à Bangkok et 1 P-4 au Siège) destinés à l'équipe de gestion du projet et à l'équipe d'appui chargées de mener à bien le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie, en application de la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale; ii) l'augmentation de 823 800 dollars liée à l'effet-report sur l'exercice biennal des quatre postes créés en 2016 et en 2017 (3 P-4 et 1 P-3), en application de la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale, aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement; iii) l'augmentation de 543 600 dollars due à l'effet-report sur l'exercice biennal de quatre postes créés en 2016 et en 2017 (1 D-1, 2 P-4 et 1 P-3), en application de la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale, aux fins de la restructuration de l'appareil de conférence de la CESAP pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015; iv) la baisse de 71 200 dollars imputable à la non-reconduction des dépenses non renouvelables se rapportant aux modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, énoncées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/280;

b) Nouveaux mandats et mandats élargis : une augmentation de 25 700 dollars des montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, en application de la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale;

c) Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres : i) transformation proposée de quatre postes (1 P-5 en D-1 et 1 P-2 en P-3 dans la composante direction exécutive et administration, et 1 P-3 en P-4 et 1 P-2 en P-3

dans la composante appui au programme), qui serait financée grâce à la suppression proposée de deux postes d'agent locaux relevant de la composante appui au programme; ii) transfert de ressources d'un montant de 15 700 dollars au chapitre 18.B, destiné à financer les frais de voyage liés à la participation d'un fonctionnaire du Bureau des commissions régionales à New York à chaque session annuelle de la CESAP, pour veiller à ce que les questions d'intérêt mondial soient portées à son attention;

d) Autres variations imputables à la baisse de 1 385 400 dollars résultant des gains d'efficience que la CESAP prévoit de réaliser pendant l'exercice biennal 2018-2019 grâce, notamment, à ce qu'elle fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Lors de l'examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans toutefois l'obtenir, une liste récapitulative des réductions inscrites dans la catégorie Autres variations pour l'ensemble des chapitres du budget, accompagnée d'explications concernant la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme relevant de gains d'efficience. On trouvera au chapitre I ci-dessus les observations et les recommandations du Comité à ce sujet.

V.40 Le tableau V.7 récapitule les postes inscrits au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017 et ceux que le Secrétaire général propose d'y inscrire pour l'exercice biennal 2018-2019. Il indique également les postes qu'il est proposé de financer au moyen de ressources extrabudgétaires pour 2018-2019.

Tableau V.7
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice 2016-2017	431	1 SGA, 2 D-2, 14 D-1, 36 P-5, 63 P-4, 51 P-3, 35 P-2/1, 226 AL et 3 AN
Postes proposés pour l'exercice 2018-2019	419	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 64 P-4, 52 P-3, 33 P-2/1, 214 AL et 3 AN
Reclassements	–	1 P-5 transformé en D-1 dans la composante direction exécutive et administration
		1 P-2 transformé en P-3 dans la composante direction exécutive et administration
		1 P-3 transformé en P-4 dans la composante appui au programme
		1 P-2 transformé en P-3 dans la composante appui au programme
Transferts	–	1 P-5 relevant du sous-programme 1, transféré au sous-programme 8, composante 5
		1 P-5 relevant du sous-programme 2, transféré au sous-programme 9
		1 P-5 relevant du sous-programme 2, transféré à la composante direction exécutive et administration
		1 P-4 relevant du sous-programme 1, transféré au sous-programme 9
		1 P-4 relevant de la composante direction exécutive et administration, transféré à la composante appui au programme

	Nombre de postes	*Classe*
Suppressions	(12)	1 AL relevant du sous-programme 1
		1 AL relevant du sous-programme 3
		1 AL relevant du sous-programme 5
		2 AL relevant du sous-programme 6
		1 AL relevant du sous-programme 7
		6 AL relevant de la composante appui au programme
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour l'exercice 2018-2019	98	3 D-1, 7 P-5, 25 P-4/3, 1 P-2/1, 60 AL et 2 AN

Observations et recommandations concernant les postes

V.41 Le Secrétaire général propose au total 419 postes au titre du chapitre 19 (202 postes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 217 postes d'agent local), avec la suppression de 12 postes d'agent local. Il propose également quatre reclassements et cinq transferts (voir tableau V.7).

Suppressions

V.42 Il est proposé de supprimer au total 12 postes (6 postes relevant du programme de travail et 6 postes relevant de la composante appui au programme. Le fascicule du budget indique que 10 des 12 suppressions de poste s'expliquent par les gains d'efficience que la CESAP prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019 :

a) Six postes d'agent local relevant du programme de travail : quatre postes d'assistant d'équipe, un dans chacun des sous-programmes 1 (Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement), 3 (Transports), 5 (Technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques) et 6 (Développement social); deux postes d'assistant de secrétariat, un dans chacun des sous-programmes 6 (Développement social) et 8 (Activités sous-régionales de développement) (ibid., par. 19.59, 19.73, 19.87, 19.94, 19.101);

b) Quatre postes d'agent local relevant de la composante appui au programme : 1 assistant (finances), 1 assistant informaticien, 1 agent de maintenance et 1 assistant d'édition (ibid., par. 19.146).

V.43 Le fascicule du budget indique qu'il est proposé de supprimer en outre deux postes d'agent local (1 assistant bibliothécaire et 1 assistant administratif) relevant de la composante appui au programme pour financer le reclassement de quatre postes (ibid., par. 19.146; voir aussi par. V.44 ci-dessous). **Le Comité consultatif estime que les créations de poste doivent se justifier d'elles-mêmes, en tenant compte des ressources nécessaires et des tâches à accomplir pour assurer la mise en œuvre intégrale des programmes et activités prescrits.** Les questions liées aux postes sont examinées plus haut au chapitre I.

Reclassements

V.44 Il est proposé de reclasser quatre postes, comme suit :

a) Reclassement d'un poste de chef de section (P-5), qui relève actuellement du sous-programme 2, en poste D-1 relevant de la composante direction exécutive et administration. Le titulaire administrera le Bureau de la Secrétaire exécutive et assurera la cohérence des plans de communication interne et externe concernant les politiques encouragées par la CESAP pour la mise en œuvre du Programme 2030 et la coopération et l'intégration économiques régionales. Ayant demandé de plus amples explications sur la nécessité de reclasser un poste à la classe D-1, le Comité consultatif a été informé que le Programme 2030 ainsi que la coopération et l'intégration économiques régionales nécessitaient d'élargir et de resserrer la collaboration entre les neuf sous-programmes de la CESAP, ce qui impliquait une coordination au jour le jour plus étroite, plus stratégique et techniquement plus complexe entre les divisions, les instituts régionaux et les bureaux sous-régionaux de la Commission. Outre les fonctions susmentionnées, le titulaire du poste administrera le Bureau de la Secrétaire exécutive et encadrera les fonctionnaires (P-5) du Bureau;

b) Reclassement de P-2 (adjoint de 1re classe) à P-3 d'un poste de fonctionnaire chargé du site Web au sein de la Section de la communication stratégique et de la sensibilisation (direction exécutive et administration) pour appuyer les initiatives de la Commission dans le domaine du numérique. Le Comité consultatif a été informé que le renforcement des initiatives numériques était lié aux projets de gestion du savoir et d'élaboration de site Web menés à l'appui du Programme 2030;

c) Reclassement d'un poste de fonctionnaire des finances de P-3 à P-4 dans la composante appui au programme;

d) Reclassement de P-2 (adjoint de 1re classe) à P-3 d'un poste de fonctionnaire d'administration dans la composante appui au programme. Le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre de l'examen susmentionné de la structure administrative de la CESAP, il avait été déterminé qu'un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) était nécessaire pour : i) renforcer la collaboration avec les cadres supérieurs et intermédiaires du Secrétariat, ainsi qu'avec les États Membres, pour l'organisation des réunions; ii) bien formuler les accords avec les pays hôtes pour les réunions tenues en dehors du centre de conférence; iii) renforcer la planification et l'organisation des réunions de la CESAP (calendrier et ressources nécessaires); iv) aider la Commission à s'imposer comme la plus ouverte des instances intergouvernementales au niveau régional.

Transferts

V.45 Il est proposé de transférer cinq postes, comme suit :

a) Un poste d'économiste hors classe (P-5) du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable, transféré du sous-programme 1 (Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement) au sous-programme 8, composante 5 (Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est), afin de renforcer l'assistance apportée aux pays d'Asie du Sud-Est dans la mise en œuvre du Programme 2030 (ibid., par. 19.132);

b) Un poste d'économiste hors classe (P-5), transféré du sous-programme 2 (Commerce, investissement et innovation) au sous-programme 9 (Énergie), en vue de renforcer l'assistance aux pays dans la mise en œuvre du Programme 2030,

notamment au moyen de technologies permettant l'utilisation durable de l'énergie (ibid., par. 19.137);

c) Un poste de chef de section (P-5), transféré du sous-programme 2 (Commerce, investissement et innovation) à la composante direction exécutive et administration. Il est proposé en outre de reclasser ce poste à la classe D-1 (ibid., par. 19.51; voir aussi par. V.44 a) ci-dessus);

d) Un poste d'économiste (P-4), transféré du sous-programme 1 (Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement) au sous-programme 9 (Énergie), afin de faire face aux incidences macroéconomiques et financières des politiques énergétiques (ibid., par. 19.137);

e) Un poste d'assistant spécial (P-4), transféré de la composante direction exécutive et administration à la composante appui au programme afin d'assurer la coordination et la gestion axée sur les résultats des activités extrabudgétaires et de veiller à ce que la documentation connexe soit conforme au Programme 2030 et au programme de travail de la CESAP (ibid., par. 19.51).

Postes vacants

V.46 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2017, il y avait 38 postes vacants à la CESAP, dont 26 postes d'administrateur (2 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 8 P-3 et 3 P-2) et 12 postes d'agent local, ce qui représente un taux de vacance de 8,9 % toutes catégories confondues (12,9 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 5,3 % pour les agents locaux). Le Comité a été informé en outre que le délai moyen de recrutement était de 81 jours. **Le Comité consultatif note que la CESAP parvient à pourvoir ses postes vacants dans un délai très inférieur à l'objectif de recrutement en 120 jours fixé pour l'ensemble du Secrétariat.**

V.47 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

V.48 Les crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 12 430 700 dollars, soit une réduction de 445 800 dollars (3,5 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Cette réduction s'explique par la baisse des dépenses prévues au titre des voyages ainsi que du mobilier et du matériel, en partie compensée par des augmentations au titre des services de consultants et d'experts et des services contractuels.

Consultants

V.49 Le montant prévu au titre des services de consultants s'élève à 611 300 dollars, soit une augmentation nette de 170 100 dollars (38,6 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, cette hausse s'explique essentiellement par : a) l'augmentation des dépenses prévues au titre de la composante direction exécutive et administration (66 000 dollars, soit 13,7 %), pour mettre au point une plateforme électronique qui facilitera la gestion des archives et des dossiers de la CESAP, former le personnel à l'élaboration de plans de continuité des opérations et à la gestion des dossiers, et renforcer les efforts de sensibilisation dans tous les organes d'information, y compris les médias sociaux, pour donner une plus grande visibilité à la Commission et promouvoir son image à l'occasion de son soixante-dixième

anniversaire; b) l'augmentation des dépenses prévues au titre du programme de travail (103 400 dollars, soit 32,8 %), en raison de la hausse des frais de recrutement de consultants et des ressources supplémentaires nécessaires pour réaliser des études en application de la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale.

Experts

V.50 Le montant prévu au titre des services de consultants s'élève à 1 118 400 dollars, soit une augmentation nette de 148 100 dollars (15,3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses prévues au titre du sous-programme 4 (Environnement et développement) pour le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (207 200 dollars, soit 75,7 %), en partie compensée par la réduction des dépenses prévues pour les services d'experts au titre des autres sous-programmes, du fait de la réduction du nombre de participants et du nombre de jours alloués aux réunions de groupes d'experts.

V.51 Le Comité consultatif a demandé des précisions sur la réduction proposée du nombre de participants et du nombre de jours alloués aux réunions de groupes d'experts dans plusieurs sous-programmes, ainsi que sur les critères de participation à ces réunions et la couverture géographique des réunions pour l'exercice biennal en cours et en 2018-2019. Il a été informé que la CESAP s'efforçait de rationaliser l'organisation de toutes les réunions, y compris celles des groupes d'experts, compte tenu en particulier du nombre accru de consultations régionales consacrées au Programme 2030. L'idée était notamment d'organiser les réunions de groupes d'experts l'une après l'autre ou à l'occasion d'autres réunions régionales afin de réduire les dépenses à financer par la CESAP au titre des voyages. Posséder des compétences spécialisées et des connaissances pertinentes sur la région était et resterait le principal critère pour participer aux réunions de groupes d'experts. En ce qui concerne la couverture géographique, le Comité a été informé que la CESAP s'efforçait de faire en sorte que ses États membres dans les cinq sous-régions (Pacifique, Asie de l'Est et du Nord-Est, Asie du Nord et Asie centrale, Asie du Sud et du Sud-Ouest, et Asie du Sud-Est) soient représentés à toutes les réunions, y compris aux réunions de groupes d'experts, et que les perspectives sous-régionales soient prises en compte dans les programmes de fond.

Services contractuels

V.52 Le montant prévu au titre des services contractuels s'élève à 1 698 900 dollars, soit une augmentation nette de 174 500 dollars (11,4 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses prévues pour la mise en place et la maintenance d'une infrastructure informatique ainsi que pour les travaux d'édition, de conception et d'impression des publications au titre des différents sous-programmes, à quoi s'ajoute l'augmentation du nombre de titres à imprimer. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé en outre que l'augmentation des services contractuels tenait principalement à la hausse des montants prévus au titre de : a) la publication d'un nouvel ouvrage phare intitulé *Science, Technology and Innovation in Asia and the Pacific* au cours de l'exercice biennal 2018-2019, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A; b) le contrôle rédactionnel des publications phares; c) la hausse des coûts d'impression et des dépenses relatives aux œuvres d'art. Le Comité a été informé en outre que toutes les publications de la CESAP étaient publiées en ligne, à l'exception de certaines publications phares qui étaient imprimées pour distribution à un public ciblé.

Voyages

V.53 Le montant prévu au titre des voyages s'élève à 1 126 400 dollars, soit une diminution nette de 225 000 dollars (16,6 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, cette baisse s'explique essentiellement par : a) la réaffectation d'un montant de 250 900 dollars de la rubrique Voyages à la rubrique Autres dépenses de personnel, du fait que des interprètes et des traducteurs seraient recrutés sur place et qu'il ne serait donc plus nécessaire de faire venir des membres du personnel d'autres lieux d'affectation pour assurer les services d'interprétation et de traduction; b) le transfert au chapitre 18.B des ressources prévues au titre des frais de voyage d'un fonctionnaire du Bureau des commissions régionales à New York, qui assistera aux sessions annuelles de la Commission conformément à la résolution 70/247 de l'Assemblée générale; c) la réduction des ressources demandées au titre des voyages dans tous les sous-programmes.

V.54 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre des voyages avaient été réduites autant que possible dans tous les sous-programmes de la CESAP, grâce à un calcul plus précis des frais de voyage, à l'organisation d'activités successives et à la réduction du nombre de jours de voyage dans chaque sous-région et dans les villes sièges pour assister aux réunions. **Le Comité consultatif prend note des efforts faits par la CESAP pour réaliser des économies sur les frais de voyage.**

V.55 D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, la diminution du montant prévu au titre des voyages s'explique également par l'élimination des crédits inscrits au budget ordinaire au titre de la participation du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable, du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et du Centre pour la mécanisation agricole durable aux sessions annuelles de la Commission, ainsi qu'au titre des voyages prévus pour assurer le service des réunions annuelles des conseils d'administration de ces organes. Le Comité a été informé en outre que les crédits susmentionnés avaient été éliminés en application de la résolution 71/1 de la CESAP, dans laquelle les États membres de la Commission avaient décidé que les instituts régionaux de la CESAP seraient principalement financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

V.56 Il ressort également du complément d'information fourni au Comité consultatif que la diminution au titre des voyages serait contrebalancée par la hausse des tarifs aériens pour certains secteurs, par l'augmentation des ressources nécessaires au titre de la composante direction exécutive et administration pour financer des voyages dans deux bureaux sous-régionaux afin d'évaluer les dispositifs de continuité des opérations et de mettre en place des services temporaires de continuité des opérations, et par les ressources supplémentaires demandées au titre des voyages en application de la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale.

Mobilier et matériel

V.57 Le montant prévu au titre du mobilier et du matériel s'élève à 665 000 dollars, soit une diminution nette de 530 900 dollars (44,4 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, cette baisse est essentiellement imputable aux facteurs suivants : réduction des ressources demandées au titre des frais d'impression en raison du recours à des services d'impression à la demande, d'où une réduction du montant prévu pour le remplacement des photocopieurs et des imprimantes en réseau local; abaissement des spécifications techniques relatives aux

ordinateurs personnels et ordinateurs portables qu'il est prévu de remplacer; réduction des ressources nécessaires au titre du matériel de conférence; et réduction du montant prévu au titre du matériel informatique et des logiciels à la rubrique Matériel de bureautique, par suite de la mise en service d'Umoja.

V.58 En ce qui concerne l'abaissement des spécifications techniques relatives aux ordinateurs personnels, le Comité consultatif a été informé que la CESAP mettait en place une infrastructure de bureau virtuelle qui serait plus économique et permettrait le travail à distance pour le personnel, une gestion plus souple de l'espace de travail et des économies d'espace. **Le Comité consultatif prend note des efforts faits par la CESAP pour réaliser des économies sur le matériel informatique (voir chapitre 29E ci-dessous).** Le Comité réexaminera la question dans le cadre de l'examen du prochain rapport d'étape du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications (voir résolution 71/272 B de l'Assemblée générale).

V.59 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

Services fournis à d'autres entités

V.60 Le Comité consultatif a été informé que la CESAP fournissait des services administratifs à d'autres entités dans les domaines suivants : gestion des ressources financières, gestion des ressources humaines, informatique, gestion des réunions et des conférences, achats et services centraux d'appui tels que voyages, relations avec les pays hôtes et services de valise diplomatique et de courrier postal. Le Comité a été informé en outre que la CESAP suivait les règles de recouvrement des coûts applicables au Secrétariat. Il formule d'autres observations sur les questions de recouvrement des coûts au chapitre I ci-dessus.

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie

V.61 En ce qui concerne le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie, lancé le 1er janvier 2017 en application de la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale, le fascicule du budget indique qu'un rapport détaillé sur l'état d'avancement du projet sera présenté à l'Assemblée générale pour examen durant la partie principale de sa soixante-douzième session (voir par. V.39 a) ci-dessus). Le Comité examine cette question plus avant au chapitre 33 ci-dessous.

Chapitre 20
Développement économique en Europe

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	65 938 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	64 839 700
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	34 522 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.62 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 20 du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 est de 64 839 700 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 1 098 800 dollars, ou 1,7 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 20), tableau 20.3). Ce montant est complété par les ressources du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir également les chapitres 23 et 35 ci-après). En outre, les ressources nécessaires au titre des services administratifs, des services de conférence et des services généraux fournis par l'Office des Nations Unies à Genève à la Commission économique pour l'Europe (CEE) sont estimées à 39 358 600 dollars.

V.63 Le Secrétaire général attribue la diminution nette des ressources demandées aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques, qui ont donné lieu à des réductions d'un montant de 83 800 dollars correspondant à la suppression de postes approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247;

b) D'autres variations du montant des ressources, qui ont entraîné une réduction de 1 015 000 dollars rendue possible par des gains d'efficience que la Commission entend réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019 par suite des efforts faits pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus d'Umoja, qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390), ainsi que par d'autres gains d'efficience, réalisés grâce à la redistribution de la charge de travail au sein de la composante direction exécutive et administration (voir A/72/6 (Sect. 20), par. 20.12). Au cours de son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé une liste récapitulative des réductions classées à la catégorie Autres variations dans tous les chapitres du budget, ainsi que des explications sur la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme des gains d'efficience. Ces données ne lui ont pas été communiquées. Les observations et recommandations que le Comité a formulées sur cette question figurent au chapitre I ci-dessus.

V.64 On trouvera au tableau V.8 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 et des postes proposés pour 2018-2019. Y figurent également les postes qu'il est proposé de financer au moyen de ressources extrabudgétaires pour 2018-2019.

Tableau V.8
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	190	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 34 P-4, 36 P-3, 21 P-2/1, 6 G(1e C) et 59 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	188	1 SGA, 1 D-2, 8 D-1, 23 P-5, 34 P-4, 36 P-3, 21 P-2/1, 6 G(1e C) et 57 G(AC)
Créations	1	1 P-4 créé à la rubrique Direction exécutive et administration
Suppressions	(3)	1 D-1 (Direction exécutive et administration)
		1 G(AC) relevant du sous-programme 5
		1 G(AC) relevant de la composante appui au programme
Ressources extrabudgétaires		
Prévisions pour 2018-2019	30	21 P-4/3, 2 P-2/1 et 7 G(AC)

Observations et recommandations relatives aux postes

Créations

V.65 Il est proposé qu'un poste P-4 d'administrateur de programme (évaluation) soit créé dans le Groupe de la gestion des programmes, à la rubrique Direction exécutive et administration, pour centraliser la fonction d'évaluation de la CEE. Il est indiqué dans le fascicule du budget que cette création de poste va dans le sens des dispositions du paragraphe 173 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, et qu'elle répond à une demande des États membres de la CEE et aux recommandations issues d'un récent audit du Bureau des Services de contrôle interne (ibid., par. 20.27 à 20.31). Il y est également précisé que le titulaire du nouveau poste fera rapport au Secrétaire exécutif par l'intermédiaire du Chef du Groupe de la gestion des programmes.

V.66 Le Comité consultatif ayant demandé des précisions quant à la nécessité d'ouvrir un deuxième poste de classe P-4 dans le Groupe de la gestion des programmes, il a été informé que le poste existant était entièrement consacré aux fonctions de planification des programmes, de suivi et de communication de l'information, y compris le programme de publications, pour l'ensemble de la section, et que son titulaire n'était pas en mesure d'absorber la charge de travail supplémentaire liée aux fonctions d'évaluation. En outre, la suppression proposée du poste d'économiste (administrateur général, D-1) au Groupe de la gestion des programmes et la redistribution des fonctions associées (voir par. V.67 et V.68 ci-dessous) contraindrait le titulaire du poste P-5 d'administrateur de programme (hors classe), qui assure actuellement les fonctions d'évaluation, à assumer les fonctions plus larges de chef du Groupe. Le poste P-4 d'administrateur de programme (évaluation) qu'il est proposé de créer permettrait de consacrer spécifiquement des capacités à l'évaluation, comme les États membres de la CEE l'ont demandé.

Suppressions

V.67 Dans le cadre de la redistribution des tâches de la composante direction exécutive et administration de la CEE, il est proposé qu'un poste d'économiste (administrateur général, D-1) soit supprimé au Groupe de la gestion des programmes (voir le paragraphe V.66 ci-dessus). Il est indiqué dans le fascicule du budget que les deux fonctions principales associées à ce poste, à savoir la supervision des travaux et la gestion du risque institutionnel, seront redistribuées au sein du Bureau du Secrétaire exécutif. Cette suppression n'aurait en revanche aucune incidence sur les fonctions de contrôle opérationnel et d'assurance de la qualité du Groupe de la gestion des programmes, qui seraient préservées par la nomination d'un chef de classe P-5 qui rendrait directement compte au Secrétaire exécutif, et la création proposée du poste P-4 d'administrateur de programme (évaluation), qui permettrait de centraliser la fonction d'évaluation (ibid., par. 20.30 et 20.31).

V.68 Ayant demandé des explications supplémentaires, le Comité consultatif a été informé que la suppression proposée du poste d'économiste (administrateur général, D-1) au Groupe de la gestion des programmes permettrait à la CEE de réorganiser ses fonctions de direction exécutive et d'administration et d'accroître son efficacité tout en ayant une incidence minimale sur la mise en œuvre de son programme de travail. En outre, la CEE veillerait à ce que les fonctions de supervision des travaux et de contrôle de la qualité assumées jusque-là par le titulaire du poste d'économiste (administrateur général, D- 1) soient redistribuées tout conservant les rênes dans ces domaines. Par ailleurs, la création du poste de chef du Groupe de la gestion des programmes (P-5) permettrait d'assurer une gestion solide et intègre des fonctions

de planification des programmes, d'administration, d'évaluation et d'harmonisation des politiques à la CEE, ce qui répondrait aux besoins de ses États membres.

V.69 Compte tenu des gains d'efficience que la CEE compte réaliser au cours de l'exercice 2018-2019, il est proposé de supprimer deux postes d'agent des services généraux (autres classes), à savoir un poste d'assistant (gestion des programmes) au titre du sous-programme 5, Énergie durable (ibid., par. 20.64) et un poste d'assistant informaticien au Groupe des systèmes d'information au titre de l'appui au programme (ibid., par 20.85).

Postes vacants

V.70 Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2017, il y avait au total 15 postes vacants (11 postes d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux) à la CEE. Parmi les 11 postes vacants dans la catégorie des administrateurs, on compte 5 postes de la classe P-2 : 2 postes de statisticien (adjoint de 1e classe), 1 poste d'économiste et 2 postes d'administrateur de base de données (adjoint de 1e classe). Le Comité a par la suite été informé qu'au 20 juin 2017, quatre des cinq postes P-2 avaient été pourvus grâce au programme de réaffectations encadrées et que la CEE, en consultation avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, allait s'employer à trouver une solution pour pourvoir rapidement le dernier poste vacant. Le Comité fait d'autres observations sur les postes P-2 au chapitre I ci-dessus.

V.71 **Le Comité consultatif recommande d'approuver l'ouverture des crédits demandés par le Secrétaire général au titre des postes.**

Observations et recommandations relatives aux objets de dépense autres que les postes

V.72 Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2018-2019 s'élève à 3 574 700 dollars, ce qui représente une diminution de 206 500 dollars (5,5 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Le Secrétaire général propose des réductions dans la plupart des catégories de dépenses. Le Comité consultatif note que, sans compter les provisions de 39 358 600 dollars faites au titre des subventions et contributions pour couvrir les services administratifs, les services de conférence et les services généraux fournis par l'Office des Nations Unies à Genève, les ressources non affectées à des postes représentent 5,5 % du total des dépenses de la CEE.

Consultants

V.73 Le montant des ressources demandées au titre des consultants s'élève à 306 600 dollars, ce qui représente une diminution de 31 100 dollars (9,2 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il a été proposé de recruter un total de 45 consultants pour 2018-2019, répartis entre les domaines suivants : gestion de la documentation et de l'information (9), gestion et analyse (7), affaires économiques (6), statistiques (5), environnement (4), transports (4), développement durable (3), inspection et évaluation (2), questions de population (2), technologies et systèmes de gestion de l'information (2) et établissements humains (1).

V.74 Le Comité consultatif a été informé qu'au cours de l'exercice 2016-2017 et des exercices biennaux antérieurs, les compétences internes avaient été développées grâce à la formation du personnel, ce qui permettait à la CEE de moins faire appel à des compétences extérieures et de réduire, plus généralement, le nombre de consultants. En outre, en stricte conformité avec l'instruction administrative connexe (ST/AI/2013/4), des consultants ont été engagés seulement lorsque les

compétences requises n'étaient pas disponibles en interne dans des domaines tels que l'économie, les statistiques et le développement durable, ou dans le cadre d'activités concrètes axées sur des résultats tels que l'analyse des problèmes, l'organisation de séminaires ou de sessions de formation, l'établissement de documents pour les conférences et les réunions ou la rédaction de rapports. D'après les informations détaillées qui lui ont été communiquées, le Comité constate que la plupart des consultants qu'il est envisagé de recruter seront rémunérés au tarif B, généralement appliqué à des projets modérément complexes (ibid., annexe III, par. 6). **Le Comité consultatif salue les efforts faits par la CEE pour réduire le nombre de consultants auxquels elle fait appel. Le Comité fait d'autres observations au sujet des consultants au chapitre I ci-dessus.**

Subventions et contributions

V.75 Le montant des ressources demandées au titre des subventions et contributions s'élève à 1 349 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 252 800 dollars (ou 23,0 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2016-2017. Le Comité consultatif a été informé que cette augmentation serait compensée par une diminution équivalente des dépenses prévues au titre des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et accessoires, du mobilier et du matériel. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications à l'échelle mondiale et de l'harmonisation des services informatiques et des services de communications prescrite par la résolution 69/262 de l'Assemblée générale, les services d'hébergement de serveurs et de messagerie électronique et les dispositifs de reprise après sinistre, d'accès à distance, de stockage des données et autres services informatiques spécialisés seront fournis à la CEE par le Service des technologies de l'information et de la communication de l'Office des Nations Unies à Genève et le Centre international de calcul. Les ressources demandées au titre des subventions et contributions permettraient de couvrir les dépenses afférentes à ces services. Le Comité reviendra sur cette question dans le cadre de son examen du prochain rapport d'étape du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications (voir résolution 71/272 B de l'Assemblée générale).

V.76 **Le Comité consultatif recommande d'approuver l'ouverture des crédits demandés par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

Services fournis par l'Office des Nations Unies à Genève

V.77 Comme indiqué au paragraphe 20.21 et au tableau 20.6 du fascicule, les ressources demandées au titre des services administratifs, des services de conférence et des services généraux que l'Office des Nations Unies à Genève fournit à la CEE sont estimées à un total de 39 358 600 millions de dollars, qui comprend : a) 11 122 000 dollars au titre des services centraux d'appui, des services financiers, des services de gestion des ressources humaines et des services informatiques et de communications, inscrits au chapitre 29F du budget [Administration (Genève)]; b) 28 236 600 dollars au titre des services de conférence et services généraux, inscrits au chapitre 2 du budget (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences). On trouvera au chapitre 29F ci-après et dans la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation de l'Office des Nations Unies à Genève (ST/SGB/2000/4) de plus amples informations concernant les arrangements administratifs entre l'Office des Nations Unies à Genève et la CEE. Le Comité consultatif formule d'autres observations sur les questions de recouvrement des coûts au chapitre I ci-dessus.

Questions diverses

V.78 Le Comité consultatif a constaté que les documents publiés ces dernières années sur les incidences sur le budget-programme des décisions prises par les États Membres dans le cadre des grandes conférences et réunions internationales ne contiennent aucune proposition relative aux besoins de la CEE. On peut citer, parmi ces documents : a) le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » (A/67/591); b) l'état présenté par le Secrétaire général sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.58 relatif aux modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (A/C.5/71/19); c) le rapport du Secrétaire général intitulé « Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement » (A/71/534). Le Comité a formulé des observations sur cette absence d'information dans ses rapports correspondants (voir A/67/641, par.14, et A/71/827, par. 6).

Chapitre 21
Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	106 931 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	106 110 600
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	135 802 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.79 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 21 du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 est de 106 110 600 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 820 400 dollars (0,8 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 21), tableau 21.3). Ce montant est complété par les ressources du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir également les chapitres 23 et 35 ci-après).

V.80 Le Secrétaire général attribue la diminution nette des ressources demandées aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques, qui ont donné lieu à une réduction nette de 483 700 dollars découlant : i) d'une augmentation de 532 000 dollars due à l'effet-report sur l'exercice biennal de trois postes temporaires créés pendant l'exercice 2016-2017 (1 P-3 relevant de la composante direction exécutive et administration, 1 P-4 relevant du sous-programme 9 (Planification de l'administration publique) et 1 P-3 relevant du sous-programme 10 (Statistiques), avec effet au 1er janvier 2017, pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, conformément à la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale; ii) d'une réduction de 48 300 dollars imputable à la non-reconduction des dépenses non renouvelables afférentes aux activités menées en 2017 se rapportant aux modalités des

négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (voir résolution 71/280 de l'Assemblée générale).

b) D'autres variations, résultant d'une réduction de 1 304 100 dollars, elle-même obtenue grâce aux gains d'efficience que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) entend réaliser au cours de l'exercice 2018-2019 en appliquant aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Au cours de son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé une liste récapitulative des réductions classées à la catégorie Autres variations dans tous les chapitres du budget, ainsi que des explications sur la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme des gains d'efficience. Ces données ne lui ont pas été communiquées. Les observations et recommandations que le Comité a formulées sur cette question figurent au chapitre I ci-dessus.

V.81 On trouvera au tableau V.9 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 et des postes proposés pour 2018-2019. Il indique également, pour les fonds extrabudgétaires, le nombre de postes proposés pour 2018-2019.

Tableau V.9
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	487	1 SGA, 2 D-2, 13 D-1, 31 P-5, 62 P-4, 62 P-3, 48 P-2/1, 4 G(AC), 261 AL, 3 AN
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	481	1 SGA, 2 D-2, 13 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 47 P-2/1, 4 G(AC), 257 AL, 3 AN
Réaffectations	–	1 D-1 relevant du sous-programme 3 et 1 P-4 relevant du sous-programme 4 transférés au sous-programme 13
		1 AL relevant de la composante appui au programme (Groupe des achats) transféré à la composante direction exécutive et administration (Division des opérations et de la planification des programmes)
		2 AL et 1 AN relevant de la composante appui au programme (Centre médical) transférés de la Section des ressources humaines à la Division de l'administration
Suppressions	(6)	1 AL relevant du sous-programme 3 et 1 P-4, 1 P-2 et 3 AL relevant de la composante appui au programme
Ressources extrabudgétaires		
Prévisions pour 2018-2019	40	1 D-1, 4 P-4/3, 1 P-2/1, 34 AL

Observations et recommandations relatives aux postes

V.82 Le Secrétaire général propose un effectif total de 481 postes au titre du chapitre 21, dont 217 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 264 dans la catégorie des services généraux et catégories apparentées, ce qui représente une diminution de 6 postes qui correspond aux 6 postes qu'il est proposé de supprimer. Le fascicule du budget indique que les suppressions de poste proposées sont liées aux gains d'efficience que la CEPALC prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Le Secrétaire général propose également le transfert de 6 postes (voir tableau V.9).

Suppressions

V.83 Au total, il est proposé de supprimer six postes : un poste d'assistant administratif (agent local) au titre du sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance) au bureau de Buenos Aires (voir A/72/6 (Sect. 21), par. 21.88) et cinq postes (1 P-4 et 4 AL) au titre de l'appui au programme, à savoir : a) un poste de coordonnateur du Système intégré de gestion (P-4); b) un poste de traducteur de langue anglaise (P-2), à la Division des publications et des services Web; c) deux postes d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent local); d) un poste d'assistant chargé des voyages (agent local) au siège sous-régional de Mexico [ibid., par. 21.168 a) ii)].

V.84 Le Comité consultatif a été informé qu'il était proposé de supprimer les postes d'agent local en raison des gains d'efficience que la CEPALC prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019 après deux ans d'utilisation d'Umoja et à l'issue d'un examen des procédures, pratiques, politiques et délégations de pouvoir actuellement en vigueur. Grâce, entre autres, au fonds de recouvrement des coûts, au module de gestion des subventions, à l'amélioration du système d'inventaire, au dispositif centralisé de gestion des biens et des services et au module libre-service, les fonctions précédemment assurées par les titulaires des postes d'agent local qu'il est proposé de supprimer peuvent être redistribuées, exercées à distance ou confiées à du personnel temporaire recruté en renfort lors des périodes de forte activité.

V.85 Ayant demandé des précisions au sujet de la suppression proposée du poste d'assistant administratif (agent local) au bureau de Buenos Aires, le Comité consultatif a été informé que les fonctions associées au poste comprenaient des tâches d'appui administratif et de secrétariat, notamment dans les domaines des ressources humaines, du budget, des voyages et de l'administration. Grâce à la mise en service d'Umoja, l'appui à un grand nombre de ces fonctions administratives peut désormais être fourni à distance par le personnel en poste à Santiago, ce qui permet une redistribution des tâches au sein du personnel des bureaux de Buenos Aires et de Santiago.

V.86 En ce qui concerne la suppression proposée du poste de coordonnateur du Système intégré de gestion (P-4) au titre de l'appui au programme, le Comité consultatif a été informé que le poste avait été créé en 2000, au moment de la mise en service du Système intégré de gestion (SIG) à la CEPALC, en tant que poste temporaire d'une durée de 15 ans, pour assurer les fonctions d'appui et de maintenance de toutes les versions du SIG à la Commission. Après la mise en service d'Umoja en octobre 2015, les activités d'appui au SIG se sont limitées aux fonctions élémentaires de maintenance des systèmes à des fins de vérification et de sauvegarde, et les fonctions associées au poste sont devenues superflues.

V.87 S'agissant du poste de traducteur de langue anglaise (P-2), le Comité consultatif a été informé que le poste devait être pourvu par un candidat figurant sur liste de réserve et que la CEPALC avait eu beaucoup de mal à le pourvoir, car les règles qui s'appliquent aux postes linguistiques ne permettent pas de pourvoir facilement ce type de postes de manière temporaire. Bien que le poste soit vacant depuis septembre 2015, à la suite de la promotion du titulaire, les fonctions associées étaient assurées à titre temporaire.

Réaffectations

V.88 Au total, il est proposé de transférer six postes, comme suit : a) un poste de chef de Service (D-1) relevant du sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance) et un poste de spécialiste des questions sociales (P-4) relevant du sous-programme 4 (Développement social et égalité sociale) au sous-programme 13

(Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales); b) un poste d'assistant aux achats (agent local) du Groupe des achats, au titre de l'appui au programme, à la Division des opérations et de la planification des programmes, au titre de la Direction exécutive et la gestion, à l'appui des fonctions de surveillance et de certification relatives à l'évolution des pratiques après la mise en service d'Umoja; [ibid., par. 21.62 a)]; c) trois postes (2 postes d'agent local et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national) relevant de la composante appui au programme (Centre médical) à la Division de l'administration.

Postes vacants

V.89 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2017, la CEPALC comptait un total de 43 postes vacants, dont 26 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-1, 3 P-5, 8 P-4, 7 P-3 et 7 P-2) et 17 dans la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées (2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 15 postes d'agent local), ce qui représente un taux global de vacance de postes de 8,9 %, et des taux de 12,1 % et de 6,4 % chez les administrateurs et les agents des services généraux, respectivement.

V.90 Le Comité consultatif a été informé que les sept postes vacants à la classe P-2 correspondaient à : un poste de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1re classe), un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 1re classe), deux postes de spécialiste des questions sociales (adjoint de 1re classe), deux postes d'économiste (adjoint de 1re classe) et un poste de traducteur de langue anglaise, qu'il est par ailleurs proposé de supprimer (voir par. 87 ci-dessus). Ayant demandé des précisions sur les raisons du nombre élevé de postes vacants à la classe P-2, le Comité a été informé que les fonctionnaires ayant un droit sur 6 des 7 postes vacants étaient sous contrat temporaire et qu'il était proposé de supprimer le septième poste. Le Comité formule d'autres observations concernant les postes de classe P-2 au chapitre I ci-dessus.

V.91 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également reçu des informations concernant l'état d'avancement du recrutement pour les autres postes vacants, qui révèlent qu'un poste de spécialiste du développement durable (P-4) est vacant depuis le 1er décembre 2014, soit depuis plus de deux ans. Le Comité a été informé que le processus de recrutement était en cours et que les entretiens étaient clos. À cet égard, le Comité rappelle sa position selon laquelle il convient de déterminer s'il y a lieu de maintenir des postes qui sont demeurés vacants depuis deux ans ou plus et en quoi il est opportun de les faire figurer dans le projet de budget-programme ou, au contraire, s'il faut en proposer la suppression (voir A/70/7, chap. I). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale une mise à jour sur l'état d'avancement du recrutement à ce poste au moment de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.**

V.92 Ayant demandé des précisions sur les raisons pour lesquelles la CEPALC éprouvait tant de difficulté à pourvoir les postes vacants, le Comité consultatif a été informé que la Commission rencontrait les problèmes suivants : a) un nombre réduit de candidats hispanophones, en particulier parmi les lauréats issus du programme Jeunes administrateurs; b) un nombre réduit de femmes candidates à des postes de rang élevé dans les domaines techniques; c) le fait que des candidats expérimentés à des postes d'administrateur soient inéligibles en raison de précédents contrats de consultant ou de vacataire; d) le fait que certains candidats se soient retirés de la procédure de sélection lorsqu'ils se sont aperçus que seuls des contrats d'un an étaient proposés, conformément aux règles et règlements applicables aux ressources

humaines. Le Comité a également été informé que le délai moyen de recrutement à la CEPALC était de 174 jours. La question relative aux postes est examinée plus en détail au chapitre I ci-dessus.

V.93 **Le Comité consultatif recommande d'approuver l'ouverture des crédits demandés par le Secrétaire général au titre des postes.**

Observations et recommandations relatives aux objets de dépense autres que les postes

V.94 Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2017-2018 s'élève à 19 071 600 dollars, ce qui représente une diminution de 449 500 dollars (2,3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Sont proposées les réductions suivantes : a) 113 800 dollars, soit 5,4 %, au titre des autres dépenses de personnel; b) 32 000 dollars, soit 3,4 %, au titre des consultants, dont 18 000 dollars en raison de la non-reconduction des dépenses non renouvelables afférentes à la résolution 71/280 de l'Assemblée générale, au titre du sous-programme 6, Population et développement (voir par. V.80 a) ii) ci-dessus); c) 20 800 dollars, soit 1 %, au titre des voyages du personnel; d) 120 800 dollars, soit 3,8 %, au titre des services contractuels; e) 54 200 dollars, soit 0,7 %, au titre des frais généraux de fonctionnement; f) 10 000 dollars, soit 0,9 %, au titre des fournitures et accessoires; g) 76 300 dollars, soit 4,3 %, au titre du mobilier et du matériel. En outre, une réduction de 21 600 dollars (2,2 %) est proposée au titre des spécialistes, qui correspond à la non-reconduction de dépenses non renouvelables afférentes à la résolution 71/280 de l'Assemblée générale, au titre du sous-programme 6, Population et développement.

V.95 **Le Comité consultatif recommande d'approuver l'ouverture des crédits demandés par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

Services fournis à d'autres entités

V.96 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la CEPALC fournissait gratuitement toute une gamme de services administratifs et services centraux d'appui à des entités du Secrétariat, des organismes et programmes des Nations Unies et d'autres parties prenantes externes, notamment l'utilisation de ses salles de conférence, des services de voyage, le traitement de paiements et de factures, des services informatiques, des services d'achat, de gestion des ressources humaines, de génie, et des services médicaux.

V.97 Le Comité consultatif a également été informé que, bien que la CEPALC ait établi une liste récapitulative des services qu'elle fournit à d'autres entités en vue de mettre en œuvre les mesures appropriées de recouvrement des coûts, elle estimait que compte tenu du volume de certains de ces services, la mise en place d'un dispositif de recouvrement des coûts n'était pas justifiée. La Commission contrôlait toutefois régulièrement la quantité des services fournis pour pouvoir faire les bilans qui s'imposent et décider, le cas échéant, de les facturer aux entités concernées. Le Comité formule d'autres observations sur les questions de recouvrement des coûts au chapitre I ci-dessus.

Chapitre 22
Développement économique et social en Asie occidentale

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	70 088 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	70 523 700
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	12 674 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.98 Le montant des ressources dont le Secrétaire général demande l'inscription au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du chapitre 22 s'élève à 70 523 700 dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une augmentation nette de 435 400 dollars (0,6 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 22), tableau 22.3). À ces ressources viennent s'ajouter celles demandées au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (voir également les chapitres 23 et 35 ci-après).

V.99 Le Secrétaire général attribue l'augmentation nette du montant demandé aux facteurs suivants :

a) Ajustements techniques, soit une augmentation nette de 1 019 200 dollars se rapportant à : i) l'effet report de trois postes (1 P-3 relevant du sous-programme 3 et 2 P-3 relevant de la composante appui au programme) créés au cours de l'exercice biennal 2016-2017, à compter du 1er janvier 2016, et de quatre postes temporaires (1 P-4, 2 P-3 et 1 AL) relevant du sous-programme 2 créés à compter du 1er janvier 2017 en application de la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale, en partie compensé par la suppression progressive de postes approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 70/247; ii) la non-reconduction de dépenses non renouvelables (52 000 dollars) afférentes aux activités menées en 2017 en lien avec les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (voir résolution 71/280 de l'Assemblée générale);

b) Nouveaux mandats et mandats élargis : augmentation de 385 500 dollars résultant des nouveaux mandats prévus pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, conformément à la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale;

c) Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres en vue : i) de rattacher hiérarchiquement le Centre de technologie de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) à Amman au sous-programme 1 (Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable) et de renforcer le rôle que joue le Centre en tant que plateforme régionale d'échange, entre pays membres, de connaissances sur le transfert de technologie au service du développement durable; ii) de renforcer les capacités administratives relevant du sous-programme 2 (Développement social); iii) de consolider les moyens disponibles au titre du sous-programme 7 (Atténuation des conflits et développement) pour traiter la question de la gouvernance dans les pays et les communautés touchées par des conflits; iv) d'améliorer la coordination

des activités d'information et de communication externe et leur concordance avec la direction stratégique de la CESAO;

d) Autres variations : réduction de 969 300 dollars résultant des gains d'efficience que la CESAO prévoit pour 2018-2019 comme suite, notamment, aux efforts déployés pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Lors de l'examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans toutefois l'obtenir, une liste récapitulative des réductions inscrites dans la catégorie Autres variations pour l'ensemble des chapitres du budget, accompagnée d'explications concernant la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme relevant de gains d'efficience. On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif sur cette question.

V.100 Le tableau V.10 donne une vue d'ensemble des postes approuvés pour 2016-2017 et de ceux proposés pour 2018-2019 au titre du budget ordinaire, ainsi que des postes qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires en 2018-2019.

Tableau V.10
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	258	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 37 P-4, 33 P-3, 17 P-2/1, 131 AL, 1 SM et 3 AN
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	255	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 35 P-4, 32 P-3, 18 P-2/1, 129 AL, 1 SM et 4 AN
Transferts	–	1 P-4 et 2 AL relevant de la composante appui au programme transférés à la composante direction exécutive et administration
		1 P-5 et 1 AN relevant du sous-programme 4 transférés au sous-programme 1
		1 AL relevant du sous-programme 4 transféré au sous-programme 2
		1 P-4 et 1 AL relevant du sous-programme 3 transférés au sous-programme 7
Reclassements	–	1 P-3 relevant de la composante appui au programme reclassé en AN
		1 P-4 relevant de la composante appui au programme déclassé en P-2
Suppressions	(3)	1 P-4 relevant du sous-programme 4
		1 AL relevant du sous-programme 3
		1 AL relevant de la composante appui au programme
Ressources extrabudgétaires		
Postes prévus pour l'exercice biennal 2018-2019	1	1 P-4/3

Observations et recommandations concernant les postes

V.101 Le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général au titre du chapitre 22 se compose de 255 postes, dont 121 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 134 dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées, compte tenu de la suppression de 3 postes (1 P-4 et 2 AL).

Suppressions

V.102 Il est proposé de supprimer les trois postes suivants :

a) Un poste d'informaticien (P-4) relevant du sous-programme 4 (La technologie au service du développement et de l'intégration régionale) (voir A/72/6 (Sect. 22), par. 22.77 b));

b) Un poste d'assistant de secrétariat (AL) relevant du sous-programme 3 (Développement économique et intégration);

c) Un poste d'assistant en ingénierie électronique (AL) relevant de la composante appui au programme.

Reclassements

V.103 Il est proposé de reclasser deux postes comme suit :

a) Déclassement d'un poste de spécialiste des systèmes informatiques de P-4 à P-2, étant donné que la Section de l'informatique devrait se consacrer en priorité à la fourniture d'un appui lié aux applications utilisateur (Wi-Fi, services à la clientèle, iNeed, messagerie électronique, etc.) compte tenu de la transition en cours entre d'une part les anciens systèmes et applications auxiliaires et d'autre part un progiciel de gestion intégré global [ibid., par. 22.107 c) i)];

b) Reclassement d'un poste de fonctionnaire chargé des achats de la classe P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national, compte tenu de la réorganisation du Groupe des achats en fonction du volume d'activité prévu et de la consolidation probable des services d'achats au niveau international comme suite à la mise en service d'Umoja [ibid., par. 22.107 c) ii)].

Transferts

V.104 Il est proposé de transférer huit postes, comme décrit ci-après :

a) Il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire de l'information (P-4) et deux postes d'assistant d'information (AL) du Groupe de la communication et de l'information de la Section des services de conférence (composante appui au programme) au Bureau du Secrétaire exécutif (composante direction exécutive et administration) afin d'améliorer la coordination des activités d'information et de communication externe et la concordance de ces activités avec la direction stratégique de la CESAO (ibid., par. 22.50);

b) Il est proposé de transférer un poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5) et un poste de spécialiste de la gestion des programmes (AN) relevant du sous-programme 4 (La technologie au service du développement et de l'intégration régionale) au sous-programme 1 (Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable), en lien avec la proposition de rattacher hiérarchiquement le Centre de technologie de la CESAO au sous-programme 1, alors qu'il relève actuellement du sous-programme 4, pour consolider le rôle de l'informatique au service du développement durable (ibid., par. 22.57);

c) Il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif (AL) relevant du sous-programme 4 (La technologie au service du développement et de l'intégration régionale) au sous-programme 2 (Développement social) afin de renforcer les capacités administratives relevant du sous-programme 2 [ibid., par. 22.64 b)];

d) Il est proposé de transférer un poste d'économiste (P-4) et un poste d'assistant de recherche (AL) relevant du sous-programme 3 (Développement économique et intégration) à la Division des questions émergentes et liées aux conflits relevant du sous-programme 7 (Atténuation des conflits et développement) afin de renforcer les capacités de la CESAO dans le domaine de la gouvernance dans les pays et les communautés touchés par des conflits [ibid., par. 22.70 a)].

V.105 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.106 Le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 11 822 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 161 100 dollars (1,4 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Cette augmentation est répartie entre les objets de dépense suivants : autres dépenses de personnel (62 800 dollars, soit 4,6 %); consultants (153 600 dollars, soit 12,5 %); services d'experts (25 200 dollars, soit 1,5 %); voyages du personnel (114 700 dollars, soit 14,7 %); services contractuels (30 800 dollars, soit 1,4 %). Les ressources supplémentaires demandées se rapportent essentiellement aux nouveaux mandats prévus pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, conformément à la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale.

V.107 L'augmentation des ressources demandées serait en partie contrebalancée par : a) une diminution de 124 000 dollars (3,9 %) des dépenses prévues au titre des frais généraux de fonctionnement, laquelle découle essentiellement de la baisse des coûts liés aux services de téléphonie, de l'application de nouveaux mécanismes de recouvrement des coûts et de la réduction des frais bancaires; b) une diminution de 141 900 dollars (19,1 %) des dépenses prévues au titre de l'achat de fournitures et d'accessoires (composante appui au programme), plus précisément de fournitures de radiodiffusion et de pièces de rechange pour le matériel de communication et de fournitures pour l'entretien général des locaux, lesquelles sont actuellement fournies dans le cadre d'un contrat d'entretien.

Consultants

V.108 Le montant des ressources demandées au titre des services de consultants s'élève à 1 381 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 153 600 dollars (12,5%) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que cette augmentation s'expliquait notamment par la hausse du montant demandé pour couvrir les nouveaux mandats prévus à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, conformément à la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale (125 600 dollars), laquelle se répartissait entre le sous-programme 2 (Développement social) (33 500 dollars), le sous-programme 3 (Développement économique et intégration) (57 200 dollars) et le sous-programme 4 (La technologie au service du développement et de l'intégration régionale) (34 900 dollars). Les autres facteurs étaient : a) l'augmentation des ressources demandées au titre du sous-programme 3 (Développement économique et intégration) en vue d'appuyer les travaux menés par la Ligue des États arabes dans le cadre des négociations d'une Union douanière arabe (36 800 dollars); b) l'augmentation des ressources demandées au titre du sous-programme 5 (Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits) pour financer les services d'un consultant qui serait chargé d'évaluer le sous-programme. Les augmentations susmentionnées seraient en partie

contrebalancés par la non-reconduction de dépenses non renouvelables afférentes aux activités menées en 2017 en lien avec les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (voir résolution 71/280 de l'Assemblée générale) au titre du sous-programme 2 (Développement social).

Voyages du personnel

V.109 Le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élève à 895 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 114 700 dollars (14,7 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que cette augmentation s'expliquait par : a) la hausse du montant demandé pour couvrir les nouveaux mandats prévus à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, conformément à la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale, laquelle se répartissait entre le sous-programme 2 (Développement social), le sous-programme 3 (Développement économique et intégration) et le sous-programme 4 (La technologie au service du développement et de l'intégration régionale) (45 200 dollars); b) la hausse du montant demandé au titre des organes directeurs, compte tenu des problèmes de sécurité liés aux réunions intergouvernementales (18 600 dollars); c) l'augmentation du nombre de voyages nécessaires en lien avec la mise en œuvre de la stratégie globale Informatique et communications (composante appui au programme).

V.110 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

« Réunions de réflexion »

V.111 Dans les renseignements supplémentaires communiqués au Comité consultatif, il est indiqué que les ressources demandées au titre des consultants serviraient notamment à engager un spécialiste externe qui serait chargé d'établir les documents de travail en vue des « réunions de réflexion ». Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la CESAO organisait une réunion de ce type à chaque exercice biennal afin de faciliter la tenue d'un dialogue stratégique de haut niveau sur les difficultés et les priorités concernant la région relevant de sa compétence. En général, des universitaires, des responsables de groupes de réflexion réputés, des personnalités influentes et des personnalités de la société civile en activité étaient invités à y participer, ce qui offrait au Secrétaire exécutif et à la direction de la CESAO l'occasion de débattre avec ces intellectuels de toute une série de questions problématiques, sans se limiter à un secteur précis. Une « réunion de réflexion » était généralement organisée préalablement à l'élaboration du cadre stratégique de la CESAO.

V.112 Le Comité consultatif a également été informé que la CESAO ne se contentait pas de jouer le rôle de cellule de réflexion : elle s'attachait également à maximiser l'efficacité de ses travaux en mettant à profit la relation entre ses fonctions d'élaboration de normes, de recherche d'un consensus et de renforcement des capacités. Elle continuait de renforcer son dispositif axé sur les résultats dans les domaines de la planification et de l'exécution des activités pour faire en sorte que ses rôles de cellule de réflexion et de porte-parole et de promotrice de la région soient aussi complémentaires que possible et pour consolider sa réputation en tant que source de connaissances et d'orientations de premier plan concernant les

questions de développement dans la région. **Le Comité consultatif prend note avec intérêt de l'approche adoptée par la CESAO.**

Chapitre 23
Programme ordinaire de coopération technique

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	59 432 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	63 828 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.113 Le montant des ressources dont le Secrétaire général demande l'inscription au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du chapitre 23 s'élève à 63 828 100 dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une augmentation de 4 396 100 dollars (7,4 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 23), tableau 23.1). Les ressources nécessaires par composante, par objet de dépense, par programme et par entité responsable sont présentées de façon détaillée dans les tableaux 23.2 à 23.4 du fascicule du budget [voir A/72/6 (Sect. 23)].

V.114 Le Secrétaire général attribue l'augmentation de 4 396 100 dollars aux facteurs suivants :

a) Nouveaux mandats et mandats élargis : augmentation nette de 5 millions de dollars au titre des nouveaux mandats et des mandats élargis prévus à la section XII de la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale intitulée « Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement » (ibid., par. 23.28; voir également le par. V.4 ci-dessus);

b) Autres variations : réduction de 603 900 dollars résultant des gains d'efficience que les entités responsables de l'exécution du programme prévoient pour l'exercice biennal 2018-2019. Dans le cas du programme, ces gains d'efficience se traduisent par une réduction de 603 900 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, répartie entre les services consultatifs sectoriels (221 800 dollars) et les services consultatifs régionaux et sous-régionaux (382 100 dollars) (ibid., par. 23.29 et 23.30). Lors de l'examen du projet de budget-programme le Comité consultatif a demandé, sans toutefois l'obtenir, une liste récapitulative des réductions inscrites dans la catégorie Autres variations pour l'ensemble des chapitres du budget, accompagnée d'explications concernant la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme relevant de gains d'efficience. On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif sur cette question.

V.115 Il est indiqué dans le projet de budget que le programme ordinaire de coopération technique a pour caractéristique intrinsèque d'être conditionné par la demande et qu'il vise à répondre aux demandes d'assistance au renforcement des capacités formulées par les États Membres. Les activités financées au titre du chapitre 23 sont les suivantes : a) fourniture de services consultatifs à court terme visant à garantir la disponibilité de connaissances techniques de haut niveau, le

transfert de connaissances sur des questions de politique générale et sur les stratégies de développement entre les entités mondiales et régionales et les gouvernements et la formulation, l'examen et l'évaluation des projets et des programmes (ibid., par. 23.14 à 23.16); b) élaboration de projets opérationnels, en réponse à un besoin clairement exprimé par un État Membre, afin d'établir un lien entre les travaux de recherche et d'analyse axés sur l'expérience acquise en matière de mise en œuvre et de permettre d'appliquer les directives et normes recommandées à petite échelle et à titre expérimental de manière à évaluer rapidement et précisément leurs effets (ibid., par. 23.17); c) exécution d'activités de formation ayant pour objet de développer les connaissances et les compétences qui favoriseront le renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration des politiques et d'application des politiques nationales, souvent sous la forme de séminaires et d'ateliers, mais aussi de bourses d'études de courte durée, lesquelles permettent des examens plus approfondis et offrent davantage de possibilités d'apprentissage (ibid., par. 23.18).

V.116 Les services consultatifs offerts au titre du programme régional de coopération techniques sont divisés en deux catégories :

a) Services consultatifs sectoriels, délivrés par le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les ressources demandées au titre de la fourniture de ces services (26 175 400 dollars, soit 41,0 % des ressources totales) permettraient de couvrir 20 secteurs (ibid., tableau 23.6 et par. 23.33);

b) Services consultatifs régionaux et sous-régionaux, délivrés par les cinq commissions régionales. Les ressources demandées au titre de ces services (37 652 700 dollars, soit 59,0 % des ressources totales) permettraient de couvrir 37 domaines de développement (chiffre indicatif) dans lesquels des services consultatifs sont nécessaires (ibid., tableau 23.13 et par. 23.43).

V.117 Le Secrétaire général indique que les entités responsables de l'exécution du programme coordonnent leurs activités par l'intermédiaire de mécanismes internes existants, comme le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, et dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement. Ces entités n'étant pas implantées localement, elles entretiennent un dialogue avec les coordonnateurs résidents de l'ONU et les organismes résidents pour optimiser les effets des activités de développement menées au niveau des pays (ibid., par. 23.8 et 23.9). L'objectif qui sous-tend la programmation des ressources allouées aux différentes entités responsables de l'exécution du programme et la stratégie et les critères qui président à l'exécution des activités sont décrits au paragraphe 23.13 du fascicule du budget. Le tableau 23.4 du fascicule du budget montre la répartition par programme des ressources du budget ordinaire allouées aux entités responsables.

V.118 Des informations sur l'utilisation du montant de 5 millions de dollars que l'Assemblée générale a approuvé au titre du programme pour 2017 dans sa résolution 71/272 A figurent dans le projet de budget. Ce montant transparaît dans la présentation des ressources prévues pour chaque sous-programme, dans la colonne intitulée « 2017 (crédit supplémentaire) », et la proposition de répartition des 5 millions de dollars supplémentaires approuvés pour l'exercice biennal 2018-2019 est également indiquée, les montants prévus pour chaque sous-programme apparaissant dans la colonne « 2018-2019 (crédit supplémentaire) ». En ce qui concerne l'ouverture d'un crédit de 5 millions de dollars approuvée par l'Assemblée pour 2018-2019 et l'augmentation de 4 396 100 dollars des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 23 pour le même exercice (voir

ci-dessus), le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que la réduction de 603 900 dollars proposée touchait à l'ensemble des objets de dépense au titre du programme ordinaire de coopération technique.

V.119 Le Comité consultatif a demandé des précisions et s'est vu remettre le tableau ci-après, qui montre la ventilation par entité responsable et par objet de dépense des réductions au titre des objets de dépense autres que les postes qui sont inscrites dans la catégorie Autres variations et qui se montent à 603 900 dollars.

Tableau V.11
Réduction des ressources demandées pour l'exercice biennal 2018-2019, par entité responsable
(En milliers de dollars des États-Unis)

Entité responsable	*Autres dépenses de personnel*	*Consultants*	*Voyages du personnel*	*Services contractuels*	*Frais généraux de fonctionnement*	*Subventions et contributions*	*Total*
DAES	(28,3)					(99,1)	(127,4)
CNUCED			(22,7)				(22,7)
ONU-Habitat	(3,0)			(11,0)			(14,0)
ONUDC		(3,2)			(10,2)		(13,4)
HCDH	(26,6)					(7,5)	(34,1)
OCHA	(10,2)						(10,2)
CEA						(122,7)	(122,7)
CESAP				(42,0)	(10,3)		(52,3)
CEE		(15,8)	(46,5)			(33,5)	(95,8)
CEPALC		(61,5)					(61,5)
CESAO		(21,5)	(8,3)			(20,0)	(49,8)
Total	**(68,1)**	**(102,0)**	**(77,5)**	**(53,0)**	**(20,5)**	**(282,8)**	**(603,9)**

Abréviations : CEA, Commission économique pour l'Afrique; CEE, Commission économique pour l'Europe; CEPALC, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESAO, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; CESAP, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CNUCED, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; DAES, Département des affaires économiques et sociales; HCDH, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; OCHA, Bureau de la coordination des affaires humanitaires; ONU-Habitat, Programme des Nations Unies pour les établissements humains; ONUDC, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

V.120 Le Comité consultatif note que les subventions et les contributions représentent près de la moitié du montant des réductions proposées. **Il fait remarquer que la proposition du Secrétaire général de réduire le montant des ressources demandées au titre des subventions et des contributions constitue une réduction et non un gain d'efficience. Il ne désapprouve cependant pas la réduction de 603 900 dollars proposée pour l'exercice 2018-2019.** On trouvera au chapitre I ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif concernant les subventions et les contributions.

V.121 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant le programme ordinaire de coopération technique.**

Titre VI
Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 24
Droits de l'homme

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	212 034 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	198 499 100
Quotes-parts hors budget ordinaire	4 933 200[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	263 188 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/295 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VI.1 Pour l'exercice biennal 2018-2019, les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le chapitre 24 s'élèvent à 198 499 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 13 535 200 dollars, ou 6,4 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 24) et Corr.1, par. 24.8). Ce montant comprend les ressources nécessaires au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) (197 339 500 dollars) et au Comité des personnes disparues à Chypre (1 159 600 dollars).

VI.2 Le Secrétaire général explique la diminution nette proposée par les quatre facteurs suivants :

a) Ajustements techniques : une diminution nette de 16 860 100 dollars se rapportant à la suppression de dépenses non renouvelables se montant à 19 553 800 dollars liées principalement aux mandats limités dans le temps découlant des résolutions du Conseil des droits de l'homme, cette diminution étant en partie contrebalancée par un montant de 2 693 700 dollars prévu au titre de 12 nouveaux postes créés au cours de l'exercice biennal 2016-2017;

b) Mandats nouveaux ou élargis : une augmentation nette de 5 767 900 dollars correspondant : i) aux ressources demandées dans le rapport du Secrétaire général sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme (A/71/118) présenté en application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale; ii) à diverses résolutions du Conseil des droits de l'homme adoptées au cours de ses sessions de 2015 et 2016 et approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/248 A, section XIV, et 71/272 A, section XV; et iii) aux ressources approuvées au titre des résolutions 71/175 et 71/181 de l'Assemblée générale, cette augmentation étant en partie compensée par des réductions découlant de l'adoption par le Conseil des droits de l'homme de sa résolution 32/28, mettant fin au mandat du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de déclaration des Nations Unies sur le droit à la paix, et de sa résolution 32/30, mettant fin au mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire;

c) Modifications intra et inter-chapitres : les changements de montant des ressources jugées nécessaires résultent du transfert de ressources à l'intérieur d'un même chapitre, sans modification du coût global, principalement du programme de travail à l'appui au programme et à la direction exécutive et l'administration, du fait de la réduction du montant prévu des voyages de représentants (membres des organes conventionnels des droits de l'homme, rapporteurs spéciaux et experts indépendants); et de montants plus importants prévus au titre des voyages du personnel, afin de répondre à la demande d'une interaction plus grande avec les gouvernements et d'aider les bureaux régionaux et bureaux de pays du HCDH; des évaluations; des campagnes d'information et activités de sensibilisation du public; et de la centralisation des dépenses diverses afférentes au remplacement temporaire du personnel en congé de maternité ou de maladie de longue durée;

d) Autres changements : une diminution nette de 2 443 000 dollars résultant des gains d'efficacité que le Haut-Commissariat compte réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019 à partir des gains d'efficacité escomptés du système Umoja et présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le projet de système de gestion intégré (A/71/390) pour les réductions au titre des postes et des autres objets de dépense, contrebalancées par le montant prévu au titre d'un poste P-5 nouveau et les ressources connexes au titre du sous-programme 1, ce qui permettrait de couvrir les coûts de gestion du programme de vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme. Au cours de l'examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, mais n'a pas obtenu, une liste récapitulative des réductions classées à la rubrique « Autres variations » dans tous les chapitres du budget, accompagnée d'une explication de la manière dont ces réductions allaient être réalisées et de la mesure dans laquelle elles peuvent être considérées comme des gains d'efficacité. Les observations et recommandations correspondantes du Comité consultatif sur le sujet se trouvent dans le chapitre I ci-dessus.

VI.3 Le tableau VI.1 récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 et ceux proposés pour 2018-2019. Il indique également les projections relatives aux postes financés par des quotes-parts hors budget ordinaire et par des ressources extrabudgétaires pour 2018-2019.

Tableau VI.1
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2016-2017[a]	413	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 10 D-1, 44 P-5, 99 P-4, 141 P-3, 22 P-2, 4 G(1e C), 82 G(AC), 4 AL et 1 AN
Postes proposés pour 2018-2019[a]	422	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 10 D-1, 45 P-5, 99 P-4, 151 P-3, 22 P-2, 4 G(1e C), 80 G(AC), 4 AL et 1 AN
Nouveaux postes	12	1 P-5 pour le sous-programme 1 et 10 P-3 et 1 G(AC) pour le sous-programme 2
Transferts	7	1 D-1, 1 P-5, 3 P-4 et 2 P-3 pour le sous-programme 1 de Genève à New York
Suppressions	(3)	1 G(AC) pour la direction exécutive et l'administration, 1 G(AC) pour le sous-programme 1 et 1 G(AC) pour l'appui au programme
Quote-part hors budget ordinaire[b]		
Postes prévus pour 2018-2019	8	1 P-5, 6 P-4/3 et 1 G(AC)

	Nombre de postes	*Classe*
Ressources extrabudgétaires		
Postes prévus pour 2018-2019	422	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 10 D-1, 45 P-5, 250 P-4/3, 22 P-2, 4 G(1e C), 80 G(AC), 4 AL et 1 AN

[a] Y compris sept postes temporaires répartis comme suit : a) quatre postes [1 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1 et 1 G(AC)], créés en application de la résolution 15/23 du Conseil des droits de l'homme, intitulée « Élimination de la discrimination à l'égard des femmes »; et b) trois postes [1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)], créés en application de la résolution 69/16 de l'Assemblée générale intitulée « Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine ».

[b] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 71/295 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Observations et recommandations concernant les postes

VI.4 Le Secrétaire général propose au total 422 postes pour l'exercice biennal 2018-2019, ce qui représente une augmentation nette de 9 postes par rapport à 2016-2017 (voir tableau VI.1), augmentation qui correspond à la création proposée de 12 nouveaux postes et à la suppression de 3 postes.

Nouveaux postes

VI.5 Le Secrétaire général propose la création d'un poste P-5 de spécialiste des droits de l'homme (hors classe) dans le sous-programme 1 pour administrer le programme de vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme et coordonner, si besoin est, les réponses aux demandes de renseignements émanant des entités recruteuses [voir A/72/6 (Sect. 24) et Corr.1, par. 24.14 et 24.72 d)]. Ayant demandé plus de précisions, le Comité consultatif a été informé que le spécialiste des droits de l'homme (hors classe), à la demande des entités recruteuses, superviserait l'examen des antécédents en matière de droits de l'homme des candidats à un poste ou une fonction à l'ONU et assurerait les tâches connexes de contrôle de la qualité et de communication concernant la politique de vérification des antécédents en matière de droits de l'homme du personnel de l'Organisation, la responsabilité du recrutement demeurant du ressort des entités recruteuses du Secrétariat. En ce qui concerne les ressources en personnel disponibles pour la vérification des antécédents en matière de droits de l'homme, le Comité rappelle qu'au sujet du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général a demandé la création, à cette fin, d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) pour un spécialistes des droits de l'homme (P-3) pour la période allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, ce qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans l'annexe II de sa résolution 71/295.

VI.6 À cet égard, le Comité consultatif a demandé, mais n'a pas obtenu, une vue d'ensemble des mécanismes existants de coordination et de partage de l'information dans l'ensemble du système des Nations Unies, des ressources disponibles, y compris en ce qui concerne les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) à cette fin, des activités entreprises et des enseignements tirés disponibles concernant les programmes de vérification des antécédents en matière de droits de l'homme et de devoir de diligence, et du contrôle préalable des antécédents au regard des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Le Comité a été également informé, suite à sa demande de précisions à ce sujet, que les ressources consacrées à ce type de processus dans l'ensemble du Secrétariat n'avaient jamais fait l'objet d'un suivi spécifique ni n'avaient été regroupées et qu'il était impossible de former une telle vue d'ensemble. En outre, le Comité rappelle que, en avril 2017, un système de suivi des fautes professionnelles était en cours d'élaboration et une initiative distincte menée à l'échelle de tout le système en vue d'améliorer la

vérification initiale des antécédents des candidats devait être menée à son terme au 1er janvier 2017 [voir A/71/867, par. 11, annexe I (points 2 et 27)].

VI.7 **Le Comité consultatif rappelle les observations formulées dans le cadre de son rapport sur le sixième rapport d'étape du Secrétaire général sur le système d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'ONU, s'agissant en particulier du système de suivi des fautes professionnelles tenu par le Département de l'appui aux missions, et il continue d'insister sur la nécessité d'un système de suivi unique à l'échelle de tout le système des Nations Unies pour couvrir toutes les formes de comportement répréhensible et parvenir à un système de vérification préalable complet et cohérent (voir A/71/820, par. 24). Le Comité insiste sur le fait qu'il demeure absolument nécessaire d'adopter une approche globale de la vérification préalable des antécédents des candidats, y compris une coordination à l'échelle du système et une plateforme groupée propre à faciliter le partage de l'information couvrant, sans que la liste soit exhaustive, les questions relatives aux droits de l'homme et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. En conséquence, compte tenu des initiatives en cours susmentionnées, distinctes mais non sans rapport avec le sujet, le Comité estime prématuré de créer, à ce stade, au HCDH une fonction spécifiquement consacrée à la vérification des antécédents et il se prononce donc contre la création du poste P-5 de spécialiste des droits de l'homme (hors classe). Les ressources connexes autres que celles affectées à des postes doivent donc être ajustées en conséquence.** Le Comité consultatif compte reprendre l'examen des questions relatives au contrôle préalable des candidats dans le prochain rapport du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines (voir aussi A/71/820, par. 24).

VI.8 Le Secrétaire général propose la création de 11 nouveaux postes, soit 10 postes P-3 de spécialiste des droits de l'homme et 1 poste d'assistant chargé du programme de la catégorie des services généraux (Autres classes) pour le sous-programme 2 (Appui aux organes conventionnels des droits de l'homme) dans le cadre des mandats nouveaux ou élargis destinés à soutenir le système desdits organes, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme (A/71/118) soumis en application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale [voir A/72/6 (Sect. 24) et Corr.1, par. 24.80 a)].

VI.9 Le Comité consultatif note que la proposition du Secrétaire général visant à créer les nouveaux postes susmentionnées a son origine dans le paragraphe 26 de la résolution 68/268 sur le renforcement et l'amélioration du fonctionnement efficace du système des organes conventionnels des droits de l'homme, dans laquelle l'Assemblée s'est penchée sur la question des mesures propres à éviter le renouvellement des retards dans le traitement des rapports des États parties et des communications individuelles, a défini de manière détaillée des paramètres de répartition du temps de réunion entre les différents organes conventionnels et a prié le Secrétaire général de prévoir les ressources financières et humaines correspondantes. Au cours de la soixante et onzième session de l'Assemblée, comme suite à ladite résolution, le Secrétaire général a, dans son rapport sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme, demandé à l'Assemblée de statuer, entre autres, sur les questions relatives à la répartition du temps de réunion alloué au système des organes conventionnels et de prévoir les ressources nécessaires pour soutenir ledit système et résorber le retard accumulé en ce qui concerne les communications (voir A/71/118, par. 90). Dans ce même rapport, le Secrétaire général a également présenté une justification des 11 nouveaux postes en se fondant sur le temps de réunion annuel des organes conventionnels, ainsi que sur une prévision d'augmentation du nombre des

communications enregistrées et sur la nécessité de de fournir le soutien correspondant (ibid., annexes X et XI). Dans sa résolution sur le sujet, l'Assemblée générale a pris note du rapport du Secrétaire général (voir résolution 71/185, par. 1).

VI.10 **Le Comité consultatif note que la proposition du Secrétaire général tendant à créer 11 nouveaux postes est désormais présentée conformément à la résolution 68/268, nonobstant le fait que la proposition précise du Secrétaire général à ce sujet, telle qu'elle figure dans son rapport sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme (A/71/118), n'a pas été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/185. À cet égard, le Comité fait aussi remarquer que la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 68/268 afin que le Secrétaire général fournisse un appui aux organes conventionnels n'implique pas automatiquement une demande de ressources supplémentaires. Le Comité est donc d'avis que la proposition de créer des postes supplémentaires n'a aucun fondement dans les textes des organes délibérants et il recommande donc de ne pas créer les 10 postes P-3 de spécialiste des droits de l'homme et le poste d'assistant chargé du programme de la catégorie des services généraux (Autres classes) pour le sous-programme 2. Les ressources connexes autres que celles affectées à des postes doivent donc être rajustées en conséquence.**

VI.11 **Cela étant dit, considérant la question sous l'angle du volume de travail, le Comité reconnaît la nécessité opérationnelle d'étoffer les effectifs destinés à renforcer l'appui aux organes conventionnels et éviter que des retards ne recommencent à s'accumuler, et il recommande donc la création de cinq emplois de temporaire (autres que pour les réunions) de classe P-3 pour des spécialistes des droits de l'homme. Les ressources connexes autres que celles affectées à des postes doivent donc être rajustées en conséquence.**

Transferts

VI.12 Le Secrétaire général propose de transférer de Genève à New York la Section des objectifs de développement durable et ses sept postes (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4 et 2 P-3) dans le sous-programme 1 [voir A/72/6 (Sect. 24) et Corr.1, par. 24.72 c)]. Ayant demandé plus de précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que l'installation de la Section des objectifs de développement durable et de son personnel à New York rapprocherait davantage celle-ci des délégations, du Secrétariat et d'autres parties prenantes et entraînerait aussi une diminution des dépenses de personnel ainsi que du nombre de voyages, qui passerait de 14 voyages à New York en 2015 à 4 voyages à Genève selon les prévisions pour 2018-2019. La Section continuerait de relever, via le Chef de service (D-1), du Directeur (D-2) de la Division des activités thématiques, des procédures spéciales et du droit au développement, lequel reste en poste à Genève.

VI.13 En ce qui concerne les capacités du Bureau de New York, le Comité consultatif relève dans le fascicule du budget que ce bureau, dirigé par un sous-secrétaire général, comprend 13 postes [1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 G(AC) et 4 G(1e C)]. Comme on le verra de nouveau, au paragraphe VI.21 ci-dessous, l'examen d'une proposition antérieure du Secrétaire général sur la restructuration régionale du HCDH, y compris sa présence en Amérique du Nord, a été reporté par l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Dans le cadre de son rapport correspondant sur le sujet, et plus précisément s'agissant de la création proposée de bureaux régionaux et sous-régionaux, le Comité a recommandé que le Bureau de New York du HCDH prenne en charge toute fonction de liaison, sous réserve qu'il soit procédé à une analyse approfondie de la capacité existante (voir A/71/584, par. 18).

VI.14 **Le Comité est par conséquent d'avis que la faisabilité du projet de transfert de la Section des objectifs de développement durable devrait être réexaminée une fois que la situation d'ensemble des besoins en capacités à New York sera devenue plus claire et il recommande donc de ne pas procéder, à ce stade, au transfert des sept postes (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4 et 2 P-3) du sous-programme 1 de Genève à New York. Les ressources connexes autres que celles affectées à des postes doivent donc être rajustées en conséquence.**

Suppressions

VI.15 Le Secrétaire général propose la suppression de deux postes de sous-directeur de programme de la catégorie des services généraux (Autres classes) au titre de la direction exécutive et administration et du sous-programme 1, ainsi que d'un poste d'assistant informaticien de la catégorie des services généraux (Autres classes) au titre de l'appui au programme, en raison des gains d'efficacité qu'il est prévu de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019 [voir A/72/6 (Sect. 24) et Corr.1, par. 24.60, 24.72 d) et 24.102 c)].

VI.16 **Sous réserve de ses recommandations figurant dans les paragraphes VI.7, VI.10, VI.11 et VI.14 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Recommandations concernant les ressources autres que celles afférentes aux postes

VI.17 Les ressources autres que celles afférentes aux postes demandées pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 64 358 700 dollars, ce qui représente une diminution nette de 17 412 500 dollars, soit 21,3 %, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2016-2017 (81 771 200 dollars). Le montant demandé comprend un montant de 1 159 600 dollars correspondant aux ressources jugées nécessaires au titre du Comité des personnes disparues à Chypre.

VI.18 Les ressources demandées pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre des consultants, soit 1 408 100 dollars, représente une diminution de 287 400 dollars, soit 17 %, par rapport au montant révisé du crédit ouvert à ce titre pour l'exercice biennal 2016-2017 (1 695 500 dollars). Le Comité consultatif a été informé que les services consultatifs externes correspondraient aux compétences spécialisées qui ne sont pas disponibles au sein du Secrétariat. Ces ressources serviraient à engager des consultants : a) pour mener des activités d'évaluation, pour coordonner les campagnes et autres activités d'information du public lancées par le HCDH et pour fournir des services de conception nécessaires à l'actualisation des interfaces visuelles du site Web du HCDH (195 600 dollars); et b) pour fournir des services d'intégration des droits de l'homme dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (200 200 dollars). Le Comité note que la gamme de services externes décrits pour l'exercice biennal 2018-2019 semble quasi identique à celle figurant dans le projet de budget-programme pour 2016-2017 (voir A/70/7, par, VI.26). Le Comité note également que, au titre du sous-programme 1, deux sections relevant du Service du développement et des questions économiques et sociales, à savoir la section du droit au développement et la Section des objectifs de développement durable, comprennent déjà 10 postes existants inscrits au budget ordinaire (2 P-5, 5 P-4, 2 P-3, et 1 P-2) dont les titulaires sont chargés de tâches liées au Programme 2030. Le Comité formule d'autres observations concernant les consultants externes dans le chapitre I ci-dessus.

VI.19 Les ressources demandées pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre des voyages du personnel, soit 6 139 700 dollars, représentent une diminution de 1 684 500 dollars, soit 21,5 %, par rapport au montant des ressources approuvées

pour l'exercice biennal 2016-2017 (7 824 200 dollars). Ayant demandé plus de précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la réduction des ressources jugées nécessaires au titre des voyages du personnel pour le sous-programme 1 comprend l'effet de la réduction du nombre de voyages nécessaires entre Genève et New York par suite du transfert proposé de sept postes de Genève à New York (voir par. VI.12 à VI.14 ci-dessus).

VI.20 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées plus haut, aux paragraphes VI.7, VI.10, VI.11 et VI.14, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux ressources autres que celles afférentes aux postes.**

Observations et recommandations générales

Projet de restructuration régionale

VI.21 Le Secrétaire général précise que le projet de restructuration régionale du HCDH et le transfert proposé des ressources du sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique et activités sur le terrain) du siège de Genève aux bureaux régionaux, qui figuraient à l'origine dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, ont été précisés à nouveau dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Projet de restructuration de la présence du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans les régions : pour une mise en œuvre plus efficace et plus rationnelle de la résolution 48/141 de l'Assemblée générale » (A/71/218 et Corr.1). Dans son rapport correspondant (A/71/584), le Comité consultatif a formulé un certain nombre d'observations et de recommandations. Par sa décision 71/546 A, l'Assemblée générale a reporté à sa soixante-douzième session l'examen de la proposition du Secrétaire général. En conséquence, les incidences sur les ressources connexes n'ont pas été incorporées au projet de budget-programmment pour l'exercice biennal 2018-2019. **Le Comité consultatif insiste pour que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale des renseignements à jour sur les répercussions mutuelles éventuelles des deux propositions (relatives au projet de budget-programme pour 2018-2019 et à la restructuration régionale du HCDH)**.

Chapitre 25
Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	85 362 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	84 645 100
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	14 406 719 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.22 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 25 du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 est de 84 645 100 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 715 500 dollars, ou 0,84 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 25), tableau 25.3). Le montant prévu des

ressources extrabudgétaires s'élève à 14 406 719 900 dollars, soit 99,39 % du montant total des ressources prévues pour l'exercice biennal 2018-2019.

VI.23 Le Secrétaire général attribue la variation de 717 500 dollars à la réduction prévue des dépenses de gestion et d'administration résultant de l'amélioration des modes de fonctionnement dans le cadre de la dotation versée au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour financer l'équivalent de 218 postes à la rubrique Gestion et administration (voir ibid., par. 25.11 et 25.27, voir également par. VI.25 b) ci-dessous).

VI.24 On trouvera au tableau VI.2 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 et des postes proposés pour 2018-2019. Y figurent également les postes qu'il est proposé de financer au moyen de ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau VI.2
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice 2016-2017	2	1 SGA et 1 SSG
Postes proposés pour l'exercice 2018-2019	2	1 SGA et 1 SSG
Ressources extrabudgétaires		
Prévisions pour 2018-2019	11 844	2 SSG, 32 D-2, 117 D-1, 290 P-5, 2 096 P-4/3, 481 P-2/1, 494 G(1e C), 399 G(AC), 6 870 AL, 31 SM et 1 032 AN

VI.25 Le montant total des subventions et contributions demandé au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019, soit 84 645 100 dollars, se répartit comme suit (voir A/72/6 (Sect. 25), par. 25.21 et 25.27) :

a) Un montant de 1 262 600 dollars demandé au titre des postes de haut-commissaire et de haut-commissaire adjoint;

b) Le montant des frais d'administration du HCR, correspondant à 218 postes à la rubrique Gestion et administration (78 851 100 dollars) et à une partie des autres objets de dépense connexes (subventions et contributions), notamment des activités cofinancées (4 531 400 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses au titre des activités cofinancées comprennent les dépenses récurrentes de sécurité, les loyers et d'autres dépenses, par exemple celles afférentes aux communications, aux fournitures et au matériel de bureau.

VI.26 Le Comité consultatif a obtenu une ventilation par objet de dépense de l'utilisation du montant forfaitaire pendant l'exercice biennal 2014-2015, des dépenses pour 2016-2017 et des ressources demandées pour 2018-2019. Après avoir demandé des renseignements complémentaires, il a été informé qu'il était prévu d'affecter aux postes des ressources d'un montant de 77,9 millions de dollars, soit 7,39 millions de dollars de moins par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017, d'un montant total de 85,3 millions de dollars.

VI.27 Pour ce qui est de la raison d'être de l'allocation forfaitaire perçue par le HCR et des modalités de versement, le Comité consultatif rappelle qu'en vertu de l'article 20 du Statut du HCR, aucune dépense, en dehors des dépenses administratives motivées par le fonctionnement du Haut-Commissariat, ne sera imputée sur le budget de l'Organisation de Nations Unies et que toutes les autres

dépenses afférentes à l'activité du Haut-Commissaire seront couvertes par des contributions volontaires. Comme indiqué dans le fascicule du budget, la notion de « dépenses administratives » n'est pas définie dans le Statut, mais elle est comprise comme renvoyant aux dépenses afférentes aux activités autres que les activités opérationnelles et aux frais de gestion qui s'y rapportent (ibid., par. 25.26). Le Comité rappelle également que l'allocation forfaitaire prélevée sur le budget ordinaire de l'Organisation et versée au HCR avait pour objet de compléter les ressources extrabudgétaires du HCR. Cet arrangement avait été inauguré lors de l'exercice biennal 2002-2003 dans le but de simplifier les procédures budgétaires (voir A/70/7, par. VI.40). Dans sa résolution 63/263, l'Assemblée générale a approuvé le maintien, dans les projets de budget-programme suivants, de la formule de la dotation forfaitaire pour le financement du HCR (voir A/72/6 (Sect. 25), par. 25.28).

VI.28 Pour ce qui est du niveau des ressources prélevées sur le budget ordinaire de l'Organisation et versées au HCR, le Comité consultatif rappelle que, dans la section III de sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'inclure dans le projet de budget-programme des propositions tendant à augmenter progressivement la part du financement des activités du HCR à imputer sur le budget ordinaire en vue d'assurer la pleine application de l'article 20 du Statut de cet organisme. Le Comité rappelle également qu'au paragraphe 85 de sa résolution 70/247, concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de revoir le montant des ressources imputées au budget ordinaire au vu de l'augmentation du budget administratif du HCR. À cet égard, après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que les propositions budgétaires du Secrétaire général ne pouvaient pas prévoir d'augmentation des ressources prélevées au budget ordinaire à destination du HCR, à moins que des réductions de montants comparables ne soient appliquées pour d'autres chapitres du projet de budget-programme pour 2018-2019. Le Comité formule ses commentaires et observations sur les questions d'esquisse budgétaire et de présentation des variations de ressources au chapitre I ci-dessus. **Le Comité consultatif réitère la recommandation qu'il a déjà faite, à savoir que le budget présenté devrait justifier l'utilisation des contributions au budget ordinaire, en particulier la partie allouée sous forme de crédit forfaitaire, en fournissant des précisions sur la composition des 218 postes et les fonctions correspondantes, ainsi que sur les autres objets de dépense connexes. Le Comité estime qu'une présentation claire et transparente à ce sujet permettrait de déterminer si la proportion des contributions allouées au budget ordinaire est suffisante, compte tenu de l'augmentation du budget administratif et du déficit de financement du HCR (voir également A/70/7, par. VI.41)**.

VI.29 **En vue de la pleine application de l'article 20 du Statut, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de revoir sans retard le montant des ressources inscrites au budget ordinaire, comme elle le lui a demandé au paragraphe 85 de sa résolution 70/247, les résultats devant être présentés au plus tard dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021.**

VI.30 D'après les informations qui ont été communiquées au Comité consultatif, le niveau des contributions provenant du budget ordinaire a augmenté, passant de 68,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 à 85,4 millions de dollars en 2016-2017, soit une augmentation de 25 % sur six exercices biennaux. Toutefois, le budget administratif du HCR est passé de 166,7 millions de dollars à 298,5 millions de dollars, soit une augmentation de 79 % sur la même période. En conséquence, la part que représentent les contributions du budget ordinaire a diminué de 30,4 % au cours des six derniers exercices biennaux, passant de 41,1 %

en 2006-2007 à 28,6 % en 2016-2017. Elle s'établit à un peu plus de la moitié de l'objectif de 50,8 % qui avait été initialement proposé par le Secrétaire général en 2004 (voir A/59/294, par. 6).

VI.31 En ce qui concerne le niveau global des ressources du HCR, le Comité consultatif a été informé que le déficit de financement, c'est-à-dire l'écart entre les besoins de financement et les fonds effectivement reçus, était passé de 1,6 milliard de dollars (39 %) en 2012, à 3,09 milliards de dollars (41 %) en 2016. Comme il ressort également du tableau VI.3 ci-dessous, au cours de cette même période, le taux d'exécution est resté relativement constant, entre 89 % et 93 %, et le nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR a augmenté de 89 %, passant de 35,8 millions en 2012 à 67,1 millions en 2016.

Tableau VI.3
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*
Besoins, fonds disponibles et dépenses					
Budget fondé sur l'évaluation des besoins globaux	4 255 607	5 335 374	6 569 754	7 232 409	7 509 703
Fonds disponibles	2 593 847	3 234 135	3 603 099	3 706 762	4 410 812
Exécution (dépenses)	2 357 710	2 971 825	3 355 409	3 294 815	3 967 097
Déficit de financement	1 661 760	2 101 239	2 966 655	3 525 647	3 098 891
Analyse, en pourcentage					
Fonds disponibles par rapport aux besoins	61 %	61 %	55 %	51 %	59 %
Déficit de financement	39 %	39 %	45 %	49 %	41 %
Exécution par rapport aux besoins	55 %	56 %	51 %	46 %	53 %
Exécution par rapport aux fonds disponibles	91 %	92 %	93 %	89 %	90 %
Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR					
Nombre total de réfugiés (y compris les personnes vivant dans une situation assimilable à celle des réfugiés)	10 500 250	11 703 180	14 380 094	16 121 427	17 187 488
Déplacés (y compris les personnes vivant dans une situation assimilable à celle de déplacés)	17 670 390	23 925 560	32 274 619	37 494 172	36 627 127
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	7 673 850	7 247 870	8 290 754	10 297 139	13 935 223
Nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR	**35 844 490**	**42 876 610**	**54 945 467**	**63 912 738**	**67 749 838**

VI.32 **Le Comité consultatif souligne que la proposition du Secrétaire général tendant à ce que le montant perçu par le HCR sous la forme de subventions et contributions soit abaissé consiste moins en une mesure d'efficacité qu'en une simple réduction de l'allocation forfaitaire. Néanmoins, le Comité ne voit pas d'objection à ce que le montant de l'allocation forfaitaire soit réduit de 717 500 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019, comme proposé, et il recommande que soit approuvées les propositions faites par le Secrétaire général en ce qui concerne les ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépense pour l'exercice biennal 2018-2019.**

Chapitre 26
Réfugiés de Palestine

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017	55 137 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	56 610 600
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	2 138 044 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.33 Pour l'exercice biennal 2018-2019, le montant des ressources à inscrire au budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 26 s'élève à 56 610 600 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 1 473 300 dollars, soit 2,7 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 26) et Corr.1, tableau 26.3).

VI.34 Le Secrétaire général attribue cette augmentation nette aux facteurs suivants :

a) Ajustements techniques : une augmentation de 820 200 dollars représentant le montant biennal des ressources nécessaires au titre des cinq nouveaux postes créés en 2016-2017 en application de la résolution 70/247 de l'Assemblée générale;

b) Autres variations de ressources : une augmentation de 653 100 dollars correspondant au reclassement proposé d'un poste P-5 en poste D-1 et la création proposée de trois nouveaux postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) (voir tableau VI.4).

VI.35 Le tableau VI.4 récapitule les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 et ceux qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017.

Tableau VI.4
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2016-2017	155	1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 11 D-1, 28 P-5, 94 P-4/3, 2 P-2/1 et 10 G(AC)
Postes proposés pour 2018-2019	158	1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 12 D-1, 28 P-5, 96 P-4/3, 2 P-2/1 et 10 G(AC)
Nouveaux postes	3	1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3 au titre du sous-programme 5
Reclassements de postes	1	1 P-5 reclassée à D-1 au titre du sous-programme 5
Postes extrabudgétaires[a]		
Postes prévus pour 2018-2019	80	2 D-2, 0 D-1, 3 P-5, 60 P-4/3, 9 P-2/1 et 6 G(AC)

[a] Non compris les 30 905 agents locaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Observations et recommandations concernant les ressources afférentes aux postes

VI.36 Le Secrétaire général propose pour l'exercice biennal 2018-2019 un effectif total de 158 postes, ce qui représente une augmentation nette de 3 postes par rapport au tableau d'effectifs de 2016-2017 (voir tableau VI.4) et comprend la création proposée de 3 nouveaux postes.

VI.37 Le Secrétaire général propose de supprimer l'actuelle division de la sécurité et de la sûreté du Département des services administratifs et la création d'un département de la sécurité et de la gestion des risques au siège de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Amman, qui relèverait du Commissaire général. Le nouveau département serait dirigé, après reclassement du poste existant de chef de la Division de la sûreté et de la sécurité (P-5), par un directeur de la sécurité et de la gestion des risques (D-1) et serait doté de trois nouveaux postes de chef des services de la formation en matière d'analyse des risques et de sécurité (P-5), de formateur spécialiste des questions de sécurité (P-4) et d'analyste des questions de sécurité et de gestion des risques (P-3), ainsi que de 17 postes d'agent recruté sur le plan national financés par les ressources extrabudgétaires. Le Secrétaire général a indiqué que ce nouveau département procéderait à un recentrage sur la gestion de la sûreté et de la sécurité du personnel de secteur, en particulier après les incidents qui se sont produits dans la bande de Gaza entre le 8 juillet et le 26 août 2014 et sachant que la commission d'enquête de l'UNRWA et la commission du Siège de l'ONU chargée d'enquêter sur certains faits survenus dans la bande de Gaza entre le 8 juillet et le 26 août 2014 ont par la suite conclu à une concentration insuffisante des efforts sur la sécurité et la sûreté du personnel de secteur (A/72/6 (Sect. 26) et Corr.1, par. 26.13 et 26.43). Ayant demandé plus de précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que l'UNRWA, qui intervient dans un environnement difficile sur le plan de la sécurité, a continué de fournir les services prescrits dans son mandat aux réfugiés palestiniens dans la zone d'opérations désignée et que, par suite du conflit qui se poursuit en République arabe syrienne, au total 17 membres du personnel recruté sur le plan national ont perdu la vie entre mars 2011 et décembre 2016.

VI.38 **Le Comité consultatif recommandent d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les ressources afférentes aux postes.**

Observations et recommandations concernant les ressources autres que celles afférentes aux postes

VI.39 Les ressources autres que celles afférentes aux postes proposées pour l'exercice biennal 2018-2019, soit 52 700 dollars, sont sans changement par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux ressources autres que celles afférentes aux postes**.

Observations et recommandations générales

Système de gestion intégré

VI.40 Le Comité consultatif rappelle qu'en 2015, l'UNRWA a mis en service son nouveau système de gestion intégré, baptisé « REACH », dans le but d'accroître son efficacité opérationnelle (voir A/70/7, par. VI.54). En ce qui concerne la compatibilité du système REACH avec le système de gestion intégré du Secrétariat, Umoja, le Comité consultatif a été informé, suite à sa demande de précisions à ce sujet, que les deux systèmes sont en principe capables d'échanger des données mais que le coût de la conception et de l'application de cette option serait nettement plus

élevé que les avantages que l'on peut en escompter. Le Comité a été également informé que les gains d'efficacité que le système REACH pourrait produire comprennent la capacité de procéder à des examens programmatiques couvrant les cinq bureaux extérieurs; la possibilité de se passer d'une procédure d'autorisation écrite; des gains d'efficacité dans le processus de passation des marchés; et l'optimisation de l'appui administratif, notamment par la numérisation des tâches correspondantes. En outre, il était prévu de doter le système de fonctionnalités supplémentaires permettant notamment un appui informatique à la formulation des budgets; la gestion électronique des paiements; et la gestion automatisée des contrats de consultant. **Le Comité consultatif se félicite de la poursuite de l'application du système de gestion intégré de l'UNRWA et insiste sur la nécessité de préciser les gains d'efficacité dans les futurs documents budgétaires et rapports sur les programmes**.

Modalités de financement

VI.41 En ce qui concerne les modalités de financement des opérations de l'UNRWA, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 3331 B (XXIX), a décidé que les dépenses à engager au titre des traitements du personnel international au service de l'UNRWA, qui auraient sinon été financées par des contributions volontaires, seraient imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies à compter du 1er janvier 1975 et pour la durée du mandat de l'Office. Compte tenu des déficits chroniques de financement que l'UNRWA a connus ces dernières années, le Secrétaire général, dans son rapport sur le renforcement des capacités de gestion de l'UNRWA (A/65/705), a proposé d'accroître progressivement le financement de l'UNRWA sur les exercices biennaux suivants, en commençant par une augmentation de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013, ce que l'Assemblée générale a approuvé par sa résolution 65/272. Dans la même résolution, l'Assemblée a pris note de la situation financière désastreuse de l'Office, demandé à l'Office de poursuivre le processus de réforme de sa gestion en vue de réduire les coûts et d'améliorer la fourniture de ses services aux bénéficiaires et souligné que l'approbation d'un financement pour l'exercice biennal 2012-2013 et pour les exercices suivants devait être justifiée au regard des projets de budget-programme pour les exercices pertinents et dûment examinée par l'Assemblée générale (voir A/70/7, par. VI.55). Le Comité note que depuis que cette demande a été formulée pour la première fois, à propos de l'exercice biennal 2012-2013, il n'y a eu aucune nouvelle demande de ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire pour les exercices biennaux ultérieurs. D'autres observations sur l'absence de proposition de ressources supplémentaires pour l'UNRWA figurent dans le chapitre I ci-dessus.

VI.42 Le Comité consultatif rappelle ses observations relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/93. Dans lesdites observations, le Comité s'est félicité de ce que l'UNRWA n'ait pas relâché ses efforts de réforme de sa gestion et a, en outre, demandé au Secrétaire général d'examiner les modalités de financement de l'Office et de faire rapport à ce sujet dans le cadre du projet de budget-programme pour 2018-2019. Le Comité se félicite de ce que le Secrétaire général ait par la suite créé un comité directeur chargé de procéder à des consultations avec les États Membres et qu'il ait présenté en mars 2017 un rapport à ce sujet (A/71/849) contenant des observations et des recommandations demandant notamment que des mesures soient prises pour faire face à la crise financière que connaît l'Office. **Le Comité consultatif note que l'Assemblée générale continue d'examiner le rapport du Secrétaire général sur les opérations de l'UNRWA et compte garder à l'examen la question des modalités de financement de l'Office.**

Mobilisation des ressources

VI.43 Suite à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à la date du 23 mai 2017, le déficit de financement global de l'Office s'établissait à 121 millions de dollars. Ces difficultés financières auraient en particulier des répercussions sur le sous-programme 3 s'agissant de la fourniture des services d'éducation de base que l'Office administre pour plus de 500 000 élèves scolarisés dans 700 écoles de l'UNRWA. Le Comité a été également informé que, dans la perspective de la stratégie à moyen terme pour 2016-2021, l'UNRWA avait redoublé d'efforts en matière de collecte de fonds pour, entre autres, travailler avec des donateurs traditionnels et non traditionnels, y compris des entités tant publiques que privées, pour resserrer ses liens avec les États membres de l'Organisation de coopération islamique afin d'obtenir un engagement de financement collectif et d'intensifier sa collaboration avec la Ligue des États arabes. À cet égard, le Comité a obtenu, sur sa demande, une liste prévisionnelle des annonces de contribution, établie à partir d'estimations, de tendances et de données sur les engagements des années précédentes en faveur de l'UNRWA, d'où il ressort que 26 gouvernements et groupes régionaux s'étaient engagés à verser au total 1,2 milliard de dollars pour l'exercice biennal 2018-2019[8].

VI.44 **Le Comité consultatif se félicite des efforts de collecte de fonds faits par l'UNRWA et, comme par le passé, encourage l'Office à redoubler d'efforts dans ce domaine et à élargir sa base de donateurs.**

Activités d'évaluation

VI.45 Le Secrétaire général précise que le montant estimatif des ressources destinées aux activités d'évaluation pour l'exercice biennal 2018-2019 s'établit à 1 296 000 dollars, dont : a) un montant de 487 500 dollars au titre du budget ordinaire pour 58 mois de travail de fonctionnaire pour les activités d'évaluation; et b) 808 000 dollars de ressources extrabudgétaires pour les consultants et divers autres objets de dépense. En outre, les évaluations déjà effectuées portaient notamment sur la gestion du risque de sécurité à l'Office et son programme de e-santé. Le plan d'évaluation pour l'exercice biennal 2018-2019 est aligné sur la stratégie à moyen terme pour 2016-2021 et comprend : a) en 2018, une évaluation de la stratégie de l'enseignement technique et professionnel et de la formation et l'évaluation à mi-parcours de la stratégie à moyen terme; et b) en 2019, une évaluation de la stratégie de protection, de la réforme de l'hospitalisation et de la stratégie en matière de ressources humaines (voir A/72/6 (Sect. 26), par. 26.23 et 26.25).

VI.46 Sur sa demande, le Comité consultatif a reçu les résultats des évaluations passées notamment : a) l'évaluation de la gestion du risque de sécurité, qui avait servi de base à l'élaboration d'une stratégie en rapport avec le nouveau Département de la sécurité et de la gestion des risques; b) l'évaluation du programme de e-santé, qui avait débouché sur l'identification d'un certain nombre de gains d'efficacité par réduction des coûts et mis en lumière la nécessité d'améliorer la qualité et la publication en temps voulu des résultats correspondants; c) l'évaluation de la stratégie de mobilisation des ressources, qui a conduit à l'élaboration d'une stratégie révisée pour 2016-2019 centrée sur les mécanismes de financement innovants et la communication claire; d) l'examen de la gestion du parc de véhicules, qui a permis de réaliser des économies non négligeables par la mise en œuvre de nouveaux processus et systèmes; et e) des recommandations pertinentes ayant permis

[8] Des informations complémentaires sur les donateurs sont disponibles sur le site Web de l'UNRWA (www.unrwa.org).

d'améliorer la mise en œuvre du principe de responsabilité dans le processus de fourniture d'une assistance d'urgence aux réfugiés palestiniens en République arabe syrienne. **Le Comité consultatif se félicite de ce que les constatations et conclusions issues des activités d'évaluation de l'UNRWA aient été incorporées aux propositions budgétaires ultérieures. En outre, le Comité compte que ces constatations et conclusions seront également prises en considération dans le cadre du processus général de réforme de la gestion de l'Office, conformément à la résolution 65/272 de l'Assemblée générale (voir aussi A/70/7, par. VI.57)**.

Chapitre 27
Aide humanitaire

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	36 946 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	37 230 400
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	707 025 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.47 Pour l'exercice biennal 2018-2019, le montant des ressources du budget ordinaire demandé par le Secrétaire général au titre du chapitre 27 s'élève à 37 230 440 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation 284 300 dollars, soit 0,8 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir A/72/6 (Sect. 27), tableau 27.3).

VI.48 Le Secrétaire général attribue cette augmentation nette aux trois éléments ci-après :

a) Ajustements techniques : non-reconduction des dépenses non renouvelables afférentes au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne (6 443 200 dollars) inscrites au budget de l'exercice biennal 2016-2017 en relation à l'acheminement de l'aide dans ce pays;

b) Nouveaux mandats et mandats élargis : inclusion du montant destiné au Mécanisme de surveillance pour l'exercice biennal 2018-2019 (7 506 700 dollars), en application de la résolution 71/272 B, par laquelle l'Assemblée générale a souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif avait formulées dans son rapport correspondant (A/71/811). Dans ce rapport, en effet, le Comité consultatif faisait observer que le mandat du Mécanisme de surveillance, créé en 2014, ayant déjà été renouvelé deux fois, un autre renouvellement annuel, à la fin de 2017, pouvait être anticipé. Le Comité déclarait également qu'il espérait que les estimations de ressources pertinentes figureraient dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir également par. VI.58 et VI.59 ci-après);

c) Les autres variations font apparaître une réduction des crédits d'un montant de 779 200 dollars, rendue possible par des gains d'efficience que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Cette réduction découle de ce que le Bureau fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja, qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général

sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Lors de son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif avait demandé une liste récapitulative, qui ne lui a pas été communiquée, de toutes les réductions classées comme autres variations dans les chapitres du budget, avec une explication de la manière dont elles étaient obtenues et de la mesure dans laquelle on pouvait y voir des gains d'efficience. On trouvera plus haut au chapitre I les observations et recommandations du Comité sur cette question.

VI.49 Le tableau VI.5 récapitule le nombre de postes financés à partir du budget ordinaire, qui ont été respectivement approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 et proposés pour l'exercice 2018-2019. Y figurent également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau VI.5
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice 2016-2017	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 30 P-4/3, 5 P-2/1, 2 G(1e C) et 15 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice 2018-2019	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 30 P-4/3, 5 P-2/1, 2 G(1e C) et 15 G(AC)
Ressources extrabudgétaires[a]		
Prévisions pour l'exercice biennal 2018-2019	2 105	1 SSG, 1 D-2, 30 D-1, 92 P-5, 656 P-4/3, 32 P-2/1, 2 G(1e C), 133 G(AC), 471 AN et 687 AL

[a] Pour l'exercice biennal 2018-2019, 1 158 postes financés au titre du personnel temporaire sont prévus aux fins de la prestation de services dans les bureaux de pays, les bureaux régionaux et les bureaux de liaison du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Observations et recommandations concernant les postes

VI.50 Le Secrétaire général propose de financer au total 72 postes pour l'exercice biennal 2018-2019, soit le même nombre que pour 2016-2017 (voir tableau VI.5).

VI.51 Après en avoir fait la demande, le Comité consultatif a obtenu l'organigramme du Bureau, et il a pu apprendre quels étaient les lieux d'affectation correspondant aux différentes unités administratives et différents postes. **Le Comité consultatif estime que de telles informations sont utiles aux États Membres et il recommande à l'Assemblée générale de demander qu'un organigramme détaillé, indiquant les différents lieux d'affectation, figure dorénavant dans les fascicules du budget**.

Postes vacants

VI.52 Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2017, au total deux postes (1 P-4 et 1 P-3) étaient vacants au Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Après avoir demandé des précisions, il a appris que le Bureau et le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne étaient considérés comme deux mécanismes de coordination distincts et que leurs taux de vacance de postes respectifs étaient calculés séparément, puisque le Bureau était composé de postes permanents, tandis que le Mécanisme de surveillance était un mécanisme de coordination annexe avec un statut comparable à celui d'une mission politique spéciale et doté seulement d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions). En ce qui concerne le Mécanisme de surveillance, le Comité a

également appris qu'en 2017, 8 des 42 emplois existants (2 P -3, 2 Volontaires des Nations Unies, 1 administrateur recrutés sur le plan national et 3 agents des services généraux) étaient vacants, soit un taux de vacance réel de 19 % au 30 juin 2017.

VI.53 **Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la proposition du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.54 Le montant demandé au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2018-2019 s'établit à 13 432 800 dollars, soit une augmentation nette de 284 400 dollars (2,16 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2016-2017 (13 148 400 dollars).

VI.55 Le montant demandé au titre des consultants pour l'exercice biennal 2018-2019, de 9 100 dollars, fait apparaître une diminution de 50 700 dollars, soit 84,8 %, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2016-2017, qui s'élevait à 59 800 dollars. **Le Comité consultatif prend note de la diminution des ressources demandées au titre des services de consultant à cet égard et rappelle la recommandation qu'il avait faite dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, tendant à ce que tout soit fait pour utiliser les compétences disponibles en interne (voir également le chapitre I ci-dessus)**.

VI.56 **Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Autres observations et recommandations

Examen fonctionnel et processus connexe de gestion du changement

VI.57 Le Secrétaire général indique qu'un examen fonctionnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a été mené en 2016, en mettant l'accent sur son modèle de fonctionnement, ses processus de gestion et ses procédures administratives. Le Secrétaire général indique aussi que les résultats du processus connexe de gestion du changement seront pris en compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021 (voir A/72/6 (Sect. 27), par. 27.13 et 27.14). Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le processus de gestion du changement devait s'achever à la fin de 2017 et n'aurait pas d'incidence financière. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera les résultats de l'examen fonctionnel du Bureau et l'état d'avancement du processus de gestion du changement à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne

VI.58 Le Secrétaire général indique que le montant de 7,5 millions de dollars demandé pour le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, qui serait intégralement financé au moyen des ressources ordinaires, permettrait de reconduire les 41 postes imputés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 5 P-3, 3 P-2, 5 AN, 13 AL et 9 VNU) et de satisfaire les besoins opérationnels (services de consultant, voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, frais de représentation, achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel, de même que subventions et contributions) (voir également par. VI. 48 a) et b) ci-dessus).

VI.59 En ce qui concerne les ressources demandées pour financer la présence du Mécanisme de surveillance en Iraq, le Comité consultatif a été informé, après avoir

demandé des précisions, qu'elles s'établissaient au montant estimatif de 1 239 500 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019, à savoir : a) 970 000 dollars pour financer huit emplois de personnel temporaire (autres que pour les réunions); b) 94 000 dollars au titre des déplacements du personnel par la route de Dahouk jusqu'à la frontière syrienne et jusqu'à Erbil; c) 12 900 dollars au titre des services contractuels; d) 69 600 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement; e) 300 dollars au titre des frais de représentation; f) 27 500 au titre des fournitures et accessoires; g) 6 500 dollars au titre du mobilier et du matériel; et h) 58 700 dollars au titre des subventions et des contributions. Le Comité a également appris, après avoir demandé un complément d'information, qu'une petite présence avait été mise en place à Dahouk et que, sur les huit emplois proposés, un avait été pourvu et deux faisaient l'objet de procédures de recrutement au mois de juillet 2017. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'inclure à l'avenir une ventilation détaillée des ressources nécessaires pour le Mécanisme de surveillance dans les fascicules du budget, ainsi qu'une ventilation des dépenses dans les rapports sur l'exécution du budget**.

Titre VII
Information

Chapitre 28
Information

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	187 570 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	186 219 500
Quotes-parts hors budget ordinaire	1 486 700[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	7 348 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/295 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VII.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 28 du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 est de 186 219 500 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 1 350 600 dollars, ou 0,7 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 28), tableau 28.3).

VII.2 Le Secrétaire général attribue la diminution nette aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques faisant apparaître une diminution de 63 400 dollars liée à l'élimination des dépenses non renouvelables correspondant : i) aux services d'information fournis en application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III); ii) aux ressources nécessaires à l'application des résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme; iii) aux dépenses requises pour appliquer la résolution 71/280 de l'Assemblée générale sur les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières;

b) Les nouveaux mandats et mandats élargis, faisant apparaître une augmentation de 4 237 900 dollars à l'appui de nouveaux mandats découlant : i) de la résolution 71/101 B sur les questions relatives à l'information, en particulier du paragraphe 23, dans laquelle l'Assemblée générale a de nouveau prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Département dispose, dans toutes les langues officielles, des moyens nécessaires pour mener à bien l'ensemble de ses activités et a demandé qu'il soit tenu compte de cette exigence dans les futurs projets de budget-programme concernant le Département, en gardant à l'esprit le principe de l'égalité des six langues officielles et en prenant en considération la charge de travail dans chacune d'elles, ainsi que de la résolution 71/6 portant sur la planification des programmes, dans laquelle l'Assemblée a adopté le plan-programme biennal du Département pour 2018-2019, y compris le cadre stratégique, qui met l'accent, entre autres, sur le fait que toutes les langues officielles de l'Organisation doivent être traitées sur un pied d'égalité; ii) de la résolution 69/16 de l'Assemblée générale sur le programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine; iii) de la section XV de la

résolution 71/272 A de l'Assemblée générale sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ainsi qu'à sa vingt-quatrième session extraordinaire, présentées dans le rapport du Secrétaire général y afférent (A/71/623);

c) Les transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres : une réduction de 3 477 400 dollars du montant des crédits demandés, qui tient compte du transfert proposé du Bureau du porte-parole du Secrétaire général du chapitre 28 (Information) au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble);

d) D'autres variations : une réduction de 2 047 700 dollars du montant des crédits demandés, imputable aux gains d'efficience que le Département prévoit de réaliser au cours de l'exercice 2018-2019, qui découle de ce que le Département fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Lors de l'examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, en vain, des précisions supplémentaires concernant ces variations, notamment une ventilation de celles considérées comme le résultat des gains d'efficience et de celles pouvant être attribuées à la mise en service d'Umoja. On trouvera au chapitre premier ci-dessus les commentaires et observations du Comité consultatif à ce sujet.

VII.3 Le tableau VII.1 présente un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 et des postes proposés pour l'exercice 2018-2019. Y figurent aussi les postes prévus pour l'exercice 2018-2019 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires et de quotes-parts hors budget ordinaire.

Tableau VII.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	718	1 SGA, 4 D-2, 18 D-1, 35 P-5, 74 P-4, 106 P-3, 60 P-2/P-1, 9 G(1^{e}C), 212 G(AC), 149 AL et 50 AN
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	716	1 SGA, 3 D-2, 18 D-1, 34 P-5, 72 P-4, 108 P-3, 61 P-2/P-1, 7 G(1^{e}C), 214 G(AC), 148 AL et 50 AN
Nouveaux postes	18	1 (P-5), 4 P-3, 4 P-2 et 9 G(AC) relevant du sous-programme 2 (Services d'information)
Transferts	(12)	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 G(1^{e}C) et 4 G(AC), du chapitre 28 (Information) au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble)
Suppressions	(8)	1 P-5, 1 G(AC) et 1 AL relevant du sous-programme 1 (Services de communication stratégique); 2 P-2 et 1 G(AC) relevant du sous-programme 2 (Services d'information); 1 P-2 et 1 G(AC) relevant du sous-programme 3 (Services de diffusion et de partage du savoir)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	4	2 P-4, 1 P-2 et 1 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	11	1 P-3 et 10 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VII.4 Le Secrétaire général propose au total 716 postes pour le chapitre 28, dont 297 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 419 dans celle des agents des services généraux et des catégories apparentées, soit une réduction nette de 2 postes, résultant de la suppression proposée de 8 postes (1 P-5, 3 P-2, 3 G(AC) et 1 AL), du transfert de 12 postes [1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 G(1e C) et 4 G(AL)] au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), et de la création de 18 postes [1 P-5, 4 P-3, 4 P-2 et 9 G(AC)] (voir le tableau VII.1).

Nouveaux postes

VII.5 Conformément au paragraphe 23 de la résolution 71/101 B de l'Assemblée générale sur les questions relatives à l'information, et à la résolution 71/6 de l'Assemblée sur la planification des programmes, le Secrétaire général propose de créer 18 postes pour la Division de l'information et des médias au titre du sous-programme 2 (Services d'information), comme suit :

a) Un poste de spécialiste de l'information hors classe (P-5) chargé de renforcer l'utilisation stratégique, la qualité, la portée et le traitement égal des contenus publiés sur les médias sociaux dans les six langues officielles;

b) Quatre postes d'attaché de presse (P-3) dans la Section des communiqués de presse, chargés de superviser l'établissement et la traduction en externe des communiqués de presse et des comptes rendus des séances plénières de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social de l'anglais en arabe, chinois, espagnol et russe;

c) Quatre postes d'assistant d'édition [agent des services généraux (Autres classes)], pour appuyer les quatre postes susmentionnés d'attaché de presse (P-3) dans l'établissement des communiqués de presse et des comptes rendus des séances en arabe, chinois, espagnol et russe, y compris la correction de la traduction en externe des communiqués de presse et des comptes rendus;

d) Quatre postes d'assistant de production multimédia (P-2) pour produire des séquences vidéo de différentes durées en arabe, chinois, espagnol et russe;

e) Cinq postes d'assistant d'information [agent des services généraux (Autres classes)] pour appuyer la diffusion, en direct et à la demande, d'une couverture vidéo des réunions et manifestations de l'Organisation des Nations Unies en arabe, chinois, espagnol, français et russe;

VII.6 On trouvera au paragraphe 28.63 du fascicule du budget des renseignements supplémentaires sur les fonctions attachées à ces 18 nouveaux postes [1 P-5, 4 P-3, 4 P-2 et 9 G(AC)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources existantes du Département de l'information permettaient de couvrir les séances publiques des organes principaux et de leurs principaux organes subsidiaires au Siège uniquement en anglais et en français. Pour assurer la publication de la version définitive des communiqués de presse dans les deux heures suivant la conclusion de toute séance publique, il fallait quatre personnes pour chaque équipe linguistique pendant la tenue de la séance, dont deux attachés de presse dans la salle de conférence, et un éditeur et un assistant d'édition dans les bureaux de la Division pour éditer, corriger, parfaire et formater le document. Le Comité a également été informé que, pour produire des communiqués de presse dans les quatre autres langues officielles dans la limite des ressources existantes, différentes options avaient été étudiées (un projet pilote avait été mené pour l'espagnol, et des discussions s'étaient tenues avec le Département de l'Assemblée

générale et de la gestion des conférences), et qu'établir des communiqués de presse dans les six langues officielles sans ressources supplémentaires tout en garantissant la qualité et la ponctualité avait été jugé irréalisable.

VII.7 En ce qui concerne les quatre nouveaux postes d'assistant d'édition [agent des services généraux (Autres classes)] qu'il est proposé de créer pour aider les attachés de presse en relisant la traduction en externe des communiqués de presse et des comptes rendus, le Comité consultatif est d'avis que le Département de l'information devrait, en collaboration avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, étudier des moyens de réaliser des gains d'efficience dans la traduction des documents (voir aussi par. VII.13 et VII.14 ci-après). **Le Comité consultatif recommande qu'en attendant de plus amples informations sur les résultats de ces efforts, les fonctions des quatre postes d'assistant d'édition [agent des services généraux (Autres classes)] soient assurées au moyen d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et que les ressources correspondantes soient demandées au titre des autres dépenses de personnel en tant que ressources non affectées à des postes**.

Suppressions

VII.8 Il est proposé de supprimer les huit postes ci-après :

a) Un poste de directeur (P-5) au Centre d'information des Nations Unies à Luanda, au titre du sous-programme 1 (Services de communication stratégique). À ce propos, le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 39 de sa résolution 71/101 B sur les questions relatives à l'information, l'Assemblée générale a rappelé sa résolution 64/243, par laquelle elle avait prié le Secrétaire général de créer un centre d'information des Nations Unies à Luanda, afin de contribuer à la prise en compte des besoins des pays lusophones d'Afrique et demandé de nouveau au Secrétaire général de prendre, en coordination avec le Gouvernement angolais, les mesures nécessaires pour créer ce centre dans les meilleurs délais et de rendre compte au Comité de l'information, à sa trente-neuvième session, des progrès réalisés à cet égard. Ayant demandé des renseignements supplémentaires sur les plans et options étudiés par le Secrétariat pour la création du centre, le Comité a été informé que le Département de l'information avait tenu des consultations avec des représentants du Gouvernement angolais et examiné les possibilités envisageables en matière de locaux, notamment l'achèvement de la construction de nouveaux locaux et la conclusion de contrats de bail. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général rendra compte à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, de l'évolution des consultations à cet égard**.

b) Deux postes au titre du sous-programme 1 (Services de communication stratégique), dont : 1 poste de commis dactylographe (agent local) au Centre d'information des Nations Unies à Harare et 1 poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] à la Division de la communication stratégique au Siège;

c) Trois postes au titre du sous-programme 2 (Services d'information), comprenant : 1 poste de photographe adjoint (P-2), 1 poste d'administrateur Web adjoint (P-2) et 1 poste de commis à l'information [agent des services généraux (Autres classes)] à la Division de l'information et des médias au Siège (voir A/72/6 (Sect. 28), par. 28.62);

d) Deux postes au titre du sous-programme 3 (Services de diffusion et de partage du savoir), comprenant : 1 poste de bibliothécaire adjoint (P-2) et 1 poste

d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)] à la Division de la sensibilisation du public au Siège (ibid., par. 28.70).

Transferts

VII.9 Il est proposé de transférer le Bureau du porte-parole du Secrétaire général et les 12 postes associés [1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 G(1e C) et 4 G(AC)] du chapitre 28 (Information) au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), en vue d'assurer une gestion et un développement efficaces des relations avec les médias au nom du Secrétaire général. On trouvera de plus amples détails sur le transfert proposé au paragraphe 28.60 du fascicule du budget. Le transfert du Bureau du porte-parole entraînerait la réaffectation de ressources du chapitre 28 au chapitre premier, d'un montant de 3 477 400 dollars, dont un montant de 3 244 200 dollars au titre des postes et un montant de 233 200 dollars au titre des autres objets de dépense.

VII.10 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée plus haut au paragraphe VII.7, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations relatives aux objets de dépense autres que les postes

VII.11 Les ressources demandées pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 37 404 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 344 800 dollars (ou 3,7 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre des services contractuels, compensée en partie par des diminutions au titre des frais de voyage du personnel et des frais généraux de fonctionnement.

Services contractuels

VII.12 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 18 741 000 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 1 523 300 dollars (ou 8,8 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017. Il ressort des renseignements supplémentaires communiqués au Comité que l'augmentation est principalement liée aux ressources supplémentaires à prévoir pour la Division de l'information et des médias au titre du sous-programme 2 (Services d'information), conformément à la résolution 71/101 B de l'Assemblée générale sur les questions relatives à l'information, en vue de financer la traduction en externe des communiqués de presse et des comptes rendus des séances plénières de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social dans quatre autres langues (arabe, chinois, espagnol et russe).

VII.13 Le Comité consultatif a demandé s'il était possible de réaliser des gains d'efficience en coordonnant les activités du Département de l'information avec celles du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Il a été informé que les communiqués de presse établis par le Département de l'information et les comptes rendus des séances plénières des réunions officielles produits par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ne répondaient pas aux mêmes besoins du public et étaient assortis de délais de publication très différents : les communiqués de presse du Département de l'information, généralement publiés dans les heures suivant la fin d'une séance et destinés à un public cible comprenant les médias, la société civile, le grand public et les États Membres, devaient être publiés rapidement et traiter des questions d'importance cruciale du point de vue journalistique. Les comptes rendus

analytiques de séances établis par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, quant à eux, étaient des documents officiels produits par le Service anglais de traduction puis traduits dans les cinq autres langues officielles, généralement par des sous-traitants externes, et publiés lorsque les versions dans les six langues étaient disponibles, dans un délai estimé en mois.

VII.14 Le Comité consultatif a également été informé que le Département de l'information étudierait, en concertation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, des moyens de faire des économies dans le domaine de la traduction, notamment en recourant aux contrats de louage de services de traduction en chinois, espagnol, français et russe établis par la Division des achats et administrés par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. En outre, le Département de l'information a conclu un partenariat avec des universités étrangères pour alléger la charge que représente la traduction de contenus Web et, en collaboration avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, il cherchera d'autres solutions pour les départements auteurs de l'Organisation désireux de faire traduire leur contenu Web. **Le Comité consultatif se félicite de l'intention du Département de l'information de collaborer avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et encourage les deux départements à mieux coordonner les mesures prises pour réaliser des gains d'efficience dans la traduction des documents et des contenus Web, tout en maintenant la qualité des traductions. Le Comité compte que les documents budgétaires à venir rendront compte de l'évolution de la situation à cet égard (voir par. VII.7 plus haut)**.

Véhicules

VII.15 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des renseignements supplémentaires selon lesquels 25 chauffeurs et 40 véhicules au total avaient été alloués aux centres d'information des Nations Unies. Selon les informations communiquées, certains centres n'avaient plus besoin de véhicule appartenant à l'ONU car davantage de moyens de transport locaux étaient disponibles, et un certain nombre d'autres centres n'étaient dotés ni de véhicule appartenant à l'ONU, ni de poste de chauffeur. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'examiner les besoins des centres d'information des Nations Unies en véhicules et en chauffeurs et de lui faire rapport à ce sujet dans son prochain projet de budget**.

VII.16 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes (voir aussi par. VII.7 plus haut).**

Observations et recommandations générales

Accords de participation aux frais

VII.17 Le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur les activités financées en commun avec les équipes de pays des Nations Unies sur le terrain, ainsi que sur les accords de participation aux frais existants, y compris en ce qui concerne les postes des chefs des centres d'information des Nations Unies. Il a été informé qu'à l'heure actuelle, 38 centres d'information des Nations Unies bénéficiaient de services d'appui du Programme des Nations Unies pour le développement – utilisation de locaux et prestation de services communs notamment –, le niveau de rémunération de chaque partie étant établi sur la base de mémorandums d'accord actualisés périodiquement. Pour ce qui est des besoins spécifiques en matière d'infrastructure (rénovation de locaux, travaux

d'amélioration architecturale ou construction de nouveaux locaux notamment), le partage des coûts entre les entités des Nations Unies concernées faisait l'objet de négociations distinctes. Le Comité a également été informé qu'un total de 26 centres d'information des Nations Unies étaient dirigés par des membres du personnel du Secrétariat et financés intégralement au moyen du budget ordinaire de l'ONU, et que 27 autres centres étaient dirigés par des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Il n'y avait pas d'accord de participation aux frais dans les centres dirigés par des coordonnateurs résidents.

Accessibilité

VII.18 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur la question de savoir si les sites Web gérés par le Département de l'information respectaient les normes d'accessibilité. Il a été informé que, pour la majorité des sites dotés d'une adresse www.un.org, les normes étaient respectées. Il a également été informé que le Département de l'information vérifiait que les nouveaux sites Web respectaient ces normes lorsqu'il examinait l'enregistrement d'un nouveau domaine. En outre, le Département de l'information était membre du Groupe de travail interdépartemental de l'ONU sur les questions d'accessibilité, au sein duquel il recommandait des pratiques optimales pour le Web et les communications numériques. Il était aussi en train d'acheter, avec le Bureau de l'informatique et des communications, un instrument de surveillance et de communication de l'information. **Le Comité consultatif compte que le Département de l'information continuera de surveiller de près et d'améliorer la conformité de tous les sites Web de l'ONU avec les normes d'accessibilité**.

Titre VIII
Services d’appui commun

Chapitre 29
Services de gestion et d’appui

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	595 287 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	595 898 900
Quotes-parts hors budget ordinaire	222 872 300[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	333 105 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c’est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision prise par l’Assemblée générale dans sa résolution 71/295 concernant le compte d’appui aux opérations de maintien de la paix

VIII.1 Le titre VIII du projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2018-2019 comprend le chapitre 29 (Services de gestion et d’appui), subdivisé en huit sections qui sont examinées séparément ci-après Les activités menées dans le cadre du titre VIII ont pour objectifs généraux : a) de permettre à l’Organisation de gagner en efficacité et responsabilité dans la gestion de ses ressources, dans les quatre grands domaines que sont les finances, les ressources humaines, l’informatique et les communications, et les services d’appui (achats et infrastructures); b) d’appuyer les mécanismes intergouvernementaux de l’Organisation; c) d’assurer le financement des programmes et activités que le Secrétariat a pour mission d’exécuter; d) d’appuyer l’exécution de ces programmes et activités.

VIII.2 Le montant des ressources inscrites au budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29 pour l’exercice biennal 2018-2019 s’élève à 595 898 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 611 900 dollars, soit 0,1 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l’exercice 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 29), tableau 29.1).

VIII.3 Le tableau 29.1 du fascicule du budget indique la répartition des ressources entre le Département de la gestion au Siège de l’Organisation des Nations Unies et les bureaux hors Siège. Pour l’exercice biennal 2014-2015, les dépenses s’élevaient à 452 174 400 dollars au Siège et à 224 950 700 dollars dans les bureaux hors Siège. Pour l’exercice biennal 2016-2017, les crédits ouverts pour le Siège s’élevaient à 392 472 600 dollars et à 202 814 400 dollars pour les bureaux hors Siège. Les ressources proposées pour l’exercice biennal 2018-2019 pour le Siège s’élèvent à 396 486 200 dollars et à 199 412 700 dollars pour les bureaux hors Siège. Le Comité consultatif constate qu’au cours des exercices biennaux précédents, une partie plus importante des ressources inscrites au budget ordinaire au titre des services de gestion et d’appui a été affectée au Département de la gestion au Siège qu’aux bureaux hors Siège. **Le Comité consultatif est d’avis que le Secrétaire général devrait inclure au chapitre 29 des prochains projets de budget-programme des indicateurs de succès et des mesures des résultats liés à la prestation de services d’appui au Siège.**

Ventilation des réductions proposées découlant des gains d'efficience obtenus grâce à Umoja (par bureaux)

VIII.4 Pour l'exercice biennal 2018-2019, le Secrétaire général propose des réductions découlant de ce que les bureaux font pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau VIII.1 qui indique la répartition de ces réductions entre les différents bureaux relevant du chapitre 29.

Tableau VIII.1
Ventilation des réductions proposées découlant des gains d'efficience obtenus grâce à Umoja au titre du chapitre 29
(En dollars des États-Unis)

Chapitre		*Montant*
29A	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	275 600
29B	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	500 000
29C	Bureau de la gestion des ressources humaines	829 300
29D	Bureau des services centraux d'appui	1 422 300
29E	Bureau de l'informatique et des communications	3 718 300
29F	Administration (Genève)	1 972 400
29G	Administration (Vienne)	558 400
29H	Administration (Nairobi)	691 200
	Total (chapitre 29)	**9 967 500**

VIII.5 **Le Comité consultatif a demandé, sans la recevoir, une explication satisfaisante de la méthode employée pour répartir les réductions proposées entre les différents bureaux relevant du chapitre 29. Le Comité consultatif prend bonne note des montants alloués à chaque bureau et compte que le Secrétaire général fournira davantage d'informations à cet égard dans son prochain rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré.** Lors de son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans la recevoir, une liste récapitulative des réductions inscrites à la rubrique « Autres variations » dans tous les chapitres du budget, assortie d'une explication de la manière dont ces réductions pourraient être effectuées et de la mesure dans laquelle elles pourraient être considérées comme des gains d'efficience. Les observations et recommandations formulées par le Comité à ce sujet figurent au chapitre premier ci-dessus.

Groupe de la coordination avec Umoja

VIII.6 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, pour l'exercice biennal en cours, des dépenses non budgétisées d'un montant de 998 600 dollars au 30 avril 2017 avaient été engagées au titre du Groupe de la coordination avec Umoja dont les effectifs se composent de six fonctionnaires et d'un vacataire, répartis comme suit : un P-5, deux agents des services généraux (Autres classes) [emploi de temporaire (autre que pour les réunions)] et un vacataire, dont les postes sont financés au titre du chapitre 29A; deux P-5 et un P-4

[emploi de temporaire (autre que pour les réunions)], dont les postes sont financés par les budgets des bureaux des sous-secrétaires généraux au titre des chapitres 29B, 29C et 29D (voir tableau VIII.2).

Tableau VIII.2
Dépenses au titre du Groupe de coordination avec Umoja au 30 avril 2017
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	*Type de personnel*	*Montant*
29A	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	360,7
	Vacataire	36,2
29B	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	94,2
29C	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	268,3
29D	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	239,2
Total		**998,6**

VIII.7 Le Comité consultatif a également été informé que ces dépenses figureraient dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017 et qu'aucun crédit n'avait été demandé au titre du Groupe de coordination dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Il a en outre été informé que le Groupe avait immédiatement fourni une aide aux départements organiques dans le traitement des transactions à l'appui de l'exécution des programmes afin de faciliter le transfert de connaissances des spécialistes des processus Umoja et des spécialistes locaux des processus et de coordonner les tests menés en vue d'améliorer le système. Il a également reçu un tableau montrant que 70 fonctionnaires détachés de 14 départements et bureaux au Siège avaient été temporairement chargés d'assurer le rôle de partenaire des ressources humaines dans Umoja.

VIII.8 **Le Comité consultatif a demandé, sans les recevoir, des indications détaillées sur les différentes fonctions assurées par le Groupe de déploiement d'Umoja au Siège, le Groupe de coordination avec Umoja et les fonctionnaires détachés. Il est d'avis que certaines des fonctions exercées par le Groupe de coordination pourraient constituer des tâches administratives et rappelle à cet égard que l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-douzième session, un rapport contenant une proposition globale et détaillée concernant le dispositif de prestation de services centralisée (résolution 71/272 A). Il note avec préoccupation que les dépenses au titre du Groupe de coordination ont été engagées sans l'approbation de l'Assemblée et compte que, dans l'attente d'une décision de l'Assemblée sur la proposition du Secrétaire général, aucune autre dépense ne sera engagée à ce titre au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Il reviendra sur cette question à l'occasion des prochains rapports du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée et sur le progiciel de gestion intégré (voir également par. VIII.19 et VIII.20 ci-dessous).**

Chapitre 29A
Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	22 710 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	26 171 700
Quotes-parts hors budget ordinaire	79 628 500[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	19 751 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/295 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.9 Le montant des ressources inscrites au budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29A pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 26 171 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 3 460 800 dollars, soit 15,2 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 29A), tableau 29A.3). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à l'exclusion du montant de 11 448 200 dollars demandé pour le financement du progiciel de gestion intégré (Umoja) au titre du budget ordinaire et du montant de 420 200 dollars demandé pour le financement de l'équipe chargée du projet de dispositif de prestation de services centralisée au titre du budget ordinaire, les ressources proposées pour le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élevaient à 14 303 300 dollars, ce qui représente une diminution nette de 53 800 dollars, soit 0,4 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017.

VIII.10 Le Secrétaire général impute cette augmentation nette de 3 460 800 dollars aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques : une diminution de 8 143 700 dollars due à l'élimination de dépenses non renouvelables relatives au financement du progiciel de gestion intégré imputées au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/72/6 (Sect. 29A), par. 29A.19);

b) Des mandats nouveaux ou élargis : une augmentation de 11 880 100 dollars relative au montant demandé pour financer le progiciel de gestion intégré imputé au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 et au montant demandé pour financer le projet de dispositif de prestation de services centralisée pour l'exercice biennal (A/72/6 (Sect. 29A), par. 29A.20);

c) D'autres variations : une diminution totale de 275 600 dollars comprenant des réductions des objets de dépense autres que les postes à hauteur de 231 600 dollars au titre du sous-programme 1 (Services de gestion, administration de la justice et services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination) et du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité) et de 44 000 dollars au titre de l'appui aux programmes, qui correspondent aux gains d'efficience que le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion entend réaliser pour l'exercice biennal 2018-2019 compte tenu de ce qu'il fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième

rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390) (A/72/6 (Sect. 29A), par. 29A.21 et 29A.22 et par. VIII.4 et VIII.5 ci-dessus). Lors de son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans la recevoir, une liste récapitulative des réductions inscrites à la rubrique « Autres variations » dans tous les chapitres du budget, assortie d'une explication de la manière dont ces réductions pourraient être effectuées et de la mesure dans laquelle elles pourraient être considérées comme des gains d'efficience. Les observations et recommandations formulées par le Comité à ce sujet figurent au chapitre premier ci-dessus.

VIII.11 Comme indiqué au paragraphe 29A.23 du fascicule du budget, le montant estimatif des quotes-parts hors budget ordinaire au titre du chapitre 29A s'élève à 79 628 500 dollars. Ce chiffre comprend 48 236 000 dollars destinés au progiciel de gestion intégré, 1 737 000 dollars destiné au dispositif de prestation de services centralisée et 29 655 500 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et destinés à financer des services fonctionnels et techniques fournis aux services de gestion, à la composante Administration de la justice : contrôle hiérarchique, à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination. Les ressources extrabudgétaires sont estimées à 19 751 900 dollars, comprenant essentiellement 17 894 000 dollars destinés au progiciel de gestion intégré et 644 400 dollars destinés à l'équipe chargée du dispositif de prestation de services centralisée, provenant des recettes perçues au titre de l'appui au programme et correspondant au remboursement des dépenses de l'administration centrale pour les services d'appui liés à des activités extrabudgétaires et des dépenses de coopération technique (A/72/6 (Sect. 29A), par. 29A.24).

VIII.12 On trouvera au tableau VIII.3 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire pour l'exercice biennal 2018-2019. Ce tableau montre également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires et des quotes-parts hors budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau VIII.3
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	47	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 9 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 4 G(1e C) et 19 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	47	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 9 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 4 G(1e C) et 19 G(AC)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Postes envisagés pour l'exercice biennal 2018-2019	10	1 D-1, 7 P-4/3 et 2 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Postes envisagés pour l'exercice biennal 2018-2019	4	2 P-4/3 et 2 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.13 Les ressources demandées au titre des postes pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 13 516 800 dollars, soit le même montant qu'en 2016-2017. Elles permettraient de financer le maintien de 47 postes, comme indiqué au tableau VIII. 3, soit le même nombre qu'en 2016-2017.

VIII.14 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.15 Le montant proposé au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 12 654 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 460 800 dollars, soit 37,6 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019. Cette augmentation s'explique par une diminution au titre des services contractuels (53 800 dollars, ou 17,6 %) et une augmentation au titre des subventions et contributions (3 514 600 dollars, ou 42,1 %). L'augmentation proposée au titre des subventions et contributions comprend : a) 210 100 dollars au titre de la composante Direction exécutive et administration pour l'équipe en charge du dispositif de prestation de services centralisée; b) 3 304 500 dollars au titre de la composante 2 (Progiciel de gestion intégré) pour le financement de ce projet au titre du budget ordinaire. Les observations du Comité consultatif sur les ressources liées au Groupe de la coordination avec Umoja figurent aux paragraphes VIII.6 à VIII. 8 ci-dessus.

Consultants

VIII.16 Le complément d'informations communiqué au Comité consultatif montre qu'un montant de 46 100 dollars est proposé au titre des consultants, soit le même montant qu'en 2016-2017. Ce montant est proposé au titre de la composante 1 (Services de gestion) pour des consultants dont les compétences ne sont pas disponibles en interne au Bureau du Secrétaire général adjoint afin de gérer l'enquête biannuelle de satisfaction des clients; de déterminer dans quelle mesure les recommandations d'audit du Secrétariat sont conformes aux règles et aux règlementations de l'Organisation; d'organiser des ateliers de formation à l'intention des fonctionnaires du Secrétariat dans les domaines du suivi, de l'évaluation et de la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle; d'appuyer la mise en œuvre de l'estimation des risques de fraude. **Le Comité consultatif rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses propres compétences internes pour les activités de fond ou les fonctions récurrentes. Il recommande donc que le montant demandé au titre des consultants soit réduit de 10 %, soit 4 600 dollars.**

VIII.17 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VIII.16 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations générales

Indicateurs de succès

VIII.18 Le tableau 29A.6 du fascicule récapitule les réalisations escomptées et les indicateurs de succès, ainsi que les mesures des résultats qui y sont associées, à la rubrique Direction exécutive et administration. Ces indicateurs de succès sont les suivants : a) le pourcentage de personnes interrogées estimant que le Département de la gestion fait preuve de ponctualité dans la prestation de ses services (objectif : 55 %); b) le pourcentage de personnes interrogées estimant que le Département de la gestion s'attache suffisamment à satisfaire ses clients (objectif : 56 %); c) le pourcentage de hauts responsables s'estimant satisfaits de la communication avec le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion (objectif : 75 %); d) le pourcentage

de hauts responsables s'estimant satisfaits de l'échange d'informations avec le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion (objectif de 75 %). **Le Comité consultatif fait observer que ces indicateurs de succès et les mesures des résultats qui y sont associées reposent sur des évaluations subjectives et estime que le Secrétaire général devrait envisager d'utiliser des indicateurs de succès plus objectifs (voir également par. VIII.3 ci-dessus).**

Ressources proposées au titre du projet Umoja

VIII.19 Au paragraphe 29A.16 du fascicule du budget, il est indiqué que le montant demandé pour financer le projet Umoja au titre du budget ordinaire du Secrétariat pour l'exercice 2018-2019 est de 11 448 200 dollars. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 71/272 A, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-douzième session, des renseignements détaillés sur la mise en service de tous les autres processus et fonctions relatifs à Umoja-Extension 2, ainsi qu'une étude de viabilité actualisée concernant le projet Umoja, notamment une analyse des coûts et avantages directs et indirects. **Le Comité consultatif relève que le montant de 11 448 200 dollars prévu dans le projet de budget-programme est indicatif et sera examiné dans le cadre du prochain rapport d'étape que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-douzième session. Compte tenu de ce qui précède, il reviendra sur la question des coûts directs et indirects du projet Umoja pour l'exercice biennal 2018-2019 à cette occasion.**

Ressources proposées au titre du dispositif de prestation de services centralisée

VIII.20 Le montant demandé pour couvrir la part du financement de l'équipe chargée du dispositif de prestation de services centralisée imputable au budget ordinaire du Secrétariat pour l'exercice 2018-2019 est de 420 200 dollars. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 71/272 A, l'Assemblée générale avait approuvé l'ouverture d'un crédit de 210 100 dollars pour l'exercice biennal 2016-2017 destiné à financer l'équipe chargée du projet de dispositif de prestation de services centralisée et prié le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-douzième session, un rapport contenant une proposition globale et détaillée concernant le dispositif de prestation de services centralisée, qui prenne toujours en compte les vues de toutes les parties prenantes**. Le Comité consultatif reviendra sur cette question ainsi que sur les besoins en ressources qui y sont liés à l'occasion du prochain rapport que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-douzième session.-**

Chapitre 29B
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	34 706 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	33 932 000
Quotes-parts hors budget ordinaire	34 894 500[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	27 419 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/295 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.21 Le montant des ressources inscrites au budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29B pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 33 932 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 774 100 dollars, soit 2,2 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 29B), tableau 29B.3).

VIII.22 Le Secrétaire général impute cette diminution nette de 774 100 dollars aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques : une diminution de 274 100 dollars découlant de la suppression progressive de postes pendant l'exercice 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 29B), par. 29B.14);

b) Des transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres : des variations des ressources, sans incidence financière, du fait du transfert de trois postes [1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)] (A/72/6 (Sect. 29B) par. 29B. 15);

c) D'autres variations : une réduction de 500 000 dollars, découlant des gains d'efficience que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité prévoit de réaliser au cours de l'exercice 2018-2019 en appliquant aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390) (A/72/6 (Sect. 29B), par. 29B.16). Lors de son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans les recevoir, une liste récapitulative des réductions inscrites à la rubrique « Autres variations » dans tous les chapitres du budget, assortie d'une explication de la manière dont ces réductions pourraient être effectuées et de la mesure dans laquelle elles pourraient être considérées comme des gains d'efficience. Les observations et recommandations formulées par le Comité à ce sujet figurent au chapitre premier ci-dessus.

VIII.23 Comme indiqué au paragraphe 29B.18 du fascicule du budget, le montant estimatif des quotes-parts hors budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du chapitre 29B s'élève à 34 894 500 dollars. Le montant des ressources extrabudgétaires est estimé à 27 419 400 dollars;

VIII.24 On trouvera au tableau VIII.4 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2016-2017 ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire pour l'exercice biennal

2018-2019. Ce tableau montre également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires et des quotes-parts hors budget ordinaire pour l'exercice 2018-2019.

Tableau VIII.4
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	118	1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 18 P-4, 16 P-3, 8 P-2/1, 8 G(1e C) et 46 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	116	1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 18 P-4, 15 P-3, 8 P-2/1, 8 G(1e C) et 45 G(AC)
Transferts	–	1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC) de la composante Direction exécutive et administration à la composante 3
Suppressions	(2)	1 P-3 et 1 G(AC) relevant de la composante 3
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	107	1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 52 P-4/3, 3 P-2/1, 4 G(1e C) et 40 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	82	9 P-5, 26 P-4/3, 2 P-2/1, 9 G(1e C) et 36 G(AL)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.25 Les ressources demandées au titre des postes pour 2018-2019, d'un montant de 31 462 100 dollars, font apparaître une baisse de 729 300 dollars (2,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017. Le montant prévu permettrait de financer 116 postes, comme indiqué dans le tableau VIII. 4, contre 118 postes au cours de l'exercice biennal 2016-2017.

Transferts

VIII.26 Le Secrétaire général propose de transférer trois postes [1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)], de la composante Direction exécutive et administration à la composante 3 (Comptabilité, contributions et information financière), les activités de pérennisation des normes IPSAS étant transférées de la composante 3 (A/72/6 (Sect. 29B), par. 29B.27). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les informations présentées aux fins de la vérification des états financiers étaient de plus en plus complexes, ce qui nécessitait des méthodes de travail plus élaborées et un suivi plus strict pour assurer le renforcement des contrôles. **Le Comité consultatif recommande que les transferts proposés soient approuvés, mais il a l'intention de rester saisi de cette question.**

Suppressions

VIII.27 Le Secrétaire général propose la suppression de deux postes, [1 P-3 et 1 G(AC)] rattachés à la composante 3, en raison des gains d'efficience que la Division de la comptabilité prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/6 (Sect. 29B), par. 29B.44).

Postes vacants

VIII.28 Dans les informations complémentaires fournies au Comité consultatif, il est indiqué qu'au 31 mai 2017, 11 postes [1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-2, 3 G(1e C) et

4 G(AC)] étaient vacants au titre du chapitre 29B. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais.** Il est également indiqué que le poste de Contrôleur adjoint (D-2) est temporairement vacant depuis avril 2016, son titulaire ayant été nommé directeur du projet Umoja. **Le Comité consultatif note que le poste de Contrôleur adjoint (D-2) est vacant depuis 15 mois, le titulaire s'acquittant temporairement d'autres fonctions, et que les siennes sont assurées entre-temps par un autre fonctionnaire de la classe D-2 du Bureau. Étant donné la longue période de vacance du poste de Contrôleur adjoint et le remplacement de son titulaire assuré par un autre fonctionnaire de la classe D-2 rattaché au Bureau, le Comité consultatif est d'avis que le Secrétaire général devrait examiner les qualifications requises pour le poste de Contrôleur adjoint (D-2).**

VIII.29 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

VIII.30 Le montant proposé de 2 469 900 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2018-2019 fait apparaître une baisse de 44 800 dollars (ou 1,8 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour 2016-2017. Cette diminution proposée s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre des services contractuels (29 100 dollars, soit 2,9 %) et du mobilier et du matériel (6 300 dollars, soit 5,0 %). Les observations que le Comité consultatif a formulées sur les ressources liées au Groupe de la coordination avec Umoja figurent aux paragraphes VIII.6 à VIII. 8 ci-dessus.

Voyages

VIII.31 D'après les informations complémentaires communiquées au Comité consultatif, le Secrétaire général propose un montant de 183 700 dollars au titre des voyages pour 2018-2019, montant qui reste inchangé par rapport au crédit ouvert pour 2016-2017. Le Comité relève =que les ressources proposées comprennent un montant de 88 400 dollars ayant trait aux voyages de trois membres du personnel dont le transfert a été proposé de la composante Direction exécutive et administration à la composante 3 (voir par. VIII.26 ci-dessus). **Le Comité consultatif est d'avis que le montant de 88 400 dollars destiné à couvrir les frais de voyage des trois fonctionnaires est excessif et recommande que le montant soit réduit de 10 %, soit de 8 800 dollars.**

VIII.32 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VIII.31 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations générales

Recouvrement des coûts

VIII.33 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'équipe IPSAS fournissait un appui à 13 entités présentant des informations financières, outre l'appui qu'elle apporte à l'établissement des états financiers de l'ONU (volumes I et II). **Le Comité consultatif est d'avis que, en principe, les services fournis aux 13 entités par l'équipe IPSAS devraient faire l'objet d'un recouvrement des coûts. Le Comité formule d'autres observations sur le recouvrement des coûts au chapitre I ci-dessus.**

Indicateurs de succès

VIII.34 Dans le tableau 29B. 9 du fascicule du budget, il est indiqué, à la rubrique des indicateurs de succès pour la composante 1 (Planification des programmes et établissement du budget), qu'un certain nombre de mesures de résultats relatives à la satisfaction des États Membres affichaient un taux de 100 %. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les mesures de résultats sur le degré de satisfaction des États Membres et des clients provenaient des résultats d'une enquête en ligne compilés en interne. Le Comité n'a pas reçu les résultats de l'enquête en dépit de sa demande. **Le Comité consultatif est d'avis que les mesures de résultats indiquant un taux de satisfaction de 100 % pourraient ne pas correspondre à la réalité.**

Chapitre 29C
Bureau de la gestion des ressources humaines

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	70 288 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	69 340100
Quotes-parts hors budget ordinaire	15 352 000[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	9 529 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/295 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

VIII.35 Le montant des ressources inscrites au budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29C pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 69 340 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 948 200 dollars, soit 1,3 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 29C) et Corr.1 et 2, tableau 29C.3).

VIII.36 Le Secrétaire général impute cette diminution nette de 948 200 dollars aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques : une diminution de 542 500 dollars relative à la suppression progressive de postes pendant l'exercice 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 29B) et Corr.1 et 2, tableau 29C.7).

b) D'autres variations : une réduction nette de 405 700 dollars, soit une diminution de 829 300 dollars découlant des gains d'efficience que le Bureau de la gestion des ressources humaines prévoit de réaliser au cours de l'exercice 2018-2019 en appliquant aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390), partiellement compensée par une augmentation de 423 600 dollars résultant de la création proposée de deux postes (1 P-5 et 1 P-4) au titre de la composante 4 (Services médicaux) (ibid., par. 29C.8). Lors de son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans la recevoir, une liste récapitulative des réductions inscrites à la rubrique « Autres variations » dans tous les chapitres du budget, assortie d'une explication de la manière dont ces réductions pourraient être

effectuées et de la mesure dans laquelle elles pourraient être considérées comme des gains d'efficience. Les observations et recommandations formulées par le Comité à ce sujet figurent au chapitre premier ci-dessus.

VIII.37 Comme indiqué au paragraphe 29C.9 du fascicule du budget, le montant estimatif des quotes-parts hors budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du chapitre 29C s'élève à 15 352 000 dollars et les ressources extrabudgétaires sont estimées à 9 529 400 dollars.

VIII.38 On trouvera au tableau VIII.5 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2016-2017 ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire pour l'exercice biennal 2018-2019. Ce tableau montre également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires et des quotes-parts hors budget ordinaire pour l'exercice 2018-2019.

Tableau VIII.5
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	148	1 SSG, 3 D-2, 5 D-1, 15 P-5, 20 P-4, 18 P-3, 13 P-2/1, 8 G(1e C) et 65 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	149	1 SSG, 3 D-2, 5 D-1, 16 P-5, 21 P-4, 18 P-3, 13 P-2/1, 8 G (1e C) et 64 G(AC)
Nouveaux postes	2	1 P-5 et 1 P-4 relevant de la composante 4
Suppressions	(1)	1 G(AC) relevant de la composante Direction exécutive et administration
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	43	2 P-5, 22 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1e C) et 17 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	19	1 P-5, 5 P-4/3, 2 P2/1, 5 G(1e C) et 6 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.39 Les ressources demandées au titre des postes pour 2018-2019, d'un montant de 38 505 900 dollars, font apparaître une baisse de 281 300 dollars (soit 0,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017. Le montant prévu permettrait de financer 149 postes, comme indiqué dans le tableau VIII. 5, contre 148 postes au cours de l'exercice biennal 2016-2017.

Nouveaux postes

VIII.40 Le Secrétaire général propose de créer deux postes [un spécialiste de la santé mentale (P-5) et un médecin (P-4)] à la Division des services médicaux à New York dans le but de renforcer les services de santé et de sécurité professionnelles de l'ONU, conformément aux initiatives relatives à la santé et au bien-être du personnel présentées par le Secrétaire général dans son rapport (A/71/323) intitulé « Vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines : vers un corps de fonctionnaires mondial, dynamique, adaptable et motivé » (A/72/6 (Sect. 29) et Corr.1 et 2, par. 29C.44).

VIII.41 Concernant la proposition de création du poste P-4, le Comité consultatif a été informé que le titulaire serait la personne référente pour l'introduction d'un système intégré de gestion de la sécurité et de la santé professionnelles, chargée d'élaborer des politiques et des normes en la matière et de renforcer l'appui au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation. Le Comité a également été informé que les fonctionnaires devraient ainsi bénéficier de services de meilleure qualité et que le retour sur investissement permettrait de réaliser des économies considérables, supérieures au coût du poste. **Compte tenu des fonctions proposées et des avantages liés au poste, le Comité consultatif recommande que la création du poste de médecin (P-4) soit approuvée.**

VIII.42 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les statistiques relatives à la santé mentale dans l'Organisation, lesquelles se fondent sur les cas signalés de congé maladie dont la durée a dépassé 20 jours par cycle annuel. Parmi tous les nouveaux cas d'invalidité recensés de 2012 à 2016, les diagnostics de maladie mentale constituaient 24,4 % de ces cas en 2012, et jusqu'à 40,0 % en 2016. Le Comité a également été informé qu'en 2016, le nombre de journées d'arrêt de travail imputables aux troubles mentaux dans les différents lieux d'affectation allait d'une journée (soit 0,1 % du nombre total des jours de congés de maladie) à 3 674 journées (soit 33,2 % du nombre total des jours de congé de maladie).

VIII.43 Concernant la création proposée du poste P-5, le Comité consultatif a été informé que le titulaire serait chargé de mettre en œuvre la stratégie relative à la santé mentale, qui devrait être achevée à la fin de 2017, et de mener la réforme sur la santé mentale et le bien-être au Secrétariat. **Cette stratégie étant toujours en cours d'élaboration, le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'il faille, à ce stade, créer un poste aux fins de sa mise en œuvre. Le Comité recommande dès lors que le poste de spécialiste de la santé mentale (P- 5) soit financé comme un poste de temporaire en attendant l'achèvement de la stratégie et, en conséquence, que les ressources correspondantes soient comptabilisées au titre des objets de dépense autres que les postes, à la rubrique Autres dépenses de personnel. Le Comité compte trouver des informations plus détaillées sur la question dans le prochain rapport du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines.**

Suppressions

VIII.44 Le Secrétaire général propose la suppression d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) relevant de la composante Direction exécutive et administration, en conséquence des gains d'efficience prévus dans le cadre du programme au cours de l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/6 (Sect. 29C) et Corr.1 et 2, par. 29C.16).

VIII.45 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VIII.43 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

VIII.46 Le montant proposé de 30 834 200 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2018-2019 fait apparaître une baisse de 666 900 dollars (ou 2,1 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour 2016-2017. La diminution s'explique par des réductions au titre des autres dépenses de personnel (42 800 dollars, soit 0,6 %) et des services contractuels (624 100 dollars, soit 2,8 %). Les observations du Comité consultatif sur les ressources liées au

Groupe de la coordination avec Umoja figurent aux paragraphes VIII.6- VIII. 8 ci-dessus.

Consultants

VIII.47 D'après les compléments d'information qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note qu'un montant de 114 200 dollars est prévu au titre des consultants pour l'exercice biennal 2018-2019, montant qui reste inchangé par rapport au crédit ouvert pour 2016-2017. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'une partie des ressources permettrait de financer pendant quatre mois les honoraires des consultants au niveau B de la fourchette, au titre de la composante 2 (Planification stratégique, recrutement et affectations), pour qu'ils corrigent l'épreuve générale du programme Jeunes administrateurs et élaborent des examens et des tests. **Le Comité consultatif est d'avis que ces fonctions doivent être assurées grâce aux ressources disponibles en interne et recommande que les ressources proposées au titre des consultants ne soient pas approuvées.**

Voyages

VIII.48 D'après les compléments d'information reçus, le Secrétaire général propose un montant de 652 900 dollars au titre des voyages pour l'exercice biennal 2018-2019, montant qui reste inchangé par rapport au crédit ouvert pour 2016-2017. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les voyages entrepris par les fonctionnaires en 2016. Des membres du personnel de différents bureaux ont effectué des déplacements de plusieurs jours à l'occasion de réunions du Comité Administration-personnel, tandis que le but d'autres déplacements n'était pas explicite (par exemple, un voyage concernait une « manifestation à Atlanta »). **Le Comité consultatif estime que certains de ces voyages pourraient être entrepris par un plus petit nombre de personnes et que d'autres pourraient être combinés. Il recommande donc que les crédits au titre des voyages soient réduits de 5 %, soit 32 645 dollars.** Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'un montant de 200 000 dollars était demandé au titre de la composante 2 pour financer des voyages à des fins de sensibilisation, notamment des voyages dans différentes régions visant à favoriser la répartition géographique équitable et la parité hommes-femmes. **Le Comité consultatif souligne que les activités de sensibilisation devraient être menées comme prévu.**

Services contractuels

VIII.49 D'après les informations supplémentaires reçues, il convient de remarquer que des ressources d'un montant de 21 315 900 dollars sont proposées au titre des services contractuels, dont 19 256 700 dollars sont destinés à la composante 3 (Perfectionnement, valorisation et administration des ressources humaines). Les ressources proposées au titre de la composante 3 comprennent 9 217 100 dollars destinés aux programmes relatifs à l'encadrement, à la gestion et au développement organisationnel; 2 456 700 dollars destinés aux programmes d'apprentissage et de formation relatifs aux compétences professionnelles; 1 290 800 dollars destinés aux programmes de formation relatifs aux ressources humaines et financières; 923 600 dollars destinés aux programmes relatifs aux langues et à la communication; 5 100 000 dollars destinés au développement de compétences spécialisées et à l'aide à l'organisation des carrières; et 268 500 dollars destinés à la préparation et à l'appui aux situations d'urgence. **Le Comité consultatif est d'avis que les ressources proposées au titre de l'encadrement et des programmes relatifs aux ressources humaines et financières sont excessives, et recommande que leur montant soit réduit d'un million de dollars au titre de l'encadrement,**

de la gestion et du développement organisationnel, et de 290 800 dollars au titre des programmes de formation relatifs aux ressources humaines et financières.

Fournitures et accessoires

VIII.50 D'après les compléments d'information communiqués au Comité consultatif, le Secrétaire général propose un montant de 539 800 dollars au titre des fournitures et accessoires pour 2018-2019, montant qui reste inchangé par rapport au crédit ouvert pour 2016-2017. Le Comité consultatif note que le montant proposé prévoit des ressources destinées aux cartouches d'encre pour les imprimantes réseau, aux ouvrages de référence et aux abonnements. Le Comité consultatif note également, d'après les compléments d'information, qu'au 30 avril 2017, les dépenses engagées lors de l'exercice en cours au titre de cette rubrique s'élevaient à 76 300 dollars, par rapport au crédit ouvert de 539 800 dollars. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu des justifications apportées pour les ressources demandées au titre des fournitures et accessoires, et recommande donc que le montant soit réduit de 5 %, soit de 26 990 dollars.**

VIII.51 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VIII.47-VIII.50 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes (voir aussi par. VIII.43 ci-dessus) soient approuvées.**

Observations et recommandations générales

Mobilité

VIII.52 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau VIII. 6 portant sur les prévisions relatives au dispositif de mobilité pour les exercices 2014/15 à 2017/18.

Tableau VIII. 6
Estimations pour le dispositif de mobilité pour les exercices 2014/15 à 2017/18
(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice	*2014/15*	*2015/16*	*2016/17*	*2017/18*
Maintien de la paix (45 %)	1 531,4	1 369,9	1 816,2	2 179,4
Autre (55 %)	1 871,7	1 674,2	2 219,8	2 663,8
Total	**3 403,1**	**3 044,1**	**4 036,0**	**4 843,2**

VIII.53 **Le Comité consultatif rappelle qu'il a prié le Comité des commissaires aux comptes de procéder à une vérification de toutes les données fournies concernant le nombre de mutations géographiques par an et leur coût, ainsi que de la méthode utilisée pour obtenir ces résultats, afin d'évaluer comme il convient l'incidence de la mise en place du dispositif d'encadrement de la mobilité sur le calcul des coûts (A/71/557, par. 91). Le Comité examinera les données sur la base des résultats obtenus par le Comité des commissaires aux comptes et il entend revenir sur la question quand il se penchera sur le prochain rapport du Secrétaire général relatif à la gestion des ressources humaines.**

Chapitre 29 D
Bureau des services centraux d'appui

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	166 996 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	163 774 200
Quotes-parts hors budget ordinaire	71 670 100[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	61 485 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/295 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

VIII.54 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29D du budget ordinaire de l'exercice 2018-2019 se chiffrent à 163 774 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 3 222 100 dollars (1,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 29D), tableau 29D.3).

VIII.55 Le Secrétaire général impute cette diminution nette de 3 222 100 dollars aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques : une diminution de 2 811 800 dollars qui tient à la non-reconduction de dépenses non renouvelables, correspondant aux crédits ponctuels ouverts pendant l'exercice biennal 2016-2017, et aux réductions dues à la suppression progressive de postes que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 70/247 (A/72/6 (Sect. 29D), par. 29D.8);

b) Des nouveaux mandats et des mandats élargis : une augmentation de 1 012 000 dollars à l'appui des nouveaux postes demandés pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble) et du chapitre 28 (Information) (A/72/6 (Sect. 29D), par. 29D.9; voir aussi chapitre 1 ci-dessus);

c) Des transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres : une variation des ressources sans incidence financière au titre de la composante 1 (Installations et services commerciaux) du sous-programme 4 (Services d'appui), qui tient au reclassement demandé du poste de chef du Service de la gestion des biens immobiliers de l'ONU de la classe P-5 à la classe D-1 et à l'augmentation des dépenses prévues au titre des frais généraux de fonctionnement, laquelle est compensée par la suppression d'un poste d'assistant d'équipe [G(AC)] (A/72/6 (Sect. 29D), par. 29D.10;

d) D'autres variations : une diminution totale de 1 422 300 dollars comprenant des réductions au titre des postes et des autres objets de dépense d'un montant de 1 320 900 dollars au titre de la composante 1 et de 101 400 dollars au titre de la composante 2 (Services d'achat) du sous-programme 4, qui tient aux gains d'efficience que le Bureau des services centraux d'appui entend réaliser en 2018-2019 et découle de ce qu'il fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390) (A/72/6 (Sect. 29D), par. 29D.11). Durant l'examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans l'obtenir, une liste récapitulative

des réductions inscrites à la rubrique « Autres variations » dans tous les chapitres du budget, assortie d'une explication de la manière dont ces réductions pourraient être effectuées et de la mesure dans laquelle elles pourraient être considérées comme des gains d'efficience. Les observations et recommandations formulées par le Comité à ce sujet figurent au chapitre premier ci-dessus.

VIII.56 Comme indiqué au paragraphe 29D.14 du fascicule du budget, le montant des quotes-parts hors budget ordinaire pour l'exercice 2018-2019, au titre du chapitre 29D, est estimé à 71 670 100 dollars, dont 25 013 500 dollars au titre des postes et 46 656 600 dollars au titre des autres objets de dépense, et celui des ressources extrabudgétaires en espèces à 61 485 600 dollars, dont 4 192 000 dollars au titre des postes et 57 293 600 dollars au titre des autres objets de dépense.

VIII.57 On trouvera au tableau VIII.7 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2016-2017 ainsi que des propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire pour l'exercice biennal 2018-2019. Ce tableau montre également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires et des quotes-parts hors budget ordinaire pour l'exercice 2018-2019.

Tableau VIII.7
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	289	1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 11 P-4, 11 P-3, 8 P-2/1, 8 G(1e C), 142 G(AC) et 96 ACM
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	290	1 SSG, 2 D-2, 4 D-1, 6 P-5, 11 P-4, 11 P-3, 9 P-2/1, 9 G(1e C), 142 G(AC) et 95 ACM
Créations	4	2 P-2, 1 G(1e C) et 1 G(AC) au titre de la composante 1
Reclassements	–	1 P-5 à D-1 au titre de la composante 1
Suppressions	(3)	1 P-2, 1 G(AC) et 1 ACM au titre de la composante 1
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Postes prévus pour l'exercice biennal 2018-2019	84	1 D-1, 5 P-5, 45 P-4/3,6 P-2/1, 2 G(1e C) et 25 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Postes prévus pour l'exercice biennal 2018-2019	22	1 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 16 G(AC) et 3 ACM

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.58 Le montant des ressources demandées au titre des postes pour 2018-2019 s'établit à 56 357 500 dollars, soit une baisse de 248 400 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017. Ce montant permettrait de financer 290 postes, comme indiqué dans le tableau VIII.7, contre 289 postes durant l'exercice 2016-2017.

Créations

VIII.59 Le Secrétaire général propose de créer quatre postes, soit 1 poste de chef de l'équipe d'appui aux voyages (P-2), 1 poste d'analyste des modalités de traitement des voyage (P-2), 1 poste de spécialiste de l'appui à la production [G(1e C)] et 1 poste d'assistant chargé des voyages [G(AC)]) à la Section des voyages et des transports, au titre du sous-programme 4, pour faire face à l'augmentation de la charge de travail due au transfert de fonctions relevant de départements et de bureaux du Secrétariat à la suite du déploiement du module voyages d'Umoja

[A/72/6 (Sect. 29D), par. 29D.27 d)]. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la mise en service du module voyages d'Umoja avait fait apparaître deux nouveaux domaines de responsabilité dans le Bureau, à savoir la fourniture d'un appui technique destiné à régler les problèmes rencontrés par les utilisateurs et la fonction de référent processus au niveau mondial pour la gestion de bout en bout du traitement des voyages.

VIII.60 **Le Comité consultatif est d'avis que le déploiement d'Umoja devrait générer des gains d'efficience pour l'Organisation au lieu d'entraîner une augmentation des ressources nécessaires au titre des postes. Il n'est pas sûr que le Bureau remplira le rôle de référent processus au niveau mondial pour le traitement des voyages dans Umoja dans l'Organisation et il considère donc que les fonctions susmentionnées ne requièrent pas la création de quatre postes. Il recommande donc que la création des postes de chef de l'équipe d'appui aux voyages (P-2) et de poste d'analyste des modalités de traitement des voyage (P-2) soit approuvée mais pas celle des postes de spécialiste de l'appui à la production [G(1e C)] ni d'assistant chargé des voyages [G(AC)]. Tout montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes devrait être ajusté en conséquence. Le Comité attend que des informations détaillées sur les ressources et les dépenses supplémentaires se rapportant à Umoja, dont celles qui concernent la création de postes pour le module voyages, lui soient communiquées dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet relatif au progiciel de gestion intégré.**

Reclassements

VIII.61 Au paragraphe 29D.27 c) du fascicule du budget, le Secrétaire général propose le reclassement du poste existant de Chef du Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs de la classe P-5 à la classe D-1, pour créer le poste de chef du Service de la gestion des biens immobiliers, au titre du sous-programme 4, au vu de l'augmentation du niveau des responsabilités et de la portée des tâches à effectuer. Selon des renseignements complémentaires, le Service de la gestion des biens immobiliers serait établi en fusionnant le Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs avec le Groupe de la gestion des biens. Le Comité consultatif note que cette proposition est fondée en partie sur son rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/70/7/Add.43) dans lequel, sur la base de renseignements complémentaires, il avait estimé que la proposition devait être présentée dans le cadre du projet de budget-programme, conformément à la procédure énoncée dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. **Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport, il n'a pas recommandé de présenter une proposition mais a indiqué quelle était la procédure à suivre, le cas échéant. Il a considéré que, dans ce cas particulier, les propositions du Secrétaire général pouvant avoir des incidences financières devaient être présentées dans le cadre du projet de budget-programme conformément à la procédure énoncée dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (A/70/7/Add.43, par. 38).**

VIII.62 **En ce qui concerne la proposition de reclassement, compte tenu de l'importance que prennent les fonctions de contrôle et de conseil dans le Bureau en raison des projets de construction en cours, le Comité consultatif recommande que la proposition de reclassement du poste de Chef du Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs de la classe P-5 à la classe D-1, pour créer le poste de chef du Service de la gestion des biens immobiliers, soit approuvée.** Il note à cet égard que, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, le Secrétaire général présentera un rapport sur la consolidation

du Groupe de la gestion des biens à l'Assemblée générale, durant la partie principale de la soixante-douzième session.

Suppressions

VIII.63 Le Secrétaire général propose de supprimer trois postes (1 poste de spécialiste de la gestion de l'information (adjoint de première classe) (P-2), 1 poste d'assistant d'équipe [G(AC)] et 1 poste d'agent des corps de métier) grâce aux gains d'efficience que la Division prévoit de réaliser pendant l'exercice biennal 2018-2019 [A/72/6 (Sect. 29D), par. 29D.27 b)]. **Le Comité consultatif recommande que les suppressions proposées soient approuvées.**

VIII.64 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VIII.60 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les ressources demandées au titre des postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.65 Le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 107 416 700 dollars pour l'exercice 2018-2019, ce qui représente une diminution de 2 973 700 dollars, soit 2,7 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017. Cette diminution résulte principalement d'une réduction des dépenses prévues au titre du mobilier et du matériel (342 700 dollars, soit 25,4 %), des fournitures et des accessoires (371 500 dollars, soit 24,1 %) et des autres dépenses de personnel (470 500 dollars, soit 15,6 %). Les observations du Comité consultatif concernant les ressources demandées au titre de l'équipe de coordination d'Umoja figurent aux paragraphes VIII.6 à VIII.8 ci-dessus.

Loyers

VIII.66 En ce qui concerne les loyers, les renseignements complémentaires qui ont été fournis au Comité consultatif indiquaient que le montant de 48 336 100 dollars prévu au titre de la composante 1 du sous-programme 4 permettrait de couvrir la part du budget ordinaire affectée à la location de locaux sis One and Two United Plaza, de l'immeuble FF, de huit étages au 300 East de la 42e Rue, de l'immeuble Falchi, de l'immeuble de la UNFCU, de l'immeuble Albano et du bureau de la valise diplomatique situé à l'aéroport John F. Kennedy (JFK). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé dans un premier temps que les dépenses afférentes à l'ensemble des bâtiments s'élèveraient à 138,5 millions de dollars pour l'exercice 2018-2019 et que la part des ressources prélevées sur le budget ordinaire représenterait 48,3 millions de dollars de ce montant. Il a été informé ultérieurement que le montant total serait de 134,0 millions de dollars. Ayant demandé des précisions sur l'écart, il a appris que les dépenses étaient estimées à 144 372 000 dollars, dont 133 997 000 dollars au titre des contrats de location et 10 375 000 dollars au titre de l'entretien et des dépenses d'appui. Les informations figurant dans le tableau VIII.8, qui présente un récapitulatif des coûts afférents aux contrats de location et à l'entretien entre 2012 et 2019, lui ont également été communiquées.

Tableau VIII.8
Coûts afférents aux contrats de location et à l'entretien entre 2012 et 2019
(En milliers de dollars des États-Unis)

Immeuble	*Superficie indiquée dans le dernier contrat de location (en pieds carrés)*	*Nombre de places disponibles*	*2012*	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*	*2017a*	*2018-2019[a]*
One United Nations Plaza	346 140	928	12 790,53	13 188,84	13 401,74	13 500,02	14 252,18	14 537,22	29 655,93
Two United Nations Plaza	331 843	1 286	12 453,87	13 080,94	13 279,43	13 440,88	15 054,36	15 355,45	31 325,12
FF	191 754	770	6 323,69	6 562,45	6 696,43	7 162,60	8 647,14	9 224,59	18 818,15
Falchi	50 413	21	756,20	781,40	781,40	907,43	903,84	921,92	1 880,72
Aéroport JFK	180	–	10,88	11,31	11,23	11,74	12,15	12,63	25,77
Alcoa	30 845	–	1 557,67	1 557,67	1 557,67	917,64	–	–	–
Daily News	46 186	55	2 198,08	2 283,68	2 324,17	2 340,12	3 259,70	1 115,95	–
380 Madison Avenue	66 514	–	3 525,24	1 175,08	–	–	–	–	–
300E 42nd Street	127 188	649	7 488,34	7 704,77	8 581,31	8 655,13	9 242,02	10 266,75	20 944,17
Teacher's	79 693	–	3 267,41	1 102,42	–	–	–	–	–
3 Corporate Place, Piscataway, New Jersey	3 969	–	874,99	902,43	464,92	–	–	–	–
UNFCU	79 079	287	1 482,83	2 799,77	3 400,40	3 439,94	3 588,69	3 727,60	7 604,30
Mobil	24 321	–	1 ,070,12	1 070,12	–	–	–	–	–
Albano	187 060	767	–	6 584,51	10 220,12	10 514,93	11 406,14	11 638,84	23 743,23
Montant total (contrats)	**1 565 185**	**4 763**	**53 799,85**	**58 805,39**	**60 718,81**	**60 890,42**	**66 366,22**	**66 800,95**	**33 997,40**
Entretien et dépenses d'appui			**4 421,03**	**5 176,42**	**4 750,82**	**4 879,41**	**4 914,33**	**4 889,84**	**10 375**

[a] Les montants indiqués pour 2017 et 2018-2019 sont estimatifs.

VIII.67 **Le Comité consultatif note, à l'examen du tableau VIII.8, que les coûts afférents à l'entretien et aux dépenses d'appui, qui s'élèvent à 10 375 000 dollars pour l'exercice 2018-2019, sont plus élevés qu'au cours des exercices précédents (9 804 170 dollars pour 2016-2017, 9 630 230 dollars pour 2014-2015 et 9 597 450 dollars pour 2012-2013). N'ayant reçu aucune information justifiant cette augmentation, il recommande donc que ces coûts soient réduits de 500 000 dollars, de sorte qu'ils plafonnent à 9 875 000 dollars.**

VIII.68 Le Comité consultatif a obtenu des renseignements complémentaires indiquant, en dépit de l'expiration des contrats de location de cinq immeubles depuis 2014-2016 (Alcoa, 380 Madison Avenue, Teacher's, 3 Coporate Place, Piscataway, New Jersey et Mobil), une augmentation de la superficie louée et des coûts de location des autres immeubles. **Le Comité consultatif note avec**

préoccupation que les frais de location continuent d'augmenter d'année en année, et ce malgré l'expiration de certains contrats à la suite de l'exécution du plan-cadre d'équipement, et que ni le plan-cadre ni la libération des locaux loués n'ont donc permis de réaliser des économies. Il compte que le Secrétaire général prenne des mesures concrètes en vue d'inverser cette tendance. À cet égard, il note également une baisse des revenus locatifs à New York (voir chapitre 36 ci-après).

Véhicules

VIII.69 En ce qui concerne les véhicules, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'il est proposé de faire l'acquisition d'une berline hybride de taille moyenne et d'une berline entièrement électrique en complément du parc actuel composé de quatre véhicules hybrides, comme suite à l'installation, en 2017, de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le garage du Siège. **Le Comité consultatif considère que l'installation de bornes de recharge ne justifie pas en soi l'achat de véhicules qui devrait être motivé par des besoins opérationnels en véhicules supplémentaires. Le Comité consultatif recommande donc qu'il ne soit pas procédé à l'achat des deux berlines susmentionnées.**

Mobilier et matériel

VIII.70 Le Comité consultatif a reçu des renseignements complémentaires selon lesquels, s'agissant du Service de la gestion des installations, le montant de 268 800 dollars permettrait d'acquérir ou de remplacer du mobilier à l'usage du Secrétaire général. S'étant renseigné à ce sujet, il a été informé que le montant proposé permettrait de couvrir des dépenses destinées à remplacer le mobilier de bureau vétuste à l'usage des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU. **Étant donné que les crédits ouverts ne sont pas destinés à acquérir ou à remplacer du mobilier à l'usage du Secrétaire général et que les ressources allouées au remplacement du mobilier de bureau vétuste à l'usage des fonctionnaires devraient être déjà incluses dans la catégorie de dépenses correspondante, le Comité consultatif recommande qu'un montant de 268 800 dollars soit déduit des ressources prévues au titre du mobilier et du matériel.**

VIII.71 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VIII.67, VIII.69 et VIII.70, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autre que les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations générales

Plan-cadre d'équipement

VIII.72 Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre de l'examen du quatorzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement, il a été informé que la mise en œuvre de celui-ci serait achevée au plus tard le 1er avril 2017 (A/71/541, par. 7). S'étant renseigné sur l'état d'avancement du projet, il a été informé qu'il était prévu que l'aménagement paysager soit terminé d'ici au 1er juillet 2017 et les travaux à l'entrée de la 48e Rue d'ici au 1er août 2017. **Le Comité consultatif note avec préoccupation le retard qui continue d'être pris dans la livraison finale du projet de plan-cadre d'équipement et il réexaminera cette question dans le cadre du prochain rapport d'étape du Secrétaire général sur le sujet.**

VIII.73 En ce qui concerne la barrière située du côté de l'East River, le long du FDR Drive, le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre de l'examen du rapport susmentionné du Secrétaire général, il a été informé que des travaux de réparation

avaient été prévus durant l'été 2017 (ibid., par. 32). Ayant demandé des précisions, il a appris que le coût estimatif des réparations dépassait le budget initialement prévu d'un million de dollars et que le calendrier avait dû être revu en fonction de la disponibilité du financement et d'autres priorités concurrentes. Il a également été informé que le parapet serait repeint durant l'été 2017 à titre de solution provisoire. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général traite de ce point dans son prochain rapport sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement.**

Coût des services d'utilité collective

VIII.74 En ce qui concerne les services d'utilité collective, selon les renseignements complémentaires qui ont été communiqués au Comité consultatif, le montant des ressources demandées pour l'exercice 2018-2019, qui s'établit à 15 241 600 dollars, permettrait de couvrir les dépenses afférentes à la fourniture d'électricité (10 153 800 dollars), de vapeur (3 545 100 dollars), d'eau (1 352 300 dollars) et d'autres charges telles que le gaz (190 400 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la baisse du coût d'ensemble des services de distribution et de la consommation d'énergie avait été en partie contrebalancée par une augmentation notable du coût unitaire des services collectifs, un accroissement sensible des besoins en électricité depuis le démarrage du plan-cadre d'équipement et une consommation électrique en hausse. **Le Comité consultatif note que les gains d'efficience et les économies attendus de l'exécution du plan-cadre d'équipement ont été en partie annulés par le coût unitaire des services collectifs, les besoins en électricité et la consommation d'électricité. Il compte que le Secrétaire général fera un point de la question dans son prochain rapport sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement.**

Tarif locatif de référence

VIII.75 Ayant demandé des précisions en ce qui concerne le tarif locatif de référence, le Comité consultatif a été informé que, dans l'attente de l'achèvement du projet relatif à la gestion souple de l'espace de travail, il avait été maintenu à son niveau de l'exercice 2016-2017, soit 15 900 dollars par fonctionnaire, montant résultant du prix moyen d'un pied carré (0,09 mètre carré), soit 57,79 dollars, multiplié par le nombre de pieds carrés alloués en moyenne à chaque fonctionnaire, soit 260 (24 mètres carrés), au pourcentage maximal utilisable de 95 % (57,79 dollars x 260 ÷ 95 % = 15 816 dollars). Il a également été informé que le coût moyen du pied carré, soit 57,79 dollars, résultait de la division du coût total de la location des immeubles, y compris les frais d'entretien, en 2013 (63 981 810, 68 dollars), par la superficie totale des locaux loués durant la même année (1 107 094 pieds carrés ou 102 853 mètres carrés). Il a appris par ailleurs que le Secrétariat cherchait à réduire les coûts par la mise en place de la gestion souple de l'espace de travail et s'employait, au fur et à mesure que ce projet est exécuté, à réviser la base du calcul du tarif locatif de référence qui ne reposerait plus sur les effectifs mais sur la superficie. **Le Comité consultatif compte que la révision du tarif locatif de référence reflétera les bénéfices attendus du projet de gestion souple de l'espace de travail.**

VIII.76 S'agissant de la composante 2 (Services d'achat) relevant du sous-programme 4, le tableau 29D.14 indique, au titre des produits attendus, 70 séminaires sur les relations d'affaires avec l'ONU à l'intention de fournisseurs des pays en développement et en transition. Selon les renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif, les ressources prévues au titre des voyages, soit 46 500 dollars, permettraient de financer en partie les déplacements du

personnel chargé d'animer les séminaires portant sur les achats dans les pays en développement et en transition, y compris la diffusion d'informations sur les possibilités offertes par les services d'achat à l'ONU auprès des fournisseurs potentiels de biens et de services nécessaires aux activités de l'Organisation. ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les séminaires consacrés aux relations d'affaires ne seraient pas concernés par les propositions de réduction. **Le Comité consultatif compte que le Bureau veillera à ce que les ressources se rapportant à ce produit soient dûment allouées à la tenue des séminaires consacrés aux relations d'affaires.**

Chapitre 29E
Bureau de l'informatique et des communications

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	97 771 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	103 268 200
Quotes-parts hors budget ordinaire	21 327 200
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	70 968 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.77 Le montant des ressources inscrites au budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29E pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 103 268 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 5 497 200 dollars, soit 5,6 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/72/6 (Sect. 29E), tableau 29E.3).

VIII.78 Le Secrétaire général impute cette augmentation nette de 5 497 200 dollars aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques : une augmentation de 41 300 dollars tenant à l'augmentation de 216 400 dollars due à l'effet-report de deux postes P-2 créés en 2016-2017 en application de la résolution 70/247 de l'Assemblée générale pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications, et à la diminution d'un montant de 175 100 dollars découlant de la suppression progressive en 2016-2017 de cinq postes d'agent des services généraux (Autres classes) (A/72/6 (Sect. 29E), par. 29E.15);

b) Des mandats nouveaux ou élargis : une augmentation de 7 074 300 dollars à l'appui de la stratégie Informatique et communications approuvée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/262, 70/248 A et 71/272 B, et à la mise en place de moyens pour renforcer la cybersécurité à New York, Bangkok, Nairobi et Genève (A/72/6 (Sect. 29E), par. 29E.16);

c) Des transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres : une augmentation de 2 099 900 dollars imputable au transfert proposé de ressources du chapitre 34 (Sûreté et sécurité), à l'appui de la stratégie Informatique et communications (A/72/6 (Sect. 29E), par. 29E17);

d) D'autres variations : une diminution de 3 718 300 dollars, correspondant aux gains d'efficience que le Bureau de l'informatique et des communications

prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019 grâce aux efforts qu'il fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390) (A/72/6 (Sect. 29E), par. 29E.18). Lors de son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans la recevoir, une liste récapitulative des réductions inscrites à la rubrique « Autres variations » dans tous les chapitres du budget, assortie d'une explication de la manière dont ces réductions pourraient être effectuées et de la mesure dans laquelle elles pourraient être considérées comme des gains d'efficience. Les observations et recommandations formulées par le Comité à ce sujet figurent au chapitre premier.

VIII.79 Comme indiqué au paragraphe 29E.20 du fascicule du budget, le montant estimatif des quotes-parts hors budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du chapitre 29E s'élève à 21 327 200 dollars et les ressources extrabudgétaires sont estimées à 70 968 200 dollars.

VIII.80 On trouvera au tableau VIII.9 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 ainsi que les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire pour l'exercice biennal 2018-2019. Ce tableau montre également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires et des quotes-parts hors budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau VIII.9
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	168	1 SSG, 2 D-2, 5 D-1, 15 P-5, 22 P-4, 34 P-3, 10 P-2/1, 17 G(1e C), 61 G(AC) et 1 ACM
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	178	1 SSG, 2 D-2, 6 D-1, 16 P-5, 28 P-4, 35 P-3, 11 P-2/1, 17 G(1e C), 60 G(AC), 1 AL et 1 ACM
Nouveaux postes	5	1 D-1 relevant de la Direction exécutive et administration et 4 P-4 relevant du sous-programme 5
Suppressions	(2)	2 G(AC) relevant du sous-programme 6
Transferts du chapitre 34 (Sûreté et sécurité)[a]	7	7 postes de la Section de l'information relative à la gestion des crises du Département de la sûreté et de la sécurité : 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC) au sous-programme 5
Transferts	–	3 postes [1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] de New York à Bangkok dans le cadre du sous-programme 5
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Postes envisagés pour l'exercice biennal 2018-2019	32	13 P-4/3, 4 P-2/1, 4 G(1e C) et 11 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Postes envisagés pour l'exercice biennal 2018-2019	13	2 P-4/3, 2 GS(1e C) et 9 G(AC)

[a] Voir par. VIII.86 ci-dessous.

Observations et recommandations relatives aux postes

VIII.81 Le montant proposé au titre des postes pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 45 574 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 599 100 dollars, soit 6 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017. Ce montant permettrait de financer 178 postes, comme indiqué dans le tableau VIII. 9, contre 168 postes pendant l'exercice biennal 2016-2017.

Nouveaux postes

VIII.82 Le Secrétaire général propose de créer cinq postes pour renforcer la sécurité de l'information : un poste de responsable de la sécurité informatique (D-1) relevant de la composante Direction exécutive et administration et quatre postes de spécialiste de la cybersécurité (P-4) relevant du sous-programme 5 (Gestion et coordination stratégiques dans les domaines de l'informatique et des communications), qui seront basés à New York, à Bangkok, à Nairobi et à Genève (A/72/6 (Sect. 29E), par. 29E.39 et 29E.51). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les quatre spécialistes de la cybersécurité viendraient renforcer la capacité du Bureau à cerner et à gérer les nouvelles menaces et attaques dans le domaine de la cybersécurité et à en atténuer les effets, et travailleraient en étroite collaboration avec les centres technologiques régionaux pour évaluer la sécurité, estimer les risques et intervenir en cas d'incident. **Au vu des fonctions devant être exercées par les titulaires des quatre postes de spécialiste de la cybersécurité (P-4) qu'il est proposé de créer dans les centres technologiques régionaux, le Comité consultatif recommande d'approuver la création des quatre postes à la classe P-4.**

VIII.83 Ayant demandé des précisions sur le poste D-1 proposé, le Comité consultatif a été informé que le titulaire du poste serait affecté au Bureau du Directeur général de l'informatique et des communications auquel il rendrait directement compte, afin d'assurer la direction et la coordination stratégiques générales pour le déploiement à l'échelle du Secrétariat des dispositifs de sécurité de l'information et de souligner l'importance de cette fonction. Le Comité a également été informé que le plan de sécurisation informatique en 10 points relevait à l'heure actuelle de la responsabilité du chef de la Section de la sécurité et de l'architecture mondiales (P-5), sous la direction du chef de la Division des Services mondiaux (D-2), et que la proposition de création du poste D-1 en question était motivée par le plus haut niveau d'interactions et de mobilisation requis dans les relations avec les hauts responsables.

VIII.84 **Le Comité consultatif constate qu'il existe déjà une structure comprenant la Section de la sécurité et de l'architecture mondiales, dirigée par un fonctionnaire de la classe P-5 et relevant de la Division des services mondiaux, dirigée par un fonctionnaire de la classe D-2, et n'est pas convaincu du bien-fondé de la création d'une structure parallèle comprenant le poste D-1 dont il est question. Il estime également que le directeur de la Division des services mondiaux (D-2) et le directeur général de l'informatique et des communications pourraient exercer les fonctions de mobilisation et de direction stratégique de haut niveau pour les questions liées à la sécurité de l'information à l'échelle du Secrétariat. Par conséquent, le Comité recommande de ne pas approuver la création du poste de responsable de la sécurité informatique (D-1). Le montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes devrait être ajusté en conséquence.**

Transferts

VIII.85 Au paragraphe 29E.51 du fascicule du budget, il est indiqué que, au titre du sous-programme 5, le Secrétaire général propose de transférer trois postes au Bureau de l'informatique et des communications [1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] de New York à Bangkok, le poste de G(AC) à New York serait supprimé et en contrepartie il serait créé un poste d'AL à Bangkok. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'Umoja permettait de mener des activités sur plusieurs sites en répartissant dans différents lieux géographiques les ressources qui relèvent de la même structure. Il a également été informé que le Bureau tirait parti de la flexibilité offerte par Umoja pour réaffecter une partie de ses ressources dans des aires géographiques où l'informatique et les communications sont moins coûteuses, en profitant également du fait que les dépenses de personnel sont moins élevées à Bangkok qu'à New York.

VIII.86 Il est proposé en outre de transférer sept postes [1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)] et des ressources précédemment affectées au Département de la sûreté et de la sécurité dans le cadre du regroupement des fonctions relatives à l'informatique et aux communications. En réponse à sa question, il a été précisé au Comité consultatif que les titulaires de huit postes [1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)] étaient chargés des fonctions relatives à l'informatique et aux communications au Département de la sûreté et de la sécurité pour l'exercice biennal en cours. Le Comité a également été informé qu'il était proposé de supprimer l'un des postes P-3 (spécialiste de la gestion de l'information) au titre du chapitre 34 en raison des gains d'efficience que le Département de la sûreté et de la sécurité prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019, et de transférer les sept autres postes au Bureau. Compte tenu du transfert proposé **des fonctions relatives à l'informatique et aux communications du Département de la sûreté et de la sécurité au Bureau de l'informatique et des communications et du fait que le poste P-3 qu'il est proposé de supprimer est l'un de ceux qui sont liés à l'informatique et aux communications au sein du Département de la sûreté et de la sécurité, le Comité consultatif est d'avis que les gains d'efficience attendus concernant le poste P-3 qu'il est proposé de supprimer devraient figurer au présent chapitre, et non au chapitre 34 (voir également ch. 34).**

VIII.87 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les transferts proposés.**

Suppressions

VIII.88 Le Secrétaire général propose la suppression de deux postes d'assistant aux systèmes d'information [G(AC)] en raison des gains d'efficience que le Bureau prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/6 (Sect. 29E), par. 29E.61). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les titulaires de ces postes étaient chargés des opérations courantes relatives au système informatisé de commutation de la messagerie pour les télécopies, les télégrammes et Lotus Notes à l'échelle mondiale vers les serveurs de télécopie, ainsi que de la supervision par roulement des communications sécurisées afin de fournir des services 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Le Comité a également été informé que ces postes seront progressivement supprimés et partiellement remplacés grâce à la mise en place d'un répertoire type de gestion des documents et aux progrès réalisés en matière de sécurité dans le domaine de l'informatique et des communications dans le cadre de la gestion des droits numériques. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les suppressions proposées.**

VIII.89 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VIII.84 et VIII.86 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations relatives aux objets de dépense autres que les postes

VIII.90 Le montant proposé au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 57 694 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 898 100 dollars, soit 5,3 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017. L'augmentation proposée résulte principalement des dépenses supplémentaires au titre des consultants (296 600 dollars), des services contractuels (5 667 400 dollars) et du mobilier et du matériel (2 383 800 dollars).

VIII.91 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VIII.84 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations générales

Coûts liés à Umoja

VIII.92 D'après les renseignements supplémentaires qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note qu'au 31 mai 2017, les dépenses au titre du chapitre 29E s'élevaient à 78 491 600 dollars pour des crédits d'un montant de 97 771 000 dollars, ce qui indique que des dépenses importantes ont déjà été engagées alors qu'il reste encore sept mois avant la clôture de l'exercice biennal. Le Comité note en outre qu'au titre d'un certain nombre d'objets de dépense, le dépassement est imputable aux coûts liés à Umoja.

VIII.93 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources proposées pour couvrir les coûts liés à Umoja pendant l'exercice biennal 2018-2019 comprenaient un montant de 11,4 millions de dollars pour le financement du projet Umoja imputé au budget ordinaire [inscrit au chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion)] et un montant de 7,1 millions de dollars pour l'appui à la stratégie Informatique et communications et le financement des dépenses accrues d'exploitation, de maintenance et d'appui d'Umoja au titre du budget ordinaire (inscrit au présent chapitre). Le Comité a également reçu les tableaux VIII.10 et VIII.11 donnant la ventilation du montant de 7,1 millions de dollars proposé au titre du présent chapitre.

Tableau VIII.10
Crédits supplémentaires à l'appui de la stratégie Informatique et communications

(En dollars des États-Unis)

	Montant
1 poste D-1 et 4 postes P-4 pour renforcer la cybersécurité à New York, à Bangkok, à Nairobi et à Genève	1 010 700
Achat de matériel pour la cybersécurité et les laboratoires de criminalistique (routeurs, commutateurs, ordinateurs)	314 000
Achat de logiciels en matière de cybersécurité	957 200
Services de traitement des données (contractants en matière de cybersécurité, criminalistique, formation sur place)	596 300

	Montant
Voyage pour des formations et des conférences en matière de cybersécurité	74 500
Formation externe en cybersécurité	75 000
Total	**3 027 700**

Tableau VIII.11
Crédits supplémentaires pour la part des dépenses d'exploitation, de maintenance et d'appui d'Umoja financée au titre du budget ordinaire

	Montant
Services contractuels	2 430 300
Mobilier et matériel	1 616 300
Total	**4 046 600**

VIII.94 **Le Comité consultatif est d'avis que le Secrétaire général n'a pas donné une description claire et complète du coût total du projet Umoja, y compris les coûts directs et indirects, ainsi qu'une ventilation détaillée des ressources supplémentaires de 11,4 millions de dollars qu'il est proposé de consacrer aux dépenses liées à Umoja au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Il reviendra sur cette question dans le cadre du prochain rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré et du volume I du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'ONU pour l'année terminée le 31 décembre 2016.** Les observations du Comité consultatif sur les ressources liées au Groupe de la coordination avec Umoja figurent aux paragraphes VIII.6 et VIII. 7 ci-dessus.

Gains d'efficience réalisés grâce à l'informatique en nuage

VIII.95 S'étant renseigné sur le sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), l'utilisation de l'informatique en nuage afin de limiter les contraintes liées aux ordinateurs portables et aux ordinateurs de bureau avait permis de diminuer les dépenses de mobilier et de matériel. Il a également été informé que les centres technologiques régionaux, dirigés par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, menaient un projet pilote portant sur l'utilisation d'une infrastructure de bureau et d'applications virtuels. Les conclusions tirées de cette expérience seront appliquées à l'ensemble du Secrétariat, le cas échéant (voir ch. 19 ci-dessus). **Le Comité consultatif prend note du projet pilote et attend avec intérêt de nouvelles informations à ce sujet dans le cadre du prochain rapport d'étape sur la stratégie Informatique et communications de l'ONU. Il encourage le Bureau de l'informatique et des communications à suivre le projet pilote et à examiner dans quelle mesure les résultats qui en découleront pourront être appliqués au sein du Secrétariat (voir également ch. 33).**

Chapitre 29F
Administration (Genève)

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	139 377 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	137 452 300
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	63 267 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.96 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29F du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 137 452 300 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 1 925 600 dollars, soit 1,4 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect.29F), tableau 29F.3).

VIII.97 Le Secrétaire général impute cette diminution nette de 1 925 600 dollars aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques : la diminution de 63 700 dollars due à l'élimination de dépenses non renouvelables liées à un crédit exceptionnel au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), aux heures supplémentaires et aux sursalaires de nuit liés aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme (A/72/6 (Sect. 29F), par. 29F.8);

b) Des mandats nouveaux et élargis : l'augmentation de 110 500 dollars résultant principalement des ressources allouées aux nouveaux mandats en vue d'appuyer : i) le Conseil des droits de l'homme et le système des organes conventionnels, conformément aux résolutions 68/268, 68/247 A et B et 69/262; ii) la résolution 71/44 de l'Assemblée générale relative à la transparence dans le domaine des armements; iii) la résolution 71/67 de l'Assemblée générale relative à la vérification du désarmement nucléaire (A/72/6 (Sect. 29F), par. 29F.9);

c) Des transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres : la variation résulte du transfert de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) du sous-programme 4 (Services d'appui) au sous-programme 6 (Aspects opérationnels de l'informatique et des communications), sans que cela ait une incidence sur les coûts (A/72/6 (Sect. 29F), par. 29F.10);

d) D'autres variations : une réduction de 1 972 400 dollars, rendue possible par les gains d'efficience que l'Office des Nations Unies à Genève prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019 grâce aux efforts qu'il fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/72/6 (Sect. 29F), par. 29F.11). Lors de son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans la recevoir, une liste récapitulative des réductions inscrites à la rubrique « Autres variations » dans tous les chapitres du budget, assortie d'une explication de la manière dont ces réductions pourraient être effectuées et de la mesure dans laquelle elles pourraient être considérées comme des gains d'efficience. Les observations et recommandations formulées par le Comité à ce sujet figurent au chapitre premier ci-dessus.

VIII.98 Il est indiqué au paragraphe 29F.13 du fascicule du budget que les ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019 sont estimées à 63 267 000 dollars (à l'exception des contributions en nature) et permettraient de financer 149 postes.

VIII.99 On trouvera au tableau VIII.12 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2016-2017 ainsi que les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire pour l'exercice biennal 2018-2019. Ce tableau indique également le nombre de postes qu'il est proposé de financer sur les ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau VIII.12
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	303	1 D-2, 4 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 19 P-3, 21 P-2/1, 18 GS(1e C) et 214 GS(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	297	1 D-2, 4 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 19 P-3, 21 P-2/1, 18 GS(1e C) et 208 GS(AC)
Transferts	–	2 GS(AC) relevant du sous-programme 4 transférés au sous-programme 6
Suppressions	(6)	1 G(AC) relevant du sous-programme 2
		1 G(AC) relevant du sous-programme 3
		2 G(AC) relevant du sous-programme 4
		2 G(AC) relevant du sous-programme 6
Ressources extrabudgétaires		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	149	3 P-5, 37 P-4/3, 3 G(1e C) et 106 G(AC)

Observations et recommandations relatives aux postes

VIII.100 Les crédits demandés pour les postes au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 81 793 300 dollars, ce qui représente une diminution de 1 503 200 dollars, soit 1,8 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Ce montant permettrait de financer 297 postes, comme indiqué dans le tableau VIII. 12, contre 303 postes pendant l'exercice biennal 2016-2017.

Transferts

VIII.101 Le Secrétaire général propose le transfert de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) du sous-programme 4 (Services d'appui) au sous-programme 6 (Aspects opérationnels de l'informatique et des communications) pour centraliser les ressources informatiques (A/72/6 (Sect. 29F), par. 29F.43). Des renseignements complémentaires indiquent que les transferts proposés permettraient de financer la réorganisation des ressources dans le domaine de l'informatique, des communications et des technologies connexes afin de simplifier et de centraliser la fourniture d'applications usuelles.

Suppressions

VIII.102 Le Secrétaire général propose également la suppression de six postes, dont un poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité); un poste d'agent des

services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines); deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 4; deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 6 en raison des gains d'efficience que le Bureau prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

VIII.103 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations relatives aux objets de dépense autres que les postes

VIII.104 Le montant proposé au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 55 659 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 422 400 dollars, soit 0,8 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017. Les diminutions proposées sont principalement imputables aux frais généraux de fonctionnement (561 500 dollars, soit 1,6 %) et aux achats de fournitures et d'accessoires (78 100 dollars, soit 4,6 %), tandis que les augmentations proposées sont principalement dues aux achats de mobilier et de matériel (99 900 dollars, soit 3,4 %) et aux services contractuels (85 000 dollars, soit 2,4 %).

Véhicules

VIII.105 Les renseignements supplémentaires communiqués au Comité consultatif indiquent que le montant de 373 200 dollars est proposé au titre des services contractuels dans le cadre du sous-programme 4 pour des services contractuels de chauffeur, afin de compléter les services des chauffeurs locaux. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que pour l'exercice en cours, les dépenses au titre des services contractuels avaient été inclues pour couvrir le recours accru aux services contractuels de chauffeur en raison de la suppression de deux postes de chauffeur. Il a également été informé que des services commerciaux de chauffeur ont été utilisés pour répondre à la forte augmentation des demandes en la matière et pour fournir un accès direct à une réserve de chauffeurs et de véhicules extérieurs. Cette manière de procéder a permis davantage de flexibilité et une meilleure gestion des périodes de pointe. **Le Comité consultatif se félicite du recours à des services contractuels de chauffeur qui offre davantage de flexibilité pour faire face à la hausse des demandes dans ce domaine et encourage la transposition à l'échelle de l'Organisation de cette pratique efficace en termes de coût, en tenant compte des conditions propres à chaque lieu d'affectation.**

VIII.106 D'après le complément d'informations qui lui a été communiqué, le Comité consultatif constate que le montant de 114 500 dollars est proposé au titre du mobilier et du matériel pour le remplacement des véhicules anciens. S'étant renseigné sur le sujet, il a été informé que le parc actuel de véhicules de l'Office des Nations Unies à Genève comptait cinq véhicules destinés au transport de personnalités, le plus récent ayant été acheté pendant l'exercice biennal 2012-2013. **Le Comité consultatif rappelle qu'il avait déjà souligné la disparité dans la composition et la taille des parcs de véhicules des différents lieux d'affectation. Il rappelle également que l'Assemblée générale, en se fondant sur la recommandation qu'il avait formulée, avait invité le Secrétaire général à revoir et, le cas échéant, à actualiser et à élargir le champ d'application de la réglementation régissant la mise à disposition et l'utilisation des véhicules de fonction dans tous les bureaux permanents des Nations Unies, en vue de faire en sorte que ces derniers soient utilisés de la manière la plus économique et la plus efficace. Il note avec préoccupation que le Secrétaire général n'a pas**

donné suite à cette demande et recommande qu'il soit invité à le faire sans attendre, en intégrant à l'examen auquel il procédera une évaluation de l'application de l'instruction administrative ST/AI/2006/1 et du respect des obligations qui en découlent (A/70/7, par. VIII.99; voir également chap. 29G et 29H ci-dessous).

Services médicaux

VIII.107 Selon les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, un montant de 3 205 900 dollars au titre des subventions et contributions est proposé pour financer la part imputable au budget ordinaire du coût de la Section des services médicaux administrée par le Bureau, qui fournit des services médicaux au personnel des Nations Unies à Genève, y compris le personnel d'autres organismes des Nations Unies à Genève et ailleurs. Ils montrent en outre que les crédits demandés sont calculés par rapport au nombre actuel de fonctionnaires dont les postes sont financés par le budget ordinaire de chaque bureau. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la part de l'Office des Nations Unies à Genève au titre des services médicaux était de 604 dollars par fonctionnaire et par année. **Le Comité consultatif estime que ce montant est excessif et recommande que l'Office des Nations Unies à Genève le réexamine.**

VIII.108 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations générales

Services fournis « à titre gracieux »

VIII.109 Au paragraphe 29F.3 du fascicule du budget, il est indiqué que la Division de l'administration apporte un appui administratif et d'autres services d'appui aux départements et bureaux du Secrétariat, ainsi qu'à d'autres entités appliquant le régime commun des Nations Unies. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que certains de ces services sont fournis « à titre gracieux » à des entités ayant leur siège à Genève qui sont financées par le budget ordinaire mais qui ne disposent pas de fonds prévus au budget ordinaire à cette fin, ainsi qu'à des entités auxquelles la Division de l'administration a alloué des ressources pour financer les services administratifs et d'appui. Le Comité consultatif a également été informé que les principales entités qui bénéficient régulièrement de services « à titre gracieux » comprenaient les composantes financées au titre du budget ordinaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de la CNUCED, de la Commission économique pour l'Europe et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le Comité formule d'autres observations sur le recouvrement des coûts au chapitre premier ci-dessus.

Jardinage et architecture paysagère

VIII.110 Le complément d'informations communiqué au Comité consultatif par le Secrétaire général indique que la location et l'entretien des locaux du Palais Wilson et des bâtiments du 48, avenue Giuseppe Motta comprend l'entretien des parcs et jardins pour tous les sites de l'Office des Nations Unies à Genève. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que les coûts liés au jardinage et à l'architecture paysagère du site du Palais des Nations s'élevaient à 616 000 dollars par exercice biennal pour une superficie totale de 430 026 mètres carrés. Par comparaison, le Comité consultatif a également été informé que : a) à New York, ces coûts s'élevaient à environ 500 000 dollars par exercice biennal pour une superficie avoisinant les

65 559 mètres carrés; b) à Vienne, ces coûts étaient partagés avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. La contribution de l'Office des Nations Unies à Vienne s'élève à environ 86 440 euros par exercice biennal pour une superficie de 38 000 mètres carrés; c) à Nairobi, un montant de 971 000 dollars était proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du jardinage et de l'architecture paysagère sur le site de l'Office des Nations Unies à Nairobi qui s'étend sur 560 000 mètres carrés. **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à déterminer s'il est possible de trouver des solutions moins coûteuses en termes de jardinage et d'architecture paysagère dans les lieux d'affectation concernés.**

Chapitre 29G
Administration (Vienne)

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	34 030 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	33 472 400
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	37 053 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.111 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29G du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 33 472 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 558 400 dollars (1,6 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 (A/72/6 (Sect. 29G), tableau 29G.4).

VIII.112 Le Secrétaire général attribue cette diminution nette de 558 400 dollars à d'autres variations rendues possibles par les gains d'efficience que l'Office des Nations Unies à Vienne prévoit de réaliser au cours de l'exercice 2018-2019 en appliquant aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui sont présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Lors de l'examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé qu'une liste récapitulant les réductions désignées comme « autres variations » dans tous les chapitres du budget lui soit communiquée et qu'on lui explique de quelle manière ces réductions seraient obtenues et comment elles pourraient constituer des gains d'efficience, mais il n'a pas reçu ces informations. Le Comité formule des observations et recommandations sur cette question au chapitre I ci-dessus.

VIII.113 Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, les ressources inscrites au budget ordinaire seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant de 37 053 400 dollars, soit 1 734 300 dollars de plus par rapport à l'exercice 2016-2017 (A/72/6 (Sect. 29G), par. 29G.14). Les ressources extrabudgétaires permettraient de continuer de financer 80 postes.

VIII.114 Le tableau VIII.13 récapitule les postes inscrits au budget ordinaire qui ont été approuvés pour l'exercice 2016-2017 et ceux proposés pour 2018-2019, ainsi que les postes devant être financés au moyen de ressources extrabudgétaires pour l'exercice 2018-2019.

Tableau VIII.13
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2016-2017	85	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 7 P-3, 3 P-2/1, 6 G(1eC) et 58 G(AC)
Postes proposés pour 2018-2019	83	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1, 6 G(1^{e}C) et 57 G(AC)
Suppressions	(2)	1 P-3 relevant du sous-programme 3
		1 G(AC) relevant du sous-programme 6
Ressources extrabudgétaires		
Postes prévus pour 2018-2019	80	2 D-1, 2 P-5, 18 P-4/3, 1 P-2/1, 6 G(1^{e}C) et 51 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.115 En 2018-2019, les crédits à prévoir au budget ordinaire au titre des postes s'élèveraient à 16 285 400 dollars, ce qui représente une diminution de 411 000 dollars (2,5 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Les ressources demandées serviraient à financer 83 postes, contre 85 durant l'exercice 2016-2017.

Suppressions

VIII.116 Le Secrétaire général propose de supprimer deux postes, un poste P-3 relevant du sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines) et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 6 (Aspects opérationnels de l'informatique et des communications), compte tenu des gains d'efficience que l'Office prévoit de réaliser durant l'exercice 2018-2019 (A/72/6 (Sect. 29G), par. 29G.38 et 29G.52).

VIII.117 D'après les renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif, la suppression du poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) résulte du fait que davantage de processus en libre-service sont mis en place pour les fonctionnaires et les cadres, d'où moins de documents à examiner, à traiter et à approuver. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le portail Umoja-Personnel avait simplifié un certain nombre de procédures étant donné qu'un seul partenaire ressources humaines est chargé d'approuver les opérations et que la mise en service de iNeed en libre-service d'ici à la fin de 2017 devrait permettre aux responsables des ressources humaines et aux clients d'améliorer encore la prestation de services.

VIII.118 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.119 Le montant des ressources demandées pour 2018-2019 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 17 187 000 dollars, ce qui représente une diminution nette de 147 400 dollars (0,9 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Cette diminution s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre du mobilier et du matériel (77 800 dollars, soit 6,1 %) et des fournitures et accessoires (66 200 dollars, soit 16,4 %), en partie

compensée par l'augmentation prévue des autres dépenses de personnel (79 600 dollars, soit 6,2 %).

Cours de langue

VIII.120 Selon les renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif, le montant de 313 300 dollars demandé au titre des services contractuels couvrirait la rémunération des professeurs des cours de langue. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu communiquer le tableau VIII.14 ci-dessous, qui montre le nombre d'enseignants et d'étudiants des cours de langue sur une période de trois exercices biennaux.

Tableau VIII.14
Nombre de professeurs et d'étudiants des cours de langue (2014-2019)

	Nombre de professeurs			*Nombre d'étudiants*		
Langue	*2014-2015 (nombre effectif)*	*2016-2017 (estimation)*	*2018-2019 (estimation)*	*2014-2015 (nombre effectif)*	*2016-2017 (estimation)*	*2018-2019 (estimation)*
Anglais	2	2	2	477	632	635
Arabe	1	1	1	199	165	170
Chinois	1	1	1	146	125	125
Espagnol	2	2	2	510	620	620
Français	2	2	2	560	495	500
Russe	1	2	2	205	149	150
Allemand	2	2	2	520	630	640

VIII.121 **Le Comité consultatif note que les ratios professeurs/étudiants sont différents pour les sept langues et estime que des informations plus détaillées sur tous les lieux d'affectation où sont offerts des cours de langue devraient être fournies dans le prochain rapport du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines.**

Véhicules

VIII.122 Selon des renseignements complémentaires, un montant de 44 600 dollars est demandé à la rubrique mobilier et matériel pour le sous-programme 4 (Services d'appui) afin de remplacer l'un des trois véhicules de fonction achetés en 2013. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le remplacement de ce véhicule était régi par l'instruction administrative concernant la mise à disposition et l'utilisation de véhicules de fonction (ST/AI/2006/1, sect. 3), qui disposait qu'il convenait de remplacer les véhicules qui avaient été utilisés pendant cinq ans ou dont le compteur affichait 128 000 kilomètres (80 000 miles). **Le Comité consultatif formule des observations et des recommandations sur cette question au paragraphe VIII.106 ci-dessus.**

VIII.123 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et constatations d'ordre général

Recouvrement des coûts

VIII.124 Le montant des ressources extrabudgétaires prévu pour l'Office des Nations Unies à Viennent, qui s'élève à 37 053 400 dollars, comprend les ressources provenant du budget d'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des recettes à percevoir au titre de l'appui au programme en paiement des services fournis à l'appui des activités, fonds et programmes extrabudgétaires (A/72/6 (Sect. 29G), par. 29G.14). Selon les renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif, ces ressources sont ventilées comme suit : 23 082 100 dollars provenant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 13 818 700 dollars provenant du fonds de recouvrement des coûts de l'Office des Nations Unies à Vienne et 152 600 dollars provenant du fonds d'appui de l'Office des Nations Unies à Vienne. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Office des Nations Unies à Vienne assure des services administratifs, notamment des services d'appui à la gestion des ressources humaines et financières et des services d'appui informatique et général à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, que des recettes sont tirées des 13 % que représentent les coûts de l'appui au programme prélevés sur les projets financés au moyen des ressources extrabudgétaires de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et que des dépenses sont engagées pour couvrir les frais indirects de l'appui fourni à ce dernier. En ce qui concerne le fonds de recouvrement des coûts de l'Office des Nations Unies à Vienne, le Comité a été informé, en réponse à ses questions, que le montant prévu couvre la facturation et le recouvrement des coûts des services fournis à des clients internes et externes, tels que le Bureau des services de contrôle interne, le Bureau des affaires de désarmement, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et d'autres. Le Comité a été également informé que l'Office des Nations Unies à Vienne refacture aux entités clientes les dépenses qu'il a engagées en tant que fournisseur de services. Pour ce qui est du fonds d'appui, le Comité a été informé, en réponse à ses questions, que ce fonds sert principalement à soutenir le Bureau des affaires spatiales et le Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, que des recettes sont tirées des 13 % que représentent les coûts de l'appui au programme prélevés sur les projets financés au moyen des ressources extrabudgétaires de ces deux entités et que des dépenses sont engagées pour couvrir les frais indirects de l'appui fourni à ces deux bureaux. Le Comité consultatif formule des observations et des recommandations sur cette question au chapitre I ci-dessus.

Chapitre 29H
Administration (Nairobi)

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	29 405 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	28 488 000
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	43 630 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.125 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29H du budget ordinaire pour l'exercice 2018-2019 s'élève à 28 488 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 917 700 dollars (3,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 29H), tableau 29H.3).

VIII.126 Le Secrétaire général attribue cette diminution nette de 917 700 dollars aux facteurs suivants :

a) Ajustements techniques : une diminution de 226 500 dollars des dépenses liées aux aspects opérationnels de l'informatique et des communications qui s'explique par la suppression progressive des postes en 2016-2017;

b) Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre les chapitres : les variations résultent des transferts, reclassements et suppressions de postes ci-après qui sont sans incidence sur les coûts : i) transfert d'un poste d'agent local de la composante Direction exécutive et administration au sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité), d'un poste P-3 du sous-programme 2 au sous-programme 4 (Services d'appui) et d'un poste d'agent local du sous-programme 4 au sous-programme 2; ii) reclassement à P-5 d'un poste P-4 relevant du sous-programme 6 (Aspects opérationnels de l'informatique et des communications) afin de renforcer le contrôle de l'infrastructure informatique locale et la fourniture des services (dont le coût est compensé par la suppression ci-après); iii) suppression d'un poste d'agent local relevant du sous-programme 6;

c) Autres variations : une réduction de 691 200 dollars rendue possible par les gains d'efficience que l'Office des Nations Unies à Nairobi prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019 en s'efforçant d'appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Lors de l'examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé qu'une liste récapitulant les réductions désignées comme « autres variations » dans tous les chapitres du budget lui soit communiquée et qu'on lui explique de quelle manière ces réductions seraient obtenues et comment elles pourraient constituer des gains d'efficience, mais il n'a pas reçu ces informations. Le Comité formule des observations et des recommandations sur cette question au chapitre I ci-dessus.

VIII.127 Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, les ressources inscrites au budget ordinaire seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant de 43 630 400 dollars, soit 2 468 700 dollars de plus par rapport à 2016-2017. Les ressources extrabudgétaires permettraient de continuer de financer 204 postes.

VIII.128 Le tableau VIII.15 récapitule les postes inscrits au budget ordinaire qui ont été approuvés pour l'exercice 2016-2017 et ceux proposés pour 2018-2019, ainsi que les postes qu'il est prévu de financer au moyen des ressources extrabudgétaires pour 2018-2019.

Tableau VIII.15
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2016-2017	119	1 D-2, 4 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 17 P-3, 7 P-2/1, 73 AL et 1 AN
Postes proposés pour 2018-2019	112	1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 17 P-3, 7 P-2/1, 66 AL et 1 AN
Reclassement		1 P-4 à P-5 dans le sous-programme 6
Transferts		1 AL de la composante Direction exécutive et administration au sous-programme 2
		1 P-3 du sous-programme 2 au sous-programme 4
		1 AL du sous-programme 4 au sous-programme 2
Suppressions	(7)	2 AL relevant du sous-programme 3
		2 AL relevant du sous-programme 4
		3 AL relevant du sous-programme 6
Ressources extrabudgétaires		
Postes prévus pour 2018-2019	204	1 P-5, 8 P-4/3, 1 P-1/2, 185 LL et 9 AN

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.129 Le montant des ressources à imputer au budget ordinaire pour 2018-2019 au titre des postes s'élève à 19 577 800 dollars, ce qui représente une diminution de 813 000 dollars (4,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017. Ce montant servirait à financer 112 postes (45 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, 66 postes d'agent local et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national) contre 119 postes durant l'exercice 2016-2017.

Reclassement

VIII.130 Le Secrétaire général propose de reclasser de P-4 à P-5 le poste de chef de la Section des services de conférence et des services aux clients qui relève du sous-programme 6. Il indique dans son rapport que, depuis que le chef du Service de l'informatique et des communications a été nommé chef du Centre technologique régional pour l'Afrique (poste qui a été reclassé de P-5 à D-1), les fonctions liées au poste de chef de la Section des services de conférence et des services (P-4) ont été élargies et sont devenues plus complexes (A/72/6 (Sect. 29H), par. 29H.45). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le reclassement de ce poste P-4 à P-5 n'avait pas été demandé au moment où le reclassement du poste P-5 à D-1 a été proposé, ce dernier s'inscrivant dans le cadre de la stratégie informatique institutionnelle concernant la création de centres technologiques régionaux, laquelle n'avait pas tenu compte des effets sur les activités au niveau local (voir A/69/517).

Transferts

VIII.131 Le Secrétaire général propose de transférer les postes suivants : un poste d'agent local de la composante Direction exécutive et administration au sous-programme 2; un poste P-3 du sous-programme 2 au sous-programme 4; et un poste

d’agent local du sous-programme 4 au sous-programme 2 (A/72/6 (Sect. 29H), par. 29H.6). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces transferts visaient à aligner la répartition des ressources sur les besoins opérationnels actuels comme suite à la mise en service d’Umoja et au lancement d’autres initiatives de refonte des modes de fonctionnement.

Suppressions

VIII.132 D’après le complément d’information fourni par le Secrétaire général, il est proposé de supprimer les sept postes suivants : deux postes d’assistant chargé des ressources humaines (agent local) relevant du sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines); deux postes d’assistant aux achats (agent local) relevant du sous-programme 4; et trois postes d’assistant aux systèmes d’information (agent local) relevant du sous-programme 6. Selon le Secrétaire général, la suppression de ces postes serait le résultat des gains d’efficience obtenus grâce à la mise en service du portail Umoja-Personnel, à l’amélioration du processus d’approvisionnement, au retrait des applications de la génération précédente et à la rationalisation des fonctions dans le Service de l’informatique et des communications.

VIII.133 Les renseignements complémentaires fournis par le Secrétaire général font état de sept postes vacants au 31 mai 2017 (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 2 postes d’agent des services généraux). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cinq des postes vacants étaient occupés par des fonctionnaires détachés, prêtés ou affectés temporairement et que 12 fonctionnaires gardaient un droit sur leur poste à l’Office des Nations Unies à Nairobi. Le Comité note que les 12 postes en question représentaient approximativement 10 % des postes inscrits au budget ordinaire de l’Office. **Le Comité consultatif reviendra plus avant sur cette question lorsqu’il examinera la gestion des ressources humaines.**

VIII.134 **Le Comité consultatif recommande d’approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.135 Le montant des ressources demandées pour l’exercice biennal 2018-2019 au titre des objets de dépense autres que les postes s’élève à 8 910 000 dollars, ce qui représente une diminution nette de 104 700 dollars (0,3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Cette diminution, qui tient principalement à la réduction des dépenses prévues au titre des services contractuels (408 600 dollars), serait en partie compensée par l’augmentation du montant demandé au titre des frais généraux de fonctionnement (312 600).

Véhicules

VIII.136 Le montant demandé pour le parc de véhicules, qui s’élève à 131 700 dollars, se répartirait comme suit : 56 000 dollars pour le remplacement de véhicules, 47 000 dollars pour l’entretien et les réparations et 28 700 dollars pour le carburant. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que sur les neuf véhicules du parc, deux étaient utilisés depuis 1993, un depuis 1997, deux depuis 2002, trois depuis 2010 et un depuis 2013. Le Comité note que la plupart des véhicules de l’Office étaient utilisés depuis longtemps et devraient être remplacés conformément à l’instruction administrative relative à la disposition et l’utilisation des véhicules de fonction (ST/AI/2006/1, sect. 3), qui dispose qu’il faut envisager de remplacer les véhicules qui ont été utilisés pendant cinq ans ou dont le compteur affiche 128 000 kilomètres (80 000 miles). De l’avis du Comité, le fait de

conserver des véhicules sur de longues périodes pourrait avoir des conséquences négatives, surtout en termes de coût et de sécurité. **Le Comité consultatif formule des observations et des recommandations sur cette question dans la partie consacrée au chapitre 29F ci-dessus.**

VIII.137 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Observations et constatations d'ordre général

Méthode de recouvrement des coûts

VIII.138 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif été informé que l'Office des Nations Unies à Nairobi a été établi pour assurer une gamme complète de services administratifs et d'autres services d'appui au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et pour gérer les services commun d'appui fournis à d'autres organismes des Nations Unies à Nairobi. En fonction de la source de financement de chacune de ces entités, le recouvrement se fait sur la base du coût intégral ou sur la base des coûts supplémentaires. Des ressources sont prévues dans le budget ordinaire pour permettre à l'Office de fournir des services à ses principaux clients; le recouvrement des coûts auprès de ces clients (PNUE et ONU-Habitat) se fait sur la base des coûts supplémentaires, en fonction de la proportion d'activités extrabudgétaires pour laquelle des services sont assurés. Quant aux services pour lesquels des ressources ne sont pas prévues au budget, le recouvrement des coûts se fait sur la base du coût intégral. En ce qui concerne les services communs, le recouvrement des coûts se fait sur la base du coût intégral. Le Comité formule d'autres observations sur la méthode de recouvrement des coûts au chapitre I ci-dessus.

Titre IX
Contrôle interne

Chapitre 30
Contrôle interne

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	40 148 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	39 926 900
Quotes-parts hors budget ordinaire	59 533 000[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	17 747 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 71/295 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

IX.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 30 du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 39 926 900 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 221 500 dollars (0,6 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 [voir A/72/6 (Sect. 30), tableau 30.3). Sur le montant total des ressources prévues pour l'exercice biennal 2018-2019, 59 533 000 dollars (50,3 %) proviennent d'autres contributions et 17 747 600 dollars (15 %), des ressources extrabudgétaires prévues.

IX.2 Le Secrétaire général attribue cette diminution nette aux trois facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques : une augmentation de 231 600 dollars découlant d'une augmentation de 272 000 dollars se rapportant à l'effet-report sur l'exercice biennal de deux nouveaux postes P-4 créés en 2016-2017 au titre du sous-programme 3, compensée en partie par la non-reconduction d'un crédit exceptionnel afférent à des services contractuels pour la formation sur l'utilisation du nouveau système de gestion et de suivi des recommandations d'audit du Bureau mis en service en 2016;

b) Des transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres : transfert du montant prévu pour les autres dépenses de personnel et le personnel temporaire (autre que pour les réunions) des composantes Direction exécutive et administration et Programme de travail à l'appui au programme; et transfert des ressources prévues pour les frais généraux de fonctionnement et les services de communication de l'appui au programme aux composantes Direction exécutive et administration et Programme de travail;

c) D'autres variations : une diminution de 453 100 dollars grâce à des économies que le Bureau prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019, résultant des gains d'efficience attendus du système Umoja au titre des postes et autres objets de dépense, présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390): soit 324 800 dollars au titre du sous-programme 1 (Audit interne); 28 300 dollars au titre du sous-programme 2 (Inspection et évaluation); et 100 000 dollars au titre de la composante Appui au

programme. Lors de son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé que lui soit fournie la liste récapitulative des réductions figurant comme autres variations dans tous les chapitres du budget; il a également demandé comment ces réductions seraient obtenues et dans quelle mesure elles étaient des gains d'efficience. La liste ne lui a pas été fournie. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur la question figurent au chapitre I ci-dessus.

IX.3 Le tableau IX.1 récapitule les postes permanents inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 et ceux proposés pour 2018-2019. Il montre aussi les postes prévus qui seront financés sur les quotes-parts hors budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires pour 2018-2019.

Tableau IX.1
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	116	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 50 P-4/P-3, 14 P-2/1, 8 G(1e C), 22 G(AC), 1 AL
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	114	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 50 P-4/P-3, 14 P-2/1, 8 G(1e C), 20 G(AC) et 1 AL
Suppressions	(2)	2 G(AC) relevant du sous-programme 1
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019[a]	116	2 D-1, 16 P-5, 69 P-4/3, 2 G(1e C), 9 G(AC), 13 SM et 5 AL
Ressources extrabudgétaires		
Prévisions pour 2018-2019[b]	16	2 P-5, 7 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 4 G(AC) et 1 AL

[a] Comprend 116 postes affectés aux autres activités de contrôle financées par les quotes-parts hors budget ordinaire, répartis comme suit: Tribunal pénal International pour l'ex-Yougoslavie (1 P-4 et 1 P-3); compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (2 D-1, 16 P-5, 42 P-4, 25 P-3, 2 G(1eC), 9 G(AC), 13 SM et 5 AL); compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 71/295 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

[b] Comprend 16 postes nécessaires à l'exécution des activités de contrôle financées au moyen de ressources extrabudgétaires, répartis comme suit : Programme des Nations Unies pour l'environnement (1 P-4 et 1 AL); Programme des Nations Unies pour les établissements humains (1 P-3 et 1 AL); Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (1 P-4); Centre du commerce international (1 P-2); appui au programme (autres activités de fond financées au moyen de ressources extrabudgétaires) [2 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 4 G(AC)].

IX.4 Conformément au paragraphe 2 d) de son mandat (voir résolution 61/275 de l'Assemblée générale, annexe), le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a présenté un rapport portant sur son examen du projet de budget du Bureau des services de contrôle interne pour l'exercice 2018-2019 (A/72/85). Le Comité consultatif a échangé des vues avec le Président du Comité consultatif indépendant et obtenu des éclaircissements écrits au sujet des recommandations formulées par ce dernier.

Observations et recommandations relatives aux postes

IX.5 Comme indiqué au tableau IX.1, le Secrétaire général propose au total 114 postes pour l'exercice biennal 2018-2019, ce qui représente une réduction nette de deux postes par rapport au nombre total de postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017, dont la suppression prévue de deux postes.

Direction exécutive et administration

IX.6 Le Secrétaire général propose que le Bureau du Secrétaire général adjoint soit scindé en deux parties, dont les effectifs seraient constitués à partir des ressources existantes comme suit : a) le Cabinet du Secrétaire général adjoint, dont le Secrétaire général adjoint, le Sous-Secrétaire général et deux assistants de secrétariat [agents des services généraux (autres classes) et b) un nouveau Bureau d'appui à la gestion stratégique, dont un assistant spécial du Secrétaire général adjoint (P-5), deux spécialistes de la gestion des programmes (P-4 et P-3) et un assistant principal aux systèmes d'information [agent des services généraux (autres classes)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le nouveau Bureau d'appui à la gestion stratégique permettrait de mettre en place une planification stratégique et un suivi cohérents, et d'améliorer la coordination du programme de travail du BSCI, la présentation de rapports de fond au Secrétaire général adjoint, les relations avec les divisions, le Service administratif et les entités externes. **Le Comité consultatif compte que la reconfiguration du Bureau du Secrétaire général adjoint n'aura pas d'incidences financières.**

Sous-programme 1 (Audit interne)

Suppression de poste

IX.7 Au titre du sous-programme 1, il est proposé de supprimer deux agents des services généraux (autres classes), un assistant d'équipe et un assistant de secrétariat, à la suite des gains d'efficience que le Bureau prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019 (voir A/72/6 (Sect. 30), par. 30.33).

Sous-programme 2 (Inspection et évaluation)

IX.8 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 65/244, l'Assemblée générale a approuvé la proposition du Secrétaire général de ramener à huit ans la fréquence du cycle d'évaluation des programmes du Secrétariat, actuellement de 11-13 ans. Dans son rapport, le Comité consultatif indépendant a indiqué que le Bureau des services de contrôle interne n'avait pas pu réduire le cycle d'évaluation faute de personnel.

IX.9 Le Comité consultatif note que le montant prévu des ressources extrabudgétaires du Bureau est de 17,7 millions de dollars en 2018-2019, contre 17,5 millions de dollars en 2016-2017. Le Comité consultatif indépendant souligne que ces fonds ont pour seul but de financer les postes de la Division de l'audit interne et non de combler le déficit de capacités en matière de personnel de la Division de l'inspection et de l'évaluation. À cet égard, le Comité note qu'une part importante des activités d'évaluation de la Division concerne des entités essentiellement financées par des ressources extrabudgétaires, et que pourtant la Division ne bénéficierait pas de ces ressources pour l'évaluation pendant l'exercice biennal 2018-2019 (voir A/72/85, par. 21 à 23). Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées au paragraphe 115 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (A/50/7), approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/214, à savoir que des activités inscrites au budget ordinaire ne devraient pas subventionner des activités extrabudgétaires et vice-versa.

IX.10 **Le Comité consultatif convient avec le Comité consultatif indépendant que le BSCI doit revoir son financement afin de remédier au déficit de capacités de la Division de l'inspection et de l'évaluation, et envisager d'allouer une part de ses ressources extrabudgétaires aux activités d'évaluation, en particulier pour les entités qui sont largement financées par des ressources extrabudgétaires (voir également A/66/85, par 18). En outre, le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au BSCI de redoubler**

d'efforts afin que la Division utilise les ressources en personnel financées au moyen du budget ordinaire pour ramener à huit ans le cycle d'évaluation de tous les programmes du Secrétariat, comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 65/244.

Sous-programme 3 (Investigations)

IX.11 Les effectifs prévus au titre du sous-programme 3 pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 9 511 900 dollars pour 33 postes (25 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 7 agents des services généraux et 1 agent local), soit une augmentation de 272 000 dollars par rapport à 2016-2017, due à deux nouveaux postes P-4 créés en 2016-2017; une augmentation à la rubrique Frais généraux de fonctionnement en raison du transfert des ressources prévues à la rubrique Services de communication de la composante Appui au programme, en partie compensée par une diminution à la rubrique Autres dépenses de personnel en raison du transfert à la composante Appui au programme des ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) [A/72/6 (Sect. 30), par. 30.46 et 30.47)].

IX.12 Le Comité consultatif rappelle ses observations antérieures concernant la capacité d'enquête et les questions organisationnelles de la Division des investigations et note que le BSCI a informé le Comité consultatif indépendant qu'il avait accompli des progrès et que ses problèmes de longue date était en voie d'être résolus (voir également A/70/7, par. IX.16 et IX.17).

Nombre de dossiers en souffrance et lenteur des enquêtes

IX.13 Comme pour les autres exercices biennaux, le Comité consultatif indépendant recommande de nouveau que le Bureau redouble d'efforts et agisse de manière concertée pour réduire à six mois la durée moyenne d'une enquête. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, la Division a transféré plusieurs postes à cette fin, mais le Comité consultatif indépendant n'est pas convaincu que ces restructurations et transferts de postes successifs aient eu l'effet escompté. Il a fait savoir qu'au 31 décembre 2016, la Division avait ramené la durée moyenne des enquêtes à 11,9 mois, contre 23 mois en 2011 (voir A/72/85, par 29). **Le Comité consultatif note les progrès réalisés concernant la durée moyenne d'une enquête et convient avec le Comité consultatif indépendant que les efforts doivent se poursuivre pour réduire davantage les délais. Dans le même temps, le Comité souligne que les mesures prises pour réduire le délai des enquêtes ne devraient pas compromettre leur qualité globale.**

Moyens dont la Division dispose pour dispenser des formations en matière d'enquêtes

IX.14 Le Comité consultatif continue de partager l'avis du Comité consultatif indépendant, à savoir que la capacité de fournir des formations en matière d'enquêtes devrait tenir compte des décisions plus larges concernant la conduite des enquêtes dans l'ensemble du Secrétariat. Dans ce contexte, le Comité rappelle que dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, un poste P-4 d'enquêteur a été supprimé pour créer, sans incidence sur les coûts, un poste P-4 de fonctionnaire chargé de la formation au bureau de la Division à Vienne afin d'offrir des formations à l'échelle régionale au personnel des entités menant leurs propres enquêtes (voir A/70/7, par. IX.12). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ce poste demeurait vacant et que les activités de formation avaient été suspendues en raison de la forte charge de travail de la Division, notamment pour ce qui est des dossiers d'enquête concernant les cas

d'exploitation et d'atteintes sexuelles. **Le Comité consultatif rappelle que les fonctions associées au poste de formateur (P-4) doivent comprendre l'élaboration d'un plan de formation en matière d'enquêtes à l'échelle du Secrétariat et l'amélioration des capacités et des moyens d'action dont l'Organisation dispose à cet égard. Il compte que le poste de spécialiste de la formation sera pourvu rapidement et demande que l'Assemblée soit informée de l'état d'avancement du recrutement lors de l'examen du présent rapport.**

Taux de vacance de postes constamment élevés

IX.15 Au 31 mars 2017, la Division des investigations connaissait un taux de vacance de postes de 22,2 %, contre 23,1 % deux ans plus tôt. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le but de la Division des investigations était d'atteindre un taux de vacance de 5 % au quatrième trimestre de 2017. Le Comité a également été informé que, en coordination avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, un nouveau processus de recrutement et de présélection avait permis d'achever 75 entretiens au premier trimestre de 2017, mais que les dures conditions de travail dans les missions et, plus particulièrement, la rareté des possibilités de mobilité pour le personnel des enquêtes rendent difficiles le recrutement et la rétention du personnel. Le Comité a en outre été informé que malgré le taux élevé de vacance de postes, la Division avait réussi à s'acquitter de son mandat en suspendant certaines de ses activités pour mettre l'accent sur les activités d'enquêtes, mais que malgré cela, le Comité consultatif indépendant n'avait remarqué aucune amélioration de la question des postes vacants.

IX.16 Le Comité consultatif déplore de nouveau que les taux de vacance de postes de la Division des investigations restent sensiblement supérieurs à ceux constatés dans les bureaux permanents de l'Organisation [voir également A/70/7, par. IX.16 c)]. Il compte que le BSCI tiendra informée l'Assemblée générale, lors de l'examen du présent rapport, des résultats des mesures les plus récentes prises pour améliorer le recrutement et la rétention dans la Division des investigations, notamment les derniers taux de vacance de postes et les mesures prises pour améliorer la mobilité du personnel entre les lieux d'affectation difficiles et les villes sièges.

Évaluation des risques

IX.17 S'agissant des mesures visant à développer les capacités d'évaluation des risques du BSCI, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que la Division des investigations comptait trois enquêteurs de la classe P-4 spécialisés dans les analyses techniques, en poste dans les trois villes sièges, à savoir Nairobi, New York et Vienne. Ils étaient épaulés par six fonctionnaires chargés de l'audit interne (1 P-5, 4 P-4 et 1 P-3) basés à New York. Le Comité consultatif indépendant note qu'il est nécessaire d'intégrer le système de gestion des dossiers du Bureau des services de contrôle interne dans un système de gestion préventive des risques, en particulier du fait de la mise en service d'Umoja et donc de la disponibilité des données. **Le Comité consultatif souscrit à l'avis du Comité consultatif indépendant et recommande que l'Assemblée générale demande au BSCI de développer en priorité ses capacités criminalistiques d'évaluation des risques et de gestion préventive de façon à suivre l'évolution opérationnelle et technologique, et de présenter les résultats de ces mesures dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021.**

IX.18 **Dans l'ensemble, le Comité consultatif est d'avis que les premières mesures correctives mentionnées ci-dessus n'ont pas encore permis de remédier aux problèmes qui entravent depuis longtemps l'efficacité des opérations de la Division des investigations et qui persistent malgré les assurances répétées que**

des mesures correctives sont en cours. Le Comité souligne que pour ces quatre exercices biennaux (2018-2019, 2016-2017, 2014-2015 et 2012-2013), le Comité consultatif indépendant n'a pas été en mesure de donner l'assurance que les ressources demandées dans le projet de budget-programme aux fins des enquêtes étaient adéquates[9]. Le Comité consultatif convient avec le Comité consultatif indépendant que le BSCI devrait redoubler d'efforts pour adopter des initiatives de redressement et compte que le nouveau Bureau d'appui à la gestion stratégique susmentionné ainsi que l'ensemble du Bureau du Secrétaire général adjoint continueront de s'employer à régler cet éternel problème. Le Comité attend avec intérêt une mise à jour détaillée des progrès accomplis dans le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019.

IX.19 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général au titre des dépenses de personnel soient approuvées.

Observations et recommandations relatives aux objets de dépense autres que les postes

IX.20 Le montant prévu des autres objets de dépense pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 5 834 600 dollars, ce qui représente une diminution nette de 168 700 dollars (ou 2,81 %) par rapport au montant révisé du crédit de 6 003 300 dollars ouvert pour 2016-2017. La diminution s'explique par des réductions au titre des autres dépenses de personnel (103 000 dollars), des consultants (28 300 dollars), des fournitures et accessoires (49 600 dollars), et du mobilier et du matériel (17 400 dollars), partiellement compensée par une augmentation des prévisions de dépenses au titre des services contractuels (14 400 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (15 400 dollars).

Sous-programme 1 (Audit interne)

IX.21 Les ressources demandées au titre des consultants s'élèvent à 184 200 dollars et comprennent la mise au point par un consultant de méthodes permettant de renforcer les capacités et l'approche du dispositif de contrôle interne du Bureau, notamment en ce qui concerne la fraude et la corruption, le Bureau ne disposant d'aucun spécialiste à cet égard. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en recrutant un expert-conseil ayant une expérience de l'exécution des audits de la culture organisationnelle et du dispositif de contrôle interne, la Division de l'audit interne veut mettre en place une stratégie et des méthodes qui lui permettraient d'améliorer les compétences des commissaires aux comptes dans ce domaine. **Le Comité est d'avis que tout doit être fait pour recruter des candidats ayant les qualifications et l'expérience requises pour effectuer tous les types d'examens d'audit requis, de sorte qu'il ne soit plus nécessaire de faire appel à des spécialistes à l'extérieur.**

IX.22 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 218 500 dollars et comprennent un montant de 50 000 dollars pour organiser deux séminaires-retraites par an, au cours desquels la Division de l'audit interne examine les changements en cours et futurs des méthodes d'audit et de la planification des travaux. Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées sur cette question dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (ibid., par. IX.29 à 31). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que ces manifestations annuelles de trois jours, auxquelles assistent environ 57 fonctionnaires en poste à New York, se passeraient

[9] Voir A/72/85, par. 39; A/70/86, par. 39. A/68/86, par. 26; A/66/85, par. 21; et A/64/86, par. 20.

hors site en raison du nombre limité et de l'indisponibilité potentielle des salles de conférence au Siège de l'Organisation des Nations Unies. **Toutefois, le Comité consultatif souligne que rien n'oblige à tenir ces réunions hors site, car le Siège de l'ONU disposait de nombreuses salles de conférence appropriées. Il répète qu'aucune ressource du budget ordinaire ne devrait être affectée à l'organisation hors site de ces manifestations et recommande donc une réduction de 50 000 dollars du montant des ressources demandées pour les services contractuels au titre du sous-programme 1 (Audit interne).**

IX.23 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe IX.22 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Questions diverses

IX.24 S'agissant des incidences financières de l'ensemble des travaux du BSCI, le Comité consultatif a été informé, après s'en être enquis, que dans ses rapports annuels, le BSCI fournissait un résumé des recommandations ayant des incidences financières (pertes et gaspillage des ressources, recouvrement, réduction des dépenses, recettes supplémentaires, réductions budgétaires), et a reçu les dernières informations à ce sujet, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Incidences financières des travaux du BSCI, y compris des recouvrements et des réductions de dépenses	
Exercice	*Montant relevé par le BSCI*	*Montant effectif*
1er juillet 2015-30 juin 2016	18,7 millions de dollars	2,1 millions de dollars
1er juillet 2014-30 juin 2015	10,5 millions de dollars	90,373
1er juillet 2013-30 juin 2014	13,8 millions de dollars	2,4 millions de dollars
1er juillet 2012-30 juin 2013	7,9 millions de dollars	968 000

IX.25 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que le BSCI mesure aussi l'efficacité par le nombre de rapports et de recommandations établis et l'application de ces recommandations, publiant plus de 300 rapports et 1 000 recommandations par an, dont plus de 50 % sont mises en œuvre dans l'année qui suit, et 97 % dans les trois ans.

Titre X
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 31
Activités administratives financées en commun

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	37 650 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019 (budget complet)	37 607 400
Part de l'ONU pour 2016-2017	11 503 600
Part de l'ONU pour 2018-2019	12 188 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.1. Les ressources demandées au chapitre 31 sont destinées à trois organes de l'Organisation des Nations Unies, dont le financement est assuré sur une base interinstitutionnelle, à savoir :

a) La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) (et son secrétariat);

b) Le Corps commun d'inspection (et son secrétariat);

c) Le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public (projet IPSAS).

X.2. Les prévisions de dépenses pour l'ensemble des activités de la CFPI et du Corps commun d'inspection sont présentées à l'Assemblée générale, qui doit les examiner et les approuver conformément aux dispositions en vigueur. Le budget complet du CCS, y compris les prévisions de dépenses pour le projet IPSAS, est fourni à titre d'information, la part incombant à l'ONU étant présentée pour approbation (voir par. X.22 ci-dessous).

X.3. Les observations formulées par les organismes qui sont membres du CCS sur les projets de budget de la CFPI, du Corps commun d'inspection et du CCS pour 2018-2019 ont été communiquées au Comité consultatif. Le Comité a été informé que les organismes membres du CCS avaient approuvé les projets de budget.

X.4. Le montant total des ressources demandées pour ces trois organismes financés en commun pour l'exercice 2018-2019 (y compris celles qui seraient financées au moyen du budget ordinaire) s'élève à 37 607 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 43 500 dollars (0,1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 31), tableau 31.5). Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 31 du budget ordinaire s'élèvent à 12 188 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 684 800 dollars (6,0 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice (ibid., tableau 31.4). Il est indiqué dans le fascicule du budget que l'augmentation du montant qu'il est prévu d'inscrire au budget ordinaire (684 800 dollars) résulte de l'augmentation de la part incombant à l'ONU des

dépenses cofinancées de la CFPI, du Corps commun d'inspection et du CCS (y compris les dépenses relatives au projet IPSAS) et des dépenses connexes au titre des voyages et des frais de fonctionnement, compensée en partie par une réduction des crédits demandés au titre des consultants pour le projet IPSAS (ibid., par. 31.8 et 31.9).

X.5. Le Comité consultatif note qu'un récapitulatif concernant la formule de partage des coûts utilisée pour calculer la part des activités cofinancées à la charge du Secrétariat de l'ONU figure à l'annexe III du fascicule budgétaire. Le Comité a obtenu, sur sa demande, des tableaux qui donnent le montant indicatif de la part de chacun des organismes participants au titre des trois entités financées en commun, calculé selon la méthode établie, pour les exercices 2014-2015, 2016-2017 et 2018-2019, et a noté que le pourcentage incombant au Secrétariat [y compris la part des coûts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)] avait augmenté entre l'exercice 2014-2015 et l'exercice 2016-2017 pour toutes les entités (voir l'annexe VII; voir également le paragraphe X.6 ci-dessous concernant le Corps commun d'inspection). Selon les informations complémentaires sur le fascicule du budget communiquées par le Secrétariat, la formule de partage des coûts sur la base des dépenses sera examinée par le Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion à sa prochaine session.

X.6. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation de la part des activités cofinancées à la charge du Secrétariat de l'ONU était due à l'évolution des effectifs et du niveau des dépenses d'un exercice à l'autre (voir l'annexe VII). Le Comité note que la part des coûts du Corps commun d'inspection incombant au Secrétariat (y compris la part des coûts de l'UNRWA et du HCR) a régulièrement augmenté au cours des trois derniers exercices et que la part totale des coûts à la charge du Secrétariat prévue pour l'exercice 2018-1019 devrait augmenter de 684 800 dollars. **Le Comité consultatif est d'avis que la méthode de calcul ne tient peut-être pas compte de toutes les considérations pertinentes, notamment des éléments liés aux dépenses. Le Comité compte que des renseignements à jour seront communiqués à l'Assemblée générale à l'issue de l'examen de la méthode par le Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion.**

Commission de la fonction publique internationale

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	18 064 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019 (budget complet)	18 064 600
Part de l'ONU pour 2016-2017	6 411 200
Part de l'ONU pour 2018-2019	6 539 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.7. Le montant total des ressources demandées pour la CFPI (y compris celles qui seraient financées au moyen du budget ordinaire) demeure inchangé par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 et s'élève à

18 064 600 dollars avant actualisation des coûts (voir A/72/6 (Sect. 31), tableau 31.5).

X.8. Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour la CFPI s'élèvent à 6 539 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 128 200 dollars (2,0 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 (ibid., tableau 31.4). L'augmentation des dépenses de l'ONU au titre de ce chapitre (y compris la part des coûts de l'UNRWA et du HCR) est directement imputable à l'augmentation de la part de l'ONU dans le budget de la CFPI, qui passerait de 35,2 % pour l'exercice biennal 2016-2017 à 36,2% pour l'exercice biennal 2018-2019, selon la formule actuelle de partage des coûts (voir A/72/6, par. 31.20 et annexe III, et par. X.4 à X.6 ci-dessus).

X.9. Le tableau X.1 récapitule les postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 et ceux proposés pour 2018-2019 au titre du budget complet.

Tableau X.1
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget complet		
Postes approuvés pour 2016-2017	45	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1e C) et 18 G(AC)
Postes proposés pour 2018-2019	45	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1e C) et 18 G(AC)

Corps commun d'inspection

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	13 347 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019 (budget complet)	13 347 000
Part de l'ONU pour 2016-2017	3 238 000
Part de l'ONU pour 2018-2019	3 742 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.10. Le montant total des ressources demandées par Secrétaire général pour le Corps commun d'inspection (y compris celles qui seraient financées au moyen du budget ordinaire) demeure inchangé par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 et s'élève à 13 347 000 dollars avant actualisation des coûts (voir A/72/6 (Sect. 31), tableau 31.5).

X.11.Les ressources demandées par le Secrétaire général pour le Corps commun d'inspection au titre du budget ordinaire s'élèvent à 3 742 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 504 500 dollars (15,6 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017 (ibid., tableau 31.4). Cette augmentation est due au fait que la part de l'ONU dans le budget du Corps commun d'inspection (y compris la part des coûts de l'UNRWA et du HCR) passera de 24,3 % pour l'exercice biennal 2016-2017 à 28 % pour l'exercice biennal 2018-2019, selon la

formule actuelle de partage des coûts (voir A/72/6, par. 31.35 et annexe III, et par. X.4 à X.6 ci-dessus).

X.12 Le tableau X.2 récapitule les postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 et ceux proposés pour 2018-2019 au titre du budget complet.

X.13. Selon les informations complémentaires sur le fascicule du budget communiquées au Comité consultatif par le Secrétariat, en plus des effectifs figurant au tableau X.2, 11 postes temporaires de la classe D-2 ont été approuvés pour 2014-2015 et sont proposés pour 2016-2017 pour les 11 inspecteurs du Corps commun d'inspection, qui sont nommés par l'Assemblée générale comme elle en a décidé dans sa résolution 31/192. Conformément aux articles 13 et 14 du Statut du Corps commun, les inspecteurs ne sont pas considérés comme faisant partie du personnel de l'ONU, mais ils reçoivent le traitement et les indemnités auxquels ont droit les fonctionnaires de l'Organisation recrutés à titre temporaire à la classe D-2, échelon IV.

Tableau X.2
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget complet		
Postes approuvés pour 2016-2017	20	1 D-2, 2 P-5, 7 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1e C) et 8 G(AC)
Postes proposés pour 2018-2019	20	1 D-2, 2 P-5, 7 P-4/3, 1 P-2/1, 1 G(1e C) et 8 G(AC)

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

X.14. Selon les informations complémentaires communiquées au Comité consultatif, les ressources demandées au titre des consultants pour 2017-2018 s'élèvent à 117 100 dollars, soit une augmentation de 2 800 dollars, afin d'offrir aux inspecteurs les compétences spécialisées externes voulues dans les domaines où les compétences internes sont insuffisantes. Le Comité note les ressources internes dont dispose actuellement le secrétariat du Corps commun d'inspection, comme on peut le voir dans le tableau X.2. Il note également que, selon les informations complémentaires communiquées par le Secrétariat sur le fascicule, 7 des 17 rapports prévus nécessiteront des compétences externes. **Le Comité consultatif estime que l'obligation de faire appel à des consultants n'a pas été suffisamment justifiée et souligne que l'Organisation devrait utiliser dans toute la mesure possible les capacités disponibles en interne. Le Comité recommande donc de réduire de 11 700 dollars le montant demandé au titre des services de consultants.**

Observations et recommandations générales

X.15. Il est indiqué dans le fascicule du budget qu'à la date d'établissement de la version définitive du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies (A/71/400), les possibilités d'hébergement en interne du site Web du Corps commun d'inspection et de son système de suivi en ligne étaient encore à l'étude et qu'il serait rendu compte des progrès accomplis en la matière dans le prochain rapport sur la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation, ainsi que l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/24 (voir A/72/6 (Sect. 31), annexe II]. **Le Comité consultatif**

se félicite de cette nouvelle et attend avec intérêt d'examiner la stratégie Informatique et communications dans le prochain rapport.

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	6 239 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019 (budget complet)	6 195 800
Part de l'ONU pour 2016-2017	1 854 400
Part de l'ONU pour 2018-2019	1 906 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.16. Le montant total des ressources demandées au titre du CCS et du projet IPSAS (y compris celles qui seraient financées au moyen du budget ordinaire) s'élève à 6 195 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 43 500 dollars (0,7 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 (ibid., tableau 31.5).

X.17. Ce montant de 6 195 800 dollars comprend 5 687 700 dollars au titre des ressources nécessaires au secrétariat du CCS et un montant total de 508 100 dollars au titre du projet IPSAS. Comme indiqué au paragraphe 31.47 du fascicule du budget, la baisse de 43 500 dollars est essentiellement due à la diminution des crédits demandés au titre du projet, laquelle s'explique par la réduction des crédits demandés au titre des consultants (59 400 dollars). Cette baisse est en partie contrebalancée par la hausse des frais de voyage au titre des réunions du Conseil des normes IPSAS (11 600 dollars) et celle des frais généraux de fonctionnement (4 300 dollars), qui découle de l'augmentation des coûts de communication liée à la généralisation de la visioconférence dans les activités interinstitutions.

X.18. Selon la formule actuelle de partage des coûts (voir A/72/6, par. 31.48 et annexe III, et par. X.4 à X.6 ci-dessus), le montant des ressources à imputer sur le budget ordinaire s'élève à 1 906 500 dollars, soit une augmentation nette de 52 100 dollars (2,8 %). Cette augmentation s'explique par l'accroissement de la part de l'ONU dans le financement du secrétariat du CCS (y compris la part des dépenses de l'UNRWA et du HCR), qui passera de 29,7 % pour l'exercice biennal 2016-2017 à 30,8 % pour l'exercice biennal 2018-2019) et dans les dépenses relatives au projet IPSAS (y compris la part des dépenses de l'UNRWA et du HCR), qui passera de 29,9% pour l'exercice biennal 2016-2017 à 30,9 % pour l'exercice biennal 2018-2019.

X.19. Le tableau X.3 récapitule les postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 et ceux proposés pour 2018-2019 au titre du budget complet.

Tableau X.3
Effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget complet		
Postes approuvés pour 2016-2017	14	1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4/3 et 5 G(AC)
Postes proposés pour 2018-2019	14	1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4/3 et 5 G(AC))

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

X.20. Selon les informations complémentaires communiquées au Comité consultatif, les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 453 400 dollars (34 800 dollars pour le secrétariat du CCS et 418 600 dollars pour le projet IPSAS à l'échelle du système). Le Comité note que le montant de 418 600 dollars demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) permettra de financer un emploi de temporaire (P-5) occupé à plein temps, pour continuer d'aider tous les organismes des Nations Unies, y compris le Secrétariat, à assurer le respect des normes. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, le projet IPSAS restera axé sur : a) l'accompagnement et la communication; b) le suivi des activités du Conseil des normes IPSAS; c) la gestion de la diversité des principes et méthodes comptables; d) la fourniture de conseils et d'un appui.

X.21. Il ressort également du complément d'information fourni que le crédit de 40 600 dollars demandé au titre des consultants comprend un montant de 20 600 dollars destiné à financer l'analyse des nouveaux sujets de préoccupation des organes intergouvernementaux, tels que ceux liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ainsi que des études techniques à l'appui des travaux du CCS. **Le Comité consultatif note que, vu toutes les ressources actuellement disponibles pour l'analyse des sujets de préoccupation concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le secrétariat du CCS devrait redoubler d'efforts pour utiliser pleinement les capacités internes.**

X.22. **Sous réserve des recommandations formulées au paragraphe X.14 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général au titre du chapitre 31.**

Chapitre 32
Dépenses spéciales

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	153 244 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	153 045 800
Quotes-parts hors budget ordinaire et montant prévu des ressources extrabudgétaires	33 729 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.23. Les ressources inscrites au chapitre 32 permettraient de couvrir les dépenses suivantes : a) l'assurance maladie après la cessation de service; b) les indemnisations; c) les assurances générales; d) les frais bancaires; e) les pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux.

X.24. Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 32 du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 153 045 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 199 000 dollars (0,1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 32), tableau 32.2).

X.25. Le Secrétaire général attribue cette diminution nette à d'autres variations correspondant à une réduction de 199 000 dollars qui est rendue possible par les gains d'efficience escomptés au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Lors de l'examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, sans toutefois l'obtenir, une liste récapitulative des réductions inscrites dans la catégorie « Autres variations » pour l'ensemble des chapitres du budget, accompagnée d'explications concernant la manière dont ces réductions seraient obtenues et la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme relevant de gains d'efficience. On trouvera au chapitre I ci-dessus les observations et les recommandations du Comité à ce sujet.

Assurance maladie après la cessation de service

X.26. Le montant prévu au titre de l'assurance maladie après la cessation de service en 2018-2019, soit 140 707 400 dollars avant actualisation des coûts, est le même que celui demandé pour l'exercice 2016-2017. Il est indiqué dans le fascicule du budget que ce chiffre tient compte des dépenses engagées en 2016 et de la diminution du nombre de nouveaux assurés par rapport aux exercices biennaux précédents, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/244, selon laquelle le 1er janvier 2018, au plus tard, l'âge réglementaire du départ à la retraite serait porté à 65 ans pour les fonctionnaires recrutés avant le 1er janvier 2014, en tenant compte des droits acquis des intéressés. Il est précisé en outre que le montant prévu pour 2018-2019 après actualisation préliminaire des coûts (3 374 600 dollars), soit 144 082 000 dollars, se fonde sur des taux d'inflation des tarifs médicaux de 5,1 % pour 2018 et 4,9 % pour 2019, en utilisant l'évaluation actuarielle des régimes de cessation de service et d'avantages postérieurs à l'emploi arrêtée au 31 décembre 2016 (voir par. X.31 ci-dessous).

X.27. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant des dépenses engagées au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour la période de 16 mois allant du 1er janvier 2016 au 30 avril 2017

s'élevait à 82 313 500 dollars, alors que celui des crédits ouverts s'établissait à 140 707 400 dollars. Le Comité note que, si l'on extrapole les dépenses engagées au cours des 16 premiers mois de l'exercice biennal, le montant total des dépenses pour 2016-2017 s'établit à 123 470 250 dollars.

X.28. Le Comité consultatif a été informé en outre que les primes d'assurance maladie étaient examinées chaque année en juillet, les contrats courant du 1er juillet d'une année donnée au 30 juin de l'année suivante. Ayant demandé un complément d'information sur les dépenses d'assurance maladie après la cessation de service engagées au cours des cinq derniers exercices biennaux, par période de six mois, afin d'analyser l'évolution de ces dépenses au cours de chaque exercice biennal et de chaque période contractuelle, le Comité a été informé que les renseignements demandés ne pouvaient pas être fournis en temps utile. Le Secrétariat a expliqué qu'il n'était pas possible d'indiquer le montant des dépenses attendues pour l'exercice biennal 2016-2017 avant la publication du deuxième rapport sur l'exécution du budget.

X.29. On trouvera au tableau X.4 des informations sur le montant des crédits approuvés pour les cinq derniers exercices biennaux au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et les dépenses effectives pour les quatre exercices biennaux achevés au 30 avril 2017.

Tableau X.4
Assurance maladie après la cessation de service : montant révisé des crédits ouverts et dépenses effectives, par exercice biennal

(En dollars des États-Unis)

	2008-2009	*2010-2011*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2016-2017*
Crédits révisés[a]	89 227 800	104 031 600	108 871 800	131 122 800	140 707 400
Dépenses	91 626 900	88 324 200[b]	108 479 100	119 809 300	

[a] Source des données : fascicules budgétaires pour l'exercice biennal suivant.
[b] Le faible montant des dépenses engagées en 2010-2011 est dû à la suspension des cotisations plus élevées que la moyenne.

X.30. **Le Comité consultatif note que, à ce jour, les dépenses biennales au titre de l'assurance maladie après la cessation de service n'ont pas excédé 119,8 millions de dollars. Compte tenu des dépenses effectivement engagées en 2014-2015 et en 2016-2017, ainsi que de la baisse attendue du nombre de nouveaux assurés (voir par. X.26 ci-dessus), le Comité recommande que le montant demandé au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour 2018-2019 soit ramené de 140 707 400 dollars à 123 470 000 dollars (voir par. X.27 ci-dessus).**

X.31. Le Comité consultatif a été informé que le taux d'inflation utilisé pour les prévisions de dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service reflétait uniquement l'augmentation des tarifs des services médicaux à New York (voir par. X.26 ci-dessus), **Le Comité consultatif compte que le prochain rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2018-2019 contiendra des renseignements supplémentaires sur l'utilisation de taux d'inflation qui tiennent compte des prévisions d'inflation actualisées et de l'effet des fluctuations des taux de change pour calculer les ressources nécessaires au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (voir également par. X.32 ci-dessous).**

X.32. Le Comité consultatif rappelle que, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2016-2017, il avait indiqué qu'il comptait que le Secrétaire général continuerait d'étudier toutes les mesures possibles pour limiter les dépenses de l'Organisation relatives à l'assurance maladie après la cessation de service. Le Comité avait également indiqué que certaines informations importantes concernant des éléments clefs, comme l'actualisation des coûts appliquée aux prévisions de dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, devraient être présentées de manière plus détaillée afin de faciliter l'examen du projet de budget-programme par l'Assemblée générale (voir A/70/7, par. X.33). **Le Comité consultatif réitère l'opinion qu'il avait exprimée dans son rapport précédent et compte que le Secrétaire général fournira dans ses futurs projets de budget des informations détaillées, y compris des données quantitatives, sur les principaux facteurs et hypothèses retenus pour les prévisions de dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.**

Indemnisations

X.33. Le montant demandé au titre des indemnisations pour 2018-2019 s'élève à 3 236 200 dollars, soit une hausse de 394 700 dollars (13,9 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2016-2017. Il est indiqué dans le fascicule du budget que ce montant a été calculé sur la base des dépenses de 2016. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant des dépenses effectivement engagées pendant la période de 16 mois allant du 1er janvier 2016 au 30 avril 2017 s'élevait à 2 787 100 dollars, soit 98,1 % du crédit ouvert pour 2016-2017. Il est également indiqué dans le fascicule du budget que les dépenses effectives seront présentées dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2018-2019.

Assurances générales

X.34. Un montant de 7 069 400 dollars est demandé pour 2018-2019 au titre des assurances générales, soit une diminution de 477 600 dollars (6,3 %) par rapport au crédit ouvert pour 2016-2017. Il est indiqué dans le fascicule du budget que les primes d'assurance sont restées stables pour l'ONU ces dernières années grâce aux campagnes de communication menées pour encourager de nouveaux marchés à couvrir les risques de l'Organisation. **Le Comité consultatif se félicite des mesures prises à cet égard et compte que ces efforts se poursuivront afin d'obtenir des tarifs compétitifs pour les nouveaux contrats signés en 2018-2019.**

X.35. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant des dépenses effectivement engagées pendant la période de 16 mois allant du 1er janvier 2016 au 30 avril 2017 s'élevait à 3 491 900 dollars, soit 46,3 % du crédit ouvert pour 2016-2017.

Frais bancaires

X.36. Le montant demandé pour 2018-2019 au titre des frais bancaires s'élève à 530 000 dollars, soit une diminution de 326 500 dollars (38,1 %) par rapport au crédit ouvert pour 2016-2017 (856 500 dollars). Il est indiqué dans le fascicule du budget que cette baisse tient à la renégociation des arrangements bancaires et à la mise en service d'Umoja, qui a entraîné l'abandon de systèmes bancaires précédemment utilisés et une réduction notable du nombre de comptes bancaires. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la mise en service d'Umoja avait permis au Secrétariat d'harmoniser et de rationaliser ses arrangements bancaires à travers le monde, notamment en utilisant le même compte bancaire dans un pays donné pour différents fonds et pour des règlements en

provenance de différents pays. Le Secrétariat a également indiqué que le nombre de comptes bancaires avait été ramené d'environ 500 à 250.

X.37. Comme le montre le tableau 32.2 du fascicule du budget, les ressources demandées au titre des frais bancaires ont sensiblement diminué entre l'exercice biennal 2014-2015, au cours duquel les dépenses engagées ont atteint 10 230 000 dollars, et l'exercice biennal 2016-2017, pour lequel un crédit de 856 500 dollars a été ouvert. Ayant demandé des précisions sur cette diminution, le Comité consultatif a été informé que sur les 10,2 millions de dollars de dépenses engagées en 2014-2015, un montant de 9,7 millions de dollars était lié aux pertes de change dues à l'écart entre les taux de change effectifs et les taux de change opérationnels de l'ONU pour l'exercice biennal. En outre, conformément à la règle 106.5 c) du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, le solde du compte « pertes ou gains de change » est porté à la rubrique Charges diverses, qui relève du chapitre 32, s'il s'agit d'une perte et à la rubrique Produits divers ou accessoires s'il s'agit d'un gain. Le Secrétariat a également indiqué que, conformément à la pratique établie, aucun montant n'est inscrit au budget au titre des pertes de change, qui sont difficiles à prévoir. **Le Comité consultatif estime que la ventilation des frais bancaires et des pertes de change au chapitre Dépenses spéciales contribuerait pour beaucoup à améliorer la transparence. Le Comité recommande donc de demander au Secrétaire général de présenter cette ventilation dans les prochains fascicules budgétaires et rapports sur l'exécution du budget, au titre du chapitre 32 (Dépenses spéciales), tout en continuant d'enregistrer les dépenses spéciales en stricte conformité avec la règle 106.5 c) du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU.**

Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux

X.38. Un montant de 1 502 800 dollars est demandé pour 2018-2019 au titre des pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux, soit une augmentation de 210 400 dollars (16,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017. Il est indiqué dans le fascicule du budget que ce montant permettra de financer les pensions de retraite versées à trois anciens secrétaires généraux et aux veuves de deux anciens secrétaires généraux, servies au taux de 50 % pour l'intégralité de l'exercice biennal, sur la base du plafond fixé pour cette prestation au 1er février 2017. Il est en outre précisé que les dépenses effectives seront présentées dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget pour l'exercice 2018-2019.

X.39. **Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe X.30 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le chapitre 32.**

Titre XI
Dépenses d'équipement

Chapitre 33
Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	109 309 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	52 135 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XI.1 Le Secrétaire général indique que les ressources afférentes aux dépenses d'équipement ont été regroupées au chapitre 33 de sorte que la présentation soit cohérente et systématique. Le chapitre 33 ne couvre pas les ressources nécessaires au titre des dépenses de personnel et des dépenses connexes. Les dépenses d'administration et de gestion des activités prévues au chapitre sont inscrites aux chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 pour New York, Genève, Vienne et Nairobi et pour les commissions régionales (A/72/6 (sect. 33) et Corr.1, par. 33.1).

XI.2 Les projets d'équipement proposés au chapitre 33 sont classés en trois catégories : a) travaux de transformation et d'amélioration; b) gros travaux d'entretien; et c) réseaux intégrés de l'ONU. Les critères utilisés pour déterminer si un projet entre dans la catégorie des travaux de transformation et d'amélioration ou dans celle des gros travaux d'entretien sont énoncés aux paragraphes 33.2 et 33.3 du projet de budget-programme. Les tableaux 33.2 et 33.3 du fascicule budgétaire indiquent la répartition des ressources proposées pour 2018-2019 par composante et le tableau 33.4 montre la répartition entre les lieux d'affectation. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu la liste détaillée des projets prévus pour l'exercice biennal (voir le tableau XI.2).

XI.3 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 33 du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 est de 52 135 700 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 57 173 300 dollars, ou 52,3 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017 (ibid., tableau 33.2).

XI.4 Le Secrétaire général impute cette diminution nette de 57 173 300 dollars à trois facteurs répartis comme suit :

a) Ajustements techniques : la variation des ressources demandées d'un montant total de 56 502 400 dollars résulte de la non-reconduction de dépenses non renouvelables afférentes : i) au plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève, conformément aux résolutions 70/248 A et 71/272 A de l'Assemblée générale; ii) à la mise en œuvre du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok, conformément à la résolution 71/272 A; et iii) à la rénovation de l'Africa Hall, conformément à la résolution 70/248 A (ibid. par. 33.14);

b) Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres : la variation découle des transferts proposés suivants, sans que cela ait une incidence sur les coûts : i) à l'Office des Nations Unies à Genève, un montant de 815 900 dollars serait transféré du poste des gros travaux d'entretien (composante B) vers le poste de transformation et d'amélioration des locaux (composante A); ii) à l'Office des Nations Unies à Vienne, un montant de 109 600 dollars serait transféré du poste de transformation et d'amélioration des locaux (composante A) vers le poste des gros travaux d'entretien (composante B); iii) à l'Office des Nations Unies à Nairobi, un montant de 198 500 dollars serait transféré du poste des gros travaux d'entretien (composante B) vers le poste de transformation et d'amélioration des locaux (composante A); iv) à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), un montant de 336 900 dollars serait transféré du poste des gros travaux d'entretien (composante B) vers le poste de transformation et d'amélioration des locaux (composante A); et v) à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, un montant de 97 900 dollars serait transféré du poste de transformation et d'amélioration des locaux (composante A) vers le poste des gros travaux d'entretien (composante B) (A/72/6 (sect. 33) et Corr.1, par. 33.15);

c) Autres variations : la variation correspond à une réduction de 670 900 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux et s'explique par les gains d'efficience que les différents bureaux entendent réaliser pendant l'exercice biennal 2018-2019 (ibid., par. 33.16). Lors de son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé, mais n'a pas reçu une liste récapitulative des réductions classées dans d'autres variations se rapportant à tous les chapitres du budget, assortie d'une explication de la manière dont elles devaient être obtenues et de la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme des gains d'efficacité. Les observations et recommandations du Comité sur cette question sont formulées au chapitre I ci-dessus.

Siège

XI.5 En ce qui concerne le Siège, les compléments d'information fournis au Comité consultatif indiquent qu'au titre du poste des gros travaux d'entretien, le Secrétaire général propose un montant de 1 015 800 dollars pour l'entretien structurel et architectural, y compris la reconfiguration récurrente des locaux à usage de bureaux dans le complexe des Nations Unies et les bâtiments pris à bail (553 200 dollars). Ayant demandé des précisions sur l'influence des stratégies de gestion souple de l'espace de travail sur les locaux à usage de bureaux, le Comité consultatif a été informé que, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, la mise en œuvre intégrale du projet de gestion souple de l'espace de travail permettrait au Secrétariat de regrouper plus de personnel dans le complexe principal du Siège de l'ONU et de libérer les quatre locaux loués, dont les bâtiments du Daily News, de la United Nations Federal Credit Union, d'Innovation et de l'Albano d'ici au début de 2021. Le Comité a également été informé que le montant estimatif des économies de loyer à réaliser en évacuant ces quatre bâtiments s'élevait à 26 millions de dollars par an aux taux actuels de 2017. Le Comité a également été informé que le Secrétariat s'employait à faire passer la base de calcul du taux de location standard des effectifs aux pieds carrés en fonction de l'évolution du projet de gestion souple de l'espace de travail. **Le Comité consultatif compte que le taux de location standard révisé reflètera les avantages et les économies escomptés du projet de gestion souple de l'espace de travail (voir également sect. 29 ci-dessus et sect. 36 ci-dessous).**

Office des Nations Unies à Genève

XI.6 Les renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif indiquent qu'à l'Office des Nations Unies à Genève, des ressources d'un montant de 1 467 000 dollars sont proposées au titre du poste de transformation et d'amélioration des locaux, pour rénover la Villa le Bocage et la Villa la Pelouse. Il est également indiqué que le projet pluriannuel proposé permettrait d'assurer la conformité avec les codes de sécurité incendie et les codes d'accès des personnes handicapées; de renforcer le plancher pour répondre aux exigences requises en matière de charge minimale pour les locaux à usage de bureaux; d'effectuer le remplacement des fenêtres et d'installer un système d'isolation de la toiture; de compartimenter les bâtiments en ajoutant des portes, des cloisons et des plafonds coupe-feu; de procéder à des travaux au sous-sol pour améliorer la ventilation. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de l'augmentation de la demande de bureaux permanents, de salles de conférence ou salles polyvalentes, il était devenu nécessaire de maximiser l'utilisation des villas. **Le Comité consultatif reconnaît qu'il importe de veiller à ce que les Villas le Bocage et la Pelouse respectent les codes de sûreté, de sécurité, d'incendie et d'accessibilité en vigueur. Toutefois, le Comité n'est pas convaincu que les autres travaux prévus soient nécessaires à ce stade et recommande donc une réduction de 467 000 dollars du montant proposé, afin de limiter les ressources afférentes à l'exécution de ce projet à 1 million de dollars.**

Commission économique pour l'Afrique

XI.7 Le complément d'information apporté au Comité consultatif indique qu'à la CEA, au titre de la modification et de l'amélioration, des ressources d'un montant de 724 600 dollars sont proposées pour un projet pilote visant à reconstruire un étage du bâtiment « Le Niger » pour assurer une utilisation et une souplesse maximales et permettre une analyse de l'utilisation optimale de l'espace et la présentation du plan fonctionnel en vue de la reconstruction du bâtiment. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les résultats du projet pilote permettraient une analyse de l'espace de travail afin d'accroître l'efficacité, d'améliorer les conditions de travail, de fournir des locaux supplémentaires et d'augmenter les revenus locatifs. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources prévues au titre du projet pilote du bâtiment « Le Niger » d'un montant de 724 600 dollars.**

XI.8 Le Comité note, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, que le montant de 1 090 700 dollars est également prévu pour les services de consultants, appelés à mener des enquêtes détaillées sur la situation actuelle et des études de faisabilité sur les bâtiments « Le Nil », « Le Limpopo », « Le Congo » et « Le Niger ». **En ce qui concerne le projet pilote relatif au bâtiment « Le Niger », et les effets que ses résultats pourraient engendrer sur la planification future des travaux de construction, le Comité est d'avis que le besoin de s'attacher des services de consultants en rapport avec le bâtiment « Le Niger » devrait être examiné à une date ultérieure, en attendant l'achèvement du projet pilote. Le Comité recommande donc une réduction de ces services de consultants pour ce qui est du bâtiment « Le Niger ».**

XI.9 Au titre du poste des gros travaux d'entretien, le complément d'information reçu par le Comité consultatif indique que le montant de 1 203 400 dollars est proposé pour les services d'entretien des installations de sécurité et de sûreté, y compris des scanneurs à rayons X, des détecteurs de bombes et d'autres matériels. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu le tableau suivant, qui

donne la ventilation par objet de dépense de toutes les réductions énoncées ci-dessus.

Tableau XI.1
Ventilation des frais d'entretien de sécurité, Commission économique pour l'Afrique 2018-2019

	2018-2019	
Activité	*Détails*	*Montant (dollars É.-U.)*
Contrat de maintenance pour les infrastructures de sécurité physique	Dépenses par fournisseur/marché 2018-2019	945 000
Machine à rayons X et détecteurs de bombes	Maintenance préventive de scanneurs à rayons X et des détecteurs de bombes	120 000
Contrôle des accès	Entretien et réparation des portiques de sécurité et du matériel de serrurerie	27 000
Tour de sécurité mobile	Entretien de la tour de sécurité mobile	11 400
Système de télévision en circuit fermé	Entretien de l'infrastructure du système de télévision en circuit fermé	100 000
Total pour le projet de budget pour 2018-2019		**1 203 400**

XI.10 **Le Comité consultatif note que le montant de 945 000 dollars permettrait de financer un contrat d'entretien par les fournisseurs de l'infrastructure de sécurité physique à la CEA. Le Comité estime que des éclaircissements doivent être apportés sur les rôles respectifs du Département de la sûreté et de la sécurité et des sociétés de sécurité privées, et sur l'incidence du recours à des prestataires extérieurs pour fournir des services de sécurité dans les lieux d'affectation de l'Organisation. Il compte que le Secrétaire général communiquera des informations complémentaires à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

Réseau intégré de l'Organisation des Nations Unies

XI.11 Le paragraphe 33.49 a) du projet de budget indique qu'un montant de 1 574 400 dollars est proposé pour remplacer les équipements obsolètes et en fin de vie dans les bureaux hors Siège et les Commissions régionales. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'un montant supplémentaire de 1 469 500 millions de dollars serait utilisé pour remplacer les serveurs de plus de 5 ans par de nouveaux serveurs qui rassemblerait l'infrastructure virtualisée actuelle pour créer un « nuage privé » pour l'Organisation des Nations Unies. **Le Comité consultatif reviendra sur l'informatique en nuage et d'autres questions connexes dans le cadre du prochain rapport intérimaire sur la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies (voir également sect. 29 ci-dessus).**

Provision pour imprévus

XI.12 Le Comité consultatif a été informé, sur sa demande, que l'Organisation avait adopté une approche fondée sur les risques pour la création et la gestion de fonds de réserve pour les projets d'équipement autonome, avec les registres des risques pour identifier, surveiller et atténuer les risques des projets, ainsi que des consultants en gestion des risques de tiers, afin de déterminer l'adéquation des

fonds de réserve affectés à chaque projet. Le Comité a également été informé que cette méthode ne s'appliquait pas aux projets au titre du chapitre 33, pour lesquels il n'existe pas de provision pour risques, ces projets étant de moindre envergure en termes de coûts et de portée que les projets autonomes, et étant prévus pour une plus courte période dans un exercice biennal.

Recommandation

XI.13 Sous réserve des observations et recommandations formulées aux paragraphes XI.6 et XI.8 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions faites par le Secrétaire général au titre du chapitre 33.

Tableau XI.2
Projets proposés par catégorie au titre du chapitre 33 pour l'exercice biennal 2018-2019

Projet	*Catégorie*	*Montants*
1. Siège		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Supports supplémentaires destinés aux vélos	Nouveau projet	84,5
Total partiel, Bureau des services centraux d'appui		**84,5**
Amélioration de l'infrastructure informatique		
Modernisation du système de stockage et remplacement des serveurs	Activité continue	1 469,5
Poursuite du remplacement des commutateurs de données dans les bâtiments extérieurs	Activité continue	512,0
Modernisation de l'accès au réseau sans fil (wifi) et installation d'un réseau sans fil	Activité continue	78,2
Remplacement des données de base et des commutateurs de réseau, accès et outils de dépannage	Activité continue	3 000,0
Total partiel (Bureau de l'informatique et des communications)		**5 059,7**
Total partiel de transformation et d'amélioration des locaux		**5 144,2**
Gros travaux d'entretien		
Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures		
Atelier d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation et de réparation	Activité continue	4 007,5
Entretien des installations électriques	Activité continue	1 730,0
Entretien de la plomberie	Activité continue	110,0
Remplacement de la moquette, du carrelage, des tissus d'ameublement et des tentures	Activité continue	410,0
Menuiserie	Activité continue	20,0
Peinture	Activité continue	60,0
Entretien général	Activité continue	628,6
Contrôle de la qualité de l'environnement et élimination des poussières d'amiante	Activité continue	220,0
Entretien des œuvres des bâtiments	Activité continue	1 015,8
Gros travaux d'entretien des installations de conférence et des infrastructures connexes		
Entretien de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence	Activité continue	404,2
Total partiel, Bureau des services centraux d'appui		**8 606,1**

Gros travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité		
Maintenance de la composante informatique des systèmes de sécurité utilisés dans le complexe du Siège de l'ONU	Activité continue	2 534,6
Entretien des barrières hydrauliques et entretien et mise à l'essai des systèmes d'alarme incendie	Activité continue	1 179,5
Total partiel, Bureau de l'informatique et des communications		**3 714,1**
Total partiel des gros travaux d'entretien		**12 320,2**
Total, Siège		**17 464,4**
2. Office des Nations Unies à Genève		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Rénovation de la Villa le Bocage et de la Villa la Pelouse	Projet pluriannuel	1 467,0
Étude de faisabilité concernant le Centre de formation (Annexes le Bocage)	Nouveau projet	668,9
Amélioration de l'infrastructure informatique		
Renforcement de la sécurité de l'infrastructure du réseau de l'Office des Nations Unies à Genève	Projet pluriannuel	605,5
Infrastructure du réseau sans fil	Projet pluriannuel	180,0
Poursuite du remplacement des commutateurs de réseau	Projet pluriannuel	144,0
Poursuite du remplacement des serveurs physiques	Projet pluriannuel	180,0
Création d'un répertoire actif des forêts	Projet pluriannuel	76,4
Dispositifs de communication unifiés pour les zones communes	Projet pluriannuel	76,4
Exigences de sécurité et de sûreté – contrôle de l'accès des véhicules, des conducteurs et des passagers aux portes de l'Office des Nations Unies à Genève	Projet pluriannuel	256,5
Total partiel		**3 654,7**
Gros travaux d'entretien		
Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures		
Enlèvement et élimination des matières dangereuses conformément aux normes en vigueur dans le pays hôte	Activité continue	409,4
Poursuite du programme de remplacement des principaux réseaux d'égouts	Projet pluriannuel	1 404,0
Entretien des routes et des aires de stationnement	Activité continue	457,9
Étanchéisation et isolation thermique de l'entrepôt du Magasin de l'Ariana	Projet reporté	1 432,0
Améliorations urgentes en matière de sécurité	Nouveau projet	1 612,5
Élaboration d'un programme de maintenance préventive globale et d'une stratégie de mise en œuvre pour le Palais des Nations	Nouveau projet	493,4
Gros travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité		
Entretien des installations et du matériel de sécurité et de sûreté	Activité continue	3 926,1
Total partiel		**9 735,3**
Total, Office des Nations Unies à Genève		**13 390,0**
3. Office des Nations Unies à Vienne		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Amélioration des installations et des infrastructures	Activité continue	1 371,2
Total partiel		**1 371,2**

Gros travaux d'entretien		
Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures		
Poursuite du programme de gros travaux d'entretien	Activité continue	1 192,4
Total partiel		**1 192,4**
Total, Office des Nations Unies à Vienne		**2 563,6**
4. Office des Nations Unies à Nairobi		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Troisième et dernière phase du projet pluriannuel de modernisation des installations électriques	Projet pluriannuel	1 168,0
Modernisation des infrastructures routières et de stationnement	Nouveau projet	450,0
Modernisation des matériaux et de la charpente de l'immeuble	Projet pluriannuel	150,0
Installation de compteurs	Projet pluriannuel	100,0
Rénovation des espaces de travail et installation de cloisons	Activité continue	100,0
Amélioration de l'infrastructure informatique		
Extension du réseau de l'Office des Nations Unies à Nairobi	Activité continue	500,0
Total partiel		**2 468,0**
Gros travaux d'entretien		
Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures		
Modernisation des salles de bain	Nouveau projet	400,0
Entretien et réparation du système électrique	Activité continue	550,0
Entretien du gros œuvre, des éléments architecturaux et de la plomberie	Activité continue	410,0
Réparation des dispositifs de lutte contre l'incendie	Projet pluriannuel	250,0
Modernisation des systèmes d'arrosage anti-incendie et d'alimentation en eau potable	Projet pluriannuel	550,0
Gros travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité		
Travaux d'entretien liés à la sécurité et à la sûreté	Activité continue	1 203,4
Total partiel		**3 363,4**
Total, Office des Nations Unies à Nairobi		**5 831,4**
5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Remplacement et modernisation des vieux climatiseurs du Centre de conférence	Projet pluriannuel	225,0
Examen de l'accessibilité et de la modernisation du Centre de conférence pour le compte des représentants et des visiteurs	Nouveau projet	48,3
Modernisation des systèmes de contrôle et audiovisuels en salle de la CESAP	Nouveau projet	100,0
Intégration du système de sonorisation au Centre de conférence	Nouveau projet	60,0
Amélioration de l'infrastructure informatique	Nouveau projet	
Modernisation des infrastructures de réseau local – mise à niveau du panneau de raccordement	Nouveau projet	35,0
Modernisation des infrastructures de réseau local – mise à niveau des commutateurs CISCO	Nouveau projet	185,0
Total partiel		**653,3**

Amélioration des installations de sûreté et de sécurité		
Améliorations du périmètre de sécurité et de contrôle d'accès	Nouveau projet	340,0
Remplacement des caméras analogiques de la télévision en circuit fermé	Nouveau projet	80,0
Total partiel		**420,0**
Total partiel		**1 073,3**
Gros travaux d'entretien		
Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures		
Troisième phase de la réparation du toit du Centre de conférence dans les zones de fuites d'eau	Projet pluriannuel	319,5
Gros travaux d'entretien des installations de conférence et des infrastructures connexes		
Phase finale du projet pilote de remplacement du système d'interprétation simultanée dans la salle de conférence 3	Projet pluriannuel	100,0
Première phase du remplacement du système d'interprétation simultanée dans la salle de conférence 4	Nouveau projet	390,0
Première phase du remplacement du système d'interprétation simultanée dans la salle de conférence 1	Nouveau projet	250,0
Total partiel		**1 059,5**
Total, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique		**2 132,8**
6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Rénovation de la salle de conférence Raúl Prebisch	Nouveau projet	420,1
Rénovation du Centre des médias et de la presse	Nouveau projet	269,0
Rénovation des toilettes et des salles de conférence de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Nouveau projet	330,0
Services commerciaux et réinstallation des archives	Nouveau projet	278,0
Sécurité et amélioration des locaux liée à la sécurité		
Application progressive de la politique de modernisation des installations pour les personnes handicapées	Projet pluriannuel	43,1
Améliorations apportées à la zone d'inspection de la sécurité des véhicules Porte sud	Nouveau projet	57,0
Total partiel		**1 397,2**
Gros travaux d'entretien		
Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures		
Entretien et rénovation des toilettes publiques	Nouveau projet	166,3
Entretien des trottoirs et de l'infrastructure des véhicules	Nouveau projet	70,0
Rénovation des espaces de bureau à Santiago et à Port of Spain et des locaux transitoires	Nouveau projet	201,3
Gros travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité		
Entretien de la composante physique du système de contrôle des accès	Activité continue	362,3
Maintenance matérielle et logicielle du système de contrôle des accès	Activité continue	82,0
Total partiel		**881,9**
Total, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes		**2 279,1**

7. Commission économique pour l'Afrique		
Transformation et amélioration des locaux		
Amélioration des installations et des infrastructures		
Rénovation/remise en état de l'ancien bâtiment de bureaux	Projet pluriannuel	300,0
Amélioration des systèmes de diffusion du Centre de conférence des Nations Unies	Projet pluriannuel	87,9
Rénovation du Centre de conférence	Projet pluriannuel	500,0
Consultant programme/Architecte complexe, bâtiments « Le Nil », « Le Limpopo », « Le Congo » et « Le Niger »	Nouveau projet	1 090,7
Parking couvert solaire nord-programme de durabilité	Nouveau projet	150,0
Travaux de rénovation des bureaux situés à l'intérieur du bâtiment « Le Niger » en vue de la refonte et de l'optimisation de l'espace	Nouveau projet	724,6
Total partiel		**2 853,2**
Gros travaux d'entretien		
Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures		
Gestion de l'énergie et système de contrôle automatique des bâtiments	Nouveau projet	75,0
Remise en état du système électrique à des fins de sécurité et de fonctionnalité	Activité continue	75,0
Amélioration des systèmes de contrôle des ascenseurs du Centre de conférence et de la Bibliothèque	Activité continue	50,0
Centralisation/optimisation de l'alimentation électrique sans interruption	Nouveau	300,0
Gros travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité		
Obstacles, bornes, stationnement provisoire	Activité continue	50,0
Contrôle des accès, périmètre du site, modernisation des installations du groupe cynophile, installations de stockage du matériel et intégration des systèmes d'alarme incendie et de sonorisation	Activité continue	349,5
Total partiel		**899,5**
Total, Commission économique pour l'Afrique		**3 752,7**
8. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale		
Gros travaux d'entretien		
Gros travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité		
Entretien des installations de sécurité mises en place dans le cadre du système normalisé de contrôle des accès	Activité continue	534,5
Total, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale		**534,5**
9. Réseau intégré		
Remplacement du matériel obsolète et en fin de vie acquis au cours des précédents exercices biennaux	Activité continue	1 574,4
Reconduction du contrat d'entretien groupé en vigueur au Siège de l'Organisation des Nations Unies, dans les bureaux extérieurs et dans les commissions régionales	Activité continue	2 300,2
Maintenance et renouvellement des applications pare-feu de sept lieux d'affectation	Activité continue	312,6
Total, réseau intégré		**4 187,2**
Total		**52 135,7**

Titre XII
Sûreté et sécurité

Chapitre 34
Sûreté et sécurité

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	238 283 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	229 859 200
Quotes-parts hors budget ordinaire	7 882 200[a]
Montant prévu des ressources extrabudgétaires	22 006 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 71/295 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

XII.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 34 du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 229 859 200 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 8 424 200 dollars (3,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 34), tableau 34.3).

XII.2 Le Secrétaire général attribue la diminution nette aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques : une diminution, chiffrée à 4 246 600 dollars, résultant de l'effet net de l'élimination de dépenses non renouvelables liées : i) aux services prêtés pour assurer la protection rapprochée du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en 2016-2017; ii) à la suppression échelonnée de postes en 2016-2017 aux sous-programmes 1 (Coordination de la sécurité et de la sûreté) et 3 (Appui aux bureaux extérieurs) et à l'appui au programme; iii) aux ajustements concernant la part des dépenses cofinancées à la charge du Secrétariat de l'ONU conformément aux accords de partage des coûts (ibid., para. 34.8);

b) Des transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres : une diminution, qui se chiffre à 2 099 900 dollars, découlant de la proposition de transférer des ressources au Chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications) pour financer la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications que l'Assemblée générale a approuvée dans ses résolutions 69/262, 70/248 A et 71/272 B (ibid., par. 34.9);

c) Autres variations : une réduction totale de 2 077 700 dollars, qui concerne des dépenses liées aux postes et d'autres objets de dépense, s'expliquant par des gains d'efficience que le Département de la sûreté et de la sécurité entend réaliser au cours de l'exercice 2018-2019, et qui découle de ce que celui-ci fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficience attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390) (A/72/6 (Sect. 34), par. 34.11 et 34.12). Lors de son examen du projet de budget-programme, le Comité consultatif a demandé une liste récapitulative des réductions classées au titre des autres

variations dans tous les chapitres du budget, assortie d'une explication sur la manière de les réaliser et sur la mesure dans laquelle on pouvait les considérer comme des gains d'efficience, mais il n'a rien reçu. On trouvera au chapitre I ci-dessus les observations et recommandations du Comité consultatif à ce sujet.

XII.3 Comme indiqué à la note de bas de page a) du tableau 34.3 du fascicule du budget, le projet de budget ordinaire pour le chapitre 34 comprend la part de l'ONU dans le cofinancement des coûts de sûreté et de sécurité, qui s'élève à 58 626 600 dollars pour l'exercice 2018-2019. Au paragraphe 34.14 du fascicule du budget, il est indiqué que le Département de la sûreté et de la sécurité étant chargé d'assurer, d'une part, la sûreté et la sécurité du personnel, des représentants, des visiteurs et des locaux dans les principaux lieux d'affectation et, d'autre part, la sûreté et la sécurité des opérations des Nations Unies sur le terrain, ses activités sont financées à la fois par le budget ordinaire et par le remboursement, par les organismes participants, des dépenses engagées dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. La part du Secrétariat s'élève à 22,4 % pour l'exercice biennal 2018-2019, compte tenu des effectifs hors siège, que le recensement entrepris par le Secrétariat et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a permis de dénombrer au 31 décembre 2015 (ibid., par. 34.17). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après, qui indique les parts en pourcentage des entités participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

Tableau XII.1
Parts en pourcentage des entités participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies

Entité	*Parts en pourcentage*
Banque asiatique de développement	0,575
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	0,451
Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	0,033
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	4,618
Agence internationale de l'énergie atomique	0,033
Organisation de l'aviation civile internationale	0,078
Cour pénale internationale	0,077
Fonds international de développement agricole	0,069
Organisation internationale du Travail	1,364
Fonds monétaire international	0,736
Organisation maritime internationale	0,033
Autorité internationale des fonds marins	0,033
Organisation internationale pour les migrations	5,581
Centre du commerce international	0,033
Union internationale des télécommunications	0,100
Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	0,033
Organisation panaméricaine de la santé	0,532
Organisation des Nations Unies	22,246
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	0,487
Programme des Nations Unies pour le développement	18,089
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	1,354
Fonds des Nations Unies pour la population	2,602

Entité	*Parts en pourcentage*
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	6,953
Centre international de calcul des Nations Unies	0,033
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	9,344
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	0,327
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	2,276
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	0,837
Université des Nations Unies	0,063
Union postale universelle	0,033
Organisation mondiale du tourisme	0,033
Programme alimentaire mondial	8,985
Organisation mondiale de la Santé	6,442
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	0,033
Organisation météorologique mondiale	0,033
Banque mondiale	5,451
Total	**100,000**

XII.4 Le montant brut du budget des activités cofinancées du Département de la sûreté et de la sécurité pour 2018-2019 s'élève à 264 421 500 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 48 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017 (ibid., tableau 34.10). Le tableau 34.11 du fascicule montre que 957 postes et emplois de temporaire au total sont financés sur le budget consacré aux activités financées en commun pour l'exercice biennal 2018-2019, soit autant que pour l'exercice 2016-2017.

XII.5 Au paragraphe 34.13 du fascicule du budget, le Secrétaire général indique que le montant estimatif des quotes-parts hors budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 du chapitre 34 s'élève à 7 882 200 dollars, compte tenu du montant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, notamment pour le maintien de 18 postes. Le montant des ressources extrabudgétaires, estimé à 22 006 100 dollars, prend en compte les remboursements au titre des services de sûreté et de sécurité assurés pour le compte des fonds et programmes, y compris le financement de 58 postes.

XII.6 On trouvera au tableau XII.2 un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour l'exercice 2016-2017 ainsi que les propositions du Secrétaire général concernant les postes à inscrire pour l'exercice biennal 2018-2019. Ce tableau montre également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires et des quotes-parts hors budget ordinaire pour l'exercice 2018-2019.

Tableau XII.2
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	1 054	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 19 P-4, 17 P-3, 7 P-2/1, 8 G(1e C), 167 G(AC), 307 ASS et 515 AL
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	1 041	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 6 P-5, 16 P-4, 15 P-3, 6 P-2/1, 8 G(1e C), 164 G(AC), 307 ASS et 512 AL
Suppressions	(6)	1 P-4, 1 P-3, 1 G(AC) et 3 AL à la composante direction exécutive et administration et aux sous-programmes 1 et 3
Transferts	(7)	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC) transférés du sous-programme 3 au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications)
	–	1 P-4 transféré de la composante direction exécutive et administration au sous-programme 1, et 1 P-3 transféré du sous-programme 1 à la composante direction exécutive et administration
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Prévisions pour 2018-2019	18	1 P-5, 11 P-4/3, 1 P-2/1, 2 G(AC) et 3 ASS
Ressources extrabudgétaires		
Prévisions pour 2018-2019	58	43 G(AC), 9 ASS et 6 AL
Activités financées en commun		
Prévisions pour 2018-2019	957	1 D-2, 9 D-1, 28 P-5, 312 P-4/3, 14 P-2/1, 4 G(1e C), 26 G(AC), 153 ASS et 410 AL

Observations et recommandations concernant les postes

XII.7 Les ressources demandées au titre des postes pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 144 270 200 dollars, soit une diminution de 3 136 300 dollars (2,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017. Le montant demandé doit permettre de financer les 1 041 postes indiqués au tableau XII.2 ci-dessus, contre 1 054 postes pour l'exercice biennal 2016-2017.

Transferts

XII.8 Au paragraphe 34.55 du fascicule du budget, le Secrétaire général propose, au sous-programme 3, de transférer sept postes [1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)] et d'autres objets de dépense au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications), à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications que l'Assemblée générale a approuvée dans ses résolutions 69/262 et 70/248 A (voir A/72/6 (Sect. 34), tableau 34.2, et par. XII.10 ci-après). En outre, le Secrétaire général propose de transférer un poste P-4 (administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité) au sous-programme 1, compensé par le transfert d'un poste P-3 (administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité) du sous-programme 1 à la Direction exécutive et administration, afin de consolider les priorités du plan directeur pour 2018-2019 (voir A/72/6 (Sect. 34), par. 34.26 et 34.33). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les transferts proposés**.

Suppressions

XII.9 Le Secrétaire général propose la suppression de six postes [un poste de spécialiste de la coordination de la sécurité (P-4), un poste de spécialiste de la gestion de l'information, un poste d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)] et trois postes d'assistant administratif (agent local)], justifiée par des gains d'efficacité que le Département de la sûreté et de la sécurité prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019 (ibid., par. 34.26, 34.33 et 34.55). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les suppressions proposées**.

XII.10 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il existait huit postes [1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)] couvrant les fonctions informatiques au Département de la sûreté et de la sécurité pour l'exercice biennal 2016-2017. Le Comité a également été informé que le poste de spécialiste de la gestion de l'information qu'il est proposé de supprimer est un des huit postes liés à l'informatique et aux communications, les sept autres étant proposés pour un transfert au Bureau de l'informatique et des communications (voir par XII.8. ci-dessus). **Compte tenu du redéploiement proposé de fonctions liées à l'informatique et aux communications du Département de la sûreté et de la sécurité au Bureau de l'informatique et des communications et que le poste P-3 qu'il est proposé de supprimer est un des postes liés à l'informatique et aux communications du Département, le Comité consultatif est d'avis que les gains d'efficacité prévus concernant le poste P-3 devraient figurer au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications), et non au chapitre 34 (voir également sect. 29 ci-dessus). Le Comité a demandé, mais n'a pas reçu d'informations sur tout membre du personnel restant exerçant des fonctions liées à l'informatique et aux communications dans le Département, et espère que ces informations seront communiquées à l'Assemblée générale lors de l'examen du projet de budget-programme pour 2018-2019.**

XII.11 **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées au paragraphe XII.10 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations relatives aux objets de dépense autres que les postes

XII.12 Les ressources demandées pour 2018-2019 au titre des objets de dépense autres que les postes se montent à 85 589 000 dollars, ce qui représente une diminution nette de 5 287 900 dollars (5,8 %) par rapport au montant du crédit correspondant de l'exercice 2016-2017. Celle-ci s'explique par des diminutions au titre des subventions et contributions (4 077 800 dollars, soit 6,6 %), du mobilier et du matériel (514 100 dollars, soit 18,7 %) et des frais généraux de fonctionnement (459 700 dollars, soit 8,2 %).

Consultants

XII.13 Le projet de budget prévoit un montant de 120 700 au titre des consultants. Le complément d'information fourni au Comité révèle que le montant demandé permettrait de financer les services de consultants extérieurs chargés d'aider à revoir les normes et procédures de sécurité et d'élaborer des politiques en matière de sécurité en l'absence de telles compétences techniques spécifiques à l'interne. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant proposé a été calculé sur la base des prévisions de dépenses pour 40,25 jours pour les services de quatre consultants à un taux équivalent à celui des consultants de niveau D, de 750 dollars par jour. **Le Comité consultatif note que le taux de 750 dollars par jour représente le taux journalier maximum de la catégorie D des honoraires des**

consultants et que la proposition n'explique pas pourquoi le taux maximum est requis, de préférence à un taux journalier inférieur parmi ceux de la catégorie D. Le Comité recommande donc de réduire de 10 % le montant demandé au titre des consultants, ce qui représente une diminution de 12 100 dollars.

Assurance contre les actes de malveillance

XII.14 Le complément d'information fourni au Comité révèle qu'au titre des activités cofinancées, le montant proposé comprend un montant de 10 207 800 dollars au titre du coût de la police d'assurance des Nations Unies contre les actes de malveillance, dont la part de l'ONU s'élève à 1 531 200 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'une augmentation de 15 % était proposée pour l'exercice biennal 2018 2019, en raison de : l'expiration, le 31 décembre 2017, de la politique actuelle de deux ans, qui rendrait nécessaire l'élaboration d'une nouvelle politique; la possibilité d'une importante demande de versements; la multiplication des attentats terroristes; l'augmentation des risques. Le Comité consultatif a aussi reçu communication du tableau ci-après, qui indique le coût enregistré au cours des cinq derniers exercices.

Tableau XII.3
Coût de la police d'assurance des Nations Unies contre les actes de malveillance entre 2008-2009 et 2016-2017
(En dollars des États-Unis)

Exercice biennal	*Coût de la police d'assurance contre les actes de malveillance*
2008-2009	13 557 320
2010-2011	11 391 250
2012-2013	9 214 750
2014-2015	9 194 108
2016-2017	9 044 108

XII.15 **Le Comité consultatif note que la nouvelle assurance contre les actes de malveillance pour 2018-2019 n'a pas encore été établie, que les coûts au titre de la nouvelle politique ne sont pas connus à ce stade et que, par conséquent, l'augmentation proposée n'est pas justifiée. Il compte que le Secrétaire général fera tout son possible pour négocier des conditions favorables pour la nouvelle politique. En conséquence, le Comité recommande de fixer le coût de l'assurance contre les actes malveillants pour l'exercice biennal 2018-2019 au niveau de l'exercice 2012-2013, soit 9 214 750 dollars, entraînant une réduction de 993 050 dollars et, partant, une réduction correspondante de la part de l'ONU.**

Autres dépenses de personnel et voyages

XII.16 Le Comité consultatif relève, dans les informations supplémentaires reçues, qu'au 31 mai 2017, le chapitre reflétait les dépassements de crédits au titre des autres dépenses de personnel et des voyages. Le montant des autres dépenses de personnel s'élevait à 17 251 200 dollars, contre 11 882 300 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017, et le montant des dépenses au titre des voyages s'élevait à 3 698 100 dollars, contre 2 283 200 dollars pour l'exercice biennal 2016-2017. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le dépassement de crédits au titre des autres dépenses de personnel s'expliquait par le nombre d'heures supplémentaires effectuées par le personnel des Services de

sécurité et de sûreté du Siège de l'ONU, des bureaux hors Siège et des commissions régionales. Il a également été informé que le dépassement de crédits au titre des voyages était dû aux voyages effectués par les agents de protection rapprochée des hauts fonctionnaires de l'ONU, tels que le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale et le Président de l'Assemblée générale. Le Comité rappelle avoir déjà relevé qu'il y avait eu de tels dépassements de crédits pendant les cinq derniers exercices biennaux (voir A/70/7, par. XII.23), et notes que le dépassement de crédit au titre de ces deux objets de dépense se poursuit pendant l'exercice biennal en cours, du fait d'un surcroît de dépenses.

XII.17 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes XII.13 et XII.15 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Titre XIII
Compte pour le développement

Chapitre 35
Compte pour le développement

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	28 398 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2018-2019	28 398 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XIII.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 35 du projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 28 398 800 dollars, soit un montant identique au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice 2016-2017. Les ressources nécessaires par objet de dépense sont récapitulées dans le tableau 35.3 du fascicule du budget.

Dixième rapport d'activité du Secrétaire général

XIII.2 On trouvera des renseignements sur le contexte opérationnel du Compte pour le développement aux paragraphes 1 à 7 du dixième rapport d'activité du Secrétaire général sur la mise en œuvre des projets financés par le Compte pour le développement (A/72/92 et Corr.1). Comme il y est indiqué, en 1997, l'Assemblée générale, par sa résolution 52/12 B, a créé le Compte pour le développement en tant que mécanisme de financement des projets de renforcement des capacités entrepris par des entités économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies, à savoir : cinq entités au niveau mondial (la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains) et les cinq commissions régionales. Depuis sa création, le Compte pour le développement a financé 358 projets dont 102 sont en cours d'exécution (neuvième et dixième tranches). Dans son rapport d'activité, le Secrétaire général indique également que dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le renforcement des capacités est considéré comme un élément clef du développement durable et il souligne l'importance de l'appui fourni par le système des Nations Unies. Il précise que le Compte pour le développement est un mécanisme de financement important qui permet aux 10 entités de réalisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'exploiter leurs compétences normatives et analytiques pour mener à bien des projets déterminés par la demande, de manière à aider les pays en développement à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

XIII.3 Le dixième rapport d'activité (A/72/92 et Corr.1) a pour objet de faire le point sur la gestion et les résultats du Compte pour le développement depuis la publication du neuvième rapport d'activité (A/70/97). Le Secrétaire général explique que la huitième tranche, qui s'est terminée avec succès au cours de la période considérée, a été lancée au lendemain de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue en 2010 sur le thème général « Appui aux États Membres en vue d'accélérer leurs progrès vers la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau

international, notamment ceux du Millénaire, compte tenu de la multiplicité et de l'interdépendance des problèmes relatifs au développement ». Il est en outre indiqué que la huitième tranche comprenait un total de 50 projets actifs, dont 39 financés sur le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013, et 11 au moyen de crédits supplémentaires ouverts en application de la résolution 66/246 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé d'ouvrir un crédit additionnel de 6 millions de dollars pour le Compte pour le développement. Par ailleurs, près des deux tiers des projets de la huitième tranche ont reçu des ressources supplémentaires (en nature ou financières) provenant de sources extérieures.

XIII.4 On trouve dans le rapport des détails supplémentaires sur les projets de la huitième tranche, y compris les entités de réalisation, leur répartition régionale et leurs orientations de fond, et sur le type d'aide au renforcement des capacités octroyée. En résumé : a) 28 des 50 projets ont été exécutés par les cinq entités mondiales mentionnées précédemment et 22 par les commissions régionales (voir A/72/92 et Corr.1, fig. I); b) 31 projets ont bénéficié à des pays d'Afrique, 22 à des pays d'Asie et du Pacifique, 22 à des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, 20 à des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et 15 à des pays d'Europe et d'Asie centrale (ibid., fig. II); c) au total, 132 pays en développement et 17 pays en transition ont bénéficié des réalisations de ces projets; d) environ deux tiers des projets de la huitième tranche avaient pour objet d'aider les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral à renforcer leurs capacités et deux cinquièmes les petits États insulaires en développement (ibid., fig. III); e) les projets de la huitième tranche ont participé à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et plus particulièrement à celle de l'objectif 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim), de l'objectif 8 (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement) et de l'objectif 7 (Préserver l'environnement) (ibid., fig. IV); f) quelque 270 ateliers nationaux et plus de 150 ateliers sous-régionaux, régionaux ou interrégionaux ont été organisés; 44 cours ou modules de formation ont été élaborés; des États Membres ont reçu une assistance au titre de l'élaboration de 79 plans d'action nationaux, 29 recommandations ou notes, 14 propositions d'action, 14 mesures stratégiques et 4 documents d'orientation; des travaux analytiques ont été réalisés, dont 120 études de cas nationales, sous-régionales ou mondiales, 23 notes d'information, 19 rapports et 6 publications.

XIII.5 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du dixième rapport d'activité du Secrétaire général.**

Projets proposés pour la onzième tranche (exercice biennal 2018-2019)

XIII.6 Au chapitre 35 (Compte pour le développement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, il est indiqué quels projets il est prévu de financer au titre de la onzième tranche depuis la création du Compte pour le développement. Dans le fascicule du budget, il est précisé que la onzième tranche a pour thème général « Aider les États Membres à renforcer la cohérence des politiques fondées sur des données factuelles, l'intégration et la mise en œuvre participative du Programme 2030 à tous les niveaux », et que le Programme 2030 met fortement l'accent sur les partenariats et la collaboration.

XIII.7 Dans le fascicule du budget, il est indiqué qu'un total de 46 projets sont proposés pour l'exercice biennal 2018-2019, dont 44 (96 %) seront mis en œuvre conjointement par plusieurs entités, contre 80 % dans le passé, y compris des projets sur les flux financiers illicites, les migrations, les données géospatiales, la sortie de la catégorie des pays les moins avancés et l'environnement (voir A/72/6 (Sect. 35), par. 35.13).

XIII.8 En ce qui concerne la répartition régionale, il est expliqué dans le fascicule du budget que 18 des 46 projets proposés aideront des pays d'Afrique, 14 des pays d'Asie et du Pacifique, 6 des pays d'Europe et d'Asie centrale, 6 de pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et 12 des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et 1 projet sera de portée mondiale (ibid., fig. 35. III). En ce qui concerne les domaines d'activité concernés, il est indiqué que les 46 projets contribueront à la réalisation des 17 objectifs de développement durable, dont près de la moitié à celle de l'objectif 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser), environ un tiers à celle de l'objectif 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) et environ un tiers à celle de l'objectif 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) (ibid., fig. 35.II).

XIII.9 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le chapitre 35 (Compte pour le développement).**

Titre XIV
Contributions du personnel

Chapitre 36
Contributions du personnel

	Dollars É.-U.
Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	495 607 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	491 381 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XIV.1 Le montant des crédits que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire au titre du chapitre 36 pour l'exercice 2018-2019 s'élève à 491 381 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une baisse de 4226 700 dollars (0,9 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 36), tableau). Cette diminution correspond à une réduction nette au titre des contributions du personnel liée aux ajustements portant sur les postes et les autres dépenses de personnel proposés pour l'exercice 2018-2019, contrebalancée en partie par l'effet-report de postes approuvés en 2017, comme indiqué dans les différents chapitres (ibid., par. 36.3).

XIV.2 Aux paragraphes 36.1 et 36.2 du fascicule du budget, le Secrétaire général indique que, conformément aux procédures budgétaires de l'Organisation, les traitements et autres émoluments sont soumis à une retenue calculée d'après les barèmes indiqués à l'article 3.3 du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU. Pour faciliter les comparaisons avec les programmes de travail et projets de budget des autres entités des Nations Unies, les dépenses de personnel indiquées dans les divers chapitres des dépenses du budget-programme sont des montants nets après déduction des contributions du personnel. Le crédit demandé au présent chapitre correspond donc à la différence entre le montant brut et le montant net des émoluments. Les montants retenus à la source au titre des contributions du personnel sont inscrits en recettes. Le montant de 491 381 200 dollars (avant actualisation des coûts) demandé au chapitre 36 est donc également inscrit au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), comme indiqué ci-dessous (voir par. IS1.1 ci-après).

Prévisions de recettes

Chapitre 1 des recettes
Recettes provenant des contributions du personnel

	Dollars É.-U.
Ressources de l'exercice 2016-2017 (aux taux révisés)	500 007 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	505 680 900

IS1.1 Le montant estimatif total des recettes prévues au présent chapitre pour l'exercice 2018-2019 s'élève à 505 680 900 dollars et correspond : a) au montant du crédit prévu au chapitre 36 (Contributions du personnel) après actualisation des coûts, soit 501 590 100 dollars (voir par. XIV.2 ci-dessus); b) à la part relative aux contributions du personnel des dépenses prévues au chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public), soit 4 090 800 dollars (voir A/72/6 (Income Sect. 1), par. IS1.1).

IS1.2 Comme indiqué dans le fascicule du budget, toutes les recettes provenant des contributions du personnel qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale sont virées au Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée a constitué par sa résolution 973 A (X). Les États Membres sont crédités des sommes inscrites à ce fonds, proportionnellement à leur quote-part de financement du budget ordinaire pour l'année considérée (ibid., par. IS1.2).

Chapitre 2 des recettes
Recettes générales

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2016-2017	41 642 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	44 691 700

IS2.1 Le montant des recettes prévues au chapitre 2 des recettes du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019 [A/72/6 (Income sect. 2)] s'élève à 44 691 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 049 400 dollars par rapport au montant des prévisions approuvées pour l'exercice 2016-2017. Ces recettes proviennent des loyers, des remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes, des intérêts bancaires, de la vente de matériel usagé, du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, des contributions des États non membres, des services de télévision et services analogues et des recettes accessoires. Comme l'indique le tableau IS2.1 du fascicule du budget, la hausse prévue pour 2018-2019 est principalement imputable à l'augmentation des recettes provenant de la location de locaux (1 408 600 dollars), des intérêts bancaires (712 000 dollars) et des recettes accessoires (815 400 dollars).

IS2.2 L'augmentation des recettes générales prévues pour l'exercice 2018-2019 par rapport à celles prévues pour 2016-2017 correspond à : a) une augmentation des revenus locatifs de 1 408 600 dollars, résultant de la hausse combinée des recettes à Genève (163 000 dollars), Nairobi (1 119 400 dollars), Addis-Abeba (258 500 dollars) et Bangkok (232 900 dollars), en partie contrebalancée par une diminution au Siège (365 200 dollars), qui est la conséquence de la baisse des montants versés par les locataires actuels, dont les besoins en bureaux ont diminué (ibid., par. IS2.2); b) une augmentation de 34 700 dollars des remboursements de la Commission économique pour l'Afrique au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes, qui s'explique par une hausse de 67 100 dollars au titre des services de reproduction des documents, compte tenu de l'augmentation prévue de la demande, en partie contrebalancée par une diminution de 32 400 dollars au titre des cours de langue, du fait de la baisse prévue du nombre de participants (ibid., par. IS2.3); c) une augmentation des intérêts bancaires de 712 000 dollars résultant d'une légère amélioration de l'économie mondiale (ibid., par. IS2.4); d) une augmentation de 56 800 dollars résultant de la vente des

véhicules et du matériel usagés détenus au Siège, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dont il est prévu de se défaire (ibid., par. IS2.5); e) une augmentation de 5 900 dollars des contributions d'États qui ne sont pas membres de l'Organisation mais qui participent à certaines de ses activités et contribuent, selon un barème arrêté par l'Assemblée générale, au financement des dépenses afférentes à ces activités en vertu de l'article 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et de l'article 3.9 du Règlement financier et des règles de gestion financières de l'Organisation (ibid., par. IS2.7); f) une augmentation de 16 000 dollars des recettes prévues au titre des services de télévision et services analogues, comme les droits perçus pour les publications, la rémunération des services fournis et les redevances (ibid., par. IS2.8); g) une augmentation de 815 400 dollars au titre des recettes accessoires (ibid., par. IS2.9).

Recettes provenant de la location de locaux

IS.2.3 Les recettes provenant de la location de locaux prévues pour l'exercice 2018-2019 s'élèvent à 25 996 100 dollars, par rapport aux prévisions approuvées d'un montant de 24 587 500 dollars pour 2016-2017 (A/72/6 (Income sect. 2), tableau IS2.1). Ayant demandé des explications concernant la baisse des revenus locatifs à New York, le Comité consultatif a été informé que les recettes locatives dépendant principalement de la superficie totale sous-louée, une réduction de la surface de bureau sous-louée par les fonds et programmes entraînerait une baisse des recettes, et ce, même en cas d'augmentation globale des loyers. Le Comité a également été informé que les loyers versés par l'Organisation avaient augmenté au titre des baux signés avec les propriétaires des bâtiments. En outre, la surface de bureau occupée par le Secrétariat avait augmenté. Le Comité constate que les informations fournies ne sont pas suffisamment claires et cohérentes et se demande si les loyers versés par les fonds, les programmes et d'autres entités des Nations Unies permettent de recouvrer l'intégralité des coûts. Il fait d'autres recommandations et observations relatives à la location de bureaux et aux besoins en bureaux pour ce qui est des projets de budget des chapitres 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), respectivement.

IS.2.4 Dans le fascicule du budget, il est indiqué que l'augmentation des recettes à Genève (163 000 dollars) tient à la renégociation de plusieurs baux, en particulier celui conclu avec l'École Internationale de Genève (ibid., par. IS2.2). **Le Comité consultatif recommande de nouveau que les beaux soient renégociés au prix du marché (A/70/7/Add.8, par. 81) et reviendra sur cette question dans le cadre de l'examen du rapport d'étape du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial.** Il fait d'autres recommandations et observations relatives aux baux pour ce qui est des projets de budget des chapitres 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien).

Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes

IS.2.5 Le montant prévu des recettes provenant des remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes s'élève à 860 900 dollars, reflétant une augmentation nette de 34 700 dollars pour la Commission économique pour l'Afrique, qui s'explique par une hausse de 67 100 dollars au titre des services de reproduction des documents, compte tenu de l'augmentation prévue de la demande pendant le prochain exercice biennal, en partie contrebalancée par une diminution de 32 400 dollars au titre des cours de

langue, du fait de la baisse prévue du nombre de participants (A/72/6 (Income sect. 2), par. IS2.3 et tableau IS2.3).

IS.2.6 Le Comité consultatif a obtenu des précisions concernant les cours de langue dispensés par l'Organisation dans les différents lieux d'affectation à des personnes qui ne sont pas des membres du personnel (représentants, membres du personnel des missions diplomatiques, conjoints, Volontaires des Nations Unies, stagiaires, consultants et vacataires) et il lui a été indiqué si les recettes perçues suffisaient à couvrir les coûts des cours de langue dispensés. D'après les informations qui lui ont été communiquées, il constate que, pour certains lieux d'affectation, les recettes provenant des cours de langue n'étaient pas suffisantes pour couvrir les coûts engagés**. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'évaluer le coût des services fournis dans chaque lieu d'affectation et de réaliser des gains d'efficacité afin de couvrir les coûts des cours de langue**.

IS.2.7 Le Comité consultatif s'est également fait communiquer par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) des renseignements sur le remboursement des services que ce dernier a fournis au Secrétariat. Le Comité a été informé que, d'après le mémorandum d'accord en vigueur, l'UNOPS remboursait actuellement 2,24 millions de dollars au Secrétariat, soit 12,5 % des coûts indirects cumulés des services qu'il lui avait fournis. Un montant de 2,20 millions de dollars devait être remboursé en 2017 et il était prévu que des montants du même ordre soient remboursés en 2018 et 2019. **Le Comité consultatif est d'avis que le Secrétariat devrait inscrire ces remboursements au titre du chapitre 2 des recettes. Il recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'inscrire les montants devant être remboursés par l'UNOPS au titre du chapitre 2 des recettes.** Le Comité a formulé des observations connexes dans son rapport sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir DP/OPS/2017/7).

Intérêts bancaires

IS.2.8 Les intérêts créditeurs sur les soldes des comptes bancaires de l'ONU – à verser au Fonds général – devraient augmenter de 712 000 dollars par rapport aux prévisions approuvées pour l'exercice biennal 2016-2017 pour s'établir à 3 220 700 dollars pour l'exercice 2018-2019 (ibid., par. IS2.4). Ayant demandé si le regroupement de comptes bancaires détenus par l'Organisation avait eu une incidence sur les intérêts perçus, le Comité a été informé que le nombre de comptes bancaires n'avait pas une forte influence sur le montant des intérêts perçus, qui étaient fonction des soldes quotidiens moyens des comptes et des taux directeurs fixés par les banques centrales. **Le Comité consultatif est d'avis que les renseignements communiqués ne portent pas sur la question du regroupement des comptes bancaires, dans la mesure où une réduction du nombre de comptes entraînerait une diminution des frais bancaires et une augmentation des intérêts créditeurs. Il compte que le Secrétaire général communiquera les informations voulues à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le chapitre 2 des recettes du projet de budget pour 2018-2019**.

Vente de matériel usagé

IS.2.9 Les recettes prévues à cette rubrique, qui se montent à 169 800 dollars, soit une augmentation nette de 56 800 dollars par rapport aux prévisions approuvées pour 2016-2017, proviendront de la vente des véhicules et du matériel usagés détenus au Siège, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dont il est prévu de se défaire pendant l'exercice biennal 2018-2019 (ibid., par. IS2.5). Le Comité consultatif a

obtenu des informations supplémentaires concernant la vente de matériel usagé, y compris de véhicules, selon lesquelles le détail des ventes était publié principalement sur iSeek. Il a également été informé que, pour certains lieux d'affectation, les recettes issues de la vente n'étaient pas prises en compte dans le projet de budget car les équipements et véhicules pourraient être mis au rebut en raison de contraintes propres à ces lieux et l'élimination de ces biens pourrait occasionner des frais pour l'Organisation. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour que les informations relatives à la vente de matériel et de véhicules usagés soient plus largement diffusées et de veiller à ce que les procédures concernant la vente ou le don d'équipements soient suivies selon qu'il convient dans l'intérêt de l'Organisation**.

Chapitre 3 des recettes
Services à l'intention du public

IS3.1 Le programme de travail au chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public) couvre les activités liées aux services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, à la vente des publications des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales, à la vente d'articles-cadeaux, à l'exploitation des garages, aux services de restauration et aux autres activités commerciales. L'appui au programme au chapitre 3 des recettes permet de financer le maintien de trois postes au sein du Groupe de la comptabilité des recettes de la Division de la comptabilité du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

Montant net des recettes

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2016-2017	2 471 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	3 694 100

IS3.2 Comme l'indique le tableau IS3.1 du fascicule du budget [A/72/6 (Income sect. 3)], le montant net des prévisions de recettes pour 2018-2019 s'élève à 3 694 100 dollars, ce qui correspond à la différence entre le montant brut des dépenses prévues après actualisation des coûts, soit 35 392 600 dollars, et celui des recettes prévues, soit 39 086 700 dollars, ce qui représente une augmentation globale de 6 165 200 dollars du montant des recettes pour l'exercice 2018-2019 par rapport au déficit net prévu de 2 471 100 dollars pour l'exercice 2016-2017. Les prévisions de recettes (montants bruts et montants nets) par activité au titre du chapitre sont récapitulées dans le tableau IS3.4 et expliquées au paragraphe IS3.3 du projet de budget.

IS3.3 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau dans lequel sont indiquées les prévisions de recettes et de dépenses au moment de l'établissement des projets de budget-programme, des deuxièmes rapports sur l'exécution du budget (pendant la deuxième année des exercices 2010-2011, 2012-2013 et 2014-2015) et du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2016-2017.

Tableau IS3.1
Prévisions de recettes et de dépenses

	Prévisions pour 2010-2011	*Deuxième rapport sur l'exécution du budget pour 2010-2011*	*Prévisions pour 2012-2013*	*Deuxième rapport sur l'exécution du budget pour 2012-2013*	*Prévisions pour 2014-2015*	*Deuxième rapport sur l'exécution du budget pour 2014-2015*	*Prévisions pour 2016-2017*	*Premier rapport sur l'exécution du budget pour 2016-2017*
A. Programme de travail								
Services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies								
Recettes brutes	15 033,4	11 397,1	12 991,6	9 610,3	12 409,5	8 913,2	10 637,3	8 008,6
À déduire : Dépenses imputées sur les recettes	14 068,2	10 960,4	12 909,3	10 569,9	12 179,6	8 985,5	10 590,1	9 637,7
Recettes nettes	**965,2**	**436,7**	**82,3**	**(959,6)**	**229,9**	**(72,3)**	**47,2**	**(1 629,1)**
Vente des publications des Nations Unies								
Recettes brutes	12 304,0	9 622,5	11 710,0	8 382,7	10 850,0	8 525,7	10 365,0	8 074,2
À déduire : Dépenses imputées sur les recettes	12 286,5	10 039,06	11 482,4	8 415,5	10 552,4	10 468,3	10 003,8	9 580,6
Recettes nettes	**17,5**	**(416,5)**	**227,6**	**(32,8)**	**297,6**	**(1 942,6)**	**361,2**	**(1 506,4)**
Services destinés aux visiteurs								
Recettes brutes	8 110,5	8 470,8	8 576,8	7 722,9	9 067,3	7 362,5	11 288,7	10 953,6
À déduire : Dépenses imputées sur les recettes	9 445,5	9 037,5	8 963,9	8 891,6	9 369,0	9 435,4	11 145,2	10 590,7
Recettes nettes	**(1 335,0)**	**(566,7)**	**(387,1)**	**(1 168,7)**	**(301,7)**	**(2 072,9)**	**143,5**	**362,9**
Activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales								
Recettes brutes	1 500,0	1 366,0	1 450,0	1 612,4	1 475,0	1 383,3	1 450,7	1 450,7
À déduire : Dépenses imputées sur les recettes	925,9	683,4	1 171,2	919,2	1 327,3	1 268,3	1 365,0	1 315,5
Recettes nettes	**574,1**	**682,6**	**278,8**	**693,2**	**147,7**	**115,0**	**85,7**	**135,2**
Ventes d'articles-cadeaux								
Recettes brutes	500,4	895,0	79,9	770,0	494,3	711,5	956,3	1 613,5
À déduire : Dépenses imputées sur les recettes	–	–	–	–	–	–	–	–
Recettes nettes	**500,4**	**895,0**	**79,9**	**770,0**	**494,3**	**711,5**	**956,3**	**1 613,5**
Exploitation du kiosque à journaux								
Recettes brutes	40,2	–	–	–	–	–	–	–
À déduire : Dépenses imputées sur les recettes	–	–	–	–	–	–	–	–
Recettes nettes	**40,2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

	Prévisions pour 2010-2011	*Deuxième rapport sur l'exécution du budget pour 2010-2011*	*Prévisions pour 2012-2013*	*Deuxième rapport sur l'exécution du budget pour 2012-2013*	*Prévisions pour 2014-2015*	*Deuxième rapport sur l'exécution du budget pour 2014-2015*	*Prévisions pour 2016-2017*	*Premier rapport sur l'exécution du budget pour 2016-2017*
Exploitation des garages								
Recettes brutes	1 893,8	2 027,5	1 962,6	1 858,3	1 895,8	1 708,5	1 755,3	1 671,6
À déduire : Dépenses imputées sur les recettes	1 622,2	1 734,4	1 725,8	1 765,0	1 836,4	1 837,0	1 948,3	1 835,0
Recettes nettes	**271,6**	**293,1**	**236,8**	**93,3**	**59,4**	**(128,5)**	**(193,0)**	**(163,4)**
Services de restauration								
Recettes brutes	619,9	36,0	720,4	1 516,9	1 549,8	267,0	1 419,8	536,8
À déduire : Dépenses imputées sur les recettes	981,6	506,1	929,7	852,9	1 817,4	1 777,8	1 372,2	1 312,7
Recettes nettes	**(361,7)**	**(470,1)**	**(209,3)**	**664,0**	**(267,6)**	**(1 510,8)**	**47,6**	**(775,9)**
Autres activités commerciales								
Recettes brutes	1 276,4	1 736,4	1 353,6	55,1	1 805,8	1 235,0	2 099,1	1 601,0
À déduire : Dépenses imputées sur les recettes	766,2	720,8	825,4	1 598,5	1 224,9	928,3	1 567,1	1 316,6
Recettes nettes	**510,2**	**1 005,6**	**528,2**	**(1 543,4)**	**580,9**	**306,7**	**532,0**	**284,4**
B. Appui au programme								
Groupe de la comptabilité des recettes (dépenses imputées sur les recettes)	800,2	701,8	775,0	1 031,4	806,2	959,7	828,7	792,3
Montant total des recettes brutes	41 278,6	35 551,3	38 844,9	31 528,6	39 547,5	30 106,7	39 972,2	33 910,0
À déduire : Total des dépenses imputées sur les recettes	40 896,3	34 393,4	38 782,7	34 044,0	39 113,2	35 660,3	38 820,4	36 381,1
Montant total des recettes nettes	**382,3**	**1 157,9**	**62,2**	**(2 515,4)**	**434,3**	**(5 553,6)**	**1 151,8**	**(2 471,1)**

IS3.4. Le Comité consultatif constate que les montants nets des recettes inscrits dans les rapports sur l'exécution du budget sont systématiquement inférieurs aux prévisions pour la plupart des activités relevant du chapitre, à l'exception des activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales et des ventes d'articles-cadeaux. **Le Comité s'inquiète de ce que les prévisions de recettes nettes ne reflètent pas précisément les recettes nettes supérieures enregistrées au cours de plusieurs exercices. Il recommande que les prévisions de recettes nettes pour l'exercice 2018-2019 au titre des activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales et des ventes d'articles-cadeaux soient revues à la hausse de 50 000 dollars et 400 000 dollars respectivement**.

Services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies

IS3.5. Le montant brut et le montant net des recettes de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 2018-2019 devraient s'élever à respectivement 8 649 100 dollars et 357 300 dollars, contre un montant brut et un déficit net approuvés de respectivement 8 008 600 dollars et 1 629100 dollars pour l'exercice 2016-2017. Le montant net des recettes devrait donc augmenter de

1 986 400 dollars au cours de l'exercice 2018-2019 par rapport à l'exercice 2016-2017 (ibid., tableau IS3.8). Il est indiqué dans le projet de budget que, durant l'exercice biennal 2018-2019, l'Administration postale continuera d'évaluer ses activités commerciales afin de les rationaliser davantage. Elle s'emploiera à conserver ses parts de marché et, pour ce faire, concevra de nouveaux produits et lancera de nouvelles initiatives visant à augmenter les ventes par abonnement ainsi que les ventes réalisées lors d'expositions et à ses guichets, notamment au moyen d'annonces publicitaires ciblées dans des journaux philatéliques, d'une plus large promotion de ses produits lors des expositions et salons internationaux de philatélie et de la rénovation de ses guichets de vente (ibid., par. IS3.12).

IS3.6. Il est également indiqué que l'Administration postale continuera d'accentuer sa présence en Asie. Elle poursuivra sa mission de représentation à de grandes expositions philatéliques à l'international afin de faire mieux connaître les articles philatéliques de l'Organisation et de remplir sa part des objectifs en termes de promotion de l'ONU. Bien que la clientèle se maintienne, il est un fait que les visiteurs et les collectionneurs de timbres de l'Organisation achètent moins d'articles que les années précédentes. Afin de compenser la tendance à la baisse prévue des ventes traditionnelles par abonnement, l'Administration continuera de s'implanter sur de nouveaux marchés, notamment dans les pays nouvellement industrialisés, et de lancer des initiatives visant à attirer de nouveaux clients (ibid., par. IS.14).

IS3.7. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les ventes de timbres de l'Organisation avaient chuté ces dernières années, passant de 14,25 millions de dollars en 2008-2009 à 8,40 millions de dollars en 2014-2015, et que le chiffre d'affaires brut pour 2016-2017 devrait s'établir à 8,78 millions. Il a également été informé que le marché de la philatélie avait profondément changé ces dernières années : la philatélie était un loisir passé de mode, les jeunes n'y accordant pas un grand intérêt et n'étant pas particulièrement demandeurs de timbres, et les collectionneurs plus âgés quittaient le marché. En outre, de nombreux bureaux de poste utilisent désormais des machines à affranchir au lieu de timbres-poste pour faire des économies et gagner en efficacité et les ventes de timbres s'étaient effondrées dans le monde entier. Le Comité a été informé que, malgré ses efforts tendant à garder sa clientèle et maintenir ses recettes, l'Administration postale ne serait pas en mesure de réaliser un chiffre d'affaires de 10 à 14 millions de dollars par exercice biennal comme par le passé. **Le Comité consultatif encourage l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies à renforcer ses capacités productrices de recettes et à réaliser davantage d'économies dans ses activités, étant prévu que les recettes tirées des activités productrices de recettes continueront à s'accroître grâce à la rationalisation des dépenses. Il estime toujours qu'il serait peut-être utile d'examiner dans quelle mesure les services de l'Administration postale pourraient générer des recettes (voir A/70/7, par. IS3.5)**.

Vente des publications des Nations Unies

IS3.8 Le Comité consultatif a reçu des informations complémentaires concernant la vente de publications des Nations Unies, selon lesquelles les crédits demandés pour l'exercice 2018-2019 au titre des voyages s'élevaient à 76 200 dollars. D'après ces informations, il constate que le montant des crédits demandés pour 2018-2019 est le même que celui des crédits ouverts pour 2016-2017, alors que les dépenses au 31 mai 2017 s'élevaient à 43 100 dollars. **Le Comité consultatif recommande une réduction de 5 % des crédits alloués aux voyages liés à la vente de publications des Nations Unies au titre du chapitre 3 des recettes**.

Services destinés aux visiteurs

IS3.9 Comme indiqué dans le fascicule du budget, dans sa résolution 60/248, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de mettre en place un programme de visites guidées à l'Office des Nations Unies à Nairobi. En 2014-2015, le nombre de participants aux visites guidées a été porté à plus de 8 000 personnes. Cette progression devrait se poursuivre en 2016-2017 et en 2018-2019, le Groupe des visites recueillant ainsi les fruits des nombreuses activités de publicité et de promotion qu'il a menées. Le Secrétaire général note que, bien que les visites guidées aient gagné en popularité, le Groupe s'est heurté à des difficultés au cours des deux derniers exercices. Près de 30 % des groupes composés de Kényans ont annulé leurs réservations, les tarifs étant trop élevés pour eux. Ainsi, des enseignants ont fait savoir que leurs élèves n'avaient pas les moyens de payer les 2 dollars par personne demandés (ibid., par. IS3.33 et IS3.34). Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 70/247, l'Assemblée générale avait rappelé que l'Organisation des Nations Unies était une organisation intergouvernementale à but non lucratif et estime qu'inculquer les idéaux de l'Organisation aux jeunes générations de façon pédagogique et interactive est un objectif important des services destinés aux visiteurs. **Le Comité recommande par conséquent à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de procéder à un examen des tarifs des visites guidées appliqués aux élèves nationaux dans les différents lieux d'affectation et de recommander des solutions en fonction du lieu**.

Exploitation des garages

IS3.10. Dans le fascicule du budget, il est indiqué que les garages de New York, Genève et Bangkok permettent aux délégués et aux fonctionnaires de garer leur voiture aux conditions et aux tarifs fixés par l'Organisation. Pour New York, les prévisions de recettes se fondent sur le nombre de places prévu par le plan-cadre d'équipement, aux termes duquel l'espace de stationnement a été réduit de plus de 35 %. Les recettes issues de l'exploitation des garages du Siège devraient néanmoins augmenter en 2018-2019 (ibid., par. IS3.42). Le montant net des recettes devrait augmenter de 156 200 dollars en 2018-2019 par rapport aux prévisions approuvées pour 2016-2017.

IS3.11. Le Comité consultatif a obtenu des informations sur le montant net des recettes issues de l'exploitation des garages et constate que les recettes nettes ont considérablement diminué depuis l'exercice 2010-2011, où elles s'élevaient à 293 100 dollars. Le déficit net actuel inscrit dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2016-2017 était de 163 400 dollars. Le Comité s'est fait communiquer un tableau récapitulant les tarifs de stationnement par lieu d'affectation (tableau IS.3.2). Il note que, dans certains lieux, les membres du personnel ou les délégués n'ont rien à payer pour garer leur voiture et que, dans d'autres, les tarifs sont inférieurs à ceux du marché, le principe du recouvrement des coûts n'étant appliqué que dans un nombre limité d'entre eux.

Tableau IS3.2
Récapitulatif des tarifs de stationnement par lieu d'affectation

Type d'autorisation	*Siège de l'Organisation des Nations Unies*	*Office des Nations Unies à Genève*	*Office des Nations Unies à Vienne*	*Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale*	*Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*	*Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*
Tarifs appliqués aux délégués						
Stationnement de nuit (tarif journalier)	2,50 $	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Stationnement de nuit (tarif mensuel)	75,00 $	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Tarifs appliqués aux membres du personnel						
Autorisation mensuelle (voitures)	55,00 $	Stationnement à l'extérieur dans l'enceinte du Palais des Nations : 52,08 $ (50 FS)	11,42 $ (10 €)	20,00 $	Place non réservée: 2,94 $ (100 baht)	Le stationnement n'est actuellement pas payant. S'il devait l'être à l'avenir, un prix fixe de 3 $ par jour serait envisagé.
		Stationnement dans le garage souterrain du bâtiment E : 88,54 (85 FS)			Place réservée: 10,31 $ (350 baht)	
Ticket de stationnement journalier (voitures)	3,50 $	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
Tarif mensuel appliqué aux secrétaires généraux adjoints et sous-secrétaires généraux adjoints (stationnement 24 heures sur 24)	165,00 $	Sans objet	Sans objet			
Ticket de stationnement de nuit (voitures)	7,00 $	Le stationnement de nuit est interdit.	Le stationnement de nuit est interdit.			
Autorisation mensuelle (motos)	22,00 $	Sans objet	Sans objet			
Ticket de stationnement journalier (motos)	1,50 $					
Ticket de stationnement de nuit (motos)	2,75 $					
Autorisation mensuelle de stationnement 24 heures sur 24 (motos)	66,00 $					

Type d'autorisation	*Siège de l'Organisation des Nations Unies*	*Office des Nations Unies à Genève*	*Office des Nations Unies à Vienne*	*Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale*	*Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*	*Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*
Prix du marché	Par jour : 24 à 60 $ Par mois : 300 à 800 $[a]	Non disponible	Dans le quartier : 74,14 $ (65 €). À Vienne: 123 à 205 $ (108 à 180 €)	Environ 200 $ par mois	Aucun parc de stationnement public comparable dans la zone	Par mois: 120 $

[a] Résultats d'une enquête menée en avril 2017 auprès de 17 parcs de stationnement comparables se trouvant dans un rayon d'un mile (1,61 km) autour du Siège de l'Organisation.

IS3.12. **Le Comité consultatif compte de nouveau que tout sera fait pour que les coûts d'exploitation des garages soient intégralement couverts par les recettes provenant de leur utilisation. Il compte également que l'efficacité de l'administration du garage sera renforcée, d'une part, par l'accroissement des recettes grâce à l'utilisation optimale des places de stationnement et, d'autre part, par la rationalisation des coûts. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire le nécessaire pour assurer le recouvrement intégral des coûts et de rendre compte des mesures prises dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2020-2021.**

Services de restauration

IS3.13. Les services de restauration du Siège ne devraient pas engendrer de recettes brutes pendant l'exercice 2018-2019. L'absence de recettes nettes devrait entraîner une perte nette de 1 281 300 dollars, soit une diminution des recettes de 488 800 dollars par rapport à l'exercice 2016-2017. Le Secrétaire général indique qu'un nouveau marché relatif aux services de restauration du Siège a été conclu pour une période initiale de cinq ans à compter du 1er janvier 2015 et qu'aucune estimation de recettes n'a été établie pour l'exercice 2018-2019 étant donné qu'un avenant au contrat signé en 2016 prévoit la suspension du versement de commissions à l'Organisation, le concessionnaire ayant subi des pertes depuis le début de l'exécution du marché (A/72/7 (Income sect. 3), par. IS3.45). Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les services de restauration dans les différents lieux d'affectation. **Il est d'avis que le Secrétariat devrait redoubler d'efforts en envisageant des solutions novatrices pour ce qui est des services de restauration. Il estime également que de nouvelles propositions doivent être faites pour remédier à la situation actuelle des services de restauration du Siège**.

Montant estimatif des dépenses

	Dollars É.-U.
Ressources de l'exercice 2016-2017 (aux taux révisés)	36 381 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019	34 351 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2016-2017 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.14. Le montant des crédits que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire au titre du chapitre 3 des recettes s'élève à 34 351 500 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 2 029 600 dollars (5,6 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017. La diminution prévue tient essentiellement à la baisse des ressources demandées au titre des postes (817 300 dollars, soit 4,7 %), des autres dépenses de personnel (347 800 dollars, soit 16,4 %), des consultants (17 500 dollars, soit 77,8 %), des frais généraux de fonctionnement (248 400 dollars, soit 5,7 %), des fournitures et accessoires (66 200 dollars, soit 14,1 %) et du mobilier et matériel (170 900 dollars, soit 39,2 %). Les ressources nécessaires par catégorie de dépense sont récapitulées dans le tableau IS3.6 du projet de budget.

IS3.15. On trouvera au tableau IS3.3 le récapitulatif des postes dont l'inscription au budget ordinaire a été approuvée au titre du chapitre pour l'exercice 2016-2017 et de ceux postes dont l'inscription au budget ordinaire est proposée par le Secrétaire général pour l'exercice 2018-2019.

Tableau IS3.3
Tableau d'effectifs

	Nombre de postes	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour 2016-2017	80	2 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 9 G(1^{e}C), 56 G(AC) et 2 ASS
Postes proposés pour 2018-2019	68	2 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 7 G(1^{e}C), 46 G(AC) et 2 ASS

IS3.16. Le Secrétaire général propose de modifier le tableau d'effectifs comme suit :

a) Suppression, au cours de l'exercice 2018-2019, de 12 postes de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies (4 G(AC) à New York, et 2 G(1^{e}C) et 6 G(AC) à Vienne), des gains d'efficience étant attendus dans la gestion des opérations (ibid. par. IS3.4 et IS3.18);

b) Levée du gel temporaire du recrutement à un poste de classe P-3 au Siège, au titre des services destinés aux visiteurs, compte tenu de la viabilité financière de ces services à New York (ibid. par. IS3.37).

IS3.17. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes au titre de tous les chapitres des recettes.**

IS3.18. Les ressources nécessaires par catégorie de dépenses sont récapitulées dans le tableau IS3.6 du projet de budget. Le montant prévu au titre des autres objets de dépense pour 2018-2019 s'élève à 17 595 800 dollars. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe IS3.8 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes**.

IS3.19. **Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe IS3.4 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver le montant net des recettes proposé par le Secrétaire général.**

Annexe I

Budget ordinaire : postes permanents et temporaires proposés, par titre du budget-programme

	2016-2017			*Modifications proposées*					*2018-2019*		
	Postes permanents	*Postes temporaires*	*Total*	*Créations*	*Reclassements et transferts*	*Suppressions*	*Transformations*	*Variation nette*	*Postes permanents*	*Postes temporaires*	*Total*
I. Politique, direction et coordination d'ensemble											
Administrateurs	1 123	7	1 130	17	6	(15)	–	8	1 131	7	1 138
Agents des services généraux	813	3	816	4	6	(44)	–	(34)	779	3	782
Total	**1 936**	**10**	**1 946**	**21**	**12**	**(59)**	**–**	**(26)**	**1 910**	**10**	**1 920**
II. Affaires politiques											
Administrateurs	298	30	328	1	–	(1)	–	–	299	29	328
Agents des services généraux	446	59	505	1	–	(11)	–	(10)	436	59	495
Total	**744**	**89**	**833**	**2**	**–**	**(12)**	**–**	**(10)**	**735**	**88**	**823**
III. Justice internationale et droit international											
Administrateurs	151	1	152	–	–	–	1	1	152	1	153
Agents des services généraux	110	1	111	–	–	(3)	1	(2)	108	1	109
Total	**261**	**2**	**263**	**–**	**–**	**(3)**	**2**	**(1)**	**260**	**2**	**262**
IV. Coopération internationale pour le développement											
Administrateurs	877	12	889	9	–	(6)	2	5	882	12	894
Agents des services généraux	431	1	432	–	–	(16)	–	(16)	415	1	416
Total	**1 308**	**13**	**1 321**	**9**	**–**	**(22)**	**2**	**(11)**	**1 297**	**13**	**1 310**
V. Coopération régionale pour le développement											
Administrateurs	897	12	909	2	(1)	(7)	–	(6)	892	11	903
Agents des services généraux	1 009	2	1 011	–	1	(29)	–	(28)	981	2	983
Total	**1 906**	**14**	**1 920**	**2**	**–**	**(36)**	**–**	**(34)**	**1 873**	**13**	**1 886**
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires											
Administrateurs	519	5	524	14	–	–	–	14	533	5	538
Agents des services généraux	116	2	118	1	–	(3)	–	(2)	114	2	116
Total	**635**	**7**	**642**	**15**	**–**	**(3)**	**–**	**12**	**647**	**7**	**654**
VII. Information											
Administrateurs	298	–	298	9	(6)	(4)	–	(1)	297	–	297
Agents des services généraux	420	–	420	9	(6)	(4)	–	(1)	419	–	419
Total	**718**	**–**	**718**	**18**	**(12)**	**(8)**	**–**	**(2)**	**716**	**–**	**716**

	2016-2017			Modifications proposées					2018-2019		
	Postes permanents	*Postes temporaires*	*Total*	*Créations*	*Reclassements et transferts*	*Suppressions*	*Transformations*	*Variation nette*	*Postes permanents*	*Postes temporaires*	*Total*
VIII. Services communs d'appui											
Administrateurs	430	2	432	9	5	(3)	–	11	441	2	443
Agents des services généraux	843	2	845	3	2	(21)	–	(16)	827	2	829
Total	**1 273**	**4**	**1 277**	**12**	**7**	**(24)**	**–**	**(5)**	**1 268**	**4**	**1 272**
IX. Contrôle interne											
Administrateurs	85	–	85	–	–	–	–	–	85	–	85
Agents des services généraux	31	–	31	–	–	(2)	–	(2)	29	–	29
Total	**116**	**–**	**116**	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**	**114**	**–**	**114**
XII. Sûreté et sécurité											
Administrateurs	57	–	57	–	(5)	(2)	–	(7)	50	–	50
Agents des services généraux	997	–	997	–	(2)	(4)	–	(6)	991	–	991
Total	**1 054**	**–**	**1 054**	**–**	**(7)**	**(6)**	**–**	**(13)**	**1 041**	**–**	**1 041**
Total partiel (budget ordinaire)											
Administrateurs	4 735	69	4 804	61	(1)	(38)	3	25	4 762	67	4 829
Agents des services généraux	5 216	70	5 286	18	1	(137)	1	(117)	5 099	70	5 169
Total	**9 951**	**139**	**10 090**	**79**	**–**	**(175)**	**4**	**(92)**	**9 861**	**137**	**9 998**
Chapitre 3 des recettes. Activités productrices de recettes											
Administrateurs	13	–	13	–	–	–	–	–	13	–	13
Agents des services généraux	67	–	67	–	–	(12)	–	(12)	55	–	55
Total	**80**	**–**	**80**	**–**	**–**	**(12)**	**–**	**(12)**	**68**	**–**	**68**
Total											
Administrateurs	4 748	69	4 817	61	(1)	(38)	3	25	4 775	67	4 842
Agents des services généraux	5 283	70	5 353	18	1	(149)	1	(129)	5 154	70	5 224
Total	**10 031**	**139**	**10 170**	**79**	**–**	**(187)**	**4**	**(104)**	**9 929**	**137**	**10 066**

Annexe II

Récapitulatif des modifications proposées concernant les postes permanents et les postes temporaires par chapitre du budget-programme

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble			
Cabinet du Secrétaire général	1	SGA	Conseiller spécial chargé des politiques
			Cette création de poste est proposée en vue d'assurer un contrôle stratégique concernant les questions de politique générale qui touchent à l'ensemble des piliers de l'action de l'Organisation et de diriger les efforts déployés pour assurer la cohérence du système en matière de prévention des conflits.
	1	D-1	Administrateur général
			Cette création de poste est proposée en vue de mettre en œuvre le programme de travail opérationnel de l'initiative Les droits de l'homme avant tout
	1	D-2	Transfert depuis le chapitre 28 (Information)
	1	P-5	Transfert depuis le chapitre 28
	2	P-4	Transfert depuis le chapitre 28
	2	P-3	Transfert depuis le chapitre 28
	2	G(1°C)	Transfert depuis le chapitre 28
	4	G(AC)	Transfert depuis le chapitre 28
			Ces transferts sont proposés en vue d'assurer une gestion, un développement et une coordination efficaces des relations avec la presse au nom du Secrétaire général.
	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant administratif
			Cette suppression est proposée compte tenu des gains d'efficience que le Cabinet prévoit de réaliser en 2018-2019.
Bureau de la déontologie	1	P-4	Juriste
			Le titulaire du poste aidera le Bureau de la déontologie à traiter les recours et les demandes de protection contre les représailles, examinera les dossiers des fonctionnaires en quête de protection contre les représailles et leur portera conseil, conformément à la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2017/2.
Total partiel	**14**		
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences			
Direction exécutive et administration	1	P-4	Responsable de l'information et du multilinguisme
			Le titulaire de ce poste aidera la Secrétaire générale adjointe à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en sa qualité de Coordonnatrice pour le multilinguisme, conformément aux résolutions 69/324 et 70/9 de l'Assemblée générale.
	1	P-3	Responsable de la communication
			Le titulaire de ce poste sera chargé de définir la teneur et les modalités de la stratégie de communication du Département, de concevoir et de mettre en œuvre des approches et des dispositifs efficaces de communication interne et externe, et notamment de tenir à jour les sites Web du Département sur les outils de promotion des langues à l'appui

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
			du multilinguisme et les activités de sensibilisation de la Secrétaire générale adjointe.
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (New York)	2	G(1e C)	Assistants principaux au service des séances
			Grâce à ces deux postes supplémentaires, on pourra compter sur une aide plus importante en ce qui concerne la coordination de l'organisation des séances, le formatage, l'édition et la présentation des documents, la coordination des procédures de vote, la mise à jour des sites Web publics, la rédaction de la correspondance et des notes à parapher et la prise en charge des questions émanant des délégations et du personnel du Secrétariat.
	(1)	P-4	Suppression d'un poste de spécialiste des affaires intergouvernementales
			Cette suppression est proposée compte tenu des gains d'efficience que le Service entend réaliser en 2018-2019.
Planification et coordination des services de conférence (New York)	2	G(1e C)	Assistants principaux au service des séances
	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant (gestion des programmes)
			Cette suppression est proposée compte tenu des gains d'efficience que le Département entend réaliser en 2018-2019.
Planification et coordination des services de conférence (Genève)	1	P-3	Spécialiste de la gestion des programmes
	(4)	G(AC)	Suppression de trois postes d'assistant à la gestion des documents et d'un poste de commis comptable
			Cette suppression est proposée compte tenu des gains d'efficience que le Département entend réaliser en 2018-2019.
Planification et coordination des services de conférence (Nairobi)	(1)	P-3	Reclassement d'un poste d'administrateur chargé de la gestion des séances (P-3) en poste de chef du Groupe de la gestion des séances (P-4)
	1	P-4	Reclassement d'un poste d'administrateur chargé de la gestion des séances (P-3) en poste de chef du Groupe de la gestion des séances (P-4)
Services de documentation (New York)	6	P-5	Réviseur hors-classe/chargé de projet
	1	P-3	Linguiste informaticien
	(19)	P-3	Reclassement
	19	P-4	Reclassement
	(1)	D-1	Suppression d'un poste de chef de service
	(1)	P-4	Suppression d'un poste de terminologue
	(12)	P-3	Suppression de 10 postes de traducteur, 1 poste de fonctionnaire d'administration et 1 poste d'éditeur
	(6)	G(1e C)	Suppression de six postes d'assistant principal aux références multilingues
	(5)	G(AC)	Suppression de trois postes d'assistant aux références multilingues et de deux postes d'assistant d'édition
Services de documentation (Genève)	1	P-5	Spécialiste de la gestion du changement
	3	P-4	Réviseur
	(6)	P-3	Reclassement à P-4 de deux postes d'éditeur et de quatre postes de traducteur
	6	P-4	Reclassement à P-4 de deux postes d'éditeur et de quatre postes de traducteur

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
	(13)	G(AC)	Suppression de quatre postes de commis au traitement de texte, deux postes d'assistant d'édition, deux postes d'assistant aux systèmes d'information, un poste d'assistant administratif, un poste d'assistant d'équipe et deux postes d'assistant d'édition assistée par ordinateur
			Cette suppression est rendue possible par les gains d'efficience que le Département prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019.
Services d'appui aux réunions et de publication (New York)	(6)	P-4	Reclassement de six postes de réviseur/rédacteur de procès-verbaux de séance (P-4) en postes de réviseur hors classe (P-5)
	6	P-5	Reclassement de six postes de réviseur/rédacteur de procès-verbaux de séance (P-4) en postes de réviseur hors classe (P-5)
			Ces reclassements sont proposés en relation avec le projet de réorganisation des Services de traduction et de rationalisation des fonctions de traitement de texte, de référencement et d'édition.
	(3)	G(AC)	Reclassement de trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) d'assistant au service des séances en postes d'agent des services généraux (1re classe)
	3	G(1eC)	Reclassement de trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) d'assistant au service des séances en postes d'agent des services généraux (1re classe)
	(11)	G(AC)	Suppression de deux postes d'assistant au service des séances, deux postes d'assistant (conception graphique), six postes d'assistant de publication assistée par ordinateur et un poste d'assistant de publication
			Cette suppression est rendue possible par les gains d'efficience que le Département prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019.
Services d'appui aux réunions et de publication (Nairobi)	(1)	P-3	Reclassement à P-4 d'un poste d'interprète de langue espagnole (P-3)
	1	P-4	Reclassement à P-4 d'un poste d'interprète de langue espagnole (P-3)
			Il a été proposé de reclasser ce poste à l'issue d'un examen du classement des emplois, pour tenir compte des fonctions qui lui sont attachées.
Services d'appui aux réunions et de publication (Genève)	(2)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant de secrétariat et d'un poste d'assistant de publication
Appui aux programmes	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant administratif
			Ces suppressions sont proposées compte tenu des gains d'efficience que le Département prévoit de réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**(40)**		
3. Affaires politiques			
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	(1)	P-5	Suppression du poste de chef de l'appui à la mission
			Il est proposé de supprimer ce poste pour renforcer les synergies et optimiser les gains d'efficience, sachant que le Bureau du Coordonnateur spécial et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve partagent les mêmes locaux à Jérusalem.
	(6)	ASS	Reclassement de six postes d'agent de protection rapprochée en postes d'agent du Service mobile
	6	SM	Reclassement de six postes d'agent de protection rapprochée en postes d'agent du Service mobile
			Ce reclassement est proposé dans la mesure où seul le personnel recruté sur le plan international est en mesure de remplir les fonctions souhaitées.

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
	(1)	SM	Reclassement d'un poste d'assistant administratif (SM) en poste d'agent local
	1	AL	Reclassement d'un poste d'assistant administratif en poste d'agent local
Assistance électorale	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant administratif
Affaires du Conseil de sécurité	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant au service des séances
			Ces suppressions sont proposées compte tenu des gains d'efficience que le Département prévoit de réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**(3)**		
5. Opérations de maintien de la paix			
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	1	P-3	Analyste de l'information
	1	SM	Administrateur chargé de la gestion des immobilisations corporelles
			Cette création de poste est proposée en vue de renforcer les capacités intégrées de la mission en matière d'analyse, d'établissement de rapports et de gestion des actifs, compte tenu : a) des recommandations de l'examen des besoins en personnel civil de l'ONUST; et b) des gains d'efficience que l'Organisme compte réaliser en 2018-2019.
	(5)	SM	Reclassement de cinq postes d'agent du Service mobile en postes d'agent local
	5	AL	Reclassement de cinq postes d'agent du Service mobile en postes d'agent local
	(3)	SM	Suppression d'un poste de responsable de la logistique, un poste de technicien automobile et un poste d'assistant au courrier
	(5)	AL	Suppression de deux postes de technicien automobile, un poste d'assistant (budget et finances), un poste d'assistant de gestion de l'information et un poste d'agent de maintenance
Appui administratif aux missions	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant chargé des ressources humaines
			Ces suppressions sont proposées compte tenu des gains d'efficience que le Département prévoit de réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**(7)**		
7. Cour internationale de Justice			
Greffe	(2)	P-3	Reclassement de deux postes de juriste (P-3) en postes de juriste/secrétaire de la Cour (P-4)
	2	P-4	Reclassement de deux postes de juriste (P-3) en postes de juriste/secrétaire de la Cour (P-4)
			Ce reclassement est proposé pour tenir compte des tâches supplémentaires qui ne sont pas assumées par d'autres juristes dans le Département.
Total partiel	–		
8. Affaires juridiques			
Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant du Sous-Secrétaire général
Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant juridique

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
Développement progressif et codification du droit international	(1)	P-4	Déclassement à P-3 d'un poste de juriste (P-4)
	1	P-3	Déclassement à P-3 d'un poste de juriste (P-4)
	1	P-3	Transformation d'un emploi de temporaire de juriste en poste inscrit au budget ordinaire
	1	G(AC)	Transformation d'un emploi de temporaire de producteur vidéo en poste inscrit au budget ordinaire
			Ces transformations de postes sont nécessaires au maintien et à la poursuite de la série de conférences de la Médiathèque de droit international des Nations Unies.
Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste à la Division du droit commercial international
			Cette suppression est proposée compte tenu des gains d'efficience que la Division prévoit de réaliser en 2018-2019.
Garde, enregistrement et publication des traités	(1)	P-2	Reclassement à P-3 d'un poste d'éditeur (P-2)
	1	P-3	Reclassement à P-3 d'un poste d'éditeur (P-2)
			Ce reclassement est proposé pour tenir compte du projet de restructuration de la Division de la codification en trois équipes au niveau opérationnel. Cette structure permettrait à la Division de couvrir plus efficacement ses cinq domaines d'action, que sont les services aux organes subsidiaires de l'Assemblée générale, la recherche dans le domaine juridique, la formation en droit international, la diffusion du droit international et l'élaboration de publications juridiques. La répartition du travail au sein de la Division pourrait se faire de manière plus souple, permettant une adaptation à l'intensité fluctuante des activités entre les cinq domaines de travail.
Total partiel	**(1)**		
9. Affaires économiques et sociales			
Direction exécutive et administration	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant d'équipe
Appui au Conseil économique et social et coordination	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant administratif
	1	P-4	Transformation d'un emploi de temporaire en poste inscrit au budget ordinaire
	1	P-3	Transformation d'un emploi de temporaire en poste inscrit au budget ordinaire
			Ces transformations sont proposées en vue de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 67/226 de l'Assemblée générale), étant donné que cet examen requiert un appui à long terme, et conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale.
Politiques sociales et développement social	(1)	P-3	Suppression d'un poste de spécialiste des questions sociales
	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant d'équipe/de secrétariat
Population	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant d'édition
Politiques et analyse en matière de développement	(2)	G(AC)	Suppression de deux postes d'assistant d'équipe/de secrétariat
Administration publique et gestion du développement	(3)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant informaticien et de deux postes d'assistant d'équipe/de secrétariat
			Ces suppressions sont proposées compte tenu des gains d'efficience que le Département prévoit de réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**(8)**		

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
12. Commerce et développement			
Direction exécutive et administration	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant d'équipe
Mondialisation, interdépendance et développement	(1)	P-2	Suppression d'un poste d'économiste
Investissements et entreprises	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant d'équipe
Commerce international et produits de base	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant de secrétariat
Technologie et logistique	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant administratif
			Ces suppressions sont proposées compte tenu des gains d'efficience que la CNUCED compte réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019.
Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	1	P-3	Économiste
Appui au programme	(1)	P-3	Suppression d'un poste de spécialiste des systèmes informatiques
			Afin d'apporter un appui à la CNUCED et du fait de l'augmentation de la demande de services consultatifs, il est proposé de créer le poste d'économiste en supprimant un poste de spécialiste des systèmes informatiques, de manière à éviter toute incidence financière.
	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant administratif
			Cette suppression est proposée compte tenu des gains d'efficience que le Bureau entend réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**(6)**		
14. Environnement			
Direction exécutive et administration	(1)	P-2	Suppression d'un poste de fonctionnaire d'administration adjoint
			Cette suppression est proposée compte tenu des gains d'efficience que le Programme entend réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**(1)**		
15. Établissements humains			
Économie urbaine et finances municipales	(1)	P-4	Suppression d'un poste de spécialiste de la gestion des programmes
Services urbains de base	(1)	AL	Suppression d'un poste d'assistant administratif
			Cette suppression est proposée compte tenu des gains d'efficience que le Programme entend réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**(2)**		
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale			
Lutte contre la criminalité transnationale organisée	(1)	P-2	Suppression d'un poste de statisticien adjoint
			Cette suppression est proposée compte tenu des gains d'efficience que l'Office entend réaliser en 2018-2019.
Lutte contre la corruption	1	P-4	Spécialiste de la prévention du crime
	2	P-3	Spécialistes de la justice pénale
			Ces postes supplémentaires permettraient au Secrétariat de s'acquitter du mandat que lui a confié la Conférence des États parties, défini en particulier dans les résolutions 3/1 et 6/1 de la Conférence et dans la résolution 64/237 de l'Assemblée générale, qui consiste à réaliser

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
			efficacement des examens de pays dans les délais prescrits et de veiller à ce que la procédure d'examen réponde aux plus hautes exigences en termes de qualité, conformément à la résolution 71/208 de l'Assemblée générale intitulée « Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, facilitation du recouvrement des avoirs et restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption ».
Total partiel	**2**		
17. ONU-Femmes			
Appui aux organes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques	1	P-5	Bureau de liaison d'ONU-Femmes à Genève
	1	P-4	Spécialiste des programmes
Politiques et activités	1	D-2	Directeur de la Division des politiques
	1	D-1	Chef de la section consacrée aux femmes et à la paix et à la sécurité
	1	P-3	Spécialiste des statistiques et du suivi
	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste de commis d'administration
			La création de ces cinq postes est proposée dans le cadre de l'analyse fonctionnelle visant à déterminer quels postes participent aux fonctions d'appui normatif aux mécanismes intergouvernementaux d'ONU-Femmes, en application des résolutions 64/289 et 65/259 de l'Assemblée générale.
Total partiel	**4**		
18. Développement économique et social en Afrique			
Direction exécutive et administration	(1)	P-4	Reclassement d'un poste de spécialiste des finances et du budget en poste de chef de section (P-5)
	1	P-5	Reclassement d'un poste de spécialiste des finances et du budget en poste de chef de section (P-5)
	(1)	P-4	Déclassement à P-3 d'un poste de spécialiste de la gestion des programmes
	1	P-3	Déclassement à P-3 d'un poste de spécialiste de la gestion des programmes
Politique macroéconomique	(1)	AL	Suppression d'un poste d'assistant de secrétariat
Intégration régionale et commerce	(1)	P-2	Suppression d'un poste d'économiste adjoint de 1re classe
	(1)	AL	Suppression d'un poste d'assistant de secrétariat
Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique	(1)	P-2	Suppression d'un poste d'administrateur adjoint de 1re classe spécialiste des systèmes informatiques
Activités sous-régionales de développement	(1)	P-4	Déclassement à P-3 d'un poste d'économiste
	1	P-3	Déclassement à P-3 d'un poste d'économiste
Développement social	(1)	AL	Suppression d'un poste d'assistant principal de recherche
	(1)	P-4	Déclassement à P-3 d'un poste de spécialiste des questions sociales
	1	P-3	Déclassement à P-3 d'un poste de spécialiste des questions sociales
Appui au programme	1	P-5	Chef de section au Bureau du Directeur de l'administration
	(1)	P-3	Reclassement à P-4 du poste de chef du Groupe de l'information
	1	P-4	Reclassement à P-4 du poste de chef du Groupe de l'information

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
	(1)	P-3	Suppression d'un poste de spécialiste des ressources humaines
	(6)	AL	Suppression de postes d'assistant aux fournitures, d'assistant (finances), d'assistant chargé des ressources humaines, d'opérateur de presse à imprimer, de technicien en télécommunications et d'assistant d'équipe
			Cette suppression est proposée compte tenu des gains d'efficience que la Commission entend réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**(11)**		
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique			
Direction exécutive et administration	(1)	P-5	Reclassement à D-1 d'un poste de chef de section
	1	D-1	Reclassement à D-1 d'un poste de chef de section
			Le chef de section sera chargé d'administrer le Bureau de la Secrétaire exécutive et d'assurer la cohérence des plans de communication interne et externe concernant les politiques encouragées par la Commission pour la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et la coopération et l'intégration économiques régionales
	(1)	P-2	Reclassement à P-3 d'un poste de fonctionnaire chargé du site Web (adjoint de 1re classe)
	1	P-3	Reclassement à P-3 d'un poste de fonctionnaire chargé du site Web (adjoint de 1re classe)
Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	(1)	AL	Suppression d'un poste d'assistant d'équipe
Transports	(1)	AL	Suppression d'un poste d'assistant d'équipe
Technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques de catastrophe	(1)	AL	Suppression d'un poste d'assistant d'équipe
Développement social	(2)	AL	Suppression d'un poste d'assistant de secrétariat et d'un poste d'assistant d'équipe
Statistiques	(1)	AL	Suppression d'un poste d'assistant de secrétariat
Appui au programme	(6)	AL	Suppression de postes d'assistant bibliothécaire, d'assistant administratif, d'assistant (finances), d'assistant informaticien, d'agent de maintenance et d'assistant d'édition.
	(1)	P-3	Reclassement à P-4 d'un poste de fonctionnaire des finances
	1	P-4	Reclassement à P-4 d'un poste de fonctionnaire des finances
	(1)	P-2	Reclassement à P-3 d'un poste de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1re classe)
	1	P-3	Reclassement à P-3 d'un poste de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1re classe)
			Ces changements sont proposés compte tenu des gains d'efficience que la Commission prévoit de réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**(12)**		
20. Développement économique en Europe			
Direction exécutive et administration	(1)	D-1	Suppression d'un poste d'économiste (administrateur général)
	1	P-4	Administrateur de programme
			Cette création est proposée du fait de la restructuration du Groupe de la gestion des programmes.

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
Énergie durable	(1)	G(AC)	Suppression
Appui au programme	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au Groupe des systèmes d'information
			Cette suppression est proposée compte tenu des gains d'efficience qui doivent être réalisés grâce à la mise en service d'Umoja, qui permettra des améliorations informatiques, une meilleure gestion des données et une réduction des dépenses informatiques liées au matériel et aux logiciels et des dépenses connexes liées aux ressources humaines.
Total partiel	**(2)**		
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes			
Politiques macroéconomiques et croissance	(1)	AL	Suppression d'un poste d'assistant administratif
Appui au programme	(1)	P-4	Suppression d'un poste de coordonnateur du Système intégré de gestion
	(1)	P-2	Suppression d'un poste de traducteur adjoint de langue anglaise
	(3)	AL	Suppression de deux postes d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks et d'un poste d'assistant chargé des voyages
			Ces suppressions sont proposées compte tenu des gains d'efficience que la Commission prévoit de réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**(6)**		
22. Développement économique et social en Asie occidentale			
Développement économique et intégration	(1)	AL	Suppression d'un poste d'assistant de secrétariat
La technologie au service du développement et de l'intégration régionale	(1)	P-4	Suppression d'un poste d'informaticien
Appui au programme	(1)	AL	Suppression d'un poste d'assistant ingénierie électronique
	(1)	P-3	Reclassement d'un poste de fonctionnaire chargé des achats en poste d'administrateur recruté sur le plan national
	1	AN	Reclassement d'un poste de fonctionnaire chargé des achats en poste d'administrateur recruté sur le plan national
	(1)	P-4	Déclassement à P-2 d'un poste de spécialiste des systèmes informatiques
	1	P-2	Déclassement à P-2 d'un poste de spécialiste des systèmes informatiques
			Ces changements sont proposés compte tenu des gains d'efficience que la Commission prévoit de réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**(3)**		
24. Droits de l'homme			
Direction exécutive et administration	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant à la gestion des programmes
Intégration des droits de l'homme, droit au développement et recherche et analyse	1	P-5	Spécialiste des droits de l'homme (hors classe)
	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant à la gestion des programmes

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme	10	P-3	Spécialiste des droits de l'homme
	1	G(AC)	Assistant (programmes)
Appui au programme	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant informaticien
			La suppression de trois postes dans ce chapitre est proposée compte tenu des gains d'efficience que le Bureau prévoit de réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**9**		
26. Réfugiés de Palestine			
Programme de travail	1	P-5	Chef de la formation en matière d'analyse et de sécurité
	1	P-4	Formateur spécialiste des questions de sécurité
	1	P-3	Analyste de la sécurité et des risques
	(1)	P-5	Reclassement à D-1 du poste de chef de la Division de la sûreté et de la sécurité
	1	D-1	Reclassement à D-1 du poste de chef de la Division de la sûreté et de la sécurité
			Ces changements sont proposés en vue de renforcer la gestion de la sécurité et de la sûreté du personnel de la zone recruté sur le plan local.
Total partiel	**3**		
28. Information			
Services de communication stratégique	(1)	P-5	Suppression d'un poste de directeur
	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant administratif
	(1)	AL	Suppression d'un poste de commis-dactylographe
			La suppression de trois postes est proposée compte tenu des gains d'efficience que le Département prévoit de réaliser en 2018-2019.
Services d'information	1	P-5	Spécialiste de l'information hors classe
			Cette création est proposée conformément à la résolution 71/6 de l'Assemblée générale sur la planification des programmes, dans laquelle l'Assemblée a adopté le plan-programme biennal du Département pour 2018-2019.
	4	P-3	Attaché de presse
			Les quatre attachés de presse feraient rapport au Chef de la Section des communiqués de presse.
	4	P-2	Assistant de production multimédia
	9	G(AC)	Quatre postes d'assistant d'édition et cinq postes d'assistant d'information
			Les 18 nouveaux postes proposés sont nécessaires pour renforcer le multilinguisme conformément à la résolution 71/101 de l'Assemblée générale.
	(2)	P-2	Suppression d'un poste de photographe adjoint et d'un poste d'administrateur Web adjoint
	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste de commis à l'information
			La suppression de trois postes est proposée compte tenu des gains d'efficience que le Département prévoit de réaliser en 2018-2019.
	(1)	D-2	Transfert au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble)

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
	(1)	P-5	Transfert au chapitre premier
	(2)	P-4	Transfert au chapitre premier
	(2)	P-3	Transfert au chapitre premier
	(2)	G(1e C)	Transfert au chapitre premier
	(4)	G(AC)	Transfert au chapitre premier
Services de diffusion et de partage du savoir	(1)	P-2	Suppression d'un poste de bibliothécaire adjoint
	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant d'équipe
			La suppression de deux postes est proposée compte tenu des gains d'efficience que le Département prévoit de réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**(2)**		
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité			
Comptabilité, contributions et information financière	(1)	P-3	Suppression d'un poste de fonctionnaire de l'information financière
	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant d'équipe
			Ces suppressions sont proposées compte tenu des gains d'efficience que le Bureau prévoit de réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**(2)**		
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines			
Direction exécutive et administration	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant administratif
			Cette suppression est proposée compte tenu des gains d'efficience que le Bureau prévoit de réaliser en 2018-2019.
Services médicaux	1	P-5	Spécialiste hors classe des questions de santé mentale
	1	P-4	Médecin (sécurité et santé au travail)
			Ces changements sont proposés en vue de consolider les services de sécurité et de santé au travail de l'Organisation.
Total partiel	**1**		
29D. Bureau des services centraux d'appui			
Installations et services commerciaux	1	P-2	Chef de l'équipe d'appui aux voyages mondiaux
	1	P-2	Analyste des modalités de voyage
	1	G(1e C)	Spécialiste de l'appui à la production
	1	G(AC)	Assistant chargé des voyages
			La création de quatre postes à la Section des voyages et des transports est proposée en vue de faire face à l'augmentation de la charge de travail due au transfert de fonctions relevant de départements et de bureaux du Secrétariat à la suite du déploiement du module voyages d'Umoja.
	(1)	P-2	Suppression d'un poste de spécialiste de la gestion de l'information (adjoint de 1re classe)
	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant d'équipe
	(1)	ACM	Suppression d'un poste d'agent des corps de métier
			Ces suppressions sont proposées compte tenu des gains d'efficience que le Bureau prévoit de réaliser en 2018-2019

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
	(1)	P-5	Reclassement du poste de chef du Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs (P-5) en poste de chef du Service de la gestion d'ensemble des biens immobiliers (D-1)
	1	D-1	Reclassement du poste de chef du Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs (P-5) en poste de chef du Service de la gestion d'ensemble des biens immobiliers (D-1)
			Il est proposé de reclasser le poste de chef du Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs pour créer le poste de chef du Service de la gestion d'ensemble des biens immobiliers, au vu de l'augmentation du niveau des responsabilités et de la portée des tâches à effectuer.
Total partiel	**1**		
29E. Bureau de l'informatique et des communications			
Direction exécutive et administration	1	D-1	Responsable de la sécurité informatique
Gestion et coordination stratégiques dans les domaines de l'informatique et des communications	4	P-4	Spécialiste de la cybersécurité
			Ces créations de postes sont proposées pour renforcer la sécurité informatique, conformément à la résolution 67/254 A de l'Assemblée générale et aux résolutions 69/262, 70/248 A et 71/272 B, par lesquelles l'Assemblée a approuvé la stratégie Informatique et communications.
	1	P-5	Transfert depuis le chapitre 34 (Sûreté et sécurité)
	2	P-4	Transfert depuis le chapitre 34
	1	P-3	Transfert depuis le chapitre 34
	1	P-2	Transfert depuis le chapitre 34
	2	G(AC)	Transfert depuis le chapitre 34
	–	P-4	Transfert de New York à Bangkok
	–	P-3	Transfert de New York à Bangkok
	(1)	G(AC)	Suppression liée au transfert des fonctions de New York à Bangkok
	1	AL	Création liée au transfert des fonctions de New York à Bangkok
			Le transfert de sept postes du Département de la sûreté et de la sécurité est proposé dans le cadre du projet de regroupement des fonctions relatives à l'informatique et aux communications.
Aspects opérationnels de l'informatique et des communications	(2)	G(AC)	Suppression de deux postes d'assistant aux systèmes d'information
			Ces suppressions sont proposées compte tenu des gains d'efficience que le Bureau prévoit de réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**10**		
29F. Administration (Genève)			
Planification des programmes, budget et comptabilité	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant (finances)
Gestion des ressources humaines	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant à la formation
Services d'appui	(2)	G(AC)	Suppression d'un poste de tapissier et d'un poste de technicien électronique
Aspects opérationnels de l'informatique et des communications	(2)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant aux systèmes d'information et d'un poste d'assistant aux télécommunications
			Ces suppressions sont proposées compte tenu des gains d'efficience que le Bureau prévoit de réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**(6)**		

Chapitre	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
29G. Administration (Vienne)			
Gestion des ressources humaines	(1)	P-3	Suppression d'un poste de spécialiste des ressources humaines
			Cette suppression est proposée compte tenu des gains d'efficience que le Bureau prévoit de réaliser en 2018-2019.
Aspects opérationnels de l'informatique et des communications	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant informaticien
			Cette suppression est proposée compte tenu des gains d'efficacité que l'Office prévoit de réaliser au cours de l'exercice 2018-2019.
Total partiel	**(2)**		
29H. Administration (Nairobi)			
Gestion des ressources humaines	(2)	AL	Suppression de deux postes d'assistant chargé des ressources humaines
Services d'appui	(2)	AL	Suppression de deux postes d'assistant aux achats
Aspects opérationnels de l'informatique et des communications	(3)	AL	Suppression de trois postes d'assistant informaticien
	(1)	P-4	Reclassement d'un poste P-4 à la classe P-5
	1	P-5	Reclassement d'un poste P-4 à la classe P-5
			Ces changements sont proposés compte tenu des gains d'efficience que l'Office prévoit de réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**(7)**		
30. Contrôle interne			
Audit interne	(2)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant d'équipe et d'un poste d'assistant de secrétariat
			Ces suppressions sont proposées compte tenu des gains d'efficience que l'Office prévoit de réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**(2)**		
34. Sûreté et sécurité			
Direction exécutive et administration	(3)	AL	Suppression de postes d'assistant administratif
Coordination de la sécurité et de la sûreté	(1)	P-4	Suppression d'un poste d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité
	(1)	P-3	Suppression d'un poste de spécialiste de la gestion de l'information
	(1)	G(AC)	Suppression d'un poste d'assistant d'équipe
	(1)	P-5	Transfert au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications)
	(2)	P-4	Transfert au chapitre 29E
	(1)	P-3	Transfert au chapitre 29E
	(1)	P-2	Transfert au chapitre 29E
	(2)	G(AC)	Transfert au chapitre 29E
			La réduction nette des ressources prévue au titre des postes s'explique essentiellement par les gains d'efficience que le Département entend réaliser en 2018-2019.
Total partiel	**(13)**		
Total	**(92)**		

Annexe III

Autres dépenses de personnel par chapitre du budget-programme (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre		*Personnel temporaire pour les réunions*	*Personnel temporaire autre que pour les réunions*	*Heures supplémentaires et sursalaire de nuit*	*Contrats de vacataire*	*Dépenses de personnel diverses*	*Assurance maladie après la cessation de service*	*Total*
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	–	3 286,1	339,0	–	–	–	3 625,1
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	50 974,9	2 262,6	2 000,7	–	–	–	55 238,2
3.	Affaires politiques	92,9	812,5	326,8	–	6,9	4,5	1 243,6
4.	Désarmement	26,9	234,9	52,3	0,2	–	–	314,3
5.	Opérations de maintien de la paix	–	804,2	116,9	–	17 710,1	–	18 631,2
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	–	121,9	–	–	–	–	121,9
7.	Cour internationale de Justice	1 190,0	404,0	85,2	–	–	560,7	2 239,9
8.	Affaires juridiques	–	261,3	8,0	–	–	–	269,3
9.	Affaires économiques et sociales	–	1 722,5	102,6	–	–	–	1 825,1
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	–	602,8	18,4	–	–	–	621,2
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	135,3	90,8	15,0	154,1	–	–	395,2
12.	Commerce et développement	–	1 259,2	78,4	–	–	–	1 337,6
14.	Environnement	–	58,4	76,3	–	–	–	134,7
15.	Établissements humains	8,2	632,4	75,2	–	–	–	715,8
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	–	275,1	43,9	–	–	–	319,0
17.	ONU-Femmes	–	94,4	13,9	–	–	–	108,3
18.	Développement économique et social en Afrique	2 923,3	1 860,5	400,5	228,4	–	–	5 412,7
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	–	1 394,1	215,2	–	–	–	1 609,3
20.	Développement économique en Europe	–	211,5	7,4	–	–	–	218,9
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	637,4	1 242,6	99,2	–	–	–	1 979,2
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	–	1 356,1	69,7	–	–	–	1 425,8

Chapitre		*Personnel temporaire pour les réunions*	*Personnel temporaire autre que pour les réunions*	*Heures supplémentaires et sursalaire de nuit*	*Contrats de vacataire*	*Dépenses de personnel diverses*	*Assurance maladie après la cessation de service*	*Total*
23.	Programme ordinaire de coopération technique	–	34 029,0	–	–	–	–	34 029,0
24.	Droits de l'homme	–	17 077,0	125,0	149,8	–	–	17 351,8
26.	Réfugiés de Palestine	–	52,7	–	–	–	–	52,7
27.	Aide humanitaire	7,0	6 211,2	73,9	–	–	–	6 292.1
28.	Information	–	4 026,7	192,5	–	–	–	4 219,2
29.	Services de gestion et d'appui	1 476,9	21 514,1	1 803,6	5,6	–	–	24 800,2
29A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	–	219,0	41,6	–	–	–	260,6
29B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	–	652,2	158,7	–	–	–	810,9
29C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	–	6 877,4	–	5,6	–	–	6 883,0
29D.	Bureau des services centraux d'appui	–	1 731,1	811,7	–	–	–	2 542,8
29E.	Bureau de l'informatique et des communications	–	3 413,8	29,6	–	–	–	3 443,4
29F.	Administration (Genève)	1 476,9	6 790,0	547,4	–	–	–	8 814,3
29G.	Administration (Vienne)	–	1 220,3	151,0	–	–	–	1 371,3
29H.	Administration (Nairobi)	–	610,3	63,6	–	–	–	673,9
30.	Contrôle interne	–	2 096,3	8,3	–	–	–	2 104,6
32.	Dépenses spéciales	–	–	–	–	3 236,2	140 507,8	143 744,0
33.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	–	–	–	–	–
34.	Sûreté et sécurité	–	3 825,3	6 868,2	–	1 531,2	–	12 224,7
	Total	**57 472,8**	**107 820,2**	**13 216,1**	**538,1**	**22 484,4**	**141 073,0**	**342 604,6**

Annexe IV

Tarifs standards des billets d'avion aller-retour depuis ou vers New York appliqués aux fins de l'élaboration du projet de budget-programme

Destination/provenance	*Classe autorisée pour cet itinéraire*	*Tarif en classe affaires*	*Tarif en classe économique*
Abidjan	Affaires	10 000	3 400
Abuja	Affaires	10 000	3 200
Accra	Affaires	9 572	3 100
Achgabat	Affaires	6 940	3 100
Alger	Affaires	8 344	2 900
Amsterdam	Économique		1 300
Astana	Affaires	8 000	2 900
Auckland	Affaires	9 298	4 600
Bagdad	Affaires	9 999	2 499
Bahamas	Économique		1 400
Bangkok	Affaires	6 710	3 150
Beijing	Affaires	8 850	4 250
Berlin	Économique		2 700
Berne	Économique		2 700
Bichkek	Affaires	8 500	3 000
Bissau	Affaires	10 500	3 200
Brasilia	Affaires	8 588	3 000
Brindisi	Affaires	8 044	2 200
Bruxelles	Économique		2 500
Buenos Aires	Affaires	9 210	3 760
Bujumbura	Affaires	11 178	6 950
Caracas	Économique		1 900
Dacca	Affaires	9 923	3 100
Dakr	Affaires	10 283	3 100
Damas	Affaires	7 200	3 000
Dili	Affaires	9 500	3 000
Djibouti	Affaires	9 999	3 200
Djouba	Affaires	9 301	5 254
Doubaï	Affaires	14 062	3 400
Fidji	Affaires	8 700	2 900
Genève	Économique		2 400
Guatemala	Économique		1 700
Hanoï	Affaires	7 756	2 900
Islamabad	Affaires	10 364	4 475
Istanbul	Affaires	8 254	3 184
Jakarta	Affaires	7 185	5 071
Kaboul	Affaires	11 775	5 442
Kampala	Affaires	10 453	3 400

Destination/provenance	*Classe autorisée pour cet itinéraire*	*Tarif en classe affaires*	*Tarif en classe économique*
Katmandou	Affaires	8 920	3 200
Khartoum	Affaires	8 486	5 254
Kiev	Affaires	5 000	3 868
Kigali	Affaires	11 598	3 700
Kinshasa	Affaires	9 616	3 400
Kuala Lumpur	Affaires	7 955	3 000
Le Caire	Affaires	8 400	5 460
Lima	Économique		2 600
Lisbonne	Économique		2 200
Londres	Économique		2 300
Lusaka	Affaires	10 500	3 500
Madrid	Économique		2 800
Managua	Économique		1 900
Manille	Affaires	9 493	3 300
Mexico	Économique		1 400
Minsk	Affaires	4 200	1 100
Mogadiscio	Affaires	9 583	5 501
Moscou	Affaires	8 000	2 800
Nairobi	Affaires	9 583	5 501
Nay Pyi Taw	Affaires	7 885	6 220
New Delhi	Affaires	9 476	6 752
Oslo	Économique		2 600
Ottawa	Économique		2 300
Ouagadougou	Affaires	12 051	4 601
Oulan-Bator	Affaires	9 961	5 212
Paris	Économique		5 020
Phnom Penh	Affaires	7 050	3 116
Port-au-Prince	Économique		1 400
Pretoria	Affaires	11 300	3 300
Pyongyang	Affaires	9 710	2 900
Riyad	Affaires	8 588	5 266
Rome	Affaires	7 900	3 000
Saint-Domingue	Économique		1 400
San Juan	Économique		1 500
San Salvador	Économique		1 300
Sanaa	Affaires	9 151	3 100
Santiago	Affaires	8 030	2 900
Séoul	Affaires	8 100	3 400
Singapour	Affaires	9 176	3 100
Sydney	Affaires	17 488	3 800
Tachkent	Affaires	5 999	2 350
Téhéran	Affaires	10 500	4 711
Tel-Aviv	Affaires	9 597	5 074

Destination/provenance	*Classe autorisée pour cet itinéraire*	*Tarif en classe affaires*	*Tarif en classe économique*
Timor-Leste	Affaires	12 700	3 300
Tokyo	Affaires	12 130	6 602
Tripoli	Affaires	8 499	5 646
Tunis	Affaires	8 067	4 676
Varsovie	Économique		2 800
Vienne	Économique		2 800
Vientiane	Affaires	9 945	5 382
Washington	Économique		540

Annexe V

Respect de la politique d'achat anticipé des billets d'avion

Chapitre		Lieu ou partie du chapitre	Taux de conformité à la politique					
			2016				2017	
			Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Premier trimestre	Deuxième trimestre
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	Genève	57	0	38	50	100	17
		Nairobi	0	0	20	0	0	17
		Vienne	–	75	100	50	–	100
		New York	19	38	18	24	42	38
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	Genève	22	54	53	65	43	84
		Nairobi	27	54	43	44	75	48
		New York	39	39	35	55	44	65
3.	Affaires politiques	New York	4	3	5	6	24	15
		Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	20	13	24	13	5	47
		Bureau d'appui à la consolidation de la paix	0	0	0	0	20	16
		Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	50	67	0	0	0	0
		Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	86	100	90	100	100	100
4.	Désarmement	Genève	0	0	90	0	100	100
		New York	35	29	36	22	66	75
5.	Opérations de maintien de la paix	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	12	22	10	15	39	22
		Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	29	43	22	38	23	61
		New York	11	0	0	0	50	43
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	Vienne	91	40	87	67	8	77
8.	Affaires juridiques	Genève	–	91	93	100	–	97
		Vienne	74	79	88	58	70	58
		New York	89	47	22	26	65	69
9.	Affaires économiques et sociales	New York	15	10	5	5	33	37
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	New York	25	0	0	0	69	33

Chapitre		Lieu ou partie du chapitre	Taux de conformité à la politique					
			2016				2017	
			Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Premier trimestre	Deuxième trimestre
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	Addis-Abeba	10	14	40	0	50	67
		New York	7	0	0	6	33	32
12.	Commerce et développement	Genève	51	40	38	26	47	51
14.	Environnement	Nairobi	52	73	58	45	50	59
15.	Établissements humains	Nairobi	2	7	26	29	0	10
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	Vienne	66	79	73	54	48	63
18.	Développement économique et social en Afrique	Addis-Abeba	19	18	26	15	24	20
		New York	100	0	0	50	100	33
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	Bangkok	26	41	35	29	19	37
20.	Développement économique en Europe	Genève	60	71	70	70	48	62
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	Santiago	31	50	36	45	41	39
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	Beyrouth	45	37	59	44	14	28
24.	Droits de l'homme	Comité des personnes disparues à Chypre	–	67	33	0	–	0
		Bangkok	14	36	0	14	–	–
		Beyrouth	–	0	–	100	0	–
		Genève	56	66	66	58	58	66
27.	Aide humanitaire	Office des Nations Unies à Genève	0	12	17	7	18	25
		Siège de l'Organisation des Nations Unies	10	0	33	100	21	28
28.	Information	Santiago	–	–	–	–	100	67
		Beyrouth	–	–	–	40	–	0
		Genève	100	–	33	100	–	–
		Nairobi	–	0	–	–	–	–
		Vienne	–	0	–	0	–	–
		New York	21	15	32	18	16	52
29A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	Siège de l'Organisation des Nations Unies	33	33	100	100	100	100
29B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	Siège de l'Organisation des Nations Unies	0	8	0	0	38	60
29C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	Addis-Abeba	–	86	–	67	–	100
		Genève	–	–	–	50	–	100
		Santiago	0	100	100	–	–	–

Chapitre		Lieu ou partie du chapitre	Taux de conformité à la politique					
			2016				2017	
			Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Premier trimestre	Deuxième trimestre
		Bangkok	–	0	67	40	0	100
		Beyrouth	–	100	100	0	–	–
		Genève	50	100	43	54	0	57
		Nairobi	–	0	50	0	–	18
		Vienne	100	50	–	80	50	63
		Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	–	100	–	–	–	–
		Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	–	50	–	0	–	–
		New York	25	40	16	24	47	38
29D.	Bureau des services centraux d'appui	New York	20	25	0	50	100	80
29E.	Bureau de l'informatique et des communications	Bangkok	0	33	–	–	–	–
		New York	22	8	22	10	18	30
29F.	Administration (Genève)	Genève	43	90	38	56	73	88
29G.	Administration (Vienne)	Vienne	50	100	33	–	100	88
29H.	Administration (Nairobi)	Nairobi	50	50	100	40	–	50
30.	Contrôle interne	Genève	33	75	100	100	100	100
		Nairobi	0	50	67	–	67	0
		Vienne	83	83	50	80	22	83
		New York	44	32	15	0	52	73
34.	Sûreté et sécurité	Addis-Abeba	0	55	0	45	12	33
		Santiago	0	100	33	–	–	0
		Bangkok	0	100	–	–	100	100
		Beyrouth	–	0	–	100	–	86
		Genève	–	0	100	38	50	75
		Nairobi	0	0	0	100	0	50
		New York	5	5	0	4	12	18

Annexe VI

Autres documents des entités des Nations Unies examinés par le Comité consultatif

Depuis la publication de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté des rapports aux entités des Nations Unies concernées après examen des documents énumérés ci-après.

A. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Examen à mi-parcours du budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement, 2014-2017 (DP/2016/10)

Examen à mi-parcours du budget intégré du Fonds des Nations Unies pour la population, 2014-2017 (DPA/FPA/2016/3)

Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2016-2017 (DP/OPS/2015/5)

B. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Budget-programme biennal 2016-2017 (révisé) du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/AC.96/1158/Add.1)

Budget-programme biennal pour 2016-2017 du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/AC.96/1147)

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2015 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/71/5/Add.6)

C. Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Plan stratégique du Programme alimentaire mondial pour 2017-2021 (WFP/EB.2/2016/4-A/1)

Cadre de résultats institutionnels pour 2017-2021 (WFP/EB.2/2016/4-B/1)

Plan de gestion du Programme alimentaire mondial pour 2017-2019 (WFP/EB.2/2016/5-A/1/Rev.1)

Additif au plan de gestion du Programme alimentaire mondial pour 2017-2019 – utilisation du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (WFP/EB.1/2017/5/1)

Point sur la politique de lutte contre la fraude et la corruption (WFP/EB.1/2017/11-B)

Examen du cadre de financement (WFP/EB.2/2016/5-B/1)

Point sur la feuille de route intégrée (WFP/EB.A/2017/5-A/I)

Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle (WFP/EB.A/2017/6-B/1)

Nomination de deux membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2017/6-C/I)

Mandat révisé du Comité d'audit (WFP/EB.A/2017/6-D/I)

Rapport du Commissaire aux comptes sur la décentralisation (WFP/EB.A/2017/6-G/I) et réponse de la direction aux recommandations figurant dans le rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2017/6-G/l/Add.l)

Rapport du Commissaire aux comptes sur les changements intervenus dans le domaine des ressources humaines (WFP/EB.A/6-H/1) et réponse de la direction aux recommandations figurant dans le rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2017/6-H/1/Add.1)

Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2016 à juin 2017 (WFP/EB.2/2016/5-C/1)

Politique en matière de plans stratégiques de pays (WFP/EB.2/2016/4-C/1)

Plan de gestion du Programme alimentaire mondial pour 2016-2018 (WFP/EB.2/2015/5-A/1)

Nomination du Commissaire aux comptes du Programme alimentaire mondial pour la période allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2022 (WFP/EB.2/2015/5-B/1)

Point sur l'examen du cadre de financement (WFP/EB.2/2015/5-C/1)

Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2015 à juin 2016 (WFP/EB.2/2015/5-D/1)

Comptes annuels vérifiés de 2016 (WFP/EB.A/2017/6-A/I)

Comptes annuels vérifiés de 2015 (WFP/EB.A/2016/6-A/1)

Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner deux membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2016/6-B/1/Rev.1)

Utilisation du Compte d'intervention immédiate pour les activités de préparation aux situations d'urgence (WFP/EB.A/2016/6-C/1)

Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2016/6-D/1/Rev.2)

Rapport annuel de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2016/6-E/1) et note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2016/6-E/1/Add.1)

Rapport du Commissaire aux comptes sur le programme d'alimentation scolaire (WFP/EB.A/2016/6-F/1) et réponse de la direction aux recommandations figurant dans le rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2016/6-F/1/Add.1)

Rapport du Commissaire aux comptes le Service du transport aérien du Programme alimentaire mondial (WFP/EB.A/2016/6-G/1) et réponse de la direction aux recommandations figurant dans le rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2016/6-G/1/Add.1)

Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2016/6-H/1)

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du Programme alimentaire mondial (1er janvier-31 décembre 2015) (WFP/EB.A/2016/6-I/1*)

Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (art. XII.4 et XIII.4 h) du Règlement général) (WFP/EB.A/2016/6-J/1*)

Point sur l'examen du cadre de financement (WFP/EB.A/2016/5-C/1*)

D. Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Budget intégré de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme pour l'exercice 2016-2017 (UNW/2015/9)

E. Commission des stupéfiants et Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2016-2017 (E/CN.7/2015/17-E/CN.7/2015/20)

F. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Révision du budget-programme de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice biennal 2016-2017 (UNITAR/BT/57/2)

G. Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient : budget-programme 2016-2017 (A/70/13/Add.1)

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2014 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/70/5/Add.4)

H. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2016-2017 (HSP/GC/25/5)

I. Bureau des Nations Unies pour les partenariats

Budget d'administration du Bureau des Nations Unies pour les partenariats pour 2016

Budget d'administration du Bureau des Nations Unies pour les partenariats pour 2017

J. Université des Nations Unies

Programme de travail et prévisions budgétaires de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 2016-2017

K. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant les activités menées par l'Institut pendant la période allant de janvier à décembre 2015 et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2016 et 2017 (A/71/162)

Projet de rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant les menées par l'Institut pendant la période allant de janvier à décembre 2016 et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2017 et 2018

L. Programme des Nations Unies pour l'environnement

Projet de programme de travail et de budget du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal 2018-2019 (UNEP/EA.2/16)

M. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2014-2017 (E/ICEF/2016/AB/L.2/Rev.1)

Annexe VII

Parts des organisations participantes et montants correspondants dans les budgets des organes cofinancés

A. Parts des organisations participantes et montants correspondants dans les budgets des organes cofinancés pour 2014-2015

	Commission de la fonction publique internationale			*Corps commun d'inspection*			*Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination*		*Projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public*	
		Part dans le budget de 2014-2015			*Part dans le budget de 2014-2015*		*Part dans le budget de 2014-2015*		*Part dans le budget de 2014-2015*	
	Nombre de fonctionnaires au 31 décembre 2011[a]	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Dépenses engagées en 2010-2011 (milliers de dollars É.-U.)*[b]	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*
Organisation des Nations Unies[c]	15 303	23,60	4 541 867	8 216 126	13,80	1 944 696	18,70	1 099 803	18,80	290 742
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	3 509	5,40	1 039 241	2 915 267	4,90	690 508	5,10	299 946	5,20	80 418
Agence internationale de l'énergie atomique	2 238	3,50	673 582	1 081 929	1,80	253 656	2,60	152 914	2,70	41 756
Organisation de l'aviation civile internationale	715	1,10	211 697	420 691	0,70	98 644	0,90	52 932	0,90	13 919
Fonds international de développement agricole (FIDA)[d]	544	0,80	153 962	–	–	–	0,60	35 288	–	–
Organisation internationale du Travail (OIT)[e]	2 583	4,00	769 808	1 221 607	2,00	281 840	3,00	176 439	3,00	46 395
Organisation maritime internationale	286	0,40	76 981	138 844	0,20	28 184	0,30	17 644	0,30	4 640
Autorité internationale des fonds marins	32	–	–	12 966	0,10	14 092	0,10	5 881	0,10	1 547
Union internationale des télécommunications	746	1,20	230 942	400 879	0,70	98 644	0,90	52 932	0,90	13 919
Programme des Nations Unies pour le développement	6 514	10,10	1 943 765	11 266 388	18,9	2 663 388	14,40	846 907	14,50	224 243
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	1 928	3,00	577 356	1 706 283	2,80	394 576	2,90	170 558	2,90	44 849

	Commission de la fonction publique internationale			*Corps commun d'inspection*			*Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination*		*Projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public*	
		Part dans le budget de 2014-2015			*Part dans le budget de 2014-2015*		*Part dans le budget de 2014-2015*		*Part dans le budget de 2014-2015*	
	Nombre de fonctionnaires au 31 décembre 2011[a]	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Dépenses engagées en 2010-2011 (milliers de dollars É.-U.)*[b]	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*
Fonds des Nations Unies pour la population	1 668	2,60	500 375	1 648 400	2,80	394 576	2,70	158 795	2,70	41 756
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	5 433	8,40	1 616 597	4 021 014	6,70	944 164	7,60	446 979	7,60	117 534
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	8 065	12,50	2 405 650	7 386 702	12,40	1 747 408	12,40	729 281	12,50	193 313
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	685	1,10	211 697	470 825	0,80	112 736	0,90	52 932	0,90	13 919
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)[f]	718	1,10	211 697	2 466 929	4,10	577 772	2,70	158 795	2,70	41 756
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	201	0,30	57 736	1 128 853	1,90	267 748	1,10	64 694	1,10	17 012
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)[g]	353	0,50	96 226	396 630	0,70	98 644	0,60	35 288	0,60	9 279
Organisation mondiale du tourisme	98	0,20	38 490	45 088	0,10	14 092	0,10	5 881	0,10	1 547
Union postale universelle	191	0,30	57 736	107 036	0,20	28 184	0,20	11 763	0,20	3 093
Programme alimentaire mondial	4 254	6,60	1 270 183	7 297 605	12,20	1 719 224	9,40	552 842	9,40	145 371
Organisation mondiale de la Santé	5 855	9,10	1 751 313	4 105 032	6,80	958 256	8,00	470 504	8,00	123 720
Organisation panaméricaine de la santé	802	1,20	230 942	1 763 584	3,00	422 760	2,10	123 507	2,10	32 477
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	704	1,10	211 697	604 789	1,00	140 920	1,00	58 813	1,10	17 012
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	975	1,50	288 678	665 346	1,10	155 012	1,30	76 457	1,30	20 105

	Commission de la fonction publique internationale			*Corps commun d'inspection*			*Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination*		*Projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public*	
		Part dans le budget de 2014-2015			*Part dans le budget de 2014-2015*		*Part dans le budget de 2014-2015*		*Part dans le budget de 2014-2015*	
	Nombre de fonctionnaires au 31 décembre 2011[a]	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Dépenses engagées en 2010-2011 (milliers de dollars É.-U.)*[b]	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*
Organisation météorologique mondiale	271	0,40	76 981	171 892	0,30	42 276	0,40	23 525	0,40	6 186
Total	**64 671**	**100,0**	**19 245 200**	**59 660 704**	**100,00**	**14 092 000**	**100,00**	**5 881 300**	**100,00**	**1 546 500**

Note : Sur la base des crédits ouverts pour 2014-2015.

[a] Données relatives au personnel disponibles au 31 décembre 2011 (voir CEB/2011/HLCM/HR/13, tableau 1A).

[b] Montant des dépenses totales indiqué dans le rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies (voir A/67/215, tableau 3). Les dépenses sont imputées sur les ressources du budget ordinaire, mais aussi sur celles provenant des fonds d'affectation spéciale et des activités de coopération technique et sur d'autres ressources ne provenant pas du budget ordinaire. Les dépenses en nature ont été déduites lorsque les organisations en ont fait état séparément. Les montants initialement libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis ont été convertis en utilisant le taux de change indiqué dans l'état financier concerné ou en faisant une moyenne des taux officiels de l'ONU en vigueur au cours de la période considérée. Les montants indiqués proviennent de la rubrique « total des dépenses » des états financiers.

[c] Les chiffres relatifs au personnel de l'Organisation des Nations Unies englobent les données de l'Organisation des Nations Unies, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, du Centre du commerce international, de la Commission de la fonction publique internationale, de la Cour internationale de Justice, de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et de l'Université des Nations Unies (voir CEB/2011/HLCM/HR/13, tableau 1A). Ils ne comprennent pas les données du Tribunal pénal international pour le Rwanda, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix.

[d] Le FIDA ne fait pas partie des organismes participants au Corps commun d'inspection. Le montant des dépenses qu'il a engagées en 2010-2011 sert à calculer sa part dans le budget du secrétariat du CCS.

[e] Comprend le Centre international de formation de l'OIT (194 fonctionnaires).

[f] Le montant total des dépenses de l'UNOPS a été retraité pour qu'il englobe le total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés en 2010-2011.

[g] Les activités d'ONU-Femmes ont débuté en 2011. Les données relatives au personnel sont donc celles qui étaient disponibles au 31 décembre 2011. Pour faire une estimation réaliste du total des dépenses pour l'exercice biennal, le montant des dépenses engagées en 2011 (198 315 dollars) a été doublé.

B. Parts des organisations participantes et montants correspondants dans les budgets des organes cofinancés pour 2016-2017

	Critères utilisés pour déterminer les parts		*Commission de la fonction publique internationale*		*Corps commun d'inspection*		*Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination*		*Projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public*	
			Part dans le budget de 2016-2017		*Part dans le budget de 2016-2017*		*Part dans le budget de 2016-2017*		*Part dans le budget de 2016-2017*	
	Nombre de fonctionnaires au 31 décembre 2013[a]	*Dépenses engagées en 2012-2013 (milliers de dollars É.-U.)*[b]	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*
Organisation des Nations Unies[c]	16 556	8 433 006	24,75	4 470 988,50	13,90	1 855 233	18,90	1 074 975	19,00	104 804
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	3 255	2 723 392	4,89	883 358,94	4,50	600 615	4,57	259 928	4,60	25 374
Agence internationale de l'énergie atomique	2 310	1 193 481	3,49	630 454,54	2,00	266 940	2,65	150 724	2,70	14 893
Organisation de l'aviation civile internationale	710	469 161	1,10	198 710,60	0,80	106 776	0,90	51 189	0,90	4 964
Fonds international de développement agricole (FIDA)[d]	510	355 803	0,80	144 516,80	–	–	0,66	37 539	s.o.	s.o.
Organisation internationale du Travail (OIT)[e]	2 458	1 353 075	3,69	666 583,74	2,20	293 634	2,89	164 375	2,90	15 996
Organisation maritime internationale	267	156 918	0,40	72 258,40	0,30	40 041	0,30	17 063	0,30	1 655
Autorité internationale des fonds marins[f]	33	s.o.	0,10	18 064,60	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Union internationale des télécommunications	752	426 569	1,10	198 710,60	0,70	93 429	0,89	50 621	0,90	4 964
Programme des Nations Unies pour le développement	6 285	10 456 009	9,38	1 694 459,48	17,20	2 295 684	12,99	738 832	13,10	72 260
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	2 038	1 590 009	2,99	540 131,54	2,60	347 022	2,77	157 549	2,80	15 445
Fonds des Nations Unies pour la population	1 784	1 723 716	2,69	485 937,74	2,80	373 716	2,69	152 999	2,70	14 893
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	6 712	4 959 386	10,08	1 820 911,68	8,20	1 094 454	8,90	506 205	9,00	49 644

	Critères utilisés pour déterminer les parts		*Commission de la fonction publique internationale*		*Corps commun d'inspection*		*Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination*		*Projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public*	
			Part dans le budget de 2016-2017		*Part dans le budget de 2016-2017*		*Part dans le budget de 2016-2017*		*Part dans le budget de 2016-2017*	
	Nombre de fonctionnaires au 31 décembre 2013[a]	*Dépenses engagées en 2012-2013 (milliers de dollars É.-U.)*[b]	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	8 119	7 605 955	12,18	2 200 268,28	12,50	1 668 375	12,06	685 937	12,10	66 744
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	617	633 397	0,90	162 581,40	1,00	133 470	0,96	54 602	1,00	5 516
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	720	1 380 254	1,10	198 710,60	2,30	306 981	1,63	92 710	1,60	8 826
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	220	1 349 597	0,30	54 193,80	2,20	293 634	1,24	70 527	1,20	6 619
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	543	498 764	0,80	144 516,80	0,80	106 776	0,80	45 502	0,80	4 413
Organisation mondiale du tourisme	96	48 049	0,10	18 064,60	0,10	13 347	0,10	5 688	0,10	552
Union postale universelle	185	150 027	0,30	54 193,80	0,20	26 694	0,26	14 788	0,30	1 655
Programme alimentaire mondial	4 319	8 000 170	6,49	1 172 392,54	13,10	1 748 457	9,59	545 450	9,60	52 954
Organisation mondiale de la Santé	5 398	4 230 666	8,08	1 459 619,68	7,00	934 290	7,36	418 615	7,40	40 818
Organisation panaméricaine de la santé	821	1 978 326	1,20	216 775,20	3,20	427 104	2,19	124 561	2,20	12 135
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	673	569 593	1,00	180 646,00	0,90	120 123	0,95	54 033	1,00	5 516
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	1 019	722 025	1,50	270 969,00	1,20	160 164	1,33	75 646	1,30	7 171
Organisation météorologique mondiale	280	172 526	0,40	72 258,40	0,30	40 041	0,30	17 063	0,30	1 655
Organisation internationale pour les migrations (OIM)[g]	3 093	2 463 298	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2,12	120 579	2,20	12 135

	Critères utilisés pour déterminer les parts		*Commission de la fonction publique internationale*		*Corps commun d'inspection*		*Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination*		*Projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public*	
			Part dans le budget de 2016-2017		*Part dans le budget de 2016-2017*		*Part dans le budget de 2016-2017*		*Part dans le budget de 2016-2017*	
	Nombre de fonctionnaires au 31 décembre 2013[a]	*Dépenses engagées en 2012-2013 (milliers de dollars É.-U.)*[b]	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U.)*
Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires[h]	261	s.o.	0,19	34 322,74	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total	**70 034**	**63 643 172**	**100,00**	**18 064 600**	**100,00**	**13 347 000**	**100,00**	**5 687 700**	**100,00**	**551 600**

Note : Les crédits ouverts pour 2016-2017 sont présentés tels qu'ils figurent dans le projet de budget-programme pour 2018-2019.

Abréviation : s.o. = sans objet.

[a] Données relatives au personnel disponibles au 31 décembre 2013 (voir CEB/2014/HLCM/HR/21, tableau 1A).

[b] Montant des dépenses totales indiqué dans le rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies (voir A/69/305, tableau 3). Les dépenses sont imputées sur les ressources du budget ordinaire, mais aussi sur celles provenant des fonds d'affectation spéciale et des activités de coopération technique et sur d'autres ressources ne provenant pas du budget ordinaire. Les dépenses en nature ont été déduites lorsque les organisations en ont fait état séparément.

[c] Les chiffres relatifs au personnel de l'Organisation des Nations Unies englobent les données de l'Organisation des Nations Unies, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, du Centre du commerce international, de la Commission de la fonction publique internationale, de la Cour internationale de Justice, de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et de l'Université des Nations Unies (voir CEB/2014/HLCM/HR/21, tableau 1A). Ils ne comprennent pas les données du Tribunal pénal international pour le Rwanda, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix.

[d] Le FIDA ne fait pas partie des organismes participants au Corps commun d'inspection.

[e] Comprend le Centre international de formation de l'OIT (175 fonctionnaires).

[f] En sa qualité de membre du régime commun des Nations Unies, l'Autorité internationale des fonds marins participe au budget cofinancé de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Elle est également membre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

[g] L'OIM est devenue membre à part entière du CCS le 19 septembre 2016. Elle a donc commencé à contribuer aux budgets cofinancés du secrétariat du CCS et du projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public à compter du 1er janvier 2017. Par conséquent, sa part pour l'exercice biennal a été calculée *prorata temporis* (50 **%**). Les données relatives au personnel ont été fournies par l'OIM en février 2017.

[h] L'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est devenue membre du régime commun des Nations Unies le 1er janvier 2017 et a donc commencé à contribuer au budget cofinancé de la CFPI à compter de cette date. Par conséquent, sa part pour l'exercice biennal a été calculée *prorata temporis* (50 %). Les données relatives au personnel arrêtées au 31 décembre 2013 ont été fournies par l'Organisation en février 2017.

C. Estimation des parts des organisations participantes et des montants correspondants dans les budgets des organes cofinancés pour 2018-2019 (avant actualisation des coûts)

	Critères utilisés pour déterminer les parts		*Commission de la fonction publique internationale*		*Corps commun d'inspection*		*Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination*		*Projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public*	
	Nombre de fonctionnaires au 31 décembre 2015[a]	*Dépenses engagées en 2014-2015 (milliers de dollars É.-U.)*[b]	*Part dans le budget de 2018-2019*		*Part dans le budget de 2018-2019*		*Part dans le budget de 2018-2019*		*Part dans le budget de 2018-2019*	
			Pourcentage	*Montant (dollars É.-U)*	*Pourcentage*	*Montant ((dollars É.-U)*	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U)*	*Pourcentage*	*Montant ((dollars É.-U))*
Organisation des Nations Unies[c]	16 415	10 757 791	24,13	4 358 370	15,06	2 010 115	18,77	1 067 717	18,90	96 025
Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires[d]	260	s.o.	0,38	69 033	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	3 036	2 464 748	4,46	806 093	3,45	460 543	3,79	215 529	3,81	19 380
Agence internationale de l'énergie atomique	2 407	1 149 117	3,54	639 086	1,61	214 715	2,47	140 287	2,48	12 620
Organisation de l'aviation civile internationale	745	416 999	1,09	197 806	0,58	77 917	0,80	45 751	0,81	4 115
Fonds international de développement agricole (FIDA)[e]	561	351 311	0,82	148 952	s.o.	s.o.	0,63	35 869	s.o.	s.o.
Organisation internationale du Travail (OIT)[f]	2 500	1 271 073	3,67	663 779	1,78	237 503	2,61	148 655	2,63	13 372
Organisation maritime internationale	260	137 951	0,38	69 033	0,19	25 776	0,28	15 679	0,28	1 410
Organisation internationale pour les migrations (OIM)[g]	3 098	3 059 029	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	4,23	240 600	4,26	21 631
Autorité internationale des fonds marins[h]	31	s.o.,	0,05	8 231	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Union internationale des télécommunications	744	379 924	1,09	197 540	0,53	70 990	0,78	44 302	0,78	3 985
Programme des Nations Unies pour le développement	5 960	10 371 714	8,76	1 582 448	14,52	1 937 976	11,14	633 358	11,20	56 916
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	1 952	1 564 657	2,87	518 278	2,19	292 359	2,42	137 813	2,44	12 392
Fonds des Nations Unies pour la population	1 887	1 979 491	2,77	501 020	2,77	369 872	2,65	150 966	2,67	13 572
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	7 992	6 639 366	11,75	2 121 967	9,29	1 240 579	10,08	573 104	10,14	51 532

	Critères utilisés pour déterminer les parts		*Commission de la fonction publique internationale*		*Corps commun d'inspection*		*Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination*		*Projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public*	
	Nombre de fonctionnaires au 31 décembre 2015[a]	*Dépenses engagées en 2014-2015 (milliers de dollars É.-U.)*[b]	*Part dans le budget de 2018-2019*		*Part dans le budget de 2018-2019*		*Part dans le budget de 2018-2019*		*Part dans le budget de 2018-2019*	
			Pourcentage	*Montant (dollars É.-U)*	*Pourcentage*	*Montant ((dollars É.-U)*	*Pourcentage*	*Montant (dollars É.-U)*	*Pourcentage*	*Montant ((dollars É.-U))*
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	8 693	9 618 000	12,78	2 308 091	13,46	1 797 143	12,56	714 427	12,64	64 225
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	582	476 862	0,86	154 528	0,67	89 103	0,73	41 483	0,73	3 730
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	11	1 338 201	0,02	2 921	1,87	250 046	0,90	51 291	0,91	4 604
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	215	2 634 860	0,32	57 085	3,69	492 329	1,91	108 751	1,92	9 763
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	663	585 512	0,97	176 034	0,82	109 404	0,86	48 863	0,86	4 393
Organisation mondiale du tourisme	94	51 779	0,14	24 958	0,07	9 675	0,10	5 741	0,10	516
Union postale universelle	156	142 512	0,23	41 420	0,20	26 629	0,21	11 677	0,21	1 050
Programme alimentaire mondial	4 675	9 890 250	6,87	1 241 266	13,85	1 848 013	9,91	563 480	9,96	50 630
Organisation mondiale de la Santé	5 312	5 055 251	7,81	1 410 397	7,08	944 584	7,13	405 328	7,17	36 442
Organisation panaméricaine de la santé	741	3 025 011	1,09	196 744	4,23	565 229	2,54	144 691	2,56	12 995
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	685	589 662	1,01	181 875	0,83	110 180	0,88	49 904	0,88	4 487
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	1 164	689 434	1,71	309 055	0,97	128 822	1,28	72 923	1,29	6 559
Organisation météorologique mondiale	296	200 698	0,44	78 591	0,28	37 501	0,34	19 508	0,35	1 754
Total	**71 135**	**74 841 203**	**100,00**	**18 064 600**	**100,00**	**13 347 000**	**100,00**	**5 687 700**	**100,00**	**508 100**

Note : Sur la base des données présentées dans le chapitre 31 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (avant actualisation des coûts).

Abréviation : s.o. = sans objet.

(Voir notes du tableau page suivante)

(Suite des notes du tableau)

[a] Données relatives au personnel disponibles au 31 décembre 2015 (voir CEB/2016/HLCM/HR/20, tableau 1A).

[b] Montant des dépenses totales indiqué dans le rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies (voir A/71/583, tableau 3). Les dépenses sont imputées sur les ressources du budget ordinaire, mais aussi sur celles provenant des fonds d'affectation spéciale et des activités de coopération technique et sur d'autres ressources ne provenant pas du budget ordinaire. Les dépenses en nature ont été déduites lorsque les organisations en ont fait état séparément.

[c] Les chiffres relatifs au personnel de l'Organisation des Nations Unies englobent les données de l'Organisation des Nations Unies, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, du Centre du commerce international, de la Commission de la fonction publique internationale, de la Cour internationale de Justice, de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et de l'Université des Nations Unies (voir CEB/2016/HLCM/HR/20, tableau 1A). Ils ne comprennent pas les données du Tribunal pénal international pour le Rwanda, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix.

[d] L'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est devenue membre du régime commun des Nations Unies le 1er janvier 2017 et a donc commencé à contribuer au budget cofinancé de la CFPI à compter de cette date. Par conséquent, sa part pour l'exercice biennal a été calculée *prorata temporis* (50 %). Les données relatives au personnel arrêtées au 31 décembre 2015 ont été fournies par l'Organisation en février 2017.

[e] Le FIDA ne fait pas partie des organismes participants au Corps commun d'inspection.

[f] Comprend le Centre international de formation de l'OIT (169 fonctionnaires).

[g] Les données relatives au personnel arrêtées au 31 décembre 2015 ont été confirmées par l'OIM en mars 2017.

[h] En sa qualité de membre du régime commun des Nations Unies, l'Autorité internationale des fonds marins participe au budget cofinancé de la CFPI. Elle est également membre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Les données relatives au personnel ont été fournies par l'Autorité en février 2017.

17-13425 (F) 070917 080917

Merci de recycler